

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA METROPOLE
jeudi 6 avril 2023 à 09h14
Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

Sommaire

Liste de présence	3
Participants	3
Rappel de l'ordre du jour	4
Ouverture séance	7
Propos liminaires	7
1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 février 2023	25
2. Compte rendu des décisions du Bureau du 2 février 2023	25
3. Compte rendu des décisions prises par le Président	25
4. Modernisation de la collectivité et finances	26
5. Urbanisme et Projets Urbains (chapitre 17).....	33
6. Habitat et Logement (chapitre 10).....	55
7. Administration (chapitre 5)	66
8. Eau et Assainissement (chapitre 6)	72
9. Cohésion sociale et inclusion (chapitre 7).....	74
10. Culture (chapitre 8)	79
11. Propreté, Proximité et Pôles territoriaux (chapitre 9)	80
12. Mobilités (chapitre 11)	81
13. Economie circulaire et déchets (chapitre 12).....	90
14. Aménagement et Politique foncière (chapitre 13)	101
15. Economie, innovation et emploi (chapitre 14).....	104
16. Voirie (chapitre 15).....	104
17. Ecologie, développement durable, transition énergétique (chapitre 16).....	104
18. Ressources humaines	110
19. Voeux.....	111
20. Questions diverses	113
ANNEXES	114

L'an deux mille vingt-trois le jeudi six avril à neuf heures quatorze sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Liste de présence

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	125
Procurations :	7
Date de convocation :	31 mars 2023

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUIGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER,

	M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Ana FAURE M. Thomas KARMANN	Albert SANCHEZ Antoine MAURICE
Mme Patricia BEZ M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE Mme Julie PHARAMOND	Françoise AMPOULANGE Thierry SENTOUS Nicole YARDENI
Mme Agnès BENOIT-LUTMAN M. Romain VAILLANT	Patrice RODRIGUES Karine TRAVAIL-MICHELET

Conseillers excusés

L'Union	Mme Brigitte BEC
---------	------------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 16 FEVRIER 2023**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 2 FEVRIER 2023**
- 3 **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**
- 4 **MODERNISATION DE LA COLLECTIVITE ET FINANCES**
 - 4.1 Vote des taux des impositions directes locales 2023 - *DEL-23-0262*
 - 4.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : adoption du taux 2023 - *DEL-23-0259*
 - 4.3 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : suppression du zonage de perception de la TEOM - *DEL-23-0260*
 - 4.4 Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : détermination du produit 2023 - *DEL-23-0258*
- 5 **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Désignation des membres de la commission de déontologie des conseillers métropolitains - *DEL-23-0246*
 - 5.2 Adhésion à la centrale d'achat RESAH pour accéder à l'offre dédiée aux collectivités territoriales - *DEL-23-0299*
 - 5.3 Convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à l'entretien du réseau de chauffage urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°14 (protocole relatif aux opérations de fin de contrat) - *DEL-23-0030*
 - 5.4 Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : adoption de l'avenant n° 5 (application d'un tarif forfaitaire pour charges exceptionnelles d'électricité et modification de la grille tarifaire) - *DEL-23-0296*
 - 5.5 Approbation du principe de recours à un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail - *DEL-23-0304*
 - 5.6 Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur et de froid urbain du Quartier Grand Matabiau, quais d'Oc : retrait de la délibération DEL-23-0029 approuvée en Conseil de la Métropole du 16 février 2023, approbation du choix du délégataire ainsi que du contrat de concession et création du comité de suivi - *DEL-23-0329*
- 6 **EAU ET ASSAINISSEMENT**
 - 6.1 Développement des usages autour des eaux usées retraitées - Projet Val'Réu : adoption de l'accord de consortium - *DEL-23-0071*
 - 6.2 Avis sur le dossier d'enquête publique préalable et l'étude d'impact sur le rejet en Garonne à Toulouse de la station d'épuration de la SPL SAGe qui traite les effluents de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane - *DEL-23-0376*
- 7 **COHESION SOCIALE ET INCLUSION**
 - 7.1 Contrat de Ville 2015-2022 : présentation du rapport d'évaluation finale - *DEL-23-0221*

- 7.2 Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques métropolitaines 2023-2026 - *DEL-23-0295*
- 7.3 Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2023 - *DEL-23-0293*
- 7.4 Plan Pauvreté : attributions de subventions aux associations - 1ère tranche 2023 - *DEL-23-0294*
- 7.5 Renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public "Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne" (CDAD 31) - *DEL-23-0312*
- 8 CULTURE**
- 8.1 Muséum - Place Marketing Forum 2023 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'un espace à titre gratuit au bénéfice de la SPL Agence d'attractivité de Toulouse Métropole et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie - *DEL-23-0232*
- 8.2 Muséum - Plateforme numérique du réseau des Musées d'Occitanie - Convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association des Conservateurs et Personnels scientifiques des Musées d'Occitanie : adoption de l'avenant n° 3 - *DEL-23-0225*
- 8.3 Crise sanitaire - Fonds d'urgence à destination des acteurs culturels - Action 45 - Convention cadre en faveur de la filière économique du livre du territoire de la métropole de Toulouse avec la Région Occitanie et l'Etat (DRAC Occitanie) pour la période 2020-2024 : approbation de la convention d'application opérationnelle et financière pour 2023 - *DEL-23-0148*
- 8.4 Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie) : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 (2ème versement) et adoption de conventions financières - *DEL-23-0227*
- 8.5 École Supérieure des Arts du Cirque de Toulouse-Occitanie : attribution de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 (second versement) et adoption d'une convention financière - *DEL-23-0228*
- 8.6 Association Européenne du Film d'Animation - Cartoon : attribution d'une subvention pour le Cartoon Forum au titre de l'exercice 2023 (2ème versement) et adoption d'une convention financière - *DEL-23-0309*
- 8.7 Association culturelle " Classisco Pour la Musique à l'école " : attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2023 - *DEL-23-0313*
- 9 PROPETE, PROXIMITE ET POLES TERRITORIAUX**
- 9.1 Propreté de l'espace public : adoption d'une convention type avec les entreprises de restauration rapide et de vente à emporter - *DEL-23-0206*
- 10 HABITAT ET LOGEMENT**
- 10.1 Modalités réglementaires et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Initiative Copropriétés - Convention d'OPAH Copropriétés multi-sites sur le périmètre du Grand Mirail : adoption d'un avenant n°1 - *DEL-23-0270*
- 10.2 Réhabilitation 2023-2026 du parc locatif social : approbation des nouvelles modalités d'intervention - *DEL-23-0215*
- 10.3 Bilan triennal de production de logements locatifs sociaux : signature des contrats de mixité sociale avec l'Etat et les communes en carence - *DEL-23-0217*
- 10.4 Convention de délégation des aides à la pierre 2018-2023 - Habitat Public / Habitat Privé : adoption des avenants 2023 et validation du Programme d'Actions Territorial 2023 - *DEL-23-0214*
- 11 MOBILITES**
- 11.1 Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) - Plan de financement et de réalisation du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : adoption de l'avenant 1 - *DEL-23-0074*
- 12 ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS**
- 12.1 Economie circulaire : adoption d'une convention d'objectifs transition économique avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse (CCIT) - *DEL-23-0322*
- 12.2 Economie circulaire : adoption d'une convention d'objectifs transition économique avec la Chambre des métiers de la Haute-Garonne - *DEL-23-0323*
- 13 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
- 13.1 Grand Parc Margelle : reconnaissance de l'intérêt métropolitain - *DEL-23-0219*
- 13.2 ZAC Borderouge (Toulouse) - Mandat de travaux pour étude et réalisation d'infrastructures primaires par la SEML Oppidea : approbation du bilan de clôture - *DEL-23-0285*
- 13.3 Toulouse - Secteurs Basso Cambo et Reynerie : approbation d'un protocole partenarial relatif à la cession conjointe de terrains - *DEL-23-0026*
- 14 ECONOMIE, INNOVATION ET EMPLOI**
- 14.1 International - Loi Oudin - Projet Ramallah : avenant de prolongation à la convention avec l'Agence Française du Développement (AFD) - *DEL-23-0317*
- 14.2 Europe - Semaine de l'Europe - Edition 2023 : soutiens aux associations - *DEL-23-0318*
- 14.3 Economie Sociale et Solidaire - soutiens aux opérateurs - programme d'actions 2023 - *DEL-23-0315*
- 14.4 Emploi - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (1ère tranche 2023) - *DEL-23-0319*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Pibrac - Sécurisation de la M24 (route de Lévigac) - Projet de création du giratoire de la Chauge et Projet d'aménagement du lieu-dit Peyrolles : approbation des Avant-Projets - *DEL-23-0242*
- 15.2 Toulouse - Projet Urbain Empalot - Aménagement du parc de la Poudrerie et parvis du groupe scolaire Léo Lagrange : approbation de l'Avant-Projet (AVP) et du coût d'objectif - *DEL-23-0241*
- 16 ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE**
- 16.1 Plan de relance - Evolution des primes à la transition écologique - Extension de la prime véhicule plus propre au remplacement des véhicules crit'Air 3 - *DEL-23-0279*
- 16.2 Transition énergétique - Guichet Unique de la Rénovation Énergétique : adoption de la Charte d'engagement et de mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé (modification de la délibération DEL-21-1101 du 16 décembre 2021) - *DEL-23-0280*
- 16.3 GEMAPI : adoption d'une convention cadre et d'une convention opérationnelle de partenariat avec la cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (C.A.T.Z.H) - *DEL-23-0082*

17 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 17.1 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - *DEL-23-0288*
- 17.2 Approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Blagnac - *DEL-23-0289*
- 17.3 Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Gratentour - *DEL-23-0290*
- 17.4 Approbation de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Lespinasse - *DEL-23-0291*
- 17.5 Approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane - *DEL-23-0292*

18 RESSOURCES HUMAINES

- 18.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-23-0256*
- 18.2 Création d'emplois de collaborateurs de groupes - Complément aux délibérations n° 20-0786 du 17 décembre 2020, n°21-0269 du 1er avril 2021, n°21-1262 du 16 décembre 2021, n°22-0215 du 10 février 2022, n°22-0572 du 23 juin 2022, n°22-1132 du 20 octobre 2022 et n°22-1345 du 8 décembre 2022 - *DEL-23-0330*
- 18.3 Créations d'emplois non permanents - Contrats de projets pris en application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique - *DEL-23-0257*

19 VOEUX**20 QUESTIONS DIVERSES**

Ouverture séance

Jean-Luc MOUDENC invite Nina OCHOA, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

Propos liminaires

J.-L. MOUDENC

Bien, mes chers collègues, le quorum est très largement atteint, je vous prie de rejoindre votre place, de cesser les conversations individuelles de manière à ce que nous puissions commencer nos travaux. Je vous propose, avec moi, de souhaiter un bon anniversaire à notre collègue et vice-président, Maxime BOYER.

Je suis tenu, en début de séance, de vous donner un certain nombre de renseignements et notamment le fait que le groupe Alternative pour une Métropole Citoyenne est désormais coprésidé par Brigitte BEC et Jamal EL ARCH. Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée pour un ancien élu de notre collectivité, Claude MERONO. Claude MERONO est décédé le 4 février dernier à l'âge de 77 ans. Il a été élu municipal à Saint-Orens-de-Gameville pendant un quart de siècle. Notamment quatorze années où il a exercé la fonction de premier adjoint, à l'époque où Christian SEMPÉ était maire de Saint-Orens. Il a siégé ici, c'était l'époque du Grand Toulouse. Il a donc été conseiller communautaire, en charge du développement commercial et économique et de la mixité sociale et générationnelle en milieu urbain. Par ailleurs, c'était quelqu'un de très engagé dans la vie associative. Il avait entraîné le XV de Saint-Orens qui, sous son entraînement, a été à deux reprises champion des Pyrénées. Donc je vous propose d'avoir une pensée pour notre ancien collègue et, en hommage à sa personne et à son mandat, d'observer une minute de silence.

Minute de silence

J.-L. MOUDENC

Merci. Quelques mots introductifs, selon l'usage, avant de passer aux traditionnels propos liminaires, à un moment où notre pays connaît une situation particulièrement tendue sur le plan social, sur le plan politique. Je voulais dire qu'en ce qui me concernait, je faisais la part des choses. Je ne pratique pas l'amalgame. Je conçois que l'on puisse avoir une position d'opposition à la réforme actuelle des retraites. Pour autant, il y a certaines dérives que, personnellement, je n'accepte pas. Nous avons subi des coupures d'électricité qui ont atteint le service public, qui ont désorganisé pendant un moment la circulation, empêché également les transports en commun de circuler normalement. Qui ont provoqué d'autres désagréments, notamment dans des services médicaux ou paramédicaux. Nous avons été confrontés également, et nous le sommes encore, à des blocages de services publics, pas avec des piquets de grève, parce qu'il n'y a pas de grève, ni même de déclaration de grève ou de grève sauvage. Il y a une pratique nouvelle qui consiste, pour certains syndicats, à faire venir des personnes de l'extérieur, qui ne sont donc pas nos agents, et qui organisent des blocages qui affectent essentiellement les dépôts et donc la collecte des ordures ménagères. Et qui affectent également l'incinérateur du Mirail, ce qui a pour effet de rendre beaucoup plus aléatoire la fourniture du chauffage. Vous savez qu'il y a 20 000 foyers, des universités, des services publics qui sont chauffés grâce à cette technique qui consiste à brûler les déchets qui ne sont pas recyclables et donc forcément,

il y a cet aléa. Et c'est la raison pour laquelle j'ai émis un certain nombre de protestations. Enfin, nous avons tous été témoins du saccage de l'espace public. L'espace public, c'est notre bien commun, par définition. Que cela concerne la voirie, les poubelles ou le mobilier urbain, nous en sommes à 250 000 euros de dégâts à l'heure qu'il est. Les commerçants, notamment dans l'hypercentre, ont subi des dégradations sur un certain nombre de vitrines et voient leur chiffre d'affaires fortement affecté, alors qu'ils auront été secoués par la crise sanitaire, puis l'épisode que l'on a appelé des gilets jaunes. Et donc face à tout ça, j'ai pris une position très très claire, un petit peu à l'image de Fabien ROUSSEL. Le 2 avril dernier, sur France Inter, il a, je cite : "*condamné cette violence utilisée par des groupes ultra-violents et le fait de faire passer un message par la violence*". Et il a même précisé : "*Ne trouver aucune excuse à celles et à ceux qui font cela*". Fin de citation. Donc moi je suis sur cette position, qui fait la part des choses entre la volonté de s'opposer à une réforme controversée et la pratique de certains actes qui sont des dérives inacceptables. Face à tout ça, nous avons déposé plainte. Nous déposons plainte face aux coupures sauvages, avec des constats d'huissier par rapport aux blocages, que ce soit sur l'incinérateur ou sur les dépôts. Et nous avons obtenu, il y a 48 heures, une ordonnance du tribunal administratif où nous demandions l'expulsion des personnes qui pratiquent ces blocages. Le tribunal nous a donné raison et nous avons maintenant notifié tout cela aux bloqueurs. Et nous sommes en lien avec la préfecture parce que si les blocages persistaient alors que les bloqueurs sont officiellement avisés de la décision de justice, alors le préfet pourrait donner droit à la demande que j'ai formulée de mobilisation des forces de l'ordre afin de mettre un terme à ces blocages.

Dans l'actualité, un moment important, il y a quelques jours, le gouvernement, le président de la République a présenté un certain nombre de dispositions dans le cadre du plan Eau. C'est un sujet qui prend de plus en plus d'importance, je crois que chacun en est conscient. Parce que la sécheresse est là et elle nous menace. J'ai noté que la plupart des annonces concernaient le monde urbain. Je veux juste rappeler que notre métropole, par exemple, ne consomme, pour ses besoins d'eau potable, que 1 % du débit d'étiage. Et l'autre jour, avec Johanna ROLLAND, la présidente de France urbaine, on a comparé la consommation des métropoles en France par rapport à la ressource en eau. La nôtre est véritablement marginale, contrairement à l'idée reçue qui peut exister dans l'esprit de beaucoup. Donc c'est très bien d'avoir un plan eau, c'est très bien de demander des efforts aux urbains, mais je crois qu'il faudra avoir le courage de passer à l'étape supérieure si l'on veut vraiment être efficaces. Pour ce qui nous concerne, depuis 2018, nous avons une délégation de service public pour l'eau, qui a permis de doubler le volume des investissements pour préserver la ressource et limiter les fuites. Nous avons un taux de fuites de 15 % qui est passé à 12 %. Et cela représente 1,5 million de mètres cubes économisés en 2022, soit l'équivalent de 600 piscines olympiques. Je rappelle qu'au niveau national, le taux de fuites est de 20 %. Donc nous sommes plus efficaces qu'au niveau national. Pour autant, chacun ressent qu'il faut aller encore plus loin, inciter nos concitoyens à consommer mieux, à consommer moins. Et j'aurai l'occasion prochainement d'annoncer un certain nombre d'initiatives pour faire en sorte que nous protégeons, davantage encore, la ressource en eau.

Dans l'actualité, nous avons vécu de récents événements heureux en matière de mobilité. Vous savez que les investissements en matière de mobilité sont extrêmement dynamiques dans notre agglomération. Nous avons ensemble lancé le chantier, autour du président Jean-Michel LATTES, de la connexion ligne B, qui va donc relier le terminus actuel de la ligne B, à Labège. Nous avons également inauguré le neuvième parking relais à Basso-Cambo qui est très multimodal et parfaitement en phase avec à la fois le métro, le bus, le réseau cyclable. Et puis, il y a quelques jours à peine, nous avons inauguré le Linéo 11, la onzième ligne de Linéo qui relie Basso-Cambo, Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane, Frouzins, à la satisfaction de tous les élus des communes que j'ai citées. Je voudrais donner un certain nombre de chiffres pour vous puissiez apprécier l'effort réalisé en quelques années sur les Linéo. Les dix lignes de Linéo, puisqu'il n'y avait pas la onzième, en 2022, ont transporté au total 24 millions de voyageurs. 24 millions de voyageurs, ça veut dire une moyenne

quotidienne de 130 000 voyageurs. À titre de comparaison, je voudrais également vous donner les chiffres par rapport aux anciens bus, parce que vous le savez, avant les Linéo, il y avait des bus classiques. C'est très simple, c'est 80 000 voyageurs par jour en plus. Donc nous avons là un moyen, avéré et objectif, de faire progresser l'induction et l'usage des transports en commun. Si je ne m'en tiens pas aux Linéo, mais que je prends l'ensemble du réseau bus, alors là, nous étions à 190 000 voyageurs par jour en 2013 et fin 2022, nous sommes à 270 000 voyageurs par jour, c'est dire la progression que nous avons accomplie. Donc notre agglomération confirme l'avance qu'elle a prise en matière de transports en commun. Je rappelle qu'en ayant transporté l'année dernière 179 millions de passagers, nous sommes le deuxième réseau français, hors Paris bien évidemment, alors que nous sommes la cinquième agglomération française. Nous avons donc de l'avance. Pour autant, nous ne nous en satisfaisons pas. Et c'est la raison pour laquelle, eu égard à tous les besoins qui demeurent, nous sommes dans un plan d'investissements pour développer encore les transports en commun dans notre agglomération.

Le dernier point de ce propos introductif sera une pensée d'encouragement, je suis sûr que vous la partagez, pour le Toulouse Football Club (TFC). Le TFC est dans une phase remarquable, c'est la première demi-finale depuis 2009. Ça se joue ce soir à Annecy avec la promesse, si nous l'emportons, de jouer la finale vers la fin du mois. Je voulais donc dire tous nos encouragements à notre équipe et mes remerciements aux supporters. Nous avons d'ailleurs contribué à aider à ce qu'ils puissent s'y rendre même si, malheureusement, le préfet de Haute-Savoie a limité le nombre de supporters autorisés à se déplacer.

Voilà, mes chers collègues, je vous remercie. On va passer maintenant aux propos liminaires. Je rappelle les temps de parole en fonction de la nouvelle répartition des élus dans les groupes de notre assemblée. Métropole d'Avenir, 17 minutes. Métropole Solidaire, Écologique et Démocratique, 10 minutes. Indépendants, 8 minutes. Alternative pour une Métropole Citoyenne, 6 minutes. Métropole Écologiste, Solidaire et Citoyenne, 6 minutes. Toulouse Métropole Solidaire de la Gauche Démocratique et Républicaine, 5 minutes. La parole est à Karine TRAVAL-MICHELET.

K. TRAVAL-MICHELET

Monsieur le Président, chères et chers collègues, en préambule de mon propos, je souhaite, au nom de mon groupe, m'associer aux différents hommages rendus, il y a quelques semaines, aux victimes des terribles attentats qui ont eu lieu sur notre territoire il y a maintenant dix ans. Nous témoignons toute notre compassion et toute notre solidarité aux familles et nous réaffirmons avec vigueur notre attachement à une société de fraternité, solidaire et ancrée dans nos valeurs républicaines.

Monsieur le Président, vous l'avez rappelé en préambule de vos propos liminaires, au cœur de l'actualité, l'adoption de la réforme des retraites, injuste et inefficace, grâce à l'article 49.3, révèle la brutalité, l'absence de dialogue social et le déni démocratique du gouvernement. Nous regrettons que la représentation nationale n'ait pas pu s'exprimer entièrement sur un texte aussi important pour l'ensemble des Françaises et des Français. Dans un contexte tendu, la méthode imposée par le président de la République et son gouvernement détériore le climat social dans notre pays et exacerbe les tensions. Il est temps d'accorder du crédit aux mobilisations et d'écouter les revendications de nos concitoyens. Le refus, hier encore, de la Première ministre de retirer la réforme, malgré la demande unanime de tous les syndicats, ne fait que confirmer cet entêtement. Avec l'ensemble de mon groupe, nous continuons de demander le retrait de cette réforme rejetée par une très large majorité. Néanmoins, dans un contexte tendu, attisé par ce passage en force qui embrase la colère populaire et sur ce point, nous vous rejoignons, la colère populaire qui n'a jamais raison et a toujours tort lorsqu'elle s'attaque au patrimoine commun, nous avons appris que trois véhicules de la collectivité ont été brûlés. Nous condamnons cet acte délictueux à l'encontre d'outils du service public, propriété de l'ensemble de nos concitoyens. Nous dénonçons également les inscriptions inacceptables sur les murs

du Capitole, les dégradant bien sûr, et la destruction, que vous avez évoquée, de mobilier urbain par des individus qui, eux, sont loin d'être des centaines de milliers de manifestants qui, en revanche, manifestent dans le calme, poursuivent leur mobilisation dans le strict respect du droit que leur confère la constitution. Des manifestants, Monsieur le Président, et je vous en ai informé, que nous souhaitons rejoindre une fois de plus avec l'ensemble de mon groupe, cet après-midi, à l'occasion de cette onzième journée de mobilisation. La manifestation démarrera à 14h30 et nous vous remercions donc d'accorder, selon les modalités que vous choisirez, une interruption de séance. Toujours est-il que j'appelle et j'invite l'ensemble de nos collègues élus de cette assemblée à nous rejoindre et à quitter le Conseil de Métropole pour une heure, une heure trente, afin de rejoindre la manifestation et d'y apporter notre soutien.

Dans l'actualité locale, il y a d'abord la délocalisation annoncée de l'usine Latécoère, pour laquelle nous vous avons saisi au nom de notre groupe lors du dernier conseil métropolitain, en regrettant les décisions qui fragilisent le tissu économique de la Métropole. Et nous nous étions questionnés sur l'avenir du groupe. Suite à votre rencontre avec le directeur général, vous avez annoncé que l'entreprise avait la volonté de préserver l'avenir du groupe à Toulouse et de maintenir les 1200 emplois en France. Cela étant, cette délocalisation met tout de même en danger 109 emplois, pour lesquels, même si la direction ne promet aucun licenciement sec, il semble qu'il n'ait encore pas toujours été trouvé de solution de reclassement. L'usine du futur de Montredon doit être reconfigurée, puisque le projet vise à accueillir les 80 salariés de Colomiers et les 70 de Labège. Mais cela pose question, quel est l'avenir de l'usine Latécoère à Colomiers ? Nous sommes donc toujours en désaccord avec cette stratégie, symbole bien sûr de l'histoire aéropostale et fleuron industriel de notre territoire.

Toujours dans le cadre du sujet du développement économique de notre Métropole, l'aéroport de Toulouse Francazal fête cette année ses cent ans depuis son inauguration en 1923. Afin de faire évoluer et valoriser cet équipement, notre Métropole porte un projet ambitieux, avec la mise en place d'une nouvelle stratégie économique, l'aboutissement d'un travail qui fait suite aux travaux lancés en 2020 par la commission « Toulouse territoire d'avenir », avec la création notamment d'un technocampus, à l'horizon 2025, dédié à l'avion vert et à l'hydrogène vert. Un projet soutenu également par la Région Occitanie pour doter notre Métropole d'un pôle de recherche et de développement technologique et scientifique au service de notre développement économique. La ZAC de Francazal se construit donc comme un pôle de recherche innovant et de développement des mobilités innovantes et décarbonées de demain et nous sommes fiers de soutenir ce projet. Mais, si notre accompagnement en faveur du secteur économique est à noter, nous ne devons pas oublier que ce soutien de la Métropole est attendu sur d'autres enjeux. Toulouse Métropole agit sur des domaines variés, comme d'ailleurs elle l'a démontré en 2020, avec le plan de lutte contre la précarité. Notamment à cette occasion, elle déroulait une série de mesures visant à venir en aide à des publics fragiles, en agissant sur le logement, l'accès à l'alimentation ou encore l'emploi, en aidant à la mobilité. Alors que les effets de la crise sanitaire se font toujours ressentir, ils se couplent désormais avec ceux de l'inflation, de l'explosion des prix de l'énergie, certaines catégories de la population se trouvent toujours en situation de précarité. Et aujourd'hui, je veux faire un focus dans notre propos sur les jeunes et les étudiants. Ces derniers sont deux sur trois à être en situation d'extrême précarité. 56 % à avouer qu'ils ne mangent pas à leur faim et un sur trois à faire face à des conditions de logement précaire. Ces chiffres alarmants ne semblent pas inquiéter le gouvernement outre mesure. La proposition de loi du groupe socialiste à l'Assemblée nationale de proposer des repas à un euro pour tous les étudiants, n'a pas été malheureusement adoptée, à une voix près. Je pourrais être encore plus exhaustive, bien entendu, sur les exemples, mais le temps qui m'est imparti m'en empêche, alors, face à ce refus d'agir pour les jeunes en situation de précarité, les collectivités doivent agir. La Région Occitanie le fait en proposant un plan Jeunes de 30 mesures et 60 millions d'euros de budget. Le

Département le fait aussi à travers l'ensemble de ses compétences, en agissant de façon très engagée sur les solidarités notamment. La Métropole doit donc également venir en aide à ces jeunes, au soutien de ces étudiants et mener des actions qui permettront d'améliorer leur quotidien, car nous ne pouvons pas nous résigner nous, en tant qu'élus responsables, parents souvent, de voir autant de jeunes souffrir, mal se loger, ne pas se nourrir correctement, négliger aussi certainement leur santé physique et mentale. Nous devons donc, selon des modalités que nous vous laissons le soin de définir, nous saisir de cette problématique.

Enfin, j'aimerais saluer une décision récente du Conseil d'État qui a donné raison à la Ville de Paris et par extension aux nombreux élus qui se sont engagés contre ce modèle, dont ceux de France urbaine et de notre Métropole. Les « dark stores » sont maintenant considérés comme des entrepôts, puisque destinés à une clientèle qui commande depuis des applications. Je suis sûre qu'ici, évidemment, tout le monde se réjouit de cette nouvelle puisque, je vous le rappelle, cette assemblée avait voté de manière unanime, en juin 2022, un vœu relatif à l'ambition des zones zéro dark store et dark kitchen dans la Métropole. Nous pouvons donc désormais travailler avec l'appui de cette décision et dans le cadre de notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) pour limiter leur prolifération et les contraindre rudement, sans oublier de consolider bien sûr, en tout cas, de demander une consolidation du droit des travailleurs de ces entreprises. Car oui, nous ne souhaitons pas comme modèle pour notre Métropole et sa ville-centre, ainsi que nos centralités, un territoire dans lequel les villes seraient remplies d'entrepôts, où les riverains seraient ennuyés encore plus qu'ils ne le sont déjà par les nuisances des scooters qui font des allers-retours et où l'économie de la flemme triompherait sur les sorties de nos concitoyens en ville pour faire leurs courses et se balader, au détriment de l'économie de proximité.

Je continue mes propos en abordant évidemment la question du PLUi-H que j'ai un peu évoquée dans mes propos liminaires avec la séquence de travail qui nous attend sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui vient de se clôturer. Nous y reviendrons, bien sûr, plus longuement au moment de l'examen de la délibération, mais, de manière liminaire, je souhaitais féliciter véritablement l'ensemble de nos agents, qui se sont beaucoup engagés, qui ont beaucoup travaillé, ainsi que toutes les personnes impliquées dans ce travail, qui ont exprimé leurs avis. Le plan d'urbanisme et d'habitat définira, vous le savez, la Métropole de demain. Il est donc important de le construire en prenant en compte les enjeux démographiques, climatiques, ainsi que les thématiques de l'emploi, des transports, de l'attractivité, pour construire un document ambitieux.

Et je termine bien sûr, comme vous, en envoyant tous nos encouragements à l'équipe du TFC qui représentera les couleurs de la Métropole rose. Merci.

I. HARDY

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais envoyer un petit mot d'encouragement tout d'abord à notre collègue, ami et coprésident, Thomas KARMANN, qui nous regarde depuis le fond de son lit puisqu'il est retenu chez lui pour cause de Covid et nous lui souhaitons un bon rétablissement. Ce propos liminaire doit à mon sens s'inscrire dans l'histoire que nous vivons à l'échelle nationale avec un monarque présidentiel qui s'acharne, malgré le rejet, par près de 90 % de la population active de ce pays, de sa réforme des retraites. Une réforme injuste, cela a été dit, qui aboutit notamment à vouloir retirer les deux plus belles années de retraite à nos concitoyens. Vous nous avez privés lors du dernier Conseil de Métropole de l'opportunité d'un débat sur ce sujet et de l'impact sur nos collectivités territoriales. Et ce contexte de mobilisation nationale doit nous interpeller, encore aujourd'hui où des milliers de personnes sont dans la rue pour défendre leurs acquis sociaux. Pourtant, le président fait la sourde oreille, pire encore, le gouvernement a choisi le passage en force avec le 49.3. Ainsi, le monarque présidentiel qui souhaitait que le peuple s'exprime à travers ses élus n'a pas eu le courage d'aller jusqu'au vote de l'Assemblée nationale. Et ces événements

nationaux nous rappellent parfois certaines décisions qui sont prises dans cette enceinte, alors même que la majorité de nos concitoyens sont résolument contre, comme par exemple la décision de passer en force la Jonction Est, qui a pourtant recueillie 92 % d'avis négatifs lors de l'enquête publique. Mais non, on continue comme si de rien n'était. Et depuis le début de ce mandat, nous parlons régulièrement de cette perte de confiance des citoyens, des citoyennes, envers les élus, mais comment le leur reprocher quand leur voix n'est en tout état de cause ni entendue ni prise en compte ? En soutien à ce combat, notre groupe également sera présent, Monsieur le Président, aux côtés des manifestants, à 14h30. Et nous invitons également, bien sûr, toutes et tous à nous rejoindre.

Il me semble également nécessaire de dire un mot sur la répression policière sans précédent que nous vivons. La doctrine du maintien de l'ordre, qui devrait s'orienter vers l'apaisement, consiste aujourd'hui à attiser les colères et suscite l'incompréhension. Alors si nous dénonçons, à Toulouse et ailleurs, les dégradations de l'espace et des bâtiments publics, nous ne pouvons tolérer que des familles manifestant pacifiquement soient la cible de tirs de gaz lacrymogènes comme ce fut le cas lors des deux dernières manifestations à Toulouse. Même l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe parlent d'usage excessif de la force en France. Les huit premières dates de manifestations organisées par les centrales syndicales, à Toulouse comme partout ailleurs en France, se sont passées de manière pacifiste. Et puis, il y a eu le déclenchement du 49.3 et cela a été vécu comme une provocation. Cela a engendré des violences que nous déplorons. La seule issue pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le pays est d'abord le retrait de la loi portant sur la réforme des retraites, puis l'ouverture d'un dialogue, d'un vrai dialogue avec les partenaires sociaux. Et que dire des propos inqualifiables du ministre de l'Intérieur qui s'en prend maintenant à celles et ceux qui défendent la liberté d'expression des droits de l'homme en laissant sous-entendre que des subventions à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), créée en 1898 pendant l'affaire DREYFUS, pourraient être remises en cause ?

En fait, ces dernières semaines, une actualité essentielle et déterminante pour l'avenir de l'humanité a été éclipsée par le contexte national. Il s'agit de la publication du sixième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Ce rapport sera le dernier avant un point de non-retour dans le système climatique. Il nous oblige. Il concentre toute l'expertise livrée par les scientifiques du monde entier pour diagnostiquer et identifier les solutions d'actions à l'échelle locale. Il incombe maintenant aux politiques de le transformer en actions tangibles. Je reformule ici, Monsieur le Président, ma demande d'avoir en amont du prochain Conseil de Métropole une présentation de ce rapport par un membre du GIEC, à l'ensemble des élus de cette assemblée. Nous avons la responsabilité et l'urgence d'agir. Nous en avons la possibilité dans le cadre du PADD dont nous débattons aujourd'hui. Ce PADD devra s'inscrire pleinement, impérativement, dans le triptyque que nous connaissons bien : baisse des gaz à effet de serre, adaptation et accompagnement du territoire et répondre concrètement aux défis de transition écologique et aux urgences qui en découlent. Ce PADD n'est pas un PADD comme les autres. Dans une démarche constructive, nous avons émis un certain nombre de propositions que nous avons adressées à l'ensemble des conseillers métropolitains et ces propositions rejoignent d'ailleurs pour beaucoup celles émanant de communes ou des personnes publiques associées. Nous ne pouvons faire la sourde oreille avec les informations que nous avons aujourd'hui. Il n'est plus possible, par exemple, de soutenir et d'accepter des projets tels que l'A69 entre Toulouse et Castres. C'est le sens du vœu que nous avons soumis, à l'occasion de ce Conseil, afin que Toulouse Métropole affiche clairement sa volonté de ne pas soutenir un projet climaticide, destructeur de terres agricoles et inutile. Nous ne pouvons pas non plus, dans le PADD, nous contenter de vouloir préserver la biodiversité. Nous devons œuvrer pour recréer des réservoirs et des corridors de biodiversité pour compenser l'impact énorme qui est le nôtre. Durant ce Conseil, nous examinerons également des délibérations, vous l'avez évoqué, concernant la ressource en eau et notamment la réutilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à décliner le plan national de l'eau à l'échelle

locale, car notre territoire est parmi les plus impactés. Par exemple, en investissant dans la réutilisation des eaux usées, en luttant contre les fuites ou en étudiant la tarification progressive et incitative de l'eau, proposition que nous portons depuis longtemps déjà. Sur ce point, vous nous disiez que ce n'était pas possible. Il semblerait, selon le gouvernement, que ce ne soit pas le cas. Vous avez indiqué, dans votre propos liminaire, que nous consommions simplement 1 % de l'étiage. C'est faux et la réalité, c'est que le besoin en amont est quatre fois plus important, mais je ne vais pas rentrer dans la technique. Plus globalement, comme la mobilité est une urgence, la gestion de l'eau l'est tout autant. Et nous vous proposons, Monsieur le Président, une commission spécifique pour aborder, ensemble, les réponses aux défis qui nous attendent, avec notamment la prise en compte de notre contexte local et donc, bien sûr, les enjeux liés à la Garonne et au Canal du Midi. Et simplement, pour conclure sur la problématique de l'eau, les besoins en eau, uniquement pour le terrassement de l'autoroute Toulouse-Castres, c'est 150 000 mètres cubes. C'est juste un chiffre que je voulais livrer à votre réflexion. Soyons donc à la hauteur des défis qui s'ouvrent à nous en sachant, d'une part, renoncer aux projets destructeurs de vie et, d'autre part, en développant enfin des politiques publiques de lutte contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Et je prendrais une seconde, bien sûr, moi aussi en tant que Toulousaine, pour m'associer aux encouragements pour notre équipe qui jouera ce soir. Merci.

J. CARLES

Monsieur le Président, chers collègues. Moi, je vais bien sûr m'associer et associer notre groupe à tous les hommages qui ont été rendus en début de ce Conseil, Monsieur le Président. Le sujet qui aujourd'hui est important est celui de la gestion de l'eau et je pense que l'intervention du Président de la République sur cette question a donné la voie et a montré qu'il y avait des choses à faire. Moi je pense qu'il faut véritablement qu'on prenne cette question à bras-le-corps. Il y a quinze jours, nous avons invité François GEMENNE, membre du GIEC, c'est un des principaux auteurs du dernier rapport. François GEMENNE est venu devant 200 chefs d'entreprise à l'IUT de Blagnac pour donner les orientations du GIEC et en fait, son message, c'est que les conditions climatiques telles que nous les connaissons, il faudra arrêter de dire que c'est exceptionnel. Ça n'est plus exceptionnel. C'est véritablement aujourd'hui ce type de dispositifs climatologiques auquel nous allons être confrontés. Ça veut dire et vous l'avez dit, Monsieur le Président, qu'il faut que l'on se saisisse de cette question. Lorsqu'a été évoquée ici la question du mode de gestion, j'étais intervenu pour dire que l'enjeu, c'était celui de la gestion de la ressource. Et je pense que l'enjeu déterminant, l'enjeu central, c'est bien celui de la gestion de la ressource en eau. Sur ces questions-là, nous sommes déjà engagés, et Eau de Toulouse Métropole est complètement partie prenante, sur pas mal de dispositions, sur les fuites, etc. Mais je pense que cette question ne peut pas être simplement le fait de la Métropole, du Département, de la Région, des collectivités territoriales ou de l'État, c'est aussi tout un travail de pédagogie qu'il faut mener à l'égard de nos concitoyens. Et l'économie de cette ressource extraordinaire, elle passe aussi par les écogestes que chacun d'entre nous pourra faire. Par exemple, pourquoi ne pas encourager la mise en place d'un réservoir d'eau de pluie, dès lors que l'on peut arroser les jardins avec ça ? Il y a déjà un certain nombre de choses qui ont été engagées, je pense qu'il faut poursuivre et même amplifier ce mouvement parce que c'est un enjeu déterminant au regard de la continuité de ces conditions dans lesquelles nous allons nous trouver. Ce que disent les experts du GIEC, c'est qu'il faudra attendre encore un certain nombre de dizaines d'années, voire au-delà, pour que nous ayons une inflexion. Et jusque-là, nous allons avoir une croissance et si nous ne stabilisons pas, l'inflexion sera d'autant plus difficile à générer. J'ai proposé à François GEMENNE de revenir pour faire une conférence ciblée, non pas vers les entreprises mais en direction du grand public. Il s'agit d'évoquer ces enjeux de cette transition à laquelle nous sommes confrontés. C'est ce premier point que je souhaitais évoquer avec vous.

Le deuxième point est plus terre à terre, c'est le fait de relayer le communiqué de l'Association des Maires de France (AMF) à propos de la compensation de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ce que dit l'Association des Maires de France, nous le constatons, c'est que cette compensation n'est pas telle qu'elle avait été proposée. Car on met dans les éléments de compensation des années qui ont été, de ce point de vue, complètement négatives. Quand on met les années Covid dans le calcul de la base, évidemment qu'on baisse considérablement le socle. Et donc, ce que nous dit l'Association des Maires de France, c'est que si l'on en restait là, il y aurait un manque à gagner de l'ordre de 650 millions d'euros. Ce que demande l'AMF, c'est que la compensation soit faite sur la base de ce qu'aurait été 2023, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu cette pression. Je pense qu'il faut soutenir cette démarche et être vigilant. Nous avons la chance d'avoir dans nos rangs une collègue ministre, qui nous a expliqué qu'en matière de dispositifs de hausse de cotisations dans le cadre de la loi d'évolution des retraites, ce serait compensé. Et donc, moi, ce que je souhaite, c'est que s'il y a une compensation, nous ne nous retrouvions pas dans le même dispositif, à savoir qu'elle soit ensuite stabilisée et que nous ne disposions pas d'un critère de croissance. Parce que le point d'indice a monté, la base salariale va augmenter et donc les cotisations vont monter. Si on nous dit : "La compensation est gelée à la date 2023", effectivement, nous aurons à supporter le manque à gagner. Cette démarche de l'État qui consiste à compenser mais tout de suite après, figer les niveaux, de fait, nous fait perdre des recettes et l'effet de la croissance. Et maintenant, ça risque de nous impacter sur la dépense. Il faut que nous y soyons extrêmement attentifs et vigilants.

Le dernier point que je voudrais évoquer, c'est le travail que nous faisons au titre de la démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec bien sûr les membres du SMEAT et notamment notre collègue Annette LAIGNEAU. Ce que nous voyons à travers le SCoT, c'est que notre territoire ne peut pas être regardé à l'aune simplement du périmètre de la Métropole. On s'aperçoit de la complémentarité et de la nécessité d'avoir une démarche d'ouverture. Le président a employé le terme de "dessalement". Je pense qu'aujourd'hui, il est important de nous mettre en capacité d'aller vers cette ouverture, vers un territoire plus large. Nous allons faire un PLUi-H métropolitain, mais sur la question de l'habitat par exemple, on ne peut pas regarder uniquement à l'échelle métropolitaine, parce que les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les autres territoires vont aussi connaître des modifications de populations. Moi je me félicite de la façon dont on a progressé lors du dernier Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT) sur ces questions. Il y a eu de la part de la Métropole, et je veux le saluer Annette LAIGNEAU et Monsieur le Président, il y a eu un pas qui a été fait vers les autres EPCI pour que nous puissions construire un schéma de cohérence et d'organisation territoriale qui intègre une vision élargie de ce territoire. Cette démarche d'élargissement de la vision du territoire est nécessaire. Quand j'évoque la question de la ressource en eau, la Métropole ne peut pas fonctionner toute seule. Nous avons des bassins versants qui sont sur des territoires qui ne sont pas uniquement métropolitains, n'est-ce pas, Monsieur le Vice-président ? Donc, je crois que cette vision élargie du territoire est de plus en plus nécessaire pour conduire nos politiques publiques. Je vous remercie.

P. LACAZE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. D'abord, Monsieur le Président, au nom des élus de la Gauche Démocratique et Républicaine, permettez-moi de m'associer à toutes les interventions qui ont salué notamment sur les victimes du terrorisme ou les différents hommages qui ont été rendus. Nous n'oublions pas et, bien sûr, nous restons inflexibles face à cela.

Je veux rebondir sur les propos de Joseph CARLES, notamment sur la question de l'eau. Il a beaucoup insisté dans son intervention sur le SCoT. Nous vous le redisons, Monsieur le Président, et nous trouvons que vous êtes bien timoré en la matière, nous pensons qu'il faut une coopération importante avec le Département, avec la Région, sur les grands enjeux posés à notre Métropole. Bien sûr, nous

vous l'avons demandée et pour l'instant, nous trouvons que vous n'avancez pas sur la façon dont nous pourrions construire un ensemble cohérent au niveau de la mobilité. Nous avons pris beaucoup de retard sur ce travail avec la Région et le Département. Sur l'eau nous avons dénoncé le choix que vous avez fait de privatiser la gestion de l'eau sur notre Métropole. Bien sûr, la situation, les conditions hydriques de ces derniers mois, les prévisions faites sur les futures années posent de manière beaucoup plus forte, Joseph CARLES a raison de le dire, la question de la gestion de la ressource. Donc là aussi, sur la question de l'eau, nous pensons qu'il faut peut-être revoir nos positions, avoir une anticipation sur les vingt prochaines années et travailler en concordance avec le Département, avec la Région, avec les autres EPCI à l'échelle de notre Département. Monsieur le Président, vous avez cité Fabien ROUSSEL, une des personnalités politiques préférées des Français, pour vous conformer à ses propos de condamnation des violences. Moi je crois d'abord, Monsieur le Président, qu'on vous a peu entendu sur les manifestations. Parce que la question des manifestations, ce n'est pas celle des violences, vous vous trompez. Il y a 15 à 20 millions de Français qui ont manifesté depuis deux mois. Je ne vous ai pas vu à leurs côtés. Je soutiens la proposition du groupe socialiste portée par Karine TRAVALMICHELET, que nous allions en délégation à la manifestation tout à l'heure soutenir un mouvement qui n'a rien à voir avec les violences. Ces manifestations que nous connaissons depuis des mois, je le redis, vous pouvez prendre les chiffres et même ceux de la police : 15 à 20 millions de nos concitoyens ont manifesté au travers de dix journées de mobilisation. Selon les sondages, 70 à 80 % des Français rejettent cette réforme, dont vos électeurs, Monsieur MOUDENC, dont nos électeurs à nous toutes et tous. 90 % des actifs disent que cette réforme est injuste. Et d'ailleurs, aujourd'hui, les économistes de tous bords reconnaissent que ce n'est pas la question du recul de l'âge de départ à la retraite qui est prédominante dans la viabilité de notre système de répartition. Cette réforme est donc injuste et renvoie à quelque chose. On ne peut pas citer Fabien ROUSSEL et ne pas être aux côtés des manifestants. On ne peut pas citer Fabien ROUSSEL et ne pas dire au président de la République : "Discutez, concertez, travaillez". Je salue moi aussi l'équipe du TFC, mais je veux ici, au nom de nombreux élus de notre Métropole, saluer l'équipe de l'intersyndicale, saluer l'équipe des salariés du privé et du public qui se manifestent. Vous osez dire qu'a priori, les grèves n'ont pas vraiment lieu, qu'il y a des éléments extérieurs, mais c'est mal connaître la réalité des salariés de ce pays, de votre métropole et de nos territoires. Les sondages que je vous cite à l'échelle du pays se répercutent ici. 80% des Toulousains et des Toulousaines, 80% des habitants de notre métropole rejettent cette réforme. Et donc je crois, Monsieur MOUDENC, au-delà des piques qui consistent à citer une personnalité de gauche, parmi les préférées de Français, qu'il faut aller au bout. Je vous invite à appeler le président de la République à la concertation. Je sais que vous hésitez au soutien total ou au soutien critique à Emmanuel MACRON depuis quelques années. On suivra votre parcours politique mais je pense qu'il ne faut pas aujourd'hui passer en force, ça a été dit par Karine TRAVALMICHELET, l'utilisation du 49.3, du 47.1, le refus de discuter avec les syndicats. Ne vous inspirez pas de ça. Sur la ZFE, sur d'autres questions, concertez, écoutez les populations, entendez ce qui se dit, ne caricaturez pas et j'espère que nous aurons, à défaut de votre présence dans la manifestation, un message de soutien à la très grande majorité des manifestants pacifiques. C'est ça que j'attends de vous, un soutien aux 99 %, peut-être 100 % des gens qui manifestent pacifiquement, pour qu'ils soient entendus.

J. EL ARCH

Monsieur le Président, chers collègues, JAURÈS nous a dit : "La République est le grand meneur, traduisez-la donc devant vos gendarmes". Ce discours prononcé à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1893 était tenu en défense des meneurs des grèves ouvrières. Aujourd'hui, la brutalité policière de l'État témoigne de la fébrilité du pouvoir contre les quartiers populaires en 2005, contre les gilets jaunes en 2018 et contre les millions de manifestants opposés à la réforme des retraites en

2023. Il y a encore quelques années, quand le pouvoir se trouvait confronté à des mouvements sociaux, déterminés, massifs, durables et organisés, il reculait. Ce recul n'était pas forcément vu comme un échec, mais bien comme le signe que la démocratie sociale et la démocratie politique fonctionnaient en parallèle. Il démontrait la possibilité pour le peuple français de se faire entendre en dehors des périodes électorales auxquelles une vie démocratique ne saurait se résumer. La loi sur la sélection à l'entrée de l'université en 1986, le plan JUPPÉ en 1995 et d'autres, en sont les exemples. On voyait même certains responsables de ces réformes impopulaires démissionner, comme Alain DEVAQUET en 1986 et Claude ALLÈGRE en 2000. Depuis l'arrivée de Nicolas SARKOZY à la présidence, de François HOLLANDE et de leur disciple, Emmanuel MACRON, une mutation s'est opérée. Peu importe le nombre des manifestants, peu importe la durée, peu importe la détermination, rien ne bouge, circulez, il n'y a rien à voir. Pour rappel, depuis la bataille des retraites en 2010, la mobilisation contre la loi EL KHOMRI en 2016, les ordonnances MACRON en 2017, la méthode THATCHER fait école. On ne recule même plus devant les poubelles qui s'entassent, les stations essence à sec, les trains annulés, les classes fermées, les routes bloquées, les métros perturbés, le pouvoir s'accommode à des manifestations hebdomadaires ou quotidiennes. La réforme des retraites, ou plutôt la contre-réforme des retraites, a mobilisé des millions de personnes dans la rue, appelées par une intersyndicale soudée et unie. Une réforme rejetée par une grande partie, une grande majorité de Français, 70 à 90 % d'opposants. Les Français ont compris que cette réforme n'est ni nécessaire, ni juste, ni protectrice, plus particulièrement pour les femmes. Malgré cela, ce gouvernement a décidé de passer en force avec le 49.3, conscient que le vote des parlementaires n'était pas acquis. Il vide la démocratie de sa substance : débattre, voter. Cette arrogance a fait monter la désillusion démocratique et renforcé chez nos concitoyens l'idée que le jeu politique est verrouillé. La feuille de route de ce gouvernement, c'est le bonheur des actionnaires et de la finance, au mépris des intérêts du peuple. Ouvriers, paysans, hospitaliers, enseignants, chercheurs, étudiants, lycéens, agents de la fonction publique territoriale, de la fonction publique, tous les secteurs de la société exigent le retrait de cette réforme. Cette protestation ne s'éteint pas, elle redouble en force, elle se répand et nul ne sait comment cela finira. Mais nous apprenons que le président n'a aucun scrupule, aucun regret. Aucun scrupule, c'est certain. Aucun regret, nous verrons bien. On ne piétine pas la dignité de tout un peuple indéfiniment. La France qui défile, c'est celle qui fait et qui fera l'histoire, celle des « jours heureux ». Le maintien de l'ordre s'est brutalisé en raison de la disqualification par le pouvoir de la manifestation comme contribution à la pluralité démocratique. Le recours massif aux armes dites non létales blesse, mutilé, tue. Nous ne pourrons jamais oublier Rémi FRAISSE, mort à l'âge de 21 ans. Cette répression systématique illustre le sort d'un étatisme autoritaire dont la tolérance à l'égard de toute contestation de l'ordre établi diminue. Mais quel ordre ? Celui des profits ? On gaze partout comme à Prades dans les Pyrénées, sans distinction, hommes, femmes, enfants. Ou comme lors de la manifestation du 28 mars à Toulouse. En effet, jamais, jusque-là, nous n'avions vu un dispositif policier aussi important sur tout le parcours. Aucun incident n'a été signalé et pourtant les forces de l'ordre sont intervenues et ont coupé la tête du cortège. Pourquoi cette interruption prématurée de la manifestation syndicale ? Il y a manifestement une volonté de discréditer le mouvement social en créant des situations anxiogènes. Faire monter les tensions, faire peur, terroriser les manifestants, voilà ce que veut ce gouvernement. En démocratie, on ne gouverne pas par la peur. Le manifestant, ce n'est pas un ennemi, c'est un citoyen en colère. Nous ne pouvons accepter que notre jeunesse soit interpellée, contrôlée, arrêtée, intimidée, comme au lycée Ozenne à Toulouse. Comme une effroyable répétition de ce que nous avons pu voir en 2018 à Mantes-la-Jolie, lorsque les forces de l'ordre intimèrent à 146 jeunes de s'agenouiller, mains sur la tête, traités comme des ennemis. Étrange conception du maintien de l'ordre. Et les enchères montent encore. À Albi, l'arrestation à 6h du matin, à leur domicile, de plusieurs militants responsables syndicaux, triste souvenir qui nous rappelle les périodes les plus sombres de notre histoire. Ce gouvernement est en train d'endommager gravement le consentement républicain. Prenons

garde à ces dérives autocratiques qui ne peuvent déboucher que sur des lendemains non maîtrisés. Ce président s'est enfermé dans une vision étriquée et défaillante de la légitimité démocratique. "Ce n'est pas la foule qui veut s'imposer au peuple, c'est davantage le prince qui se croit plus sage et mieux éclairé que la multitude", disait Machiavel. Sortir de cette violence, c'est apaiser. C'est tout d'abord et avant tout retirer cette réforme impopulaire. Ensuite, il faudra suivre les recommandations du « rapport de la commission d'enquête relatif à l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre » du 20 janvier 2021. Je vous invite à le lire, je ne vais pas le développer ici. Ces préconisations sont bien loin de ce que nous pouvons observer à ce jour, une militarisation du maintien de l'ordre. En effet, ce régime manipule notre police républicaine pour la mettre au service des puissants, ceux qui veulent mettre la main sur nos vies, nos retraites, notre sécurité sociale et nos services publics. Après avoir organisé la séparation de l'État et de la religion, nous devons aujourd'hui organiser la séparation de l'État et de la finance.

Enfin, je conclurai en disant que nous sommes face à un gouvernement isolé qui impose sa volonté au peuple au lieu de répondre aux questions sociales et environnementales qui se posent à nous toutes et tous et dont la réponse ne peut être que collective. Il divise, il utilise des mots honteux et irresponsables comme ceux de "terrorisme intellectuel" qui favorisent la montée de l'extrême droite. Depuis vingt ans, on nous répète à longueur de journée la formule imbécile : "La sécurité est la première des libertés". Nous disons que la liberté individuelle et collective, le droit, est la première des sécurités. Il faut inverser le postulat, sinon il n'y aurait pas de pays plus libre que celui de Staline, Poutine, Franco ou Mussolini. Enfin, Monsieur MOUDENC, pourriez-vous sortir de votre silence et nous dire, c'est une question d'honnêteté politique et intellectuelle, êtes-vous pour ou contre cette réforme des retraites ? Je conclurai en disant que, nous aussi, le groupe AMC, nous demanderons une interruption de séance pour pouvoir rejoindre le mouvement social. Merci.

S. BRIAND

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous me pardonnerez de ne pas avoir aujourd'hui la verve de Monsieur EL ARCH, mais les antibiotiques sont rarement un facteur d'énergie. Cela étant, je ne peux pas ne pas être stupéfait par la différence dans les diverses interventions que nous avons pu entendre aujourd'hui. Certains sont clairs et je salue notamment Karine TRAVAIL-MICHELET lorsqu'elle condamne sans réserve les violences. Certains sont ambigus, et je m'étonne de voir notre collègue Isabelle HARDY, au fil des réunions, au fil des séances du Conseil, dériver de plus en plus vers l'extrême gauche dans ses propos, y compris lorsqu'elle évoque des provocations. Et puis certains aussi, c'est vrai, d'une certaine manière, sont clairs, n'ayant plus peur de rien et notamment pas de tenir des propos où ils mélangent allègrement les manifestants et ceux qui sont la cause des violences. Car en vérité, lorsqu'on fait l'amalgame comme vient de le faire Monsieur EL ARCH, entre les violences et le droit de manifester, c'est qu'on fait l'amalgame entre ceux qui manifestent paisiblement, qui ont le droit de manifester, de revendiquer et de s'opposer et ceux qui viennent là exclusivement pour casser. Voire, comme nous l'avons vu à Sainte-Soline, pour chercher clairement les agressions physiques et probablement même, au-delà des blessures, pour « tuer du flic » et qui, dans les propos de Monsieur EL ARCH, ne souffrent d'aucune condamnation. En ce qui nous concerne, nous réaffirmons notre attachement à l'État de droit, à la République, à notre soutien aux forces de l'ordre dont je n'ai jamais pu, en ce qui me concerne, constater une volonté dans les manifestations, de provoquer ou de créer des désordres. Je n'ai jamais vu, mais peut-être Monsieur EL ARCH a-t-il une autre vision que moi, de policiers qui allument des incendies, de policiers qui cassent des vitrines, de policiers qui brûlent des voitures, de policiers qui jettent des pavés sur des manifestants. Les policiers, ce sont et c'est le dernier rempart de la démocratie. C'est le dernier rempart de l'État de droit lorsqu'une minorité, que semble en tout cas ne pas condamner Monsieur EL ARCH, s'en prend à ce qui fait les fondements de notre système démocratique. Pardon, mais puisqu'on veut nous emmener sur le terrain parlementaire, sur le

terrain de la loi, moi je pense d'abord aux principes de notre démocratie, c'est la représentation, c'est le principe de la démocratie représentative qui fait qu'il y a des élections et qu'à une élection, on a la capacité et la liberté de choix pour décider qui, pour la période du mandat, assumera les responsabilités gouvernementales, législatives ou locales. Et ce qui vient d'être exposé par Monsieur EL ARCH, c'est la volonté de refuser la légitimité de notre système de démocratie représentative, en considérant que l'élection ayant été acquise, son résultat doit être systématiquement contesté. Un certain nombre de nos compatriotes critiquent telle réforme et ils sont légitimes à le faire, et ils sont légitimes à manifester. Mais que des forces politiques et que des élus critiquent systématiquement la légitimité de ceux qui, conformément aux dispositions constitutionnelles, conformément au processus législatif, adoptent des textes, fussent-ils minoritaires, fussent-ils avec une opposition extrêmement significative de la population comme cela semble manifestement être le cas sur ce texte ; que des responsables politiques et des partis politiques, parce qu'ils ont perdu les élections, soient en critique systématique de la légitimité politique, ça c'est une critique directe de notre système de démocratie. Et le résultat, c'est celui que l'on voit dans les sondages, dont certains qui viennent de paraître. Mais pour moi, ça n'est pas une surprise, parce que je sais bien et nous sommes nombreux, je le pense, à l'avoir compris, les extrêmes de droite comme de gauche ne cherchent qu'une chose, abattre la République, abattre la République représentative pour pouvoir conquérir un pouvoir que le peuple ne leur consent pas. Et pour ce faire, aujourd'hui, saper jour après jour les principes de notre démocratie. Je n'ai jamais plus entendu dans leurs bouches la notion de nation. Mais systématiquement, exclusivement, les minorités. On oppose une partie à la nation et on ne place plus ces éléments dans l'ensemble républicain. On a d'un côté, parfois, des attitudes qui peuvent être une forme de racisme d'origine quand les autres utilisent le racisme de classe. On coupe, on sépare, on oppose et on instille systématiquement dans tout le débat politique, la violence, la haine et la volonté de la discorde. Notre démocratie, elle est fondée sur le rassemblement, sur la nation. Faire en sorte que chaque fois, on fasse l'effort de trouver ce qui nous rassemble, ce qui nous rapproche et non pas ce qui nous divise. Ce que fait aujourd'hui l'extrême gauche, comme ce que fait depuis longtemps l'extrême droite, c'est exclusivement rechercher les points de discorde, c'est exclusivement rechercher les points de différence pour mettre de l'huile sur le feu, parce qu'il n'y a que l'huile et le feu qui peuvent leur permettre de parvenir aux responsabilités. Cette vision de la politique et de la démocratie est un danger. En ce qui nous concerne, nous la condamnerons systématiquement et je le dis, je le réaffirme, nous apportons tout notre soutien aux forces de l'ordre qui effectuent un travail extrêmement difficile avec des provocations systématiques de la part d'une minorité qui profite de ce discours de ces responsables et de ces élus d'extrême gauche pour générer les crises que nous vivons.

Sur le fond, dans leurs interventions, mes prédécesseurs ont évoqué un certain nombre de sujets qui méritent, je le crois, quelques observations. Karine TRAVAIL-MICHELET a évoqué la nécessité pour nous de réfléchir à la mise en œuvre, comme d'autres collectivités, d'un plan jeunes. Je veux la rassurer ; nous agissons dans le cadre de nos compétences. Elle a rappelé que la Région et le Département, dans le cadre des leurs, développent un certain nombre d'actions. Heureusement ! Pour des collectivités en charge, comme le bloc communal, des écoles maternelles et élémentaires, pour le Département, des collèges et des lycées, chaque collectivité développe beaucoup d'actions. C'est vrai qu'à la différence, par exemple, de la Région, nous n'avons pas pris le soin de rassembler dans un plan tout ce qui existe, sans rien de nouveau d'ailleurs, pour rappeler l'Ecole de la deuxième chance ou la formation sanitaire et sociale. Mais je veux la rassurer, il n'y a absolument pas, dans les actions de ces différents plans, autre chose que la consolidation de l'existant, permettant d'avoir une vision plus politique, et c'est légitime. Nous avons eu l'occasion d'en débattre à la Région, Pierre LACAZE était là et d'autres également, et tout cela permet d'avoir une visibilité. Je prendrai juste un exemple, l'essentiel des volumes financiers évoqués, nous pouvons les retrouver de la même manière puisqu'il s'agit de la tarification favorable pour les jeunes, et notamment les étudiants, dans les transports

publics, qui représente un effort très significatif et bien supérieur même aux volumes qui ont été évoqués. Peut-être que Monsieur le Président souhaitera que nous identifions plus précisément ces actions qui relèvent en grande partie, d'ailleurs, des communes et en partie également, notamment sur l'accompagnement à l'insertion sociale et économique des jeunes, pour pouvoir montrer la réalité de tout ce qui est fait au bénéfice des jeunes.

Vous avez également évoqué la question du PADD, sur lequel je ne reviendrai pas dans la mesure où nous aurons tout à l'heure un débat important durant notre Conseil. Mais je veux le dire. A été évoquée la nécessité de développer les corridors de biodiversité, a été évoquée la possibilité de la préservation de l'eau, nous n'avons pas attendu l'été dernier pour savoir que l'eau est un bien précieux. Nous n'avons pas attendu les récentes déclarations pour avoir la conviction que la nécessité de la biodiversité était essentielle. Lorsque le projet du Grand Parc Garonne irrigue l'ensemble du territoire métropolitain du sud au nord, lorsque les coulées vertes se développent partout dans les plans d'urbanisme, c'est bien pour assurer cette biodiversité. Quant à l'eau, c'est vrai que certains se réveillent bien tardivement. Moi, je n'oublie pas que sous son mandat, Pierre COHEN, Madame HARDY y était, Monsieur LACAZE également je crois, et d'autres, avaient négocié avec le délégataire de l'eau une baisse du prix de l'eau. Mais comment avaient-ils fait pour négocier cette baisse ? En concédant au délégataire une réduction des investissements affectés au renouvellement des réseaux et donc à la lutte contre les fuites. Et Jean-Luc MOUDENC tout à l'heure a rappelé les efforts consentis *a contrario* dans le dernier contrat négocié par Pierre TRAUTMANN qui vise à augmenter considérablement les investissements sur les réseaux, précisément pour lutter contre les fuites. Et nous l'avons fait avant l'été dernier. Avant que tout à coup, on se dise que l'eau est effectivement un bien qui peut devenir rare, chose qui peut paraître assez contre-intuitive pour un pays dont les façades atlantiques sont absolument considérables. Mais nous y sommes attentifs. Et nous sommes également attentifs à ce que, dans ce domaine, comme dans tous les autres, l'écologie ne soit pas punitive. Car effectivement, on peut vouloir mettre en place une tarification progressive en considérant que plus l'eau est chère, plus elle sera économisée. Peut-être aussi doit-on avoir en tête que souvent les objectifs sont contradictoires. Nous sommes particulièrement sensibles à la question du pouvoir d'achat. Et c'est ce qui a orienté les discussions dans le dernier contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour faire en sorte que l'eau soit à Toulouse Métropole l'une des moins chères de France. Nous l'avons depuis longtemps en objectif, nous l'avons réalisé et nous continuerons ; nous poursuivons les efforts pour faire en sorte de préserver cette ressource. Nous le ferons avec les collectivités qui elles-mêmes travaillent depuis bien longtemps. Certains connaissent, pour les plus anciens, toutes les difficultés qu'il y a à faire en sorte d'avoir une véritable politique de l'eau dans notre région, avec le barrage de Sivens par exemple, mais nous y contribuerons également.

Enfin, je voudrais évoquer pour terminer l'action de Toulouse Métropole sur la politique des transports. Il en a été question. J'ai entendu Pierre LACAZE regretter, mais peut-être ai-je mal compris sa phrase, peut-être était-elle mal tournée, que la Région n'ait pas pris à corps ce sujet. Je ne doute pas de son implication pour faire en sorte que cette situation, si c'est son sentiment, évolue positivement. Nous sommes, en ce qui nous concerne, nous l'avons dit à plusieurs reprises, disposés à discuter de l'évolution de la politique des transports. Jean-Luc MOUDENC a rappelé quand même la réalité du réseau de Toulouse Métropole, de Tisséo, qui est le deuxième réseau le plus performant de France. On peut considérer que ce n'est pas suffisant, mais c'est tout de même une situation qui est extrêmement favorable par rapport à d'autres agglomérations. Nous devons poursuivre cet effort, mais dans la cohérence, car si on évoque le PADD, nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure, nous le faisons dans le cadre de la loi « Climat résilience », dans le cadre d'un débat qui vise à limiter, demain et dans le futur, l'étalement urbain, à limiter la consommation des espaces naturels. Cette réduction de la consommation des espaces naturels exige par voie de conséquence une relative densification. Or, la réalité, c'est que demain, nous allons devoir poursuivre les efforts en matière de transports collectifs, là

où les habitants se sont installés, là où ils sont présents, où les emplois existent. Et malheureusement, les logiques de la loi Climat résilience sont à une logique de concentration, là où les projets tels qu'ils peuvent être évoqués par certains sont à une logique d'étalement. C'est la cohérence entre l'ensemble de ces objectifs, parfois contradictoires, que nous tentons de trouver dans les politiques publiques que nous mettons en œuvre. Mais chaque fois, nous souhaitons le faire dans l'intérêt des habitants en préservant leur pouvoir d'achat et en faisant en sorte de les convaincre et de ne pas, comme certains souhaiteraient le faire, les sanctionner de manière systématique.

J.-L. MOUDENC

Quelques points complémentaires. D'abord, en précisant à l'endroit de Karine TRAVAIL-MICHELET que la question de la jeunesse est très présente dans nos propres préoccupations. C'est d'ailleurs un thème sur lequel j'avais demandé, il y a plusieurs mois, au Codev de réfléchir, donc nous aurons un apport du Codev. Je rappelle aussi qu'il y a un travail qui est en cours entre la Métropole et les communes, je crois que c'est Julie ESCUDIER qui le coordonne, de manière à ce que nous puissions, au prochain conseil métropolitain ou à celui d'après, présenter un plan jeunesse qui sera donc enrichi tout à la fois du travail du Codev, de celui des communes et de celui impulsé par la Métropole, donc nous serons au rendez-vous.

Je voudrais dire à Pierre LACAZE, qui nous invite à travailler avec tout le monde sur la question de l'eau. Il y a aucun problème. La seule chose que je fais remarquer, c'est que pour ce problème qui aujourd'hui prend une importance dont les Français n'avaient peut-être pas conscience il y a quelques années, la France est organisée avec un système de gouvernance de l'eau extrêmement compliqué, extrêmement éclaté. C'est un système qui n'est pas clair, qui n'aide pas les citoyens à s'y retrouver, à savoir qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Là-dessus, je crois qu'il y a un chantier. Le président de la République a indiqué qu'il voulait réfléchir à une réforme institutionnelle, ou concernant les territoires. Je pense que c'est un sujet qui doit être inscrit à l'ordre du jour de cette réforme, en lien avec les associations d'élus, dans la concertation, parce que nous avons un besoin de lisibilité, d'efficacité et de rapidité sur les décisions par rapport à la gestion de la ressource en eau au niveau de nos territoires.

S'agissant de Pierre LACAZE, vous avez dit un certain nombre de choses me concernant ou concernant mes positions sur les grèves ou sur le principe des manifestations, qui m'ont apparues quelque peu confuses, donc je tiens à ce que les choses soient claires parce que ce sont des sujets importants. S'agissant des manifestations, j'ai toujours défendu et je l'ai dit publiquement ces dernières semaines, bien évidemment, le droit à manifester, tout comme j'ai défendu bien évidemment, le droit de grève, ce sont des droits qui sont inaliénables dans une démocratie comme la nôtre. Simplement, je fais la distinction entre ceux qui manifestent et qui, très très très majoritairement, le font dans le respect de la loi républicaine et cette petite minorité que j'appelle les « casseurs », d'ailleurs ou des militants d'extrême gauche ou d'ultra gauche qui viennent dévoter la manifestation. Et d'ailleurs, si je les condamne, c'est par attachement au principe de la démocratie et parce que je suis attaché au service public et que je ne peux pas laisser se dégrader le service public, les équipements publics, en ne disant rien, alors que je suis à la tête d'une collectivité. Je serais en dessous de tout. Mais c'est aussi parce que je pense que ce type de comportement porte atteinte à l'image même de la manifestation et à la cause qui est portée par celles et ceux qui manifestent. S'agissant du droit de grève, il n'y a véritablement aucun problème, quand je vous dis que la plupart de nos agents ne font pas grève et que ce ne sont pas eux qui font les blocages, je vous le dis pour que vous ayez une information complète. Pourquoi ? Parce qu'autrefois, il y avait des pratiques différentes, il y avait ce qu'on appelait des piquets de grève qui étaient liés à une grève et certains syndicats, de manière totalement illégale d'ailleurs, organisaient les blocages. Je vous dis, là, les choses sont différentes, nos agents ne font pratiquement pas grève et ce sont des personnes extérieures, des lycéens, des étudiants, pour la plupart, qui viennent organiser

les blocages, que je n'appelle donc pas piquets de grève, évidemment avec la complicité de certains syndicats, la CGT étant en pointe là-dessus et son responsable à la Métropole le revendiquant ouvertement. Donc les choses sont très claires. Sur le taux de grève, moi je vais vous donner l'information précise. La semaine dernière, le taux de grève parmi les agents de la Métropole, pour la grande journée de manifestation, a été de 2,5 %. Et la semaine précédente, il y avait également une grande manifestation nationale, le taux de grève était de 3,5 %. Aujourd'hui, par définition, je n'ai pas les chiffres, mais je vous les communiquerai. Donc je tiens là aussi à vous dire cela pour que vous ayez un minimum d'informations objectives sur ces sujets.

J'ai entendu la demande d'un certain nombre d'entre vous pour qu'il y ait une présence du Conseil de Métropole à la manifestation. Moi, ma position, elle est très simple : permettre sans obliger. Et c'est la raison pour laquelle j'ai bouleversé l'ordre du jour. Je vous propose, j'ai prévu que l'on puisse discuter de chapitres qui sont jugés importants et stratégiques ce matin, alors que le fil de la discussion les aurait sans doute amenés vers l'après-midi en l'absence d'un certain nombre d'élus. Pour que la qualité démocratique de nos débats ne soit pas altérée, nous discuterons des chapitres 17, puis 10 de l'ordre du jour, après le chapitre 4 et avant le chapitre 5. Nous ferons ensuite la pause déjeuner. Ceux qui voudront partir à la manifestation partiront à la manifestation. Moi, je n'oblige pas tout le monde à partir à la manifestation, donc je n'interromps pas les travaux du conseil métropolitain. Voilà. Donc, à partir de là, je reprendrai la séance en début d'après-midi, j'espère constater que le quorum sera là et s'il est là, nous continuerons nos travaux, mais les dossiers les plus stratégiques auront été traités le matin avec l'ensemble des collègues. Il me semble que c'est de bonne pratique démocratique et respectueux vis-à-vis de toutes les positions qu'il peut y avoir dans cette assemblée par rapport à l'actualité sociale qui est importante et c'est la raison pour laquelle on doit bouger les lignes de l'organisation des débats. C'est ce que j'ai essayé de faire à travers ce que je viens de vous dire.

Donc je vous propose de passer à l'ordre du jour tel qu'il est inscrit et en premier lieu de donner, comme nous le faisons chaque année, la parole à Marie-Christine JAILLET, la présidente du Conseil de développement de notre Métropole, de manière à ce qu'elle nous donne l'éclairage sur les travaux de l'année écoulée et que l'on puisse pleinement les apprécier. Avant qu'elle parle, je tiens une fois de plus à remercier le Codev pour sa fidélité dans l'engagement. Parce que, faut-il le rappeler, le Codev, c'est avant tout un rassemblement de bénévoles, de citoyens qui prennent du temps pour arrêter et enrichir la réflexion sur un certain nombre de sujets d'intérêt public. Tout cela est fait avec beaucoup de régularité, avec tantôt des thèmes dont je saisis, comme président de l'exécutif, le Codev et que le Codev traite toujours, je l'en remercie, et d'autres thèmes qui sont de son initiative, par autosaisine. Donc je vais donner la parole à la présidente, Marie-Christine JAILLET, mais auparavant je voulais formuler de vifs remerciements à l'endroit d'elle-même et de l'ensemble des membres du Codev.

M.-C. JAILLET

Monsieur le Président, merci. Mesdames et Messieurs les élus, conseillères, conseillers métropolitains, Mesdames et Messieurs, je serai concise, compte tenu de l'ordre du jour qui est le vôtre et vous invite évidemment à lire le livret du rapport annuel d'activité du Codev qui est à votre disposition sur vos tables. Je voudrais avant tout souligner deux axes de progression de nos activités. Le premier dans nos rapports avec les élus et les services communautaires, rapports plus suivis, qui se traduisent par des échanges fréquents, soutenus, par une meilleure prise en compte de nos propositions permettant de répondre plus facilement aux deux questions que se pose tout membre du Codev : Quelle est l'utilité et l'usage de nos travaux ? À quoi sert-il de s'impliquer et de donner bénévolement du temps et de l'énergie à une telle instance ? Je dois dire qu'il m'est désormais possible de répondre mieux que par le passé. Second axe de progression, il touche à nos modalités de travail. Jusque-là, le Codev avait surtout, d'une part, produit des contributions sous forme de livrets et, d'autre part, pris part à l'animation du débat public, à la fois sur des questions sociétales et sur des questions à l'agenda de la

Métropole. S'il reste une boîte à idées, il a ajouté à sa palette d'autres modalités de travail qui l'impliquent davantage dans l'action. C'est en particulier la proposition qu'il a faite d'expérimenter des comités d'usagers pour accompagner la mise en place du Réseau Express Vélo (REV), mais c'est également son déploiement d'un jeu sérieux, 2tonnes, pour accélérer la prise en compte des enjeux de la transition écologique à partir de l'appréciation de sa propre empreinte carbone, mais également des leviers d'actions individuels ou collectifs pour la limiter. Je voudrais revenir sur les contributions et les avis du Codev. Ces contributions, je l'ai dit, sont inscrites aujourd'hui dans un vrai dialogue, Codev, élus, services. Signaler une première réponse à la saisine qui nous a été adressée : "Quelle politique jeunesse pour la Métropole ?". Avec un travail qui se poursuit avec la vice-présidente en charge de cette thématique et les services qui l'accompagnent, en particulier dans l'élaboration d'un plan d'action à venir. Signaler également la réalisation d'un travail sur les modes actifs de mobilité, avec la rédaction d'une plaquette à destination des élus et des agents autour de la manière dont nous pouvons faciliter le REV au regard du développement de l'usage du vélo, y compris pour les mobilités domicile-travail. Signaler également la production d'une note d'observation sur le PADD du PLUi-H, un travail évidemment mené en coopération avec les services et la vice-présidente en charge de ces questions. Signaler également, suite à la demande que vous nous avez formulée l'année dernière, un travail exploratoire sur l'égalité hommes-femmes. Signaler également des travaux sur l'intergénérationnel, en relation avec Europolia sur la Politique de la Ville, sur l'emploi et la transition carbone, sur les bonnes pratiques en matière de développement économique. Un certain nombre de publications sont en cours et sortiront en 2023. D'abord, une publication anniversaire pour les dix ans du Codev, nous avons atteint l'âge de raison. Un livret également sur le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), opportunités pour repenser la densité », une question difficile. Et puis, une mise à jour du memento "Qui fait quoi dans la Métropole ?". Signaler que, dans nos activités, nous avons continué à participer à la réflexion sur la participation citoyenne avec l'élaboration d'une charte métropolitaine. Nous avons aussi contribué à l'atelier des territoires sur la plate-forme aéroportuaire. Le Codev, bien sûr, contribue à l'animation du débat public et nous l'avons fait en 2022 avec un certain nombre de conférences-débats sur la jeunesse par exemple, sur le ZAN, avec deux conférences ouvertes au public. Une conférence également sur l'intergénérationnel, comment faire cohabiter les jeunes et les vieux. Et deux conférences davantage liées à des enjeux de notre Métropole. L'une que nous avons intitulée « Y aura-t-il de l'électricité à Noël ?, la Métropole à l'heure de la sobriété énergétique ». Et puis une à venir sur « Toulouse face aux risques, un certain nombre de risques majeurs ». Et puis dire que nous avons pour 2023 un projet de cycles de conférences pour mieux éclairer les transformations à l'œuvre dans nos sociétés, par exemple autour du travail. Dire que notre activité s'est aussi traduite cette année par les coopérations avec les autres Codev, contribuant ainsi à notre manière à la coopération interterritoriale que de nombreux sujets requièrent. Nous avons engagé une réflexion avec les Codev d'Occitanie sur la production et la consommation d'énergie en Occitanie, qui montre la nécessité d'une complémentarité entre territoires, d'un dialogue entre territoires. Quelle place dans ces dialogues pour la société civile ? On voit bien effectivement, sur la question de l'eau par exemple, combien il faut pouvoir réfléchir à l'échelle d'un bassin versant. Ces travaux, nous les menons entre autres en coopération avec le Codev de Montpellier. Nous allons sous peu organiser, précisément sur la gestion de l'eau et ses usages, un travail en partenariat avec le Codev de Tarbes, dans le cadre du contrat de réciprocité signé entre Toulouse Métropole et la communauté d'agglomération de Tarbes. Et puis, nous allons, en septembre, organiser un campus des Codev d'Occitanie, précisément sur la question des complémentarités territoriales entre territoires ruraux, urbains et périurbains et nous le ferons en partenariat avec la coordination régionale des Codev. J'avais dit que je serais concise, je le suis donc et je vais conclure en disant qu'à l'heure où nos sociétés subissent année après année des chocs de tout type, écologique, social, démocratique, sans compter la guerre aux portes de l'Europe, chocs qui bouleversent notre horizon, nos vies ; à l'heure où nous nous interrogeons sur notre capacité collective

à apporter des réponses appropriées, je dois dire que le Codev peut ici et maintenant, modestement, tenir sa place dans l'effort partagé et raisonné de lucidité, d'intelligibilité sur ce qui nous arrive. Mais également apporter sa pierre dans la capacité, par l'expertise citoyenne qu'il peut mobiliser, capacité à interroger, sans porter de jugement de valeur, l'action publique et à l'enrichir par ses propositions. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

J.-L. MOUDENC

Qui souhaite intervenir ? Joseph CARLES, pour commencer.

J. CARLES

Merci, Monsieur le Président. Merci, Marie-Christine JAILLET. Merci beaucoup au Codev. Moi, au-delà de l'apport qui est permanent sur l'ensemble de nos politiques publiques, je trouve que cette orientation, cette ouverture vers le travail en partenariat avec les autres Codev s'inscrit complètement dans ce que j'évoquais dans mes propos introductifs sur cette idée de la vision élargie du territoire. Je pense qu'on n'est plus aujourd'hui sur des frontières et que les choses sont perméables entre les différents territoires. Et je trouve qu'il est intéressant de voir comment ceux qui représentent la société civile regardent cette transpiration qu'il peut y avoir entre les différents territoires. Et c'est bien, parce que cela va au-delà de notre territoire du Grand Toulouse, vers les contrats signés avec Tarbes, le contrat de réciprocité et c'est extrêmement intéressant. Et la proposition qui est faite de cette journée des Codev me paraît tout à fait intéressante. Ce serait intéressant aussi pour nous d'entendre, de regarder si ce que disent les autres Codev fait écho à ce que l'on entend du nôtre. Donc merci pour cette initiative. Je pense qu'elle va aussi nous apporter des regards intéressants. Quant au travail sur nos politiques publiques, je pense qu'on est chaque année amenés à remercier le Codev pour la qualité de ses travaux.

A. MAURICE

À notre tour, nous voulions remercier le Codev pour le travail important qu'il fournit, un travail essentiel. Saluer notamment la mise en place des outils participatifs et la réalisation des ateliers 2tonnes auxquels, j'espère, de nombreux élus métropolitains ont participé. En tout cas, notre groupe l'a fait. Et c'était extrêmement intéressant, y compris d'avoir de la diversité transpartisane dans les groupes, pour réfléchir ensemble et nous questionner sur les politiques que nous menons. Saluer aussi les contributions et, comme d'habitude, dire qu'au-delà du dialogue renforcé qu'on peut saluer, puisque vous pointiez une amélioration de ce point de vue sur la relation entre le Codev et les élus de notre collectivité, nous questionner nous, en tant qu'élus, sur la manière dont nous prenons vraiment en compte ce qui est remonté de ces conférences, de ces contributions dans nos politiques publiques. Notamment, on le voit avec le PADD du PLUi-H, on en parlera, mais vous insistiez dans votre note sur la nécessité de renforcer les mobilités. Nous aurons dans le débat, nous aussi, la volonté d'aller plus loin et nous verrons si vos propositions, comme celles de l'opposition, seront prises en compte dans ce PADD. Et sur l'aspect démocratique, puisque l'expertise citoyenne qu'amène le Codev vise aussi à questionner notre démocratie métropolitaine, justement, la concertation du PADD a été ridicule. Ridicule parce qu'il y a eu à peine un passage en journée dans les communes, aucune réunion publique, une simple restitution par pôle territorial. Donc on a vraiment un enjeu démocratique d'appropriation de ce projet urbain métropolitain qui est majeur puisque finalement, ça touche à toutes nos politiques publiques. Et de ce point de vue-là, il nous semble qu'à l'occasion de la construction du règlement du PLUi-H, il serait important de pousser cette démocratie métropolitaine, notamment pour pouvoir aborder avec la population des enjeux majeurs tels que le livret que vous êtes en train de

travailler sur "Le ZAN, opportunités pour repenser la densité". C'est bien l'enjeu de ce PLUi-H. Comment on fait en sorte à la fois de renforcer la densification et de ne plus artificialiser nos sols ? Il nous semble qu'avec le Codev, il serait intéressant peut-être que notre collectivité propose des outils qui nous permettent de construire davantage avec l'ensemble de nos habitantes et habitants le PLUi-H de notre Métropole. Merci.

M. LE TEXIER

Oui, merci beaucoup pour cette présentation et pour le travail du Codev qui est conséquent et qu'on suit avec beaucoup d'intérêt. J'aurais une question, vous avez listé le nombre d'ateliers qui ont été présentés, mais comme on est en conseil métropolitain, je voudrais savoir, par rapport au vœu que l'on avait déposé en 2022, dont on est très contents qu'il ait été accepté à l'unanimité et mis en place, combien de conseillers métropolitains, on ne va pas chercher les noms, mais combien de conseillers métropolitains ont suivi ces ateliers ? Je rejoins mon collègue, Antoine MAURICE, notre groupe y a activement participé, l'aspect transpartisan était très intéressant pour créer des liens. Mais ce qui serait intéressant, parce que ce sont des ateliers très puissants, c'est de savoir combien de conseillers ont assisté à ces ateliers.

Deuxième élément, je rejoins tout à fait mon collègue, Antoine MAURICE, sur la pauvreté du débat démocratique sur le PADD, j'y reviendrai rapidement après. Et je souhaiterais savoir également quelle place on peut donner au Codev sur la rédaction du futur Plan de Déplacements Urbains (PDU). On voit que les enjeux PLUi-H et PDU sont extrêmement imbriqués et c'est un des enjeux mal évalués par le PADD, l'impact sur les réseaux de transports. Je voudrais savoir, sur cet enjeu majeur du plan d'urgence des transports dont on doit rapidement se saisir, comment est-ce qu'on pourrait associer le Codev, avec des ateliers participatifs, à une meilleure implication citoyenne sur ces enjeux de transports en plus de ceux du PLUi-H ? Voire de les mêler, puisqu'en fait, on sait qu'urbanisme et transports sont très imbriqués.

J.-L. MOUDENC

Alors, une réponse ponctuelle de Marie-Christine JAILLET sur la question du nombre de participants et puis ensuite, ce sera à Karine TRAVAL-MICHELET.

M.-C. JAILLET

À ce jour, la moitié des élus métropolitains ont joué ou sont inscrits pour jouer sous peu.

K. TRAVAL-MICHELET

Oui, mes chers collègues, je veux évidemment m'associer à tous les propos qui ont été indiqués ici pour remercier le travail qui est fait par Madame Marie-Christine JAILLET et l'ensemble des membres du Codev, sur des sujets qui sont évidemment éminemment importants pour notre Métropole. En rappelant bien sûr que le Codev, à travers ses publications, nous apporte un certain nombre d'éléments de réflexion, s'inscrit un petit peu comme un aiguillon ou comme un espace de réflexion, à la croisée entre les élus, qui restent évidemment au travail, évidemment responsables, les citoyens qui ont de nombreux espaces de concertation dans l'ensemble de nos communes ou à travers les concertations métropolitaines qui sont avancées ou encore les experts qui interviennent auprès de nous pour avancer sur un certain nombre de sujets. Et donc bien sûr, il n'est pas question, je crois, de reprendre les interventions du Codev comme des prescriptions qui s'imposeraient immédiatement à nous, mais bien comme des champs de réflexion qui doivent nous alerter parfois, nous permettre d'avancer plus loin, plus fort, différemment, sur certains sujets. Et c'est à ce titre-là, je crois, que le Codev s'est installé comme un groupe de réflexion indépendant, transpartisan bien sûr, et c'est dans ce sens-là qu'il faut continuer à le soutenir. Voilà, sur l'ensemble de ces sujets, merci à vous et je vous recevrai très

prochainement. Je crois que le rendez-vous est fixé pour avancer sur la question de l'égalité femmes-hommes, une saisine qui avait été faite, il y a quelque temps maintenant, sur notre interpellation et donc nous aurons l'occasion d'en reparler. Merci beaucoup.

J.-L. MOUDENC

Merci. Il n'y a pas d'autres interventions, donc je donne la parole à Marie-Christine JAILLET pour des éléments de réponse éventuels.

M.-C. JAILLET

La manière dont nous travaillons montre que nous progressons dans la capacité d'échanges et j'entends bien, à la place qui est la nôtre. Et qu'il soit clair ici que le Codev formule des propositions, et parfois fait des alertes. Ce que je peux dire aujourd'hui avec un peu de recul sur les dix ans, c'est que dans la capacité d'entendre nos alertes, dans la capacité de prendre en compte nos propositions, les services, comme les élus, entendent mieux ce qu'apporte le Codev. Il y a toujours des marges de progression, donc comme l'avenir est devant nous, nous allons poursuivre. Sur les sujets évidemment qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour de l'agenda du Codev et puis en poursuivant ce travail de contribution au débat public, pour aider aussi nos concitoyens à mieux comprendre dans quel environnement complexe nous vivons aujourd'hui. C'était aussi dans la feuille de route qui a été adressée par le président de Toulouse Métropole au Codev, poursuivre dans l'interterritorialité, puisque nous étions invités sur un certain nombre de sujets à travailler avec d'autres Codev sur des questions qui supposent évidemment des coopérations entre exécutifs. Une coopération qui intègre aussi la société civile et ses représentants, dont le Codev. Je vous remercie de votre attention.

J.-L. MOUDENC

Merci à Marie-Christine JAILLET. Nous allons donc continuer nos travaux.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 février 2023

Le procès-verbal du Conseil du 16 février 2023 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2. Compte rendu des décisions du Bureau du 2 février 2023

Le compte rendu des décisions du Bureau du 2 février 2023 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3. Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4. Modernisation de la collectivité et finances

J.-L. MOUDENC

Nous allons au chapitre 4, modernisation de la collectivité et finances, avec une demande de disjonction des votes sur les quatre délibérations proposées. Je vais proposer à Sacha BRIAND de les présenter de manière globale puisqu'elles sont cohérentes et coordonnées entre elles.

S. BRIAND

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, elles sont cohérentes en ce qu'elles s'inscrivent dans notre volonté de ne pas ajouter aux difficultés actuelles de pouvoir d'achat, une augmentation des taux. En sachant qu'il y a déjà, en application de la loi de finances, une augmentation des valeurs locatives cadastrales, qui permet de constater une progression des ressources fiscales sur un certain nombre d'entre elles. Mais clairement, il s'agit de confirmer l'engagement qui a été pris en début de mandat avec des taux d'imposition directe locale maintenus, maintenant depuis plus de sept ans. Et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur laquelle il y a eu, vous le savez, une procédure d'unification des taux, le maintien du taux tel qu'il a été unifié l'année dernière. Son corollaire, c'est la suppression du zonage puisqu'il y avait avant 37 taux et donc 37 zones. Puisqu'il n'y a plus de taux, il n'y plus de raison d'avoir 37 zones avec le même taux et donc nous proposons la suppression de ce zonage. La quatrième délibération est relative à la taxe GEMAPI, qui a été instaurée pour couvrir les besoins évolutifs en matière d'investissements sur la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques. Nous considérons qu'il est nécessaire d'avoir une logique d'évolution modérée de cette taxe progressive pour accompagner la montée en puissance de la politique mise en œuvre par Toulouse Métropole. Voilà, Monsieur le Président, en synthèse, afin de ne pas alourdir le débat.

J.-L. MOUDENC

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur PÉRE.

M. PÉRE

Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais aborder deux sujets relatifs aux finances de la Métropole et celles de nos communes, de nos 37 communes, à l'occasion de ce vote des taux. Premier sujet que je voudrais aborder, c'est celui des enveloppes locales. En gros, c'est une centaine de millions d'euros qui sont programmés chaque année pour l'entretien de la voirie, et trottoirs. Une grande partie, 60 % je pense, est affectée à l'enveloppe de voirie de Toulouse, 40 % sur les 36 autres communes. Je voudrais donc rappeler que ces montants, alloués à chacune de nos communes, ont été calculés, je pense, en prenant la moyenne des années 2006, 2007 et 2008, de façon à fixer une somme qui nous permettra de bénéficier d'un « droit à tirer » que nous avons, chaque commune a un droit à tirer auprès de la Métropole pour entretenir ce qui fait le quotidien de nos habitants, c'est-à-dire l'immédiate proximité de leur lieu de vie. Je rappelle que ces enveloppes communales, fixées et calculées en 2009, ont subi une baisse de 20 % en 2015, Monsieur le Président, ces 20 % ayant été enlevés de l'enveloppe des communes pour être consacrés au financement de certaines routes d'intérêt métropolitain. D'ailleurs, il faudra bien qu'un jour on ait un bilan de ces 20 %, savoir à quoi a servi cet argent qui a été prélevé sur l'enveloppe des communes. Je le disais, ces sommes que chacun d'entre nous, maires, gère tout au long de l'année en parfaite symbiose avec Toulouse Métropole, avec les services de Toulouse Métropole, notamment les pôles territoriaux, n'ont pas été revalorisées depuis 2009. Or, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), vous le savez, chers collègues, subit, ces temps-ci, une augmentation des prix considérable, au-delà de l'indice de l'Institut National de Statistiques et

d'Etudes Economiques (INSEE) qui augmente de 15 % sur ces quatre, cinq dernières années et ça va continuer. Le BTP lui-même subit une hausse encore plus élevée de ses coûts. De plus, chacun d'entre nous, chers collègues, développe des nouveaux quartiers, construit des nouvelles routes et donc chaque enveloppe locale doit faire face à des dépenses nouvelles, qui concernent des quartiers qui ont été construits depuis 2009. Donc on a ce double effet, une augmentation très importante des coûts de BTP et la construction de nouveaux quartiers qui fait que, Monsieur le Président, je pense qu'il n'est plus acceptable de ne pas avoir un groupe de travail qui s'intéresse à la question des enveloppes locales de voirie, de façon à les revaloriser. En quelques chiffres, quand on avait 100 euros en 2014, chacun d'entre nous, chaque maire, quand on avait 100 euros disponibles en 2014 pour s'occuper de nos voiries, ces 100 euros sont passés à 80 euros, puisqu'il y a eu une baisse de 20 % en 2015. Et ces 80 euros sont restés fixes depuis 2015, alors que si on appliquait juste l'inflation de l'INSEE, pas l'inflation du BTP qu'on pourrait prendre, mais l'inflation de l'INSEE, on serait aujourd'hui non pas à 80 euros, mais à 117 euros. Ça veut dire qu'on a subi une perte de 46 %.

Deuxième sujet, Monsieur le Président, il concerne les attributions de compensation. Les attributions de compensation, elles étaient en gros à 250 millions d'euros pour nos communes, elles sont passées à 320 millions d'euros suite à l'augmentation de 70 millions d'euros quand on a revu les taux. Pour certaines communes, les attributions de compensation représentent jusqu'à 40 % de leurs recettes. 40 % des recettes de certaines communes viennent de l'attribution de compensation. Or, même si on peut essayer de tourner les chiffres, l'attribution de compensation est fixe depuis des années, depuis 2009, je pense. Pourquoi est-ce que les taux de la Métropole peuvent ne pas être augmentés ? Parce que, à la Métropole, 40 % des dépenses sont constituées par les attributions de compensation. Et elles restent fixes, donc il n'y a pas de dynamique là-dessus. Donc ça dégage des possibilités importantes, puisque les recettes de la Métropole, dans le même temps, augmentent de 7 %. Ce que je dis, c'est qu'aux ajustements de fiscalité près et aux transferts de compétences gérés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), tout ça étant neutre, on peut le tourner comme on veut, tout cela reste neutre pour les communes, tout est resté fixe depuis 2009. Je pense qu'il n'est plus possible, Monsieur le Président, que les communes soient asphyxiées, quand ces deux enveloppes, attributions de compensation et enveloppes locales, ne sont pas révisées, ne sont pas augmentées. Nous subissons de plein fouet cette contrainte qui fait que 40 % de nos recettes n'ont aucune dynamique puisque fixées par l'attribution de compensation. Pendant ce temps, je l'ai dit, la Métropole, avec ses 1 milliard de recettes, bénéficie de la dynamique des bases locatives, bénéficie de l'augmentation de la TVA qui est une recette, donc 8 % de recettes en plus pour la Métropole. Mais en termes de dépenses, sur les 830 millions que dépense la Métropole chaque année, il y en a 320 qui correspondent aux attributions de compensation, qui elles, n'augmentent pas. Et c'est nous qui en subissons les conséquences, chers collègues. Nous, communes, qui avons à faire face à l'explosion de la hausse de l'énergie, des fournitures, l'augmentation du point d'indice aussi. Tous nos postes augmentent en dépenses, alors que les dépenses de Toulouse Métropole, je l'ai dit, pour 40 % d'entre elles, n'augmentent pas et c'est nous qui en subissons les conséquences. Tout cela se fait au détriment de nos communes. Que ce soit l'enveloppe de voirie ou l'attribution de compensation, qui est figée. Parce qu'on va nous dire qu'elles ont été augmentées, ce n'est pas vrai. Elles sont figées ! Tout cela se fait au détriment des finances de nos communes et nous n'en pouvons plus, et nous sommes obligés de faire face à cette explosion de dépenses. Je demande donc, Monsieur le Président, et j'espère que mes collègues me suivront dans cette demande, parce que c'est une demande juste, chers collègues, c'est juste une question d'équité ce que je vous ai dit là, je souhaite, Monsieur le Président, qu'un groupe de travail soit mis en place de façon à traiter ces deux questions.

J.-L. MOUDENC

Moi, je vous demande de rentrer dans votre temps de parole parce que vous répétez trois fois la même chose. Vous savez être plus concis quand vous le voulez, donc par respect pour les collègues, respectez les temps de parole.

M. PÉRÉ

Ce n'est pas comme ça qu'on parle à quelqu'un qui vient apporter une parole différente sur un sujet extrêmement important, les finances communales.

J.-L. MOUDENC

Je ne vous ai jamais empêché de parler. Je vous demande simplement de respecter les règles que nous nous sommes collectivement données. Qui souhaite prendre la parole ? Michèle BLEUSE.

M. BLEUSE

Merci, Monsieur le Président, Monsieur BRIAND, Vice-président aux finances. De budget en budget, vous nous assignez ou plutôt vous assignez aux habitants des 37 communes de Toulouse Métropole des choix politiques, vos choix politiques. Vos choix politiques qui, dans le meilleur des cas, relèvent de social ou d'écolo-blanchiment ou de déclarations d'intention. Vos choix politiques qui, dans le pire des cas, vont à l'encontre des impératifs sociaux et écologiques de notre temps, de ce temps inédit. C'est pour ces raisons que notre groupe Métropole Écologiste, Solidaire et Citoyenne ne vote pas vos budgets successifs, vos choix, vos priorités, vos arbitrages budgétaires. Les votes des taux d'imposition directe locale, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont la finalisation de votre dernier budget. Notre groupe ne votera donc pas ces taux. Nous ne voterons pas non plus la suppression du zonage de la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cette décision n'ayant pas un caractère nécessaire. Par contre, vous me permettez, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, de faire un petit complément. Lors de vos liminaires, Monsieur le Vice-Président aux finances, vous avez voulu être donneur de leçon sur le fonctionnement démocratique de notre pays. Moi, en tant que membre de ce conseil métropolitain, je me sens obligée de vous répondre que quand on a été élu avec l'assignation faite aux électeurs de faire front républicain face au front national, votre élection vous oblige. Le président MACRON ne s'est senti obligé que pendant quelques heures après son élection. Et c'est là la source de la situation sociale actuelle sur laquelle nombre de responsables politiques et économiques, tant locaux que nationaux, refusent d'ouvrir les yeux. J'espère que ceux qui ont des responsabilités nationales ici sauront porter cette parole-là également au niveau national.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Joseph CARLES.

J. CARLES

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais quand même rappeler que la progression forfaitaire des bases de foncier bâti n'est pas de 7,1. Vous le savez, c'est 7,1 sur les logements et l'industrie, mais c'est 1 % sur les bureaux et les activités de commerce. Bon, ce n'est peut-être pas le cas à la métropole, je ne connais pas le chiffre exact, mais enfin, moi, j'ai pu observer dans ma commune que je suis passé de 7,1 à 3,90 et qu'en plus, avec les effets du coefficient correcteur, du fameux "coco", sur la compensation du foncier bâti départemental, j'arrive à une progression sur l'ensemble de mes bases de foncier bâti qui est inférieure à 3 %. Avec, malgré tout, une fiscalité qui est à 7 %. Donc cela signifie que le fait de maintenir les taux, ce qui correspond à un engagement, du fait que nous n'avons pas la

progression forfaitaire des bases correspondantes à l'inflation, génère un manque à gagner. Alors effectivement, heureusement, la métropole est dynamique et il y a une croissance physique des bases qui permet effectivement d'avancer, mais, je le répète, il faut aussi intégrer le fait que cette compensation forfaitaire n'est pas totale pour les communes. Moi, je vous invite à regarder dans vos communes quel est le taux moyen d'augmentation forfaitaire des bases et vous allez voir qu'on est assez loin de 7,1 dans certaines communes. Merci.

S. BRIAND

Oui, au préalable, je confirme, effectivement, l'évolution forfaitaire des bases. Au global, si on regarde d'ailleurs les bases notifiées au niveau de Toulouse Métropole, compte tenu de la progression physique, c'est-à-dire des créations, on doit se situer autour de quelque chose comme 3,5% globalement sur l'ensemble des bases. Nous ne sommes donc pas sur cette évolution de 7%. Cela étant, pour répondre à Marc PÉRE, à nouveau, pour ceux qui l'écoutent à chacune de ses interventions, vous avez pu constater effectivement qu'il remet sur le tapis cette question qui ne concerne d'ailleurs pas les recettes, mais les dépenses, qui auraient dû trouver leur place dans le cadre du débat budgétaire et pas forcément sur celle des recettes, mais bon. Quelques éléments de rappel, très rapidement. D'abord, Marc PÉRE vous dit que l'attribution de compensation est figée. Oui, c'est la loi. C'est la loi, c'est comme ça depuis 1999, c'est dans le Code général des impôts. C'est la loi qui le prévoit. Je sais bien que certains élus, certaines familles politiques disent : "La loi, il ne faut pas la respecter." Mais c'est la loi, et la logique, c'est d'avoir une neutralité sur les transferts de compétences et donc d'avoir une évaluation au moment où la compétence est transférée, en considérant qu'ensuite on ne doit pas modifier ces évaluations dans la dynamique. Après, il revient à nouveau, sur la question des enveloppes locales, sur la question de la justification des 20% qui ont été alloués aux enveloppes et aux voiries métropolitaines, sur lesquelles il demande à nouveau un bilan, sachant qu'une réponse a été apportée lors du précédent mandat, à la fin du précédent mandat, par Grégoire CARNEIRO, pour justifier de l'ensemble des volumes concernés. Mais je ne doute pas que Grégoire CARNEIRO pourra, le cas échéant, lui rappeler ces éléments. Il omet également, lorsqu'il évoque la question des contraintes des volumes des enveloppes de voirie dans un contexte inflationniste, de rappeler que par ailleurs, sur les crédits propres de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), il y a des enveloppes qui interviennent au titre du PAMM (Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain). La commune de L'Union est largement concernée, comme l'ensemble des secteurs, sur les différents axes du PAMM. Mais là, il ne fait pas le calcul pour pratiser, rajouter et pour montrer qu'au total il y a des enveloppes qui sont significatives. Enfin, je rappelle également qu'il siège aux côtés de gens qui, à chaque fois qu'on propose un euro pour la voirie, crient à l'atteinte écologique. Donc il y a un moment où il faut, c'est ce que je disais ce matin, de la cohérence dans les interventions. Quoi qu'il en soit, les enveloppes locales ont été évaluées sur la base des dépenses transférées. Elles subissent aujourd'hui l'impact de l'inflation. C'est valable pour toutes les communes et en premier lieu par la commune centre dont je suis adjoint aux finances, et donc je connais parfaitement ces contraintes, comme tous les maires, comme tous les maires de quartier, ça entraîne des contraintes. Il veut un groupe de travail, mais enfin, on a passé des semaines à se voir pour élaborer le pacte financier et fiscal. Je crois qu'on est allé au fond des discussions sur la question des relations financières entre les communes et la Métropole. Dans ce pacte financier et fiscal, je rappelle, dans la question de l'aide de la Métropole, du soutien de la Métropole aux communes, nous avons la dotation de solidarité communautaire (DSC). Il a oublié de rappeler ce que représente la DSC dans le budget communal. Il y a effectivement l'attribution de compensation (AC), mais c'est la loi. Et puis, nous avons développé d'autres outils. Nous avons rappelé et proposé aux communes la mise en œuvre et la généralisation de la taxe d'aménagement majorée, qui vient précisément accompagner le développement. Et puis enfin, en dernier lieu, nous avons mis en place le fonds de dotation pour les investissements communaux qui

vient accompagner également les efforts des communes. Donc il est faux de dire que la Métropole ne joue pas pleinement son rôle. Nous aurons l'occasion, le moment venu, de faire la comparaison pour bien voir où nous nous situons au niveau des grandes métropoles et nous constaterons probablement qu'en ce qui concerne la DSC, comme l'ensemble des dispositifs de soutien, nous sommes sur une stratégie de partenariat tel qu'il a été approuvé pour le mandat au travers du pacte financier et fiscal.

J.-L. MOUDENC

Merci. Marc PÉRÉ.

M. PÉRÉ

Quelques éléments de réponse, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président. Déjà, je ne comprends pas quand on dit que les bases augmentent de 3,5 %, Monsieur le Vice-président BRIAND. Moi, les chiffres que j'ai, c'est 5,9 %, c'est-à-dire 6 %. D'ailleurs, il conviendrait de présenter l'évolution des bases ici. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, parce que vous me les avez envoyées hier, donc vous avez répondu à ma demande, et moi j'ai calculé 5,9 % et vous venez de dire 3,5. Ce qui fait une différence colossale quand on sait de quoi on parle, première chose. Deuxième chose, Monsieur le Vice-président BRIAND, il faut éviter les arguments d'autorité pour clore le débat sur l'augmentation des attributions de compensations en disant : "Chers amis élus, c'est la loi. On ne peut pas le faire." On ne peut pas dire devant les élus que nous sommes des contre-vérités. On a augmenté l'attribution de compensation il y a deux ans de 70 millions d'euros. Il y a le Code général des impôts qui prévoit la révision libre par accord entre les EPCI et les communes, article 1609. On peut augmenter quand on veut les attributions de compensation. Il ne faut pas avoir cet argument d'autorité et clore le débat en disant "c'est la loi." C'est faux, c'est une contre-vérité, Monsieur le Vice-président. Sur les enveloppes locales, il ne s'agit pas de construire de nouvelles routes, ce qui serait une hérésie. Il s'agit d'entretenir nos routes et de faire face aux besoins pour nos nouveaux quartiers. Donc je le redis, ne pas augmenter l'enveloppe locale, les enveloppes locales de nos 37 communes n'est pas acceptable. Nous avons perdu 30 à 40 % de capacité à faire à cause de l'inflation et suite à la baisse de 20 % des enveloppes de voirie. Sur ce point, il y a eu un consensus et je ne reviens pas dessus. Mais l'inflation, depuis deux ans, sur les travaux de BTP, nous met en réelle difficulté, Monsieur le Président. Il faut avoir un groupe de travail sur ce sujet. Nous ne pouvons pas rester avec ces budgets-là. Je finis sur cette demande, Monsieur le Président, d'un groupe de travail pour réfléchir, notamment parce qu'on discute de la PPI ces temps-ci. Parce que quand on discute de la PPI, l'une des choses qu'on devrait prendre en compte, ce sont les enveloppes locales. Il faut se demander quels sont les besoins. Est-il acceptable que les communes aient perdu 40 % de pouvoir de faire depuis 2015 ? 40 % ! Merci, Monsieur le Président.

S. BRIAND

J'essaie de faire l'effort d'écouter Marc PÉRÉ lorsqu'il parle et reprend mes propos. J'ai dit que, compte tenu de la croissance physique des bases, on doit se situer autour de 3,5 ou 3,9 %, comme l'a évoqué Joseph CARLES sur Blagnac. On doit se situer autour de ça. Je n'ai pas fait le calcul précis puisque la question de Marc PÉRÉ concernant l'évolution des bases a été posée hier à 18 h. J'avais autre chose à faire cette nuit que de regarder avec la Direction des finances le détail précis. Mais voilà, il faut distinguer la croissance physique, c'est-à-dire les créations nouvelles, du stock. Et sur le stock, compte tenu du fait que la revalorisation s'affecte sur l'habitation, et pas sur toutes les catégories, on doit se situer autour de ça. Je me trompe peut-être à zéro et quelques dixièmes, mais enfin l'idée, elle est là. Pour le reste, la révision libre de l'attribution de compensation, elle se fait sur la base à chaque fois d'éléments spécifiques et précis de compensation. Lorsque nous avons modifié par une révision libre l'attribution de compensation compte tenu de l'harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (TEOM), c'est parce qu'il y a eu des transferts financiers. La réactualisation, qu'évoquait Marc PÉRE, la réactualisation de la valeur des transferts de compétences qu'il appelle de ses vœux, elle est expressément prévue par la loi comme n'étant pas autorisée. Après, on peut tout faire quand on souhaite contester la loi, mais c'est bien parce que cette procédure est extrêmement cadrée que nous avons choisi de mettre en place une dotation de solidarité communautaire et l'objet même de la DSC, c'est de compenser la perte des recettes fiscales qu'ont subi les communes par les transferts de ces ressources fiscales au niveau métropolitain, c'est de compenser le gel de l'attribution et le transfert des recettes fiscales. Et cette dotation de solidarité communautaire, les maires le savent, quand ils regardent leur budget et quand ils regardent, y compris les allocations d'une année sur l'autre, elle évolue de façon extrêmement significative.

K. TRAVAL-MICHELET

Merci Monsieur le Président. Evidemment, les 15 maires qui sont membres de mon groupe écoutent avec une grande attention ces échanges puisque ce que relate actuellement Marc PÉRE est une réalité dans l'ensemble de nos communes où, on le sait, les difficultés financières sont fortes, liées à tous les impacts post-Covid d'abord, augmentation des points d'indice, même si on peut le saluer pour les agents des municipalités, inflation, crise énergétique, alimentation, papier, etc. On a des dépenses de fonctionnement qui augmentent de façon impressionnante et des recettes qui, c'est vrai, sont soit extrêmement figées, l'attribution de compensation en est une, c'est vrai, mais aussi la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui n'a fait que baisser au fil des années, et certaines communes en ont été beaucoup affectées, de sorte que dans les communes, la dynamique fiscale ne repose que sur environ 25 % de l'ensemble des recettes et qu'en effet, comme le disait Joseph CARLES, le fameux 7 % de revalorisation des bases qui a été annoncée par le gouvernement, si on exclut d'une part les locaux professionnels, les bureaux et les commerces et que, d'autre part, on applique le coefficient correcteur, avec également un abattement de 50 % sur les bases des locaux industriels, est fortement diminué. Bref, on voit bien que nous sommes, toutes et tous, dans des tensions extrêmement fortes. Et évidemment, lorsqu'on mesure et qu'on constate les dynamiques qui s'appliquent sur les recettes de la Métropole, et qui pour partie viennent aussi de la dynamique de nos communes, c'est ça la réalité, évidemment la question se pose. Moi, je veux saluer quand même le travail qui avait été fait et qui avait donné lieu au vote du pacte fiscal et financier, ici à Toulouse Métropole, où nous avons beaucoup travaillé très longuement tous les sujets. Là-dessus, je veux rendre acte à Sacha BRIAND. Tous les sujets ont été approfondis, expliqués de façon extrêmement pédagogique, parce que ce n'est pas simple à comprendre. Et à travers ce pacte, nous avons convenu ensemble de travailler en effet sur la DSC qui, elle, reste dynamique et que nous réévaluons chaque année avec une répartition d'ailleurs pour les communes les plus en difficulté. Je voudrais proposer deux choses. Peut-être qu'un point d'ordre définitif soit fait sur cette question de l'attribution de compensation et de son caractère figé du fait de l'application des textes. Donc peut-être on peut renvoyer Monsieur Sacha BRIAND à une commission des finances pour qu'on s'en explique directement, parce que nous ne sommes pas tous des spécialistes de la fiscalité et du Code général des impôts. Et quand l'un dit "c'est la loi, on ne peut pas" et que l'autre dit "mais si, on peut", il est légitime de demander un éclaircissement là-dessus. Concernant les enveloppes de voirie, c'est exact. On subit en effet actuellement l'inflation des prix du BTP, ce qui amène à une diminution mécanique de nos capacités d'investissement dans les communes. Dont acte, effectivement, c'est un constat qu'on peut toutes et tous faire. Maintenant, là aussi, un travail a été fait avec la Métropole, notamment avec le fonds de dotation qui a été mis en place et qui a vocation à aider les communes. Donc nous essayons d'avancer sur des équilibres, en considérant les difficultés claires et évidentes de nos communes dans ce contexte si particulier et si tendu. Mais peut-être faut-il une discussion, je parle de la méthode, pour qu'à nouveau, on balaye ensemble ces

éléments, peut-être en dehors du Conseil de Métropole pour ne pas entrer dans un champ trop technique. Et peut-être, sur une prochaine commission des finances, pourra-t-on évoquer ces sujets.

J.-L. MOUDENC

Merci. Joseph CARLES.

J. CARLES

Merci, Monsieur le Président. Moi, je voudrais revenir malgré tout sur un élément d'explication. La loi, elle a figé l'attribution de compensation pour que la croissance soit destinée à financer des projets métropolitains, des projets intercommunaux. N'oubliez pas que le processus, c'est quand même d'aller vers de l'intercommunalité. Si l'intercommunalité doit simplement être un processus de redistribution de la recette telle qu'elle était avant la création de l'EPCI, ce n'est pas la peine de le créer. Quand le législateur dit : "je veux figer l'attribution de compensation", c'est précisément pour que la croissance soit destinée à des opérations d'intérêt coopératif et non pas d'intérêt communal. C'est ça l'esprit de la loi. C'est la raison pour laquelle on ne pourra pas revenir sur un débat qui aujourd'hui est clos. La loi, elle a été votée. Il n'y a pas eu de débat en plus sur ces questions-là. Elle a été votée en disant : « on fige l'attribution de compensation ». En revanche, s'il y a des cas particuliers, il y a une dotation de solidarité communautaire qui permet effectivement de prendre en compte cette dynamique-là.

S. BRIAND

Moi, je ne vois pas de difficulté à ce qu'on évoque ces sujets en commission des finances, pour rappeler les règles en matière d'attribution de compensations, et le cas échéant on pourra, lorsqu'on fera les projections, notamment dans les partitions de la DSC au titre de 2023, rappeler l'architecture du pacte financier et fiscal.

J.-L. MOUDENC

Très bien... Oui, Marc PÉRÉ.

M. PÉRÉ

Monsieur le Président, merci. Je vais m'adresser à Joseph CARLES. Joseph, tu dis que la loi empêche d'augmenter les attributions de compensation. Tu l'as dit deux fois, répétant les propos de Sacha BRIAND. On a augmenté l'année dernière, pour porter, sur deux années consécutives, le montant à 70 millions d'euros. Comment peut-on dire devant les élus : "la loi interdit d'augmenter les attributions de compensation" alors qu'on vient d'augmenter de 70 millions d'euros ? Alors que l'article 1-bis-1609 prévoit une révision libre par accord entre l'EPCI et les communes membres de l'attribution de compensation. Ce n'est pas moi qui l'invente. On va regarder le Code général des impôts.

J. CARLES

Bon, si demain nous décidons tous de transférer les groupes scolaires, si nous décidons de transférer tous les équipements sportifs, si nous décidons tous de transférer les équipements culturels, il est évident que l'attribution de compensation, il va falloir qu'elle bouge, parce que si on transfère, c'est la Métropole qui va devoir assurer cela. Qu'est-ce qui s'est passé ? Effectivement, dans le processus de modification de l'enveloppe, nous avons eu une modification du périmètre. C'est bien sur cet aspect que je veux insister. C'est à périmètre constant qu'on ne peut pas bouger. Par contre, effectivement, l'évolution des transferts de compétences n'est pas figée. Nous pourrions décider de transférer des compétences. Je pense pourtant que ce n'est ni l'envie ni l'esprit.

J.-L. MOUDENC

Bien, je crois que les choses sont claires et que les maires ne seront pas abusés par les faux-semblants de Marc PÉRÉ. Par conséquent, la prochaine commission des finances, effectivement, rappellera les textes de loi, les chiffres et les explications, pour que la confusion ne soit pas de mise malgré les tentatives d'agir dans ce sens. Donc je vais mettre aux voix les quatre délibérations.

DEL-23-0262 - Vote des taux des impositions directes locales 2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

CONTRE [19 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, PERE, KARMANN, JIMENA.)

DEL-23-0259 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : adoption du taux 2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

CONTRE [19 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, PERE, KARMANN, JIMENA.)

DEL-23-0260 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : suppression du zonage de perception de la TEOM

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

CONTRE [19 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, PERE, KARMANN, JIMENA.)

DEL-23-0258 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : détermination du produit 2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

ABSTENTION [19 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, PERE, KARMANN, JIMENA.)

5. Urbanisme et Projets Urbains (chapitre 17)

J.-L. MOUDENC

Comme je vous l'avais annoncé tout à l'heure, nous allons directement au chapitre 17 et plus précisément à la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La conférence des présidents, fort opportunément, a jugé ce débat stratégique. C'est effectivement une étape préalable et très importante dans le cadre de l'élaboration de notre futur PLUi-H. Je vais donc demander à Annette LAIGNEAU d'assurer la présentation de ce document, même si vous l'avez déjà tous reçu et si beaucoup d'entre vous l'ont fortement travaillé. Et puis ensuite s'ouvrira, comme les présidents de groupe l'ont souhaité, un débat qui durera une heure. Et lors de ce débat, ça c'est une nouveauté heureuse que je tiens à préciser, il y aura 10 minutes de temps de parole par groupe et pas plus.

A. LAIGNEAU

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, juste en préambule, peut-être faire une petite présentation du contexte inédit dans lequel nous nous trouvons, avec un changement climatique, que l'on observe et qui s'impose à nous, une loi Climat et résilience, issue de la convention citoyenne, qui réinterroge fondamentalement le rapport au territoire, la crise sanitaire qui a changé les modes de vie et de travailler de nos concitoyens, une crise énergétique qui a un impact économique des plus importants, la loi Énergie climat qui, elle aussi, introduit l'objectif de neutralité carbone... ça n'est pas rien et tous ces éléments contextuels démontrent bien que l'exercice de la vision prospective et d'adaptation du territoire que représente le PLUi-H s'avère indispensable, et c'est ce à quoi nous nous employons. Ce contexte nous incite à nous poser une question essentielle, comment articuler le soutien à l'attractivité de la métropole, qui se poursuit, je précise bien qui se poursuit, à l'adaptation aux enjeux environnementaux, tout en garantissant bien sûr la qualité de vie des habitants. Ce contexte appelle aussi à une interrogation des modes de pensée et d'approche du PADD. Cela se traduit par un choix politique fort, consistant à placer la préservation et la valorisation des ressources comme préalable indispensable à toute mobilisation du territoire pour répondre aux défis, aux dynamismes démographiques et économiques de la métropole. Donc, le PADD que je vais vous présenter, qui est un document politique, c'est le cadre politique du PLUi-H qui répond à ces attentes et qui répond à ce que je viens d'évoquer, à cette nouvelle façon, nouvelle approche de construire le PADD.

Donc, le PADD est composé de deux parties importantes. Le socle, c'est ce que je viens d'évoquer. L'aspect visant à répondre aux défis environnementaux, mais également les perspectives d'accueil et d'aménagement. L'ambition que nous portons, c'est de concilier attractivité, sobriété, solidarité, pour une métropole résiliente et agréable à vivre, un fil conducteur, et surtout trois grands défis : répondre aux défis environnementaux, s'engager vers la sobriété foncière pour préserver l'attractivité de la métropole et répondre aux aspirations et aux besoins quotidiens des habitants pour l'amélioration du cadre de vie. Je précise bien que ces trois axes n'ont aucune hiérarchie entre eux. Pourquoi ? Parce que selon les territoires, la hiérarchie peut être différente et les préoccupations des collectivités peuvent être différentes parce que le territoire l'impose. Donc aucune hiérarchie dans ces trois axes qui sont importants tous les trois. Vous le voyez, préserver et valoriser la ressource du territoire, c'est articuler la trame verte et bleue d'abord, comme un élément fondateur du projet. Il faut renforcer cette trame verte et bleue, bien évidemment. Trame verte et bleue qui comprend tous les corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité, mais également la trame arborée, qui n'est pas négligeable. Maintenir une agriculture durable, pour les habitants en tant qu'activité économique importante, mais aussi en tant qu'agriculture et activité nourricière. Préserver et valoriser la ressource en eau ; on sait tous que la ressource en eau est un élément essentiel dans le développement du territoire. Il faut préserver à la fois cette ressource, mais aussi faire en sorte que la prise en compte des eaux pluviales soit bien intégrée dans nos préoccupations. Préserver des sols vivants. : le sol est en quelque sorte une ressource vivante que nous devons préserver parce qu'il permet de capter entre autres le carbone. Le sol, dans sa qualité de sol vivant, est important. C'est également les espaces de pleine terre dans le milieu urbain. Développer les énergies renouvelables, je n'insisterai pas là-dessus. C'est prendre en compte le Plan climat qui sera largement intégré dans notre document. L'axe 2 concerne le cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances. Le premier point, c'est évidemment le lien entre urbanisme et mobilité. Développer les mobilités structurantes, mais aussi les moins polluantes, donc les mobilités douces. Nous verrons que c'est un des axes très forts de notre PADD. Faire de la proximité un élément essentiel du cadre de vie. Nous avons identifié quelques 150 cœurs de quartier, ou cœurs de ville, qui sont excessivement importants, où le commerce a une part des plus importantes pour la qualité de vie des habitants, mais pas seulement, il y a toutes les aménités et tous les équipements et services. Prendre en compte la vulnérabilité et la santé dans le projet d'aménagement. Prévenir bien sûr des nuisances anthropiques ou technologiques, les risques de crues également, enfin tout ce qui peut nuire

à la qualité de vie des habitants et tous les risques qu'encourent les habitants. Mais également la santé, bien sûr, avec tous les aspects de bruit, de pollution et autres. Conforter l'identité du territoire pour renforcer l'attachement des habitants. Nous insistons là sur ce qui fait une identité de territoire. C'est le paysage, c'est le patrimoine, ce sont les formes urbaines, donc tout ceci sera intégré, c'est bien sûr une préoccupation que vous aurez pu lire dans le PADD. Offrir aux habitants un niveau de qualité urbaine et environnementale, bien sûr, avec la présence de la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur et offrir à chacun de bonnes conditions d'habitat, c'est une ambition qui est au quotidien pour nous, élus de la Métropole. L'axe 3, c'est préparer la métropole de demain, innovante, attractive et solidaire. C'est avant tout prévoir et répondre aux besoins de logement pour tous et on sait que notre métropole a besoin de logements, sous toutes leurs formes, de logements sociaux, bien sûr, mais de logements tout court. Donc la nécessaire mixité sociale dont on parle beaucoup est absolument évidente et nécessaire sur tout le territoire de la métropole. Nous devons également répondre au parcours résidentiel et faire en sorte qu'il y ait un logement pour tous, quel que soit son niveau de vie. Et puis, bien sûr, beaucoup de qualité, qualité architecturale et qualité d'usage des logements, mais nous aurons l'occasion d'en reparler très largement dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA). Conforter la politique d'organisation, de valorisation des activités et des espaces économiques. Consacrer et préserver à tout prix les équipements ou les zones d'activités dont nous disposons, les rénover, les conforter, les améliorer. Nous avons la chance d'avoir des activités économiques plurielles puisque nous avons des activités productives, mais aussi des activités de service qui sont indispensables aux besoins des habitants et nous devons aussi réfléchir à l'implantation de certaines de ces activités dans le tissu mixte. Voilà en gros le socle, rapidement, mais vous avez tous d'une part lu le document et déjà eu l'occasion de débattre sur ce sujet donc je n'insisterai pas.

Le point 2, qui est important, c'est rénover le patrimoine, préserver l'environnement, mais pour accueillir et rester au service de l'attractivité et du développement de la métropole. Je le dirai rapidement, Toulouse Métropole doit se préparer à accueillir sur la période 2025-2035, environ 90 000 habitants, donc 9 000 habitants par an. Ça n'est pas un chiffre que nous sortons du chapeau, mais il a été identifié à partir d'analyses de l'INSEE. Ce sont des projections qui sont chaque année confortées par la réalité. Depuis une dizaine d'années, nous construisons des logements pour accueillir quelques 9000 habitants par an sur la métropole. Cette évolution démographique nécessite la production de 72 000 logements sur la période. Là encore, ces chiffres ne sortent pas du chapeau, mais résultent d'une étude assez fine qui intègre les modes de vie, le phénomène du desserrement familial. On sait que les familles se divisent. Ça tient compte aussi de la vacance des logements. Ça tient compte du renouvellement. Ça tient compte de plein d'éléments très importants et c'est donc un chiffre bien étudié et bien analysé. Cela représente 7200 logements par an. C'est aussi une croissance de l'emploi, avec 51 000 emplois qui répondront aux besoins des entreprises. Et dans notre scénario, il faut aussi intégrer la réalisation des équipements publics qui vont accompagner ce développement car nous savons tous que ce développement, cette attractivité, nous obligent à être au rendez-vous. Notre objectif, c'est aussi celui de la sobriété foncière, c'est de modérer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de l'ordre de 50% par rapport aux dix ans qui ont précédé l'arrêt du PLUi-H. Cela va nous amener à planifier l'ouverture à l'urbanisation de 150 hectares maximum et c'est un chiffre qui a été pesé, qui a été analysé à la lumière de ce que nous consommons actuellement, de ce que nous sommes susceptibles de consommer, puisque, vous le savez, il y a peu d'outils pour limiter la consommation foncière sur le territoire, uniquement des droits à bâtir que certains peuvent refuser. Ce chiffre de 150 hectares vaut jusqu'à l'approbation, le débat du PADD, puisque par la suite nous aurons un outil, le sursis à statuer, pour limiter et freiner cette consommation. Et puis, ça tient compte aussi des besoins en équipements économiques, en équipements tout court. Un cimetière ne se construit pas au centre-ville, il se construit à l'extérieur ; c'est un petit exemple, mais je peux les multiplier avec les

voiries, les emplacements réservés, etc. Et l'objectif aussi, c'est d'accueillir plus de 75% des logements au sein de l'enveloppe urbaine.

Ce document a été transmis à toutes les collectivités et, bien évidemment, vous avez tous délibéré sur ce PADD, on va y revenir, mais il a été transmis également aux personnes publiques associées et consultées : la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture, Tisséo, etc. Tous les organismes associés ont quasiment tous répondu et nous venons de recevoir l'avis du Conseil Départemental qui a répondu hier, je crois, donc nous avons eu un avis tardif. Peut-être qu'il y en aura d'autres qui arriveront tardivement, pour l'instant c'est ce que nous avons. Les observations du Codev ont été évoquées par Madame JAILLET tout à l'heure. Nous avons eu deux réunions avec le Codev pour présenter et parler de ce document et si Madame JAILLET était toujours présente, elle aurait pu témoigner que ces réunions ont été d'une richesse absolue, parce qu'il y a eu beaucoup d'échanges sur, justement, le défi que j'évoquais et les enjeux. Nous avons également reçu une contribution écrite du groupe Métropole Écologiste Solidaire et Citoyenne. Donc je vais faire une synthèse rapide des débats dans les conseils municipaux, mais je ne vais pas m'y attarder parce que je parlerai plutôt de ce que nous proposons d'intégrer dans le PADD. Donc concernant les avis des conseils municipaux, je voulais juste évoquer, parce que tous les élus sont présents, je ne peux pas ne pas évoquer les réactions auxquelles nous allons répondre. On peut se féliciter d'abord de l'adhésion globale aux orientations générales du PADD, puisque l'ensemble des collectivités ont salué le travail qui a été fait, même s'ils ont regretté parfois un petit manque de hiérarchisation. Les débats et les échanges sur ce changement de méthode, de paradigme, pour rester dans un mot qui est de plus en plus utilisé et imposé par la loi Climat et résilience, ont été très nourris. Je pense que c'est un des points positifs également, que dans toutes les communes, il y a eu un fort débat sur ce document, c'est ce qui est attendu d'ailleurs. Et les remarques, vous allez le voir, concernent le plus souvent les orientations et les ambitions qui sont déjà présentes dans le PADD et qui ne nécessitent pas d'en modifier le contenu. Et puis un certain nombre de remarques concernent non plus le PADD, mais l'application du PADD, donc évoquent plutôt ce qui va suivre. C'est-à-dire la traduction réglementaire de ce PADD, de ce projet politique, des orientations, des objectifs en matière de logement qui seront travaillés dans le cadre du POA. Donc le PADD incite, c'est vrai, incite à se poser d'autres questions. Nous verrons comment tout cela sera intégré, essentiellement dans les documents qui vont suivre. Mais je vais d'abord rappeler que ces débats, on peut les regrouper en plusieurs rubriques. Le scénario d'accueil et d'aménagement, pour commencer. Il est vrai que beaucoup se sont interrogés et font la promotion, en quelque sorte, de la coopération avec les villes moyennes, avec en filigrane, ce fameux desserrement qui est demandé, qui est légitime, qui est normal, et qui, en matière d'emplois, de logements et de mobilités, passe donc par une coopération étroite avec les villes moyennes. Les mobilités ensuite. C'est un point important avec surtout le projet de Réseau Express Régional (RER) qui d'ailleurs ne figure pas dans le PADD. Le Réseau Express Vélo (REV) non plus n'y est pas et là, par contre c'est une erreur. C'est un point qui a été largement soulevé par l'ensemble des contributeurs. L'environnement, c'est le sujet. On retrouve la trame verte et bleue et beaucoup ont insisté sur la création de nouveaux espaces de nature en ville. Des inquiétudes sur les ENAF, puisqu'il existe des ENAF interstitiels, beaucoup souhaiteraient qu'ils deviennent des espaces de nature bien sûr, mais d'autres sont un peu plus exigeants et demandent des éléments concernant la trame noire, à savoir la limitation de l'éclairage nocturne. La trame brune est la continuité écologique des sols et la trame blanche porte sur les continuités écologiques silencieuses. Et on pourrait les multiplier parce que j'ai lu qu'il y avait beaucoup de trames. On pourrait en inventer à l'envi, mais celles-ci sont importantes malgré tout. L'économie, commerces et services. Des demandes insistent sur l'accueil d'entreprises de commerces, notamment de commerces de l'après-première vie et de l'agriculture. Les débats en conseils municipaux ont fait état d'une demande de fixer, préserver et sacrifier ces zones agricoles protégées. Madame JAILLET a insisté tout à l'heure sur l'opportunité

pour nous tous de repenser la densité, parce que la sobriété foncière amène finalement à utiliser un mot que nous n'aimons pas du tout, celui de l'intensification urbaine, pour ne pas parler de densité, l'intensification urbaine et le renouvellement urbain. Et le Codev a insisté sur ces points avec un sujet particulier qu'il est le seul à évoquer, c'est celui de l'avion décarboné. Le Codev remet en question les besoins d'espaces de nature agricoles et forestiers pour l'avion décarboné, au stade des recherches actuelles. Mais il n'y a pas que l'avion décarboné bien sûr et il nous faut aller à un autre niveau. L'enjeu, ce sont bien les nouvelles technologies en matière d'aéronautique et pas seulement l'avion décarboné. Voilà, cette question a été bien précisée par le Codev. De même, les Personnes Publiques Associées (PPA) et les Personnes Publiques Consultées (PPC) ont renchéri sur des éléments et nous allons revenir à notre diaporama pour faire part des propositions d'évolution du projet de PADD suite aux débats et aux contributions.

Je voudrais insister sur une chose, c'est que vous n'aurez pas, dans le PADD de ce jour, celui dont on parle aujourd'hui, les modifications apportées, pour des raisons purement matérielles. Je peux vous assurer que les services de la collectivité, salués tout à l'heure par Karine TRAVAIL-MICHELET, et je m'y associe, Jean-Luc MOUDENC l'a fait également, les services ont mené un travail considérable. Ils sont à temps plein mais bien au-delà, pour travailler sur ce document. Et donc, compte tenu des retards de certaines contributions, ce que vous voyez à l'écran, vous nous croirez sur parole, ce sont les modifications que nous apporterons au PADD. En préambule, peut-être dire qu'on va intégrer bien sûr le principe de coopération, notamment en termes d'économie et de mobilité, avec les autres territoires, comme étant nécessaire et indispensable à l'atteinte des objectifs que se fixe aujourd'hui la Métropole. C'est d'ailleurs un travail que nous faisons, Joseph CARLES l'a évoqué, dans le cadre de l'élaboration du SCoT et nous travaillons avec les territoires qui nous entourent, entre autres le Muretain, le Sicoval, mais pas seulement, puisqu'il y a deux autres intercommunalités qui sont aussi importantes et le Grand-Ouest toulousain a toute son importance, bien évidemment. Et donc nous travaillons à cette coopération, ce fameux desserrement, sur ces territoires, mais également à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, à travers le dialogue métropolitain. Les contrats de réciprocité, également, fondent ce travail permanent avec les territoires qui nous entourent. Pour détailler les modifications que nous allons apporter : sur l'axe 1 « préserver, valoriser, les ressources du territoire », nous ferons bien sûr apparaître la notion de création d'espaces de nature en ville parce que certains ont estimé que ça n'était pas assez présent dans la présentation de notre PADD, alors que c'est au cœur de nos préoccupations, vous l'avez bien compris. Mais il ne s'agit pas seulement de protéger la trame verte et bleue, il s'agit aussi de création des espaces de nature, de nature en ville et de nature, de compléter la trame verte et bleue si ça se présentait. Un autre point que nous rajouterons à notre PADD, c'est bien sûr les Grands Parcs, qui sont excessivement structurants sur notre territoire, et bien évidemment, il y a des relations entre ces Grands Parcs. On n'a peut-être pas assez insisté sur la création de corridors Est-Ouest, puisque les Grands Parcs sont tous orientés Nord-Sud. Nous sommes attentifs bien sûr à la connectivité entre les Grands Parcs, et même à la connectivité entre tous les territoires, toutes les zones de nature, de manière à ce qu'il puisse y avoir justement ce maillage de zones naturelles dans le territoire. Il y a aussi le projet d'agriculture urbaine sur les espaces libres, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Certains ont regretté que ces espaces naturels agricoles et forestiers de la trame urbaine ne soient pas utilisés. Bien sûr que chaque fois que nous pourrons le faire, il y aura des projets en ce sens. Nous pourrons développer des projets d'agriculture urbaine, bien évidemment. Rajouter également dans l'orientation, dans la trame verte et bleue, la préservation et l'intégration des cours d'eau du Touch, des canaux de l'Hers et de la Garonne, la valorisation des éléments patrimoniaux attachés à ces cours d'eau et le développement des aménagements dédiés aux modes doux, donc une précision qui est importante. Sur l'axe 2 « offrir un cadre de vie désirable dans les métropoles des courtes distances », nous revenons sur le Réseau Express Régional et le service express métropolitain, pour lequel des études sont engagées dans la perspective du développement de ce réseau. C'est d'ailleurs ce que

j'avais, ce que nous avons annoncé au groupe qui en a manifesté le souhait. Sur l'axe 3 « préparer la métropole de demain, innovante, attractive et solidaire », nous revenons sur le REV qui ne figure pas dans notre PADD. Nous en sommes désolés, c'est vraiment un oubli. Bien évidemment, ce REV a toute son importance puisqu'il permet de se connecter facilement avec un réseau cyclable. C'est donc important. Mentionner aussi le projet des Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT), bien évidemment, le projet des AFNT entre Saint-Jory et Matabiau, qui permettra d'améliorer la desserte en TER, fret et TGV. Compléter aussi une orientation relative à la santé, à la vulnérabilité, pour intégrer la prise en charge de la lutte incendie. C'est un point pour lequel l'État nous a sollicités. L'État qui souhaite aussi que l'on présente de façon un peu plus précise le rôle patrimonial et paysager du Canal du Midi sur le territoire. La priorisation de la consommation d'ENAF se fera, bien sûr, la question nous a été posée. La consommation d'ENAF, s'il y en a, ne se fait pas de façon aussi automatique que peut-être il y paraît. Elle se fera dans le respect de la trame verte et bleue, de la nature en ville, mais aussi en fonction de la nature même de l'espace naturel agricole et forestier puisque nous prendrons en compte son intérêt pour l'environnement. Donc les ENAF sont aussi sélectionnés, si je puis dire et les ENAF bien sûr ne peuvent pas être tous utilisés. Un autre point de correction : nous avons indiqué qu'il fallait sanctuariser les zones d'activités. Le mot "sanctuariser" n'est peut-être pas très adapté. Ce que nous voulions dire, c'est que nous souhaitons mieux traduire l'objectif de maintenir une capacité d'accueil cohérente au regard de l'attractivité du territoire et des besoins des entreprises. Voilà, c'est un problème de syntaxe et de compréhension. Et nous allons également compléter l'orientation 3.2.3, pour évoquer la diversification des filiales et de l'accueil des entreprises des commerces de l'après-première vie et de la transition écologique, pour répondre aux demandes d'une collectivité. En matière de scénario d'accueil et d'aménagement, nous préciserons mieux les critères de définition de l'enveloppe urbaine. C'est une question qui nous a été posée. Elle a une définition, elle regroupe les fonctions urbaines et constitue le support de l'accueil du développement urbain pour les décennies à venir. Donc il y a une cartographie qu'il faudra actualiser et associer à cette enveloppe urbaine. Reformuler bien sûr le paragraphe sur l'avion décarboné pour parler plutôt du développement de la filière aéronautique innovante. Le dernier point est purement technique. Le Code de l'urbanisme a changé et donc, l'article R-101-2 qui présentait le PADD s'appelle désormais le L-151-5. Ce n'est pas essentiel, mais il vaut mieux faire cette mise à jour.

Donc voilà, mes chers collègues, la présentation que je souhaitais faire sur ce PADD, montrer que c'est un document qui a été bien accueilli puisqu'il a été bien débattu, il a été décortiqué. Les observations qui ont été formulées, pour une grande majorité, parmi les plus importantes, ont été intégrées dans notre nouveau PADD. Le document sera complété ultérieurement et fera l'objet d'une approbation, en même temps que le PLUi-H. Aujourd'hui il ne s'agit que d'une délibération de constat de débat. Je rappelle enfin que cela donne droit à l'utilisation d'un outil supplémentaire, le sursis à statuer, pour mieux limiter la consommation d'ENAF qui nous feront défaut ultérieurement.

J.-L. MOUDENC

Merci. J'ouvre donc le débat qui, je le rappelle, va durer une heure, à hauteur de dix minutes pour chaque groupe. Karine TRAVAL-MICHELET.

K. TRAVAL-MICHELET

Monsieur le Président, merci. Juste pour remercier Madame Annette LAIGNEAU pour sa présentation. Vous dire aussi que, pour ce débat, aujourd'hui, c'est Dominique FOUCHIER qui représentera notre groupe par son intervention. Moi-même, je conserverai ma casquette de vice-présidente en charge de l'habitat et du logement pour accompagner Annette LAIGNEAU sur les réponses qu'il y aurait à apporter sur des questions plus spécifiques, puisque nous avons toutes les

deux travaillé sur ce long temps et ces longues étapes, sur tous ces sujets. Donc c'est Dominique FOUCHIER qui intervient pour le groupe.

D. FOUCHIER

Merci, néanmoins nous intégrerons l'ensemble de nos interventions dans les dix minutes imparties. Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat que nous tenons sur le PADD du PLUi-H, les sigles ont été largement développés, je ne le refais pas, est sans doute l'un des débats les plus importants pour notre métropole au cours de cette mandature. Et comme chacun se souvient de la mandature précédente et du débat sur le précédent PLUi-H, chacun se souvient de l'enchaînement des événements qui nous a conduits à ce débat aujourd'hui. La Métropole avait prescrit le PLUi-H en 2015, quatre années de travail, l'a approuvé en avril 2019. L'annulation avec une application immédiate nous a amené à une difficulté, notamment parce que sept communes étaient directement confrontées aux conséquences de cette annulation, et notamment du passage au règlement national d'urbanisme, très compliqué pour les communes concernées. Nous avons relancé l'élaboration de ce PLUi-H, le 10 février 2022. L'exercice est connu. Les politiques publiques métropolitaines concernées par cet exercice ont bien été identifiées dans la délibération de prescription et je peux effectivement témoigner que les modalités qui avaient été également précisées ont été respectées dans un temps particulièrement contraint. Annette LAIGNEAU vient de le dire, mais je le renouvelle effectivement, l'engagement de tous, l'engagement des élus métropolitains, les élus communaux, les services métropolitains, les services communaux, et puis par voie de conséquence, effectivement, les associations, les habitants qui se sont impliqués. C'est donc une dynamique qui s'est enclenchée autour de cet exercice du PLUi-H. Et je salue la méthode de travail qui a permis la réalisation d'un certain nombre d'études, d'expertises assez fines, d'analyses approfondies, des temps de débats, nous venons de l'indiquer, permettant d'entendre, d'enregistrer un certain nombre de propositions, de contributions diverses et variées des associations, des personnes publiques associées, nous venons de l'évoquer. Les 15 maires et leurs équipes municipales que compte notre groupe portent cette question à bout de bras aux différentes échelles et je tiens aussi à dire que les élus de notre groupe, lorsqu'ils sont dans l'opposition, le font de façon constructive, c'est important. Si l'exercice est connu, je viens de l'indiquer, c'est bien le contexte dans lequel l'exercice se tient qui marque la particularité de cet exercice du PLUi-H et de ce débat. Le contexte institutionnel et législatif d'abord. Je veux insister sur un point, Annette LAIGNEAU l'a évoqué rapidement. Comment décliner techniquement, politiquement et donc sereinement la loi Climat et résilience d'août 2021, dont personne ne conteste les enjeux, au regard du changement climatique ? Personne ne conteste les enjeux de la loi Climat et résilience, mais comment décliner cette loi, notamment dans la réduction de la consommation des ENAF, en l'absence d'une définition suffisamment claire d'éléments techniques et des arbitrages politiques nationaux qui le permettraient ? Comment articuler techniquement, politiquement et donc sereinement le PLUi-H de nos 37 communes avec le Schéma de Cohérence Territoriale des 113 communes que compte notre grande agglomération toulousaine ? Annette LAIGNEAU l'a évoqué. Je veux rappeler la difficulté majeure, le défi qui est le nôtre, y compris dans l'articulation entre le PLUi-H, le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable du territoire à l'échelle de la région Occitanie, le SRADDET. C'est l'articulation de ces trois exercices de planification, PLUi-H, SCoT et SRADDET, qui est un défi aujourd'hui et la loi Climat et résilience met les élus locaux devant ce défi. La seule chose, le seul point que la loi Climat et résilience a dit clairement, c'est : "Le compteur de la consommation des ENAF tourne depuis sa promulgation le 22 août 2021." À cet égard, je le disais, l'État, le législateur, place les élus devant cette grande difficulté et nous nous trouvons bien novices, il faut aussi avoir l'humilité de le dire et face aux décisions à prendre, nous devons avancer avec responsabilité. Le contexte institutionnel et législatif, je le disais, le contexte social et politique

ensuite, Annette LAIGNEAU l'a évoqué, je veux le redire, les conséquences de la crise sanitaire, de la crise de l'inflation, de l'énergie... Effectivement, bien évidemment l'urgence climatique qui est devant nous, au regard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou bien encore de l'eau, nous en parlons tout à l'heure. Si nous avons engagé ce nouveau PLUi-H en pensant qu'il s'agirait d'une révision du PLUi-H précédent, c'était un peu l'état d'esprit au départ, nous avons rapidement pris conscience qu'il ne s'agissait pas de cela. Nous ne sommes pas face à une crise qui conduit à un changement de paradigme, mais nous sommes dans une transition au cours de laquelle nous devons, nous, définir un nouveau paradigme marqué par la sobriété. Dans ce débat et pour les métropolitains comme pour les territoires voisins, là aussi largement évoqués ce matin, notre groupe porte un développement maîtrisé, sobre, équilibré, solidaire, assumant notre attractivité économique et urbaine, mais répondant aux exigences de l'habitat, de la qualité, un habitat de qualité, et d'un cadre de vie agréable dans lequel les déplacements occupent toute leur place. Je serais donc sobre en temps de parole, je le disais, et je partagerai ce temps de parole avec un certain nombre de mes collègues qui pourront compléter mes propos. Mais à ce stade du débat, à l'échelle de la métropole, nous nous sommes posé cinq questions. Ce PADD est-il complet ? Nous répondons "oui, ce PADD est complet." Ce PADD définit-il les grands enjeux et apporte-t-il les réponses auxquelles nous devons contribuer sur ces enjeux ? La réponse est oui avec la volonté, ou en tout cas en confirmant l'idée qu'à ce stade les trois axes du SCoT n'ont pas nécessairement été hiérarchisés. Troisième question, la méthode utilisée permettra-t-elle à la fois la déclinaison de ce PADD dans le POA et dans le règlement et l'ensemble des outils du PLUi-H ? Oui, le PADD nous permet d'avancer, c'est très important. Il nous permet d'avancer dans l'élaboration, la finalisation du PLUi-H. Le PADD n'est pas une fin en soi, il faut aller au bout de l'exercice. La méthode permettra-t-elle la compatibilité avec le SRADDET, je le disais, et le SCoT ? Eh bien nous travaillons sur ces questions avec une petite réserve. Il n'est pas certain en effet que les solutions en matière de logement, de service public, de mobilité des territoires auxquels nous faisons référence quand nous parlons de desserrement ou d'un territoire plus large que celui de la métropole, pas sûr qu'effectivement les intercommunalités voisines voient ces questions de logement, de mobilité et de service public aussi facilement. Dernière question, le PADD et le PLUi-H ouvrent-ils vers d'autres exercices, d'autres réflexions de planification ? Bien sûr. Nous avons évoqué l'eau. Le Plan de Déplacements Urbains est un des grands enjeux qui doit être connecté, qui est connecté évidemment avec le PLUi-H et qui doit s'ouvrir. Pour terminer, nous avons la conviction que ce PLUi-H doit être un projet de territoire désirable pour tous, un développement maîtrisé aujourd'hui, des ressources préservées pour demain, un aménagement équilibré pour tous. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Dans l'ordre des demandes faites auprès de moi, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Joseph CARLES et Pierre LACAZE.

I. HARDY

Bien, merci, Monsieur le Président, chers collègues. Nous interviendrons à deux voix pour notre groupe, avec Antoine MAURICE. Le PADD, cela a été dit, et ses orientations, sont d'une importance capitale dans la régularisation du PLUi-H et donc sur l'aménagement du territoire qui sera conduit dans les années qui viennent. Et rappelons que notre collectivité vit une situation sans précédent. Tout un mandat, de 2014 à 2020, pour élaborer un PLUi-H et un PDU qui correspondaient à vos politiques d'urbanisme et de mobilité, essentiels pour donner le cadre aux acteurs qui coopèrent à l'avenir de nos collectivités. Et dans ce deuxième mandat, on recommence, tout ça comme si rien ne s'était passé, comme si tout allait bien. Or nous sommes dans un contexte de crise climatique d'une gravité sans précédent, ce qui n'est d'ailleurs plus une crise, comme me le rappelle souvent mon collègue Pascal BOUREAU, car elle ne s'arrêtera pas. Il est donc de notre responsabilité de ne plus regarder ailleurs.

Nous sommes dans un moment historique, car toutes les politiques publiques, et particulièrement celles des métropoles, seront redevables devant les générations futures. Et si vous partagez la nécessité de mettre ces enjeux au cœur de la stratégie et du cap fixé par le PLUi-H, alors nous devons révolutionner notre approche en matière d'urbanisme et changer de paradigme. Nous ne pouvons plus produire un PADD qui se limite à de bonnes intentions ou dans lequel on trouve des actions contradictoires. On se veut vertueux sur certaines orientations, mais on peut conserver des mesures et des projets écocides. Ce PADD ne doit pas être la méthodologie du "en même temps", la gravité de la situation nous y oblige. Ce PADD doit aller plus loin que le précédent et définir plus précisément les axes prioritaires qui devront figurer dans le PLUi-H et son règlement, car d'expérience, nous savons maintenant que la formulation est importante et ne doit pas laisser la possibilité de l'interprétation du contraire.

Je souhaite ici aborder la mobilité, qui est une composante majeure de la transition écologique, élément essentiel des émissions de gaz à effet de serre et qui représente une part importante de la pollution de l'air de notre agglomération qui est aussi déterminante dans le modèle de société nécessaire à une meilleure qualité de vie de nos concitoyens. Or, au regard des enjeux, si dans les dix ans qui viennent nous ne nous attaquons pas à réduire la place de la voiture, nous ne serons pas au rendez-vous et aujourd'hui, dans le projet de PADD tel qu'il est rédigé, la réponse est incomplète. Nous ne pouvons pas, en responsabilité, repousser à 2040 ou 2045, comme nous l'a écrit Madame LAIGNEAU, la mise en œuvre de solutions de mobilité qui répondent à l'urgence. Vous nous dites qu'il est prématuré d'évoquer le RER dans la temporalité du PLUi-H. Or il est capital d'y intégrer l'ambition du projet de service express métropolitain (SEM) qui n'est pas, je le précise, uniquement l'amélioration de l'offre de trains. Et mon propos n'est pas d'opposer les solutions, le tram contre le métro, le métro contre le train, mais aujourd'hui, comment nier que les voitures qui s'agglutinent sur les rocade et dans Toulouse ne viennent pas des deuxième et troisième couronnes, voire au-delà ? Réduire la place de la voiture dans l'agglomération passe par la nécessité d'inscrire tous les modes de mobilité alternatifs à la voiture en priorité dans ce PADD. On y retrouve l'aéronautique et on y retrouve l'avion vert, mais je pense que nous n'irons pas travailler en avion. Ce projet de SEM sur l'étoile ferroviaire toulousaine est le chaînon manquant pour optimiser le réseau structurant sur l'ensemble de l'aire périurbaine et offrir à la population l'offre performante dont elle a besoin, d'autant plus dans le contexte des hausses de coûts de l'énergie, de mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) et de crise écologique. Je n'irai pas plus loin sur la description du SEM puisqu'on en parlera dans le PDU, mais je dois quand même vous rappeler l'ambition partagée. Je ne veux pas douter de la sincérité affichée par la Métropole à travers son vœu pour un accord sur les avancées concrètes du RER toulousain, voté à l'unanimité lors du Conseil du 20 octobre 2022. Je salue aussi la volonté de l'État à travers la note d'enjeu, portée à connaissance et relative à l'élaboration du futur PLUi-H, adressée par le préfet le 24 mai 2022. Et je voudrais rappeler aussi que le Président de la République a annoncé la volonté de financer le développement des services express métropolitains dans les principales métropoles françaises, sous réserve qu'il y ait un projet. Bien sûr, il faudra des études complémentaires, mais aujourd'hui, vous bloquez l'ambition d'un projet et tout le monde sait qu'il dépend de la volonté de tous les acteurs institutionnels, en priorité de celui qui a la compétence de la mobilité de notre territoire, et donc de Tisséo. Par ailleurs, la note d'enjeu recommande que l'intégration des projets d'amélioration du niveau d'offres en mobilité dans le PLUi-H conduise à renforcer la production de logements en intensification sur la ville centre et les communes bien desservies, et limiter de fait les besoins d'extension et d'urbanisation. Et le SEM permettra l'adéquation du développement urbain et la desserte en transports en commun en élargissant les capacités de densifier sur l'ensemble de la ville centre, mais plus largement sur l'ensemble de l'agglomération, en favorisant les pôles d'échanges et les créations de lignes, ce qui ne sera pas le cas avec le corridor de la troisième ligne de métro, qui ne connaîtra pas une densification à hauteur des besoins. Mais la

mobilité, c'est aussi l'ambition cyclable, qui n'apparaît pas dans la première version, mais qui devrait, selon Madame LAIGNEAU, apparaître dans la prochaine. Je voudrais juste préciser, effectivement, que la Métropole doit s'engager à réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires à la structuration des 12 lignes du REV d'ici 2026, mais il faut aller aussi plus loin et intégrer le REV dans tous les prochains projets urbains de proximité, puisque chaque faubourg ou quartier périphérique devrait avoir la même attention et la même qualité urbaine qu'a eu le centre-ville de Toulouse depuis 15 ans. Je vais m'arrêter là pour laisser la parole à Antoine MAURICE, si vous le permettez.

A. MAURICE

Merci Monsieur le Président. En effet, on a fait un certain nombre de propositions, ça a été dit, sur tout un tas de sujets parce que le projet d'aménagement et de développement durable devrait être l'expression de notre projet métropolitain, celui qui fait tant défaut sur le plan démocratique, puisque nous n'avons pas été élus ici sur un projet partagé à l'échelle de la métropole, malheureusement. Et donc la vision doit en être réaffirmée. La question, aujourd'hui, c'est aussi, sans doute, de sortir du mythe de l'attractivité, de la compétition entre les métropoles et des « maires bâtisseurs », un mythe qui ne correspond plus aux enjeux d'aujourd'hui et encore moins à ceux de demain. Le sujet, ça n'est plus de développer la ville comme dans les années 70, mais bien de faire une ville pour toutes et tous, une ville à vivre et à habiter. Si on dresse le bilan réaliste des stratégies d'attractivité et de rayonnement telles qu'elles ont été mises en œuvre, on observe qu'il y a un marché immobilier qui flambe, des tensions sur les équipements publics, que ce soit les transports, les écoles, les crèches, le développement déséquilibré à l'intérieur du territoire de la métropole, la bétonisation, l'allongement perpétuel des distances domicile/travail, la disparition des espaces de gratuité, etc. Donc la métropole aujourd'hui ne souffre pas d'un problème d'attractivité, mais de problèmes nés de son attractivité. Et les politiques visant à renforcer l'attractivité de la métropole ont eu leur temps de réussite, elles ont contribué à changer l'imaginaire porteur des villes, à renforcer le dynamisme, mais aujourd'hui c'est fini. Poursuivre dans cette voie, ce serait effectivement perdre la maîtrise de notre destin. Aujourd'hui, nous devons en effet nous poser les questions : est-ce qu'on veut une ville attractive ou une ville habitable ? Quand je dis "ville", c'est à l'échelle bien sûr de chacune de nos communes. Une ville-voitures ou une ville respirable ? Une ville compétitive ou une ville équilibrée ? Une ville étouffante ou une ville résiliente ? Ce sont ces questions auxquelles nous devons répondre et donc je veux insister sur deux, trois aspects dans les propositions que nous avons faites. La première porte sur le nouvel aménagement du territoire équilibré. Ça a été évoqué un peu par Monsieur FOUCHIER, mais il n'a pas été au bout du raisonnement et je voudrais y aller, pour ma part. Notre métropole attire aujourd'hui de nombreux habitants que nous devons accueillir, oui. Est-ce qu'il y en aura encore demain ? Oui. Mais est-ce que pour autant, nous devons impulser des politiques qui attirent et concentrent sur notre territoire l'accueil de populations et d'emplois ? Non. C'est là où, pour nous, il faut rechercher l'équilibre et le rechercher à l'échelle effectivement de la grande agglomération à travers le SCoT, l'inter-SCoT, ça a été dit. À travers aussi un équilibre à l'échelle régionale, en lien avec la compétence de la Région sur le SRADDET. Pour les capacités d'accueil, lesquelles faut-il retenir ? Vous avez dit, Madame LAIGNEAU, que vous n'aviez pas sorti le chiffre de 9 000 du chapeau. Eh bien moi, je vous dis, visiblement si, vous l'avez un peu sorti du chapeau, parce que vous avez dit que c'était l'hypothèse centrale supérieure par rapport aux projections. Or les chiffres qui nous ont été communiqués hier, les chiffres de l'INSEE qui datent donc de novembre 2022, disent que l'hypothèse centrale est à +6 900 habitants par an et l'hypothèse haute, à +8 900 habitants par an. Ce sont les chiffres du document que vous nous avez diffusé hier et donc ici, on est carrément dans le haut supérieur et c'est cela que nous avons dit dans nos propositions, à savoir que nous voulions, nous, retenir un scénario réellement central qui était en gros à +8 000 habitants par an, qui correspond à 63 000 logements et 45 000 emplois, qui sont les capacités identifiées dans l'étude de densification. Ensuite, dans nos propositions,

nous avons insisté sur l'enjeu d'une ville à l'environnement préservé, restauré, avec notamment le focus biodiversité que je voudrais faire. Rappeler qu'à l'heure de la sixième extinction de masse, et une étude récente qui montre qu'un million d'espèces sont menacées aujourd'hui d'extinction, notre PLUi-H ne doit pas simplement, comme c'est dit, limiter l'érosion, mais poser comme principe de stopper l'érosion de la trame verte et bleue et donc d'engager une reconquête de la biodiversité sur notre territoire. On a fait des propositions concrètes qu'il nous semble important de porter, sur la mise en place d'un coefficient de biotope par secteur notamment, ou l'objectif de multiplier par dix nos espaces verts protégés. Ensuite, pour terminer, l'enjeu d'une ville à vivre, pour ajouter aux propos d'Isabelle HARDY sur la question essentielle de la cohérence urbanisme-transports, l'enjeu d'une ville à vivre c'est celui du logement. Et de ce point de vue-là, avec la forte augmentation des demandes de logements locatifs sociaux et des prix de l'immobilier qui continuent à croître, qui sont en déconnexion de plus en plus marquée avec l'évolution du revenu des ménages, tout ce phénomène étant aggravé par l'inflation, nous avons besoin d'assurer un haut niveau de production de logements locatifs sociaux. Et pour cela, renforcer l'effort de construction de logements locatifs intermédiaires sociaux et très sociaux. Et donc, d'abaisser le seuil de déclenchement en matière d'intégration et de logement dans les opérations immobilières. Nous voulons aussi que l'objectif de 35 % de logements sociaux soit porté sur l'ensemble de la production de logements réalisés, y compris au-delà des objectifs initiaux qui sont basés sur 7 000 logements par an. Voilà, en quelques mots, des éléments qui font que de notre point de vue, ce PADD du PLUi-H est un peu au milieu du gué, quand il devrait afficher clairement une vision de construire une métropole habitable, respirable, équilibrée et résiliente. C'est cela que nous attendons pour notre part. Je vous remercie.

M. LE TEXIER

Merci, Monsieur le Président. Nous prendrons la parole à deux voix également, avec ma collègue Odile MAURIN. Le PADD est un texte hautement politique. Hautement politique puisque, vu l'inertie des phénomènes démographiques, écologiques et sociaux que nous impulsions dans notre métropole, les choix qui seront faits dans ce texte impacteront notre métropole sur des dizaines d'années, d'autant plus que nous sommes à la croisée des chemins, mes collègues l'ont rappelé, et que la triple urgence écologique, sociale et démocratique nous impose un changement drastique, car nous manquons de la plus précieuse des ressources, le temps. L'annulation des PDU et PLUi-H, notre incapacité à garder le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans les clous en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, ont sonné comme des alertes sur le modèle poursuivi par la métropole, mais sont aussi devenues des opportunités. À l'heure où le SCoT est en cours de rédaction et que nous pouvons l'influencer, nous avons la possibilité de repenser ensemble transport et urbanisme pour inventer un nouveau récit, offrir une nouvelle perspective, une nouvelle vision. Mais qu'avons-nous devant nous ? Eh bien, ce texte. L'image qui me vient, c'est celle d'un paquebot lancé à pleine vitesse dans la nuit noire et qu'il ne voit pas qu'il est entré dans les eaux glacées et que les *icebergs*, icebergs, je corrige ma prononciation sinon Aymeric DEHEURLES m'a menacé de changer de groupe à la Ville, les icebergs, donc, se font plus gros...

J.-L. MOUDENC

Décidément, il hésite beaucoup...

M. LE TEXIER

Un paquebot lancé à pleine vitesse, donc. Car au-delà de l'intention louable de caser tous les enjeux de ce siècle dans un texte, qui aboutit finalement à un catalogue d'intentions parfois contradictoires et qui donne un sentiment désagréable d'incohérences, au-delà de la novlangue du "en même temps" et de belles déclarations d'intentions, il y a un logiciel à l'œuvre qui persiste et qui signe. Ce logiciel, c'est

celui de l'hyper métropolisation, de l'attractivité à tout prix, de l'urbanisation plein pot et d'affirmations péremptoires "nous devons accueillir 9 000 habitants par an" alors que rien ne nous y oblige. Et ce, au-delà de la capacité d'accueil du territoire, parce qu'effectivement, et je salue au passage le travail conséquent qui a été fait, les services ont estimé la capacité d'accueil du territoire à 63 000 logements et vous portez la barre à 72 000, alors que c'était la capacité maximale indiquée par les services. C'est une fuite en avant et l'impact est colossal sur notre cadre de vie, il aurait mérité d'être évalué dans sa complexité. Comme l'ADEME l'a fait, par exemple, avec ses scénarios énergétiques, il aurait fallu tracer un horizon, comme 2050, et définir les implications concrètes, simultanées, des différents scénarios en cohérence non pas seulement avec le PLUi-H, mais avec le futur PDU et le PCAET que nous n'arrivons pas à tenir. Il aurait fallu établir des directives claires sur les transports, des directives claires sur la réduction de la consommation d'énergie, la rénovation énergétique de l'existant, se fixer des émissions de gaz à effet de serre tenables et bien sûr, les budgets afférents. Dans l'orientation que vous avez choisie, aucune cartographie des conséquences de l'allure du paquebot dans lequel vous nous lancez. Les icebergs existent, mais ils n'ont pas de réalité tangible, uniquement une liste de mots. Alors qu'il nous faut parler d'habitabilité de la ville, de ville hospitalière, d'équilibre, de solidarité territoriale au sein de la Haute-Garonne et même au-delà, la trajectoire que vous proposez est celle d'une ville invivable à terme et du retournement en boomerang, dans quelques années, de l'attractivité recherchée, quand notre ville ne sera plus adaptée au dérèglement climatique, engluée dans des problèmes de transports, de chaleur et de manque de services publics. Et comme la nuit sans lune, cette obstination se complète de deux angles morts, de deux aveuglements qui sont très problématiques. D'abord, l'angle mort démocratique. Ce texte parle, je cite, de « répondre aux aspirations et besoins des habitants », très bien, mais où sont-ils dans l'étude du PADD quand une seule réunion par commune a été organisée ? Et pour combien de présentes et présents ? Comment se sont construits les scénarios ? Avec quelles hypothèses de besoins venant des habitantes et des habitants ? Nous rejoignons en cela les critiques faites dans la presse par la majorité de Monsieur TERRAIL-NOVÈS qui parlait, en février 2023, de chiffres qui ne sont ni étayés ni même justifiés, et je passe sous silence la mise à disposition très tardive des documents. Et que dire de l'aval ? Rien n'est écrit sur la nécessité d'associer les habitantes et habitants, les comités de quartier, les associations, les acteurs économiques, dans la mise en place du PLUi-H, aucune prescription démocratique. J'en viens au deuxième angle mort : le social, l'humain. Où sont les inégalités sociales dans ce texte, à part une rapide mention sur le logement social ? Où est le pouvoir de vivre ? Où est la jeunesse alors que, Madame TRAVAL-MICHELET le disait, la majorité de notre jeunesse déclare ne pas manger à sa faim ? Alors que le Codev en a souligné l'importance ce matin même, où est la justice sociale quand vous réaffirmez un item qui est vers un PLUi-H bas carbone climat santé ? Où est l'humain ?

J.-L. MOUDENC

Merci. Madame MAURIN.

O. MAURIN

Monsieur MOUDENC, vous vous dotez à la C.A.M.E., vous savez : Compétitivité Attractivité Métropolisation et Excellence. Vous êtes dépendant du capitalisme néolibéral dont vous profitez allègrement sans partager et au détriment des habitants. Pour vous, point de salut hors de la sacro-sainte consommation. Vous voulez briller et faire briller Toulouse selon vos standards et peu importe si les métropolitains en payent le prix fort. Il manque toute une lecture sociale dans ce document. La fin des inégalités ne va pas faire venir des emplois hautement qualifiés qui par ruissellement alimenteraient notre ville. Alors quelles solutions pour les personnes les plus délaissées du système ? Quelles stratégies de réduction des inégalités qui prospèrent, car structurelles dans notre société ? L'enjeu est crucial, car le dérèglement climatique ne nous affecte pas tous de la même manière. Si l'on

ne pose pas ce constat, on n'est pas en mesure de répondre à l'urgence climatique en adaptant nos politiques. Il nous faut partir des besoins de protection des plus fragiles et des plus exposés, il nous faut analyser quelles sont les populations les plus impactées, de quelles manières et quelles sont les réponses que nous pouvons construire pour adapter nos organisations et notre environnement. Aujourd'hui, construire la ville nécessite de prendre en compte toutes les situations. Par exemple, celles de nos aînés, des personnes malades et des jeunes enfants qui supportent plus mal l'excès de froid, mais aussi l'excès de chaud. On ne peut se contenter, comme vous l'avez fait l'an dernier, d'adresser des messages téléphoniques aux personnes âgées, handicapées et malades pour leur dire de penser à boire, pour finir par compter les morts. On doit ouvrir des locaux où chacun peut venir se rafraîchir à cinq minutes de chez lui ; ouvrir les piscines et les parcs beaucoup plus tardivement. Et à long terme, on doit aménager des espaces de vie qui soient climatisés naturellement, y compris avec la rénovation, que l'on doit massifier et intensifier fortement. Il y aurait tant à dire sur les carences et les impensés de votre document, mais comme vous limitez aussi l'expression démocratique, je n'aborderais que certains points.

Sur la consommation des espaces verts, elle doit cesser. Pourtant, alors que la loi vous oblige aujourd'hui à diminuer la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, les fameux ENAF, vous vous êtes rabattus sur le moindre jardinet pour le bétonner. Ces derniers sont classifiés comme des parcelles urbanisées et non comme des ENAF, jusqu'en 2031, et vous profitez de cette faille. La nécessaire densification doit reconstruire la ville sur la ville sans utiliser le moindre espace vert. Si chaque bâtiment de la ville gagnait un étage, nous logerions du monde sans pour autant augmenter les îlots de chaleur. L'urbanisation ne doit plus conduire à aucun nouvel îlot de chaleur si nous voulons réduire les dangers pour la population pendant les vagues de chaleur. De même, anticipons les pluies diluviennes en cessant de construire des logements au rez-de-chaussée qui seront des pièges mortels pour les moins mobiles.

La préservation et la gestion optimisée de la ressource en eau est également un enjeu majeur de notre territoire. La raison aurait commandé d'étudier très sérieusement la capacité de notre territoire à offrir un accès à l'eau potable à l'ensemble des habitants sans aucune exception, car l'Agence de l'eau Adour-Garonne annonce, à l'horizon 2050, une baisse moyenne annuelle des débits naturels des rivières en période d'étiage qui sera plus précoce, plus sévère et plus longue, ainsi qu'une tendance à la baisse de la recharge des nappes phréatiques. Ces impacts, qui se font déjà sentir, vont accentuer la forte tension sur les ressources, dégrader la qualité de l'eau, fragiliser les milieux et augmenter les phénomènes extrêmes, d'autant plus avec 1,5 million d'habitants supplémentaires sur le bassin d'ici à 2050, qui en plus, se répartiront inégalement en se concentrant principalement sur la façade littorale et dans les grandes agglomérations. Cela compromettra l'accès à l'eau tant pour l'eau potable que comme support essentiel de l'économie dans le bassin et ce n'est pas moi qui le dis, mais l'agence de bassin.

La même question doit se poser en termes de capacité à répondre aux besoins alimentaires de tous, tant en termes de qualité que de quantité, y compris en cas de phénomènes climatiques majeurs. Nous avons pu mesurer notre vulnérabilité et notre dépendance à l'occasion de la crise du Covid. Alors que nous avons tout intérêt à relocaliser l'économie et à favoriser des productions locales, nous ne sommes pas capables de dire combien de personnes pourront continuer à s'alimenter dans notre ville en cas de crise majeure. Pourtant, gouverner, c'est prévoir, et pour tous. Faites-vous partie de ceux qui n'ont prévu que pour eux-mêmes ?

Autre enjeu de ce PADD, la cohérence urbanisme-transports et la compatibilité avec les documents d'urbanisme à l'échelle de l'aire urbaine. Malheureusement, vous êtes en train de construire le futur SCoT sur les mêmes hypothèses délirantes d'arrivées de population basées sur votre croyance aveugle dans la croissance infinie au lieu de travailler les équilibres territoriaux et économiques avec le tissu de l'aire urbaine et des villes à une heure. Faute de Plan de Déplacement, annulé, englués dans le choix unique du métro, vous avez négligé la structuration d'un réseau de transports performant à l'échelle de

l'aire urbaine. Résultat ? En dehors de la ville de Toulouse, et encore ça dépend des quartiers, et des trois communes desservies par l'actuel tramway et le futur métro, vous organisez l'impossibilité de permettre un maillage dense de transports en commun, pourtant seul à même de permettre un report modal et d'éviter l'aggravation de la congestion de nos routes au détriment de la santé publique. Par exemple, nous pourrions avoir d'ici 2029 des transports cadencés à la demi-heure, de 5 h à minuit, grâce au RER métropolitain porté par « Rallumons l'étoile », qui propose d'utiliser les infrastructures ferroviaires existantes, mais vous continuez à mettre les moyens dans un réseau routier aspirateur à voitures. Alors que ce projet de RER dépasse tous les clivages partisans, étant soutenu autant par le MEDEF que par les collectivités qui se réclament de la gauche, vous vous y opposez en nous racontant que ça n'est pas dans le champ de vos compétences. Pourtant, la LGV, qui n'est pas plus dans le champ de vos compétences si l'on suit votre raisonnement, a bénéficié d'un fort engagement de votre part et de 600 millions. Qui plus est, si vous évoquez à juste titre la nécessité de densifier autour des sorties de métro pour garantir la fameuse cohérence urbanisme-transports, vous n'avez strictement rien prévu pour organiser la densification autour de l'ensemble des gares existantes et à venir. C'est une faute politique majeure.

Enfin, il y a également des incohérences sur les questions de biodiversité et les différentes trames écologiques. Vous parlez de protéger l'existant tout en laissant la porte ouverte à des dérogations, alors qu'il est urgent de restaurer toutes les continuités écologiques et pas simplement de conserver un mitage de biodiversité par-ci, par-là. Vous n'évoquez pas, ou si peu, la protection contre le bruit, pourtant enjeu de santé publique, la pollution lumineuse qui, outre l'aspect énergétique, impacte tant la biodiversité. Que faites-vous au final pour rendre la métropole habitable pour tous et réellement coopérante avec les territoires environnants ? Nous devons partager, pratiquer le desserrement économique en insistant sur l'installation des entreprises en dehors de la ville centre et de sa périphérie. Nous devons partager les services au public. Et vous, vous devez sortir du double langage macronien qui consiste à se prétendre écologique et pragmatique, tout en passant outre la volonté populaire pour construire des aspirateurs à voitures et édifier des blocs de béton où les locataires vivent à trois mètres des fenêtres de leurs voisins, tout en refusant le projet primé de ferme urbaine à Bordelongue, permettant de diminuer les îlots de chaleur sur les Pradettes ou en n'entendant pas le collectif citoyen qui vous interpelle pour renoncer à créer un quartier, avec quasiment autant d'habitants qu'à Auch, sur la zone agricole et maraîchère de Paléficat, au nord de Borderouge.

M. LE TEXIER

J'ai bien noté le dépassement, Monsieur le Président.

J.-L. MOUDENC

Merci.

M. LE TEXIER

Et je vous remercie d'avoir laissé mes collègues dépasser légèrement. Il me reste 30 secondes.

J.-L. MOUDENC

Non, non, vous n'avez pas 30 secondes. Madame MAURIN, à qui vous avez souhaité céder votre parole, a consommé votre temps de parole et est allée même au-delà. Donc je donne la parole à Pierre LACAZE.

O. MAURIN

Ce n'est pas correct, Monsieur le Président. Vous fixez des temps de parole et vous ne tenez aucun compte des difficultés de chacun. C'est indécent, de ne consacrer que quelques minutes à quelque

chose qui est un enjeu majeur pour notre territoire. Je regrette que vous n'ayez pas laissé la parole à mon collègue, il allait conclure en 30 secondes.

J.-L. MOUDENC

Monsieur LACAZE, est-ce que vous renoncez à votre temps de parole au profit de Monsieur LE TEXIER ?

P. LACAZE

Je propose, sur mon temps de parole, de laisser une minute à Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER

Merci beaucoup, Monsieur LACAZE. Voilà, pour conclure, pour donner notre position, ce texte n'est pas à la hauteur de nos défis et de nos urgences. Il aurait mérité un grand débat public et du courage politique, cela n'arrivera pas. Nous sommes donc condamnés à vous voir vous obstiner à tracer à vive allure au milieu des icebergs. Et malgré tous les signaux qui ont été envoyés, la question est angoissante, car comme hier dans les eaux glacées de l'Atlantique, comme aujourd'hui face à l'inflation, comme demain face aux conséquences climatiques, il n'y aura grâce à vous et vos amis du gouvernement de canaux de sauvetage que pour la première classe.

P. LACAZE

Merci, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Au nom du groupe, je veux d'abord souligner la complexité du débat que nous avons. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer Madame MAURIN quand elle nous alerte sur la dimension sociale de ce Plan de développement durable et d'aménagement. Il faut le prendre en compte. Quand Madame HARDY nous indique que la crise qui nous frappe va effectivement impacter les prévisions connues sur le développement économique, il faut le prendre en compte. Au sein du groupe, une partie d'entre nous s'abstiendra sur ce PADD, car nous trouvons qu'il y a eu une insuffisance d'études, mais nous comprenons, par contre, la difficulté qui est la nôtre de devoir gérer l'attractivité de notre aire métropolitaine, depuis un certain nombre d'années, une attractivité importante que l'on retrouve dans d'autres grandes villes. La question d'une démétropolisation, ou de métropole qui travaillerait effectivement avec son aire urbaine est pour nous une chose importante. Nous partageons les objectifs qui sont donnés en termes de zone agricole, en termes d'espaces verts, en termes de non-artificialisation des sols, mais en même temps, nous avons cette question de l'objectif de logements, que nous partageons, et l'objectif au niveau des emplois. Nous voyons bien que nous allons arriver à une difficulté, nous y sommes déjà, sur la manière dont nous pouvons concilier l'arrivée de 6 000, 5 000 voire 9 000 habitants par an, ou de 5 000 nouveaux emplois puisque c'est effectivement parce qu'il y a de l'emploi que nous avons de nouveaux habitants, et la capacité de densifier le logement pour éviter l'étalement urbain. Et vous le savez, Monsieur MOUDENC, Toulouse est connue pour son étalement urbain. Moi, je ne vais pas revenir sur toutes les erreurs passées dont vous portez une lourde responsabilité, en aménagements urbains, que ce soit sur le développement du Nord de la métropole, je ne reviens pas sur le Boulevard Urbain Nord et d'autres choix qui ont été faits en termes de mobilité. Mais maintenant, nous sommes face à un défi et, dans ce défi, je crois qu'une chose est absente de nos débats, c'est le rôle de l'État. Sur les grands projets de transport comme le métro, l'État doit abonder de manière financière beaucoup plus importante pour laisser de la marge à notre collectivité. C'est d'ailleurs ce qu'il fait sur le Grand Paris. Sur le nécessaire travail en commun, peut-être ai-je été flou ce matin, mais je crois que chacun le comprend. Monsieur BRIAND demande que la Région fasse des propositions, mais il faut effectivement, au-delà des questions liées aux compétences des différentes collectivités, qu'on aboutisse à un travail en commun concret pour relever les enjeux de mobilité. Moi,

je porterai cette proposition au sein de la région Occitanie, mais il faut des positions claires, y compris sur des engagements financiers de l'ensemble des collectivités, pour voir comment on aboutit à une performance plus importante du réseau ferroviaire. Et même si la Région Occitanie a ses compétences et est chef de file, comme elle l'a déjà affirmé, nous souhaitons travailler avec la Métropole, avec le Département et puis l'ensemble des collectivités, c'est un enjeu considérable. Je ne reviens pas sur ce que souligne le document, l'intérêt de travailler de façon concertée et coordonnée sur l'aménagement économique. Ça a été dit par Dominique FOUCHIER, mais la vraie question consiste à articuler le SCoT, le Schéma régional, le Schéma métropolitain. Il y a là-dessus, je crois, une méthode qu'il faut entendre. Je parlais de démétropolisation, ça va peut-être à l'encontre de l'esprit de notre Conseil, mais si nous restons dans le schéma d'attractivité actuellement proposé et qui me semble, moi, cohérent, que je ne conteste pas, soyons très attentifs à la question d'une nouvelle désindustrialisation possible, y compris dans notre métropole, au vu des coûts de l'énergie. Et donc si l'on entre dans cette logique, il y a un travail important à mener entre les collectivités de l'aire urbaine. Monsieur MOUDENC, vous nous dites que vous le faites. Il y avait cette grande proximité que Monsieur CHOLLET avait portée avec Montpellier, je ne sais pas où ça en est. Vous nous direz comment les deux Métropoles travaillent ensemble aujourd'hui. Il y avait le débat sur la coopération avec l'ensemble des villes de notre aire urbaine et je partage ce qu'a dit Madame MAURIN tout à l'heure, c'est un élément important de notre Plan d'aménagement et de développement durable, il faut travailler effectivement à l'échelle de l'aire urbaine. En tout cas il faut alerter l'État sur le fait que si on ne change pas la méthode sur la métropolisation, la concentration de l'ensemble de l'activité économique, l'attractivité, c'est dans 10 ou 15 ans, si ce n'est pas d'ores et déjà le cas, que nous serons en difficulté pour répondre à ces questions. Et c'est la même chose sur la question du logement ou du maintien des zones agricoles ou des zones vertes. Il faut qu'on soit en capacité de maintenir sur nos territoires, à l'échelle de notre métropole, une capacité de logements ou de maintien des zones agricoles, sans que cela ne constitue un entonnoir. Je vous avais qualifié de "Monsieur Bouchons", mais aujourd'hui vous êtes "Monsieur ZFE". Il ne faut pas que Toulouse, ville centre, soit un entonnoir. Il faut au contraire des réseaux de mobilité qui partent de la métropole vers l'extérieur. Là-dessus, je pense qu'il y a une partie manquante dans le Plan d'aménagement et de développement durable. Je m'en fais écho et je conclurai sur cette question sociale qui percute l'instauration de la Zone à Faibles Emissions. On a bien vu l'analyse de ce que portait la ZFE en termes d'épaississement urbain. Je trouve étonnant que ce ne soit pas présenté, que Madame LAIGNEAU n'ait pas développé cette question. Et puis, je vous interpelle à ce sujet, Monsieur MOUDENC, à nouveau, puisque partout en France vous demandez aux collectivités de concerter à nouveau, de retravailler, d'aménager, en tout cas c'est ce que je lis dans la presse ou ce que vous avez pu dire après avoir été missionné par Emmanuel MACRON. Pourquoi ici, à Toulouse, on ne s'attelle pas à une nouvelle concertation ? Vous êtes interpellé par des collectifs, un certain nombre de maires de notre métropole sont interpellés par les habitants. Je crois que ça fait partie de la réflexion sur le développement durable. Nous devons rouvrir ce dossier de la ZFE.

J.-L. MOUDENC

Merci. Joseph CARLES.

J. CARLES

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais quand même souligner le travail qui a conduit à l'élaboration de ce PADD. Je ne sais pas si vous les avez comptés. Nous avons eu quatre séminaires, plus un nombre conséquent de réunions, ici ou là. Donc je pense effectivement qu'on a eu le temps de nous imprégner. Deuxième chose, il ne faut pas non plus perdre de vue le statut de ce PADD. Le statut de ce PADD, c'est un cadre d'orientations stratégiques autour de la prise en compte du développement

durable dans la préparation d'un document qui, après, devient très prescriptif et qui s'appelle le PLUi-H. Là, on est sur les grandes orientations, donc ne perdons pas de vue le statut de ce document.

Je voudrais aussi revenir sur un certain nombre de choses et notamment sur l'attractivité. L'attractivité, au fond, il faut malgré tout s'en féliciter. Vous savez, quand les salariés, les compagnons qui sont à Airbus, on leur a dit qu'on arrêterait l'A380, ils ont effectivement commencé à faire grise mine. Idem quand la question s'est posée de savoir où serait assemblé le nouveau A321, à Hambourg ou bien à Toulouse. Et aujourd'hui, le fait qu'on récupère l'A321 sur les anciennes chaînes d'assemblage de l'A380 à Toulouse et pour partie à Blagnac, c'est quand même très important. Ça veut dire que des salariés n'auront pas besoin de se déplacer sur d'autres sites pour pouvoir travailler. Donc l'attractivité, c'est aussi de l'emploi à la clef. Alors, on peut se pencher sur les statistiques, 8 000, 9 000 habitants attendus par an? ... Attendez, on va arrêter. 8 000 ou 9 000, ce n'est pas ça qui va faire la différence. Je crois qu'il faut entendre ce que dit la directrice de l'INSEE quand elle donne ces chiffres-là, elle évoque « les résultats d'un algorithme et d'un dispositif qui travaillent sur le passé pour se projeter et le modifier ». C'est donc un résultat non objectif et non avéré. On est autour de 8 000, 9 000 et 5 100 emplois. Donc, oui, l'attractivité, elle est là. Et puis, l'attractivité, elle est liée à quoi ? Elle est liée au fait que, nous, on est à une heure et un peu plus pour aller faire du ski, une heure et un peu plus pour aller se baigner à la Méditerranée, deux heures et un peu plus pour aller à l'océan. Cette situation géographique fonde et renforce l'attractivité de notre territoire. Toulouse est la capitale européenne et demain mondiale de l'aéronautique, de l'espace probablement. C'est la première ville étudiante après Paris, 120 000 étudiants à Toulouse. Ils viennent pour quoi à Toulouse ? Ils viennent parce qu'il y a cette richesse de nos laboratoires de recherche, de nos universités, de nos facs. Même si c'est un peu laborieux, on arrive à construire l'Université de Toulouse. Bref, moi, je suis fier de cette attractivité et je pense qu'il faut, effectivement, qu'on l'accompagne. Comment le faire ? En logeant les gens et en créant de l'activité. Et je salue le travail qui a été fait, dans le PADD, de ne pas négliger le volet relatif à l'activité économique. Souvent, on demande : « Dans le PLUi-H, où est l'habitat ? » Heureusement que nous avons une réflexion complète sur le PLUi-H. Nous, on dit aussi : « PLUi-H et activités intercommunales » et je pense que ça, c'est aussi un élément important, même si le logement, c'est important. Hier soir, j'ai inauguré une résidence d'habitat jeunes construite par la société « Cité Jardins », avec Pascal BOUREAU. On a vu que des gamins qui sont en alternance peuvent, pour 180 euros, voire, pendant la période d'alternance, 80 euros, avoir leur logement. Alors bien sûr, ce n'est pas un T5, mais c'est extrêmement bien conçu et la petite qui nous a fait visiter son appartement, à part de s'excuser qu'elle n'avait pas rangé, nous a dit combien il était important pour elle de pouvoir se loger. Voilà, ça, c'est important. J'ai évoqué aussi pour ça l'équilibre nécessaire entre le logement, l'activité et bien sûr les espaces naturels. Ils sont préservés, y compris l'agriculture de proximité, y compris l'agriculture périurbaine. Là aussi, en tant que maire de Blagnac, je pourrais en parler. Et puis après, je terminerai par ça, il y a quelque chose qui me gêne, qui me gêne aussi bien ici que quand je suis dans la ville de Blagnac. C'est cette critique permanente : « vous bétonnez parce que vous faites du logement. » Moi, je le mets sur le registre : où est la solidarité ? Comment peut-on prétendre brandir l'étendard de la solidarité et vouloir loger tout le monde et, dans le même temps, demander d'arrêter de faire autant de logements ? Moi, je pense que la solidarité, elle est là. Et puis, ne perdons pas de vue un autre élément, puisque vous parlez du GIEC. Si on se projette à 30 ou 40 ans, la question sera aussi celle de l'accueil des migrations climatiques. Il va bien falloir les loger aussi ces gens-là et nous sommes au début seulement de la gestion de ces problématiques-là. Si d'ores et déjà, nous ne sommes pas en capacité d'être solidaires pour accueillir ceux qui veulent venir sur un territoire attractif, on peut se poser des questions sur la façon dont on répondra ensuite aux autres nécessités d'accueil des populations. Merci.

J.-L. MOUDENC

Merci. Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU

Oui, merci Monsieur le Président. Donc je vais essayer de répondre de façon peut-être pas exhaustive, mais à l'ensemble des questions qui ont été posées. Il y en a une qui revient, bien évidemment, c'est celle liée aux mobilités, la présence du RER et du service de mobilité métropolitain. Je voudrais dire à Madame HARDY que ce que nous avons proposé, c'est bien d'évoquer ce qui existe. Aujourd'hui il y a des études et nous les avons prises en compte, mais nous pouvons difficilement faire autre chose et nous ne pouvons pas appuyer notre développement urbain sur ce RER et SEM qui est encore flou, puisque ça n'est pas finalisé. Je vous rappelle d'ailleurs que lors du précédent PLUi-H, la troisième ligne de métro était étudiée par Tisséo, nous en étions au stade de l'étude. Nous ne l'avons pas intégrée dans le PADD de l'époque, pourquoi ? Parce que c'est un document qui n'était pas finalisé et donc difficile d'intégrer dans ce document-cadre un élément structurant, certes, mais qui n'était pas consolidé. Donc c'est la raison pour laquelle nous évoquerons ce projet RER et SEM, au stade où nous le connaissons, c'est-à-dire au travers d'études en cours, même si c'est une ambition partagée de développer ces transports en commun qui sont importants et très structurants.

Je voudrais également vous rassurer quant à la densification autour de la troisième ligne de métro. J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer. Bien sûr qu'il y a un pacte urbain et nous avons prévu d'optimiser le développement urbain justement autour de cette troisième ligne de métro, puisque nous avons lancé toutes les études de maîtrise d'œuvre urbaine que vous connaissez et qui vont démarrer très, très prochainement.

Je voulais revenir sur le plaidoyer, qui est presque un plaidoyer pour la décroissance, de Monsieur MAURICE, et l'opposition qu'il pointe entre une ville attractive et une ville qui serait moins attractive et qu'il appelle de ses vœux. La ville attractive ou la ville habitable, une ville avec voitures ou une ville respirable, une ville compétitive ou une ville équilibrée, une ville étouffante ou une ville résiliente, c'est un peu plus compliqué que ça, vous le savez. Ce discours est assez facile et assez caricatural.

Je reviendrai sur la projection de l'INSEE de 9 000 logements par an que nous avons adoptée. Je vous ai indiqué tout à l'heure que ces projections étaient faites par l'INSEE depuis dix ans et depuis lors, nous observons que la réalité va au-delà de la projection. Lorsque la présentation nous a été faite par la directrice de l'INSEE, elle nous a bien dit que c'était une projection qui ne tenait pas compte d'événements ou de situations exceptionnels qui pouvaient arriver. Cette projection ne tient pas compte, par exemple, de l'attractivité de la troisième ligne de métro, de la forte attractivité d'Airbus. Or, on a vu récemment qu'un grand nombre d'emplois allaient être créés. Elle ne tient pas compte non plus de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, qui est un élément structurant des plus importants. Donc je veux rappeler que, depuis dix ans, ces chiffres ont toujours été confortés par la réalité. Vous allez même jusqu'à dire que nous souhaitons impulser le développement, que nous poussons, que nous boostons finalement la croissance démographique. Mais non, elle existe déjà cette croissance démographique. Et les 9 000 nouveaux habitants par an qui sont la base de notre projet, ceux-là sont présents. Et je tiens à vous rappeler que parmi ces habitants, il y a des jeunes, des moins jeunes, des personnes âgées, des gens riches, des gens pauvres. Comme vous le dites d'ailleurs, nous devons construire une ville pour tous, c'est notre objectif également. Donc le chiffre de l'INSEE, ce n'est pas un chiffre au hasard, il n'est pas sorti du chapeau. C'est un chiffre qui est, depuis dix ans, validé par la réalité et c'est sur ce chiffre que nous nous appuyons.

Ensuite, dois-je revenir sur les propos de Madame MAURIN ? C'est un discours partisan, un discours militant et c'est un discours qui est déconnecté de notre réalité. Elle énonce des choses sans fondement.

Enfin, ce discours, il pourrait être présenté n'importe où, parce que totalement déconnecté de notre contexte. Je ne sais même pas quoi dire et donc, je ne dis rien.

Je voudrais reprendre la conclusion de Monsieur LE TEXIER : ça valait vraiment le coup qu'il prenne 30 secondes à Monsieur LACAZE pour dire que le texte n'est pas à la hauteur et que nous manquons de courage politique ! Du courage politique, oui, il nous en faut beaucoup. Il nous en faut beaucoup dans le contexte que j'ai évoqué. Il nous faut justement beaucoup de courage politique pour accompagner une métropole comme la nôtre, qui est attractive, parce que ça oblige, ça oblige, donc il faut du courage politique pour répondre aux défis qui sont devant nous. Donc oui, contrairement à ce qu'il dit, le courage politique, nous l'avons. Vous par contre, vous êtes pour la décroissance, avec 63 000 logements par an. Il faudrait que je calcule le chiffre rapidement, mais ça fait beaucoup moins d'emplois et ça s'appelle de la décroissance, Monsieur LE TEXIER.

Et puis je terminerai par Monsieur LACAZE. Je me réjouis par contre parce que j'ai bien noté qu'il adhère à notre projet, qu'il a trouvé cohérent, c'est un schéma cohérent qu'il partage, il l'a dit deux fois même, donc merci Monsieur LACAZE. Il évoque le travail à approfondir avec l'aire urbaine et nous aussi nous sommes d'accord, c'est ce que nous faisons. Actuellement nous travaillons, je travaille beaucoup sur ce sujet mais je suis accompagnée de Karine TRAVAL-MICHELET, de Dominique FOUCHIER et de Joseph CARLES de façon très active, ils l'ont témoigné. Mais nous travaillons aussi à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, à l'échelle du SCoT, avec d'autres partenaires qui sont les élus du Grand Ouest toulousain, du Muretain, du Sicoval... Et le travail qui se fait sur la métropole, avec les services, sur ce PADD, nous le faisons avec la même complexité au niveau de la grande agglomération avec le SCoT. Nous travaillons de la même façon, avec les mêmes difficultés, pour l'élaboration de ce PADD. Et je ne vous cache pas que nous travaillons aussi, sous l'impulsion de Jean-Luc MOUDENC, à une autre échelle encore, qui est celle de l'aire métropolitaine, et nous avons noué des relations avec toutes les villes à une heure de Toulouse pour réfléchir, pour travailler, pour nouer des partenariats sur les sujets qui sont jugés importants par les collectivités concernées. Donc, Monsieur LACAZE, encore une fois, merci pour vos propos, mais surtout soyez rassuré, nous travaillons à toutes ces échelles pour maintenir cette cohérence et nous allons travailler, bien évidemment aussi, avec la Région, puisque dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, nous sommes en première ligne pour travailler sur l'élaboration et la modification du schéma régional.

J.-L. MOUDENC

Karine TRAVAL-MICHELET.

K. TRAVAL-MICHELET

Merci, quelques mots pour compléter les réponses d'Annette LAIGNEAU qui a déjà été extrêmement complète sur notre vision partagée du développement de la métropole, dans un contexte où, en effet, on doit à la fois, c'est ce que rappelait notre collègue Dominique FOUCHIER, travailler dans un contexte réglementaire difficile et de façon extrêmement équilibrée. Juste pour dire, et je ne veux pas être trop longue quand même, qu'on ne peut pas, comme je l'entends, se payer de mots et faire peur avec des chiffres lancés qui sont certainement destinés à affoler tout le monde. Des chiffres d'habitants, des chiffres de logements, des chiffres liés à un environnement qui n'est pas du tout celui que nous prévoyons. Des mots tels que "béton", "icebergs", ne sont vraiment pas ancrés dans la réalité de nos territoires. Je veux ici parler au nom des maires des autres territoires et rappeler que ce n'est pas d'un débat toulouso-toulousain dont il s'agit. Parfois, je me pose la question de savoir si vous vivez aussi la réalité des autres territoires et des autres villes. Peut-être avez-vous un environnement un peu trop toulouso-toulousain et peut-être d'hyper centre-ville ? Chaque maire ici, chaque élu, chaque groupe qui est en responsabilité dans sa ville, a bien sûr la nécessité, l'envie, est en proximité avec les habitantes et les habitants de travailler sur ces sujets du développement de la ville. Vous avez parlé des

solidarités, du rapport à l'humain. C'est notre quotidien, ce rapport de proximité, ce rapport à l'humain ! La question de la solidarité est partout présente dans ce PADD, je trouve qu'Annette LAIGNEAU a raison. On a l'impression d'entendre parfois un discours désincarné et déconnecté de notre territoire, on se demande si vous avez vraiment pris connaissance du document. Très sincèrement, pour faire très simple, je crois qu'il respecte d'abord l'identité de nos territoires et propose de travailler avec les 36 autres villes que Toulouse de façon extrêmement équilibrée. Vous évoquez aussi un certain nombre de sujets qui ne relèvent pas du PADD, qui vont trouver une traduction dans les autres documents, le règlement, le zonage, le POA sur lequel on est en train de travailler et qui vont donc venir confirmer et traduire les ambitions de ce premier document. Vous avez notamment parlé d'abaisser le déclenchement de l'obligation de construire des logements locatifs sociaux dans les opérations. C'est ce qui va être fait, c'est le travail que nous sommes en train de conduire dans le POA pour abaisser ce déclenchement et surtout essayer de l'uniformiser. Les 35%, bien sûr, s'appliquent partout, quand bien même on a dépassé, ce qu'on fait pratiquement chaque année, les objectifs de construction de logements sociaux. Et puis, vous m'expliquerez comment vous travaillez sur l'équation qui consiste à nous dire, de Conseil de Métropole en Conseil de Métropole, qu'effectivement il faut pouvoir répondre à la demande du logement qui s'exprime très fortement sur notre territoire et qui mérite notre attention particulière, si en même temps on construit moins de logements. Alors on peut toujours renvoyer les gens ailleurs ou espérer qu'ils vont y aller d'eux-mêmes, mais ce qu'on constate aujourd'hui, quand même, c'est qu'ils sont là. Ils sont là, ils sont sur notre territoire, ce sont des familles, ce sont des seniors, ce sont des jeunes qui entrent dans la vie active, qui ont envie de rester ici et qui nous demandent de pouvoir se loger, de pouvoir accéder aussi à une vie agréable avec des équipements publics de proximité, l'accès au sport, à la culture, au monde associatif, aux emplois qui sont présents sur notre territoire. Et donc, c'est cette contradiction-là que je ne comprends pas, véritablement. Et puis je crois qu'ensuite, sur la question des mobilités, Annette LAIGNEAU a fort bien répondu et nous aurons pour cela un exercice qui est le PDU. On ne peut pas non plus tout confondre dans la même discussion. Voilà ce que je voulais ajouter.

J.-L. MOUDENC

Merci. Le débat est donc clos. Je vais mettre aux voix le PADD.

DEL-23-0288 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]

CONTRE [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)

ABSTENTION [12 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, HARDY, BOUBIDI, MM. LACAZE, CUJIVES, GIBERT, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, BRIANÇON.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES MAGDO, ALLAL.)

O. MAURIN

Monsieur le Président, j'aimerais vous lire une jurisprudence... Par rapport au temps de parole.

J.-L. MOUDENC

Non, je ne vous donne pas la parole.

O. MAURIN

La loi, vous ne l'appliquez pas, Monsieur le Président ?

J.-L. MOUDENC

Vous n'avez pas à m'interrompre. Je suis là pour présider la séance et faire en sorte que nous examinions les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Et nous avons une délibération à adopter maintenant, qui est la 17.2. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MAURIN, sur la 17.2 ?

O. MAURIN

Oui, alors justement, je vais d'abord vous lire cette petite jurisprudence, Monsieur le Président.

J.-L. MOUDENC

Non, Madame MAURIN...Est-ce que vous avez des choses à dire sur la 17.2 ?

O. MAURIN

Je vous rappelle que mon propos doit être libre. Laissez-moi venir à mon propos.

J.-L. MOUDENC

Donc vous n'avez donc rien à dire sur la 17.2. Y a-t-il d'autres orateurs sur la 17.2 ?

O. MAURIN

Monsieur le Président, je tente de m'exprimer. Vous êtes en train de me censurer.

J.-L. MOUDENC

Je mets aux voix la 17.2. Qui ne participe pas ? ...Qui s'abstient ? ... Qui vote contre ? La 17.2 est adoptée à l'unanimité.

O. MAURIN

Non, elle n'est pas adoptée à l'unanimité.

J.-L. MOUDENC

Qui souhaite prendre la parole sur la 17.3 ?

O. MAURIN

Je prends la parole sur la 17.3. Et je vous renouvelle ma demande de pouvoir m'exprimer librement...

J.-L. MOUDENC

Qu'avez-vous à nous dire sur la 17.3 ? Vous n'avez rien à dire sur la 17.3. Donc je la mets aux voix.

O. MAURIN

Nouvelle censure. Maintenant 17.4. C'est pareil, je souhaite prendre la parole.

J.-L. MOUDENC

Y a-t-il des souhaits d'intervention sur la 17.4 ? ... Il n'y en a pas, donc je mets aux voix la 17.4.

O. MAURIN

Nouvelle censure ! Écoutez, bel exemple de démocratie ! On comprend pourquoi les gens sont dans la rue aujourd'hui.

J.-L. MOUDENC

La 17.4 est adoptée. Nous allons donc, ainsi que je vous l'avais annoncé, sur la 17.5. Vous avez quelque chose à dire sur la 17.5 ? Parlez-nous du PLU de Villeneuve-Tolosane !

O. MAURIN

Écoutez, pour parler du PLU de Villeneuve-Tolosane, je vais commencer par vous rappeler la loi puisque, semble-t-il, vous avez quelques difficultés en la matière.

J.-L. MOUDENC

Écoutez, c'est le PLU de Villeneuve-Tolosane. Respectez le PLU de Villeneuve-Tolosane, au moins !

O. MAURIN

Nous allons acter le fait que vous censurez la parole de l'opposition.

J.-L. MOUDENC

Bon, vous n'avez rien à dire sur le PLU de Villeneuve-Tolosane.

O. MAURIN

Cela figurera au procès-verbal.

J.-L. MOUDENC

Vous n'avez pas grand-chose à dire, à part interrompre les gens. Je vais mettre aux voix la 17.5.

O. MAURIN

Nouvelle censure, nous ne pouvons pas voter sur des délibérations sur lesquelles nous ne sommes pas libres de nous exprimer. Je demande une interruption de séance, Monsieur le Président. Interruption de séance, Monsieur le Président.

J.-L. MOUDENC

Écoutez, je vous donne droit, interruption de séance de cinq minutes.

O. MAURIN

Je vous demande aussi de nous préciser qu'est-ce qui, dans le règlement, vous autorise à nous interrompre toutes les deux minutes, Monsieur le Président, et à faire voter sans nous laisser nous exprimer. Merci d'avance de nous donner vos éléments.

Interruption de séance

J.-L. MOUDENC

Bien, mes chers collègues, nous reprenons les travaux, après avoir donné satisfaction à notre collègue et procuré à tout le monde une heureuse pause de cinq minutes. Et nous allons donc aborder le chapitre Habitat, le chapitre 10.

O. MAURIN

Non, la 17.2. Vous n'avez pas donné satisfaction dans ce cas-là, Monsieur le Président.

J.-L. MOUDENC

Non, mais attendez, vous n'allez pas recommencer à perturber la séance, quand même. On avait fini le chapitre 17.

DEL-23-0289 - Approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Blagnac
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)

DEL-23-0290 - Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Gratentour
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)

DEL-23-0291 - Approbation de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Lespinasse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)

DEL-23-0292 - Approbation de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)

6. Habitat et Logement (chapitre 10)

J.-L. MOUDENC

Nous abordons le chapitre 10 – Habitat et Logement. Il y a une demande de présentation sur la 10.1.

O. MAURIN

Ce n'est pas ce qui était convenu.

K. TRAVAL-MICHELET

Très rapidement, la délibération 10.1 concerne les modalités...

O. MAURIN

Monsieur le Président, je vais devoir demander une nouvelle interruption de séance.

J.-L. MOUDENC

Vous pouvez le faire, mais je ne vous l'accorderai pas.

O. MAURIN

Donc nous progressons.

J.-L. MOUDENC

Je donne la parole à Madame Karine TRAVAL-MICHELET. Madame MAURIN, si vous voulez intervenir sur la 10.1, vous interviendrez. Il n'y a pas de problème, mais laissez parler Madame TRAVAL-MICHELET pour présenter la délibération.

K. TRAVAL-MICHELET

La délibération 10.1 concerne les modalités réglementaires et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Initiative Copropriétés (PIC), la convention d'OPAH Copropriétés multisite sur le périmètre du Grand Mirail et l'adoption d'un avenant numéro 1 en application de la délibération que nous avons adoptée le 16 février dernier. Il convient d'introduire la majoration du taux de subvention de Toulouse Métropole dans la convention d'OPAH Copropriétés multisite du PIC.

J.-L. MOUDENC

Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur EL ARCH.

J. EL ARCH

Monsieur le Président, chers collègues, j'aurais bien souhaité, en toute sincérité démocratique, revenir sur ce qui s'est passé sur la délibération 17.2, parce que nous n'avons pas pu donner notre vote. Nous ne savons pas ce qui a pu être pris en compte, en fait. Il faudrait recommencer, parce que même pour l'administration cela va poser un problème.

Ceci étant dit, je vais intervenir sur la délibération 10.1 et après, j'espère que la sagesse démocratique l'emportera et que nous sortirons de ce débat fermé.

Sur cette délibération, nous nous sommes déjà exprimés au dernier Conseil de la Métropole. Madame TRAVAL-MICHELET nous avait répondu, à l'époque, en se positionnant, comme pour cette délibération, pour aider les copropriétaires qui ne sont pas en mesure de rénover leur logement. Néanmoins, nous avons demandé qu'il y ait un bilan, un suivi, pour pouvoir constater l'effectivité réelle de ces travaux. Comme je l'avais dit en commission Habitat et Logement, j'étais à la copropriété des Bosquets et Monsieur MOUDENC avait reçu d'ailleurs une lettre d'un des habitants. Il avait écrit à la société qui est en charge de cette copropriété. J'ai vu que les aides étaient programmées pour 2023 pour cette copro. Du coup, sincèrement, ça serait intéressant de poser un petit dispositif. Ce n'est pas très compliqué à mettre en place, avec la Direction du foncier et de l'habitat, pour voir, en fonction du cahier des charges, ce qui se fait.

Madame Karine TRAVAL-MICHELET m'avait répondu à l'époque quand j'avais posé cette question au Conseil de la Métropole : « Oui, Monsieur EL ARCH, merci pour votre intervention. Bien évidemment, et si vous le souhaitez, comme on le fait régulièrement, on pourra proposer ce bilan, etc., etc. » Je tiens à vous remercier, Madame TRAVAL-MICHELET, de votre réponse. J'aimerais donc bien que ce dispositif de suivi soit mis en place. Et j'aimerais bien que Monsieur MOUDENC, Monsieur le Président, revienne sur la 17.2 pour qu'on puisse avoir un Conseil de la Métropole apaisé. Merci.

J.-L. MOUDENC

Nous allons traiter la 10.1, quand même.

K. TRAVAL-MICHELET

Monsieur EL ARCH, nous en avons également discuté, vous venez de le rappeler, en commission Habitat et Logement. Nous avons inscrit, de mémoire, ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission. Je parle sous le contrôle des services et des élus qui m'accompagnent à la commission.

Nous avons prévu de faire ce bilan, qui est complexe néanmoins, vous le savez, puisque le PIC est quand même un programme extrêmement important.

Les services nous ont demandé, vous leur accorderez cela, en réunion et en commission, le temps nécessaire pour vous faire une présentation qui soit suffisamment étayée, pédagogique, qui permette de remettre tous les éléments qu'ils ont en main, en lien avec la réalité d'aujourd'hui.

Nous savons très bien que sur le champ des copropriétés, nous y reviendrons tout au long des délibérations qui concernent l'habitat, la situation est extrêmement complexe, très fortement suivie par la Métropole, et dépend aussi souvent de l'engagement des copropriétaires eux-mêmes. Nous savons, c'est national, beaucoup de médias s'en font le relais, que les copropriétaires sont aussi en difficulté et qu'il faut pouvoir réunir les assemblées générales pour avancer. En tout cas, ce bilan, nous vous l'avons promis. Il est inscrit maintenant, sur la foi de notre précédente commission Habitat et Logement, à la prochaine commission. Je vous le redis publiquement sans difficulté.

J.-L. MOUDENC

Merci. Sur la seconde délibération, relative à l'approbation des nouvelles modalités d'intervention pour la réhabilitation 2023-2026 du parc locatif social de Toulouse Métropole, la parole est à Odile MAURIN.

O. MAURIN

Monsieur le Président, je regrette la manière dont vous gérez ce Conseil de la Métropole. Vous vous permettez d'empêcher de parler librement. Vous n'avez pas été capable, à l'occasion de cette interruption de séance, de nous indiquer ce qui, dans le règlement intérieur, que vous avez pourtant construit sans nous, vous autoriserait à m'empêcher de parler librement de ce que j'ai choisi d'évoquer et de la manière dont j'ai choisi de l'évoquer. Vous m'avez empêchée de m'exprimer sur deux délibérations. Je vais m'exprimer sur la délibération 10.2, mais je vais d'abord vous lire la loi, puisque c'est utile malgré tout.

Pour rappel, notre collègue Aymeric DEHEURLES, qui vous a rappelé à l'ordre sur le nombre de conseil municipaux, vous a été utile, puisque vous avez rectifié les dates des prochains conseils. Je pense que nous allons vous aider à progresser petit à petit. Je compte sur vous là-dessus.

La jurisprudence, en fait ce n'est pas la loi mais la jurisprudence, dit « *au cours de chaque séance, chaque élu doit pouvoir s'exprimer au moins une fois sur chaque délibération et reprendre la parole. Si le règlement intérieur vient fixer un temps de parole, ce dernier ne peut être limité de manière disproportionnée. En ce sens, la limitation du temps de parole total à trois minutes ou encore à six minutes sur les affaires portées à l'ordre du jour a été jugée excessive.* » Je vais vous donner la référence, pour votre bonne compréhension, il s'agit de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles, le 30 décembre 2004, commune de Taverny.

Maintenant, je vais passer à la délibération qui nous préoccupe. J'ajouterai, bien évidemment, que je consacrerai désormais, pour que nous soyons tout à fait clairs, six minutes à chacune de mes interventions, de façon à être dans le cadre de la jurisprudence. J'ose espérer que vous ne vous opposerez pas à la loi française, en tant que démocrate. Je vous remercie.

Monsieur le président et chers collègues, comme vous l'indiquez dans la délibération, le bâtiment est le deuxième plus gros consommateur d'énergie, pour 45 %, et le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre, pour 23 %, après la mobilité. Il y a donc un enjeu majeur à isoler les bâtiments et à maîtriser les consommations d'énergie en hiver, mais aussi celles de l'été, avec l'accroissement des canicules. Il y a d'ailleurs aussi un enjeu à construire différemment pour assurer le confort d'été, non pas avec de la climatisation, mais bien en assurant une ventilation naturelle. Nous ne pouvons qu'être en faveur de mesures permettant la réhabilitation du parc locatif social.

Nous regrettons, d'ailleurs, que la Métropole n'ait pas participé à la massification de la réhabilitation, ce qui nous aurait permis de réduire davantage les gaz à effet de serre, ce qui aurait pu permettre, avec une vraie politique de transport, d'éviter la ZFE.

Ceci étant dit, nous avons trois problématiques sur cette délibération : la fiabilité des diagnostics de performance énergétiques (DPE), la conformité des travaux de rénovation énergétique et l'absence de mesures conduisant à utiliser des isolants de bonne qualité et biosourcés.

Comme la presse l'a rapporté à plusieurs reprises, et comme l'ont montré des enquêtes de terrain, un même bien peut se voir attribuer une étiquette énergétique différente selon le diagnostiqueur. Alors que le financement des travaux de rénovation thermique est conditionné à des indicateurs de performances énergétiques, la vérification après travaux de la bonne atteinte de ces objectifs est rare, dicit l'Agence nationale de contrôle du logement social.

Peu de bailleurs sont dotés d'instruments leur permettant de mesurer les consommations réelles au-delà des chiffrages théoriques, relève le rapport qu'a publié, à l'été 2022, l'Agence nationale du contrôle du logement social. Dans un logement sur dix, aucun diagnostic de performance énergétique n'a été fait après rénovation, s'étonnent ainsi les rapporteurs. En l'absence de cadrage précis, les bailleurs ont aussi tendance à faire passer pour des travaux de rénovation thermique de simples travaux de gros entretien ayant un faible impact sur les performances énergétiques des logements.

De plus, après l'été caniculaire que nous avons passé, qui a causé des morts parce que de trop nombreux logements sont devenus insupportables à vivre sans climatisation, la question du confort d'été reste impensée pour les bailleurs, alors que le dérèglement climatique nous impose pourtant de nous en préoccuper au moins autant que des températures hivernales.

L'autre problématique, c'est l'absence de contrôle réel de la conformité des travaux de rénovation énergétique. Nous restons sur des performances énergétiques mesurées de manière virtuelle. Il n'y a pas de réel contrôle, ni d'organisation qui permette de s'assurer des diagnostics de départ avant rénovation et d'un diagnostic final afin d'objectiver la réalité de la performance de la rénovation.

C'est là où le bât blesse, comme le souligne le magazine 60 Millions de consommateurs, qui demande une meilleure formation des diagnostiqueurs de performance énergétique et qui, après en avoir testé sur plusieurs bâtiments, a constaté des écarts substantiels d'un professionnel à l'autre. En effet, les DPE réalisés comportent des erreurs en pagaille.

En outre, il y a la qualité générale des travaux dans le bâtiment, avec de plus en plus de malfaçons. Nous avons d'ailleurs dénoncé, il y a deux ans, des malfaçons sur une des cités de Negreneys. Les habitants avaient dénoncé des poses de double vitrage tellement mal réalisées qu'il y avait des espaces énormes autour de la fenêtre, avec plutôt une aggravation de l'isolation qu'une amélioration.

Il est légitime que la collectivité aide les bailleurs sociaux à rénover un parc de logements qui a pris beaucoup de retard dans ce domaine, mais il est aussi essentiel que la collectivité s'assure que l'argent public est bien dépensé et donc qu'elle assure un minimum de contrôle pour, à partir du diagnostic fiable de l'étiquette énergétique, avant et après rénovation, s'assurer d'un réel gain de performance énergétique, et pas uniquement sur le papier. Il pourrait tout à fait y avoir des vérifications aléatoires d'un certain nombre de réalisations. C'est un choix politique.

Le dernier point concerne la qualité des isolants utilisés. Aujourd'hui, les isolants biosourcés et/ou écologiques sont considérés comme les plus efficaces, notamment contre la canicule. La laine de bois possède, par exemple, un déphasage de 15 heures, été comme hiver. C'est un excellent isolant.

Ensuite, la laine de liège, la laine de coton ou encore la ouate de cellulose, figurent parmi les meilleurs isolants. Ils contribuent à l'inertie thermique du logement, ce qui permet de conserver la fraîcheur ou la chaleur. Les produits biosourcés ont plusieurs intérêts : leur renouvelabilité, le stockage de CO₂, la transformation et la fabrication qui demandent peu d'énergie, un potentiel de production locale qui limite les distances de transport et permet le maintien ou la création d'emplois locaux et ruraux. Il nous

semble essentiel que la Métropole veille à ce que l'argent public soit utilisé pour des rénovations de qualité et qui soient bénéfiques pour le territoire et l'environnement.

Si je peux paraître prendre un ton un peu professoral sur le sujet, ce n'est pas à l'intention des services qui généralement, maîtrisent tous ces sujets, mais davantage à l'intention de mes collègues élus, car des solutions existent. Il faut nous emparer de ces solutions pour construire un avenir désirable. Nous devons là aussi faire des choix de société, mettre l'argent public au service des habitants et de l'habitabilité de nos villes, ou continuer à faire des travaux au rabais pour les pauvres, sans se préoccuper de l'impact environnemental de nos décisions politiques. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Bien, avant que Madame TRAVAL-MICHELET réponde, je voulais faire des remarques. Je regrette que le temps de parole que vous avez utilisé ne soit plus affiché, parce qu'effectivement vous avez dépassé de plus de quatre minutes le temps indicatif, qui invalide le fait que vous puissiez m'accuser d'empêcher votre libre parole.

Madame, je vous rappelle le règlement intérieur. Toute assemblée est régie par un règlement intérieur. Nous pouvons être pour ou contre le règlement intérieur. Sauf que le règlement intérieur, il n'est pas décrété par le président. Il est voté par l'assemblée en début de mandat. En début de mandat, nous nous sommes donnés un règlement intérieur, c'est-à-dire des règles communes que nous nous sommes engagés à respecter.

Que dit le règlement intérieur ? Article 10, organisation des débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, « *la conférence des présidents de groupe prévue à l'article 4 déterminera les dossiers qu'elle estime stratégiques et pour lesquels elle fixera un temps global de débat à titre indicatif.* » Vous observerez que depuis le début du mandat, j'ai laissé très librement la conférence des présidents faire son travail. Et chaque fois qu'elle a déterminé des débats comme stratégiques et qu'elle a suggéré des temps de débat, j'ai systématiquement suivi et appliqué ces recommandations, ce qui veut bien dire qu'il y a dans cette maison une pratique collective sur les débats, et notamment les débats les plus importants.

Que dit la suite de l'article 10 ? « *Pour les autres points, les orateurs veilleront à respecter chacun un délai d'intervention indicatif de deux minutes et 30 secondes* ». Vous avez vu que depuis le début du mandat, quand il y a des dépassements légers, comme c'est indicatif, je laisse faire. J'interprète de manière souple la règle. Pourquoi ? Parce qu'il y a la règle et l'esprit de la règle. La règle, elle est là parce qu'il faut être clair. Et l'esprit de la règle, c'est en quelque sorte le respect que l'on doit à ses collègues et à la diversité représentée par les différents groupes. A partir de là, on ne consomme pas excessivement le temps de parole, tout simplement pour respecter la faculté de parole des autres groupes. Je vous lis l'article 14, police de l'assemblée, « *le président dirige les débats.* » Hé oui. S'il y avait écrit : « Madame MAURIN dirige les débats », les choses auraient été différentes. Mais il se trouve que le règlement intérieur ne dit pas cela mais : « *Le président dirige les débats.* »

O. MAURIN

Nous pouvons le modifier, si ce n'est que ça.

J.-L. MOUDENC

Je vois bien que vous auriez aimé les diriger. Ça viendra un jour, peut-être.

O. MAURIN

Écoutez, pourquoi pas.

J.-L. MOUDENC

Cela viendra un jour, mais cela ne dépend pas de moi. Cela dépend du suffrage universel. « *Le Président veille au respect du temps de parole tout au long des débats* », c'est-à-dire que je suis chargé de veiller, tant que faire se peut, au respect des règles que nous nous sommes données. « *Un conseiller ne peut intervenir qu'après lui avoir demandé la parole.* » Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous vous asseyez sur cette règle très souvent.

Enfin, en dehors de la règle, il y a l'application de la règle. Je vais vous donner deux chiffres, puisque vous prétendez que j'empêche les débats, que je vous empêche de parler, comme si c'était la première fois que votre voix résonnait dans cette assemblée, que je brime votre expression et que j'abuse de la mienne et de celle de mes amis. Le groupe Métropole d'Avenir, auquel j'appartiens, représente 49 % des effectifs de cette assemblée. Il a consommé lors du dernier Conseil de la Métropole 29 % du temps de parole global. Le groupe auquel vous appartenez, le groupe AMC, représente 6 % des effectifs de l'assemblée. Lors du dernier Conseil de la Métropole, il a consommé 21 % de l'ensemble du temps de débat global. Cela veut dire qu'il y a la règle, mais que malgré la règle, je fais en sorte, et nous faisons en sorte tous collectivement, de respecter la pluralité au-delà même de la proportion réelle des effectifs, des sensibilités diverses. Madame, à partir de là, à partir des règles et à partir de leur application dans la réalité, je considère que la totalité des propos outranciers que vous avez tenus, comme à votre habitude, sont totalement invalidés. Et là-dessus, je donne la parole à notre collègue, Madame TRAVAL-MICHELET.

K. TRAVAL-MICHELET

Bien, merci, Monsieur le Président. J'espère que tout le monde se rappelle encore de quoi nous parlons. Je me permets de le rappeler, pour le cas où on ne s'en rappellerait pas forcément. Il s'agit d'approuver les nouvelles modalités d'intervention de la Métropole pour venir en appui des bailleurs sociaux sur la question des réhabilitations énergétiques et booster, si vous me permettez cette expression, ces réhabilitations énergétiques pour, notamment, le parc social.

Je veux rappeler que le contexte financier actuel est difficile pour les bailleurs sociaux de la Métropole. Je n'y reviens pas longuement, mais quand même, ils ont fait face à la deuxième vague de la réduction de loyers de solidarité, après la première, à l'augmentation du taux du livret A, à l'augmentation des coûts de la construction, à l'inflation, à l'augmentation du coût de la vie et du soutien apporté à leurs locataires. Malgré tout, les bailleurs sociaux, et je veux les saluer ici publiquement, se sont engagés de façon très volontariste et de façon massive sur la réhabilitation du parc social sur l'ensemble de nos 37 communes. Un effort conséquent a été fourni par eux.

Madame MAURIN, ce n'est pas un ton professoral que vous employez souvent, c'est un ton péremptoire, mais qui ne vous donne d'ailleurs pas forcément raison, je suis obligée de vous le dire. Puisqu'effectivement, nous devons instruire de nombreux dossiers qui nous sont présentés par les bailleurs sociaux, qui interviennent sur le territoire. Je le rappelle quand même, c'est inscrit dans la délibération, depuis 2010 ce sont plus de 10 145 logements qui ont bénéficié d'une aide de la Métropole pour traiter les étiquettes les plus dégradées des logements sociaux.

Aujourd'hui, et vous le pointez, la réglementation sur les DPE a changé. Nous pouvons toujours nous demander si les DPE sont bons. Nous évoluons, évidemment, avec les nouvelles réglementations. Nous avons pris pour parti, je suis bien obligée de le rappeler, de faire confiance aux bailleurs sociaux quand ils nous présentent des dossiers qu'ils instruisent, que nous instruisons, et qu'ils nous livrent les DPE.

Vous avez cité l'association 60 Millions de consommateurs, qui peut révéler des pratiques sur un certain nombre de bureaux d'études, qui livrent des DPE qui peuvent parfois varier. Je pense néanmoins que les bailleurs sociaux de la Métropole, qui sont des structures importantes, très

professionnelles, nous livrent des dossiers à l'instruction qui sont corrects. Il n'y a pas lieu d'engager des fonds métropolitains supplémentaires pour aller vérifier derrière eux et recourir nous-mêmes, puisque cela reviendrait à cela, à des bureaux d'étude qui referaient des DPE qui ont déjà été faits par des gens qui sont sérieux. L'objectif de cette délibération, quand même, c'est de venir soutenir davantage encore les bailleurs sociaux par des subventions complémentaires. Et puisque vous avez parlé d'innovation et d'un certain nombre de matériaux qui pourraient être utilisés, je rappelle, pour être assez courte quand même, mais vous lirez la délibération, qu'une prime de 1 000 euros par logement complémentaire sera délivrée pour les opérations qui intégreront des matériaux biosourcés. C'est indiqué dans la délibération. Là aussi, évidemment, nous accompagnons le souhait des bailleurs sociaux à venir, lorsqu'ils le peuvent aussi, parce qu'il faut que les filières dans cet intervalle-là s'organisent pour être prêtes face à la demande quand même massive des bailleurs sociaux.

Je crois que sur toutes ces questions, la Métropole est exemplaire dans le soutien qu'elle apporte à l'ensemble des bailleurs sociaux pour la rénovation massive, la rénovation énergétique des logements sociaux.

J.-L. MOUDENC

Madame MAURIN

O. MAURIN

Pour répondre à Madame TRAVAL-MICHELET, ce n'est pas l'association 60 Millions de consommateurs qui parle des problèmes de diagnostic. C'est bien l'organisme que je vous ai cité, qui contrôle les bailleurs sociaux et qui relève l'absence même parfois de diagnostic. Je pense que c'est opportun d'évoquer cette question-là.

J'ai bien noté, effectivement, les 1 000 euros de plus pour le biosourcé. Il serait certainement plus pertinent de passer à une obligation d'utiliser du matériel biosourcé de façon à faire de la rénovation de qualité. Et sinon, pour répondre à mon collègue président Jean-Luc MOUDENC, je note quand même que vous n'avez pas été capable de justifier...

K. TRAVAL-MICHELET

Pardon, si vous permettez...

O. MAURIN

... votre coup de force... S'il vous plaît, Madame, est-ce que vous pouvez me laisser finir ?

K. TRAVAL-MICHELET

Je voudrais vous répondre...

O. MAURIN

Laissez-moi finir si vous voulez bien.

K. TRAVAL-MICHELET

... puisque vous allez venir, j' imagine sur un autre sujet.

O. MAURIN

S'il vous plaît, merci. Je disais que Monsieur MOUDENC n'avait pas été capable de justifier son coup de force sur la tentative de m'empêcher de parler librement, puisque rien dans son règlement...

K. TRAVAL-MICHELET

Je suis censurée.

O. MAURIN

... rien dans son règlement ne fixe ce point-là. Néanmoins, je vais quand même donner un petit cours de droit supplémentaire.

J.-L. MOUDENC

Écoutez, Madame, ça suffit.

O. MAURIN

Est-ce que je peux finir mon propos, Monsieur le Président ? Je peux entendre qu'il vous dérange, mais néanmoins, ça s'appelle la démocratie.

Monsieur le Président coupe le micro de Mme Maurin.

K. TRAVAL-MICHELET

Je vous réponds sur le sujet qui nous occupe. Comme je vous l'ai déjà indiqué en commission Habitat et Logement, prendre un exemple, comme vous l'avez fait avec la copropriété des Bosquets, ça peut toujours exister. Je ne vous le retire pas. Je ne le conteste pas. Il peut toujours y avoir des problématiques, des aléas, un contrôle mal fait. Cela peut toujours être possible. Néanmoins, nous ne pouvons pas, par ce propos et par tel ou tel exemple qui a pour vous vocation à dénaturer l'ensemble du processus, faire une généralité qui viendrait affecter toute la puissance de l'opération et de la délibération que nous vous proposons.

Quant aux matériaux biosourcés, que vous souhaitez imposer, moi j'ai posé la question à quelques bailleurs sociaux, parce que cela m'avait interpellé. Je leur ai demandé. Et si on impose à partir d'aujourd'hui ces matériaux biosourcés, cela pourrait retarder un certain nombre d'opérations parce que les filières ne sont pas prêtes, outre le fait que les prix sont encore relativement un peu plus élevés. Ils font beaucoup d'efforts là-dessus, c'est vrai, ils le disent et ils y viennent. Laissons les filières, de ce point de vue-là, se mettre en place et incitons-les, avec cette contribution financière, à déployer ces dispositifs.

J.-L. MOUDENC

Nous passons à la présentation de la délibération 10.4, la conférence des présidents a souhaité qu'il y ait un débat stratégique de 20 minutes sur le sujet. Je vais demander à Karine TRAVAL-MICHELET de la présenter. Après la présentation, nous ouvrirons le temps de discussion prévu de 20 minutes.

K. TRAVAL-MICHELET

Je vais faire une présentation très courte assez classique puisqu'elle concerne la convention de délégation des aides à la pierre qui s'instruit dans la programmation 2018-2023, pour l'habitat public comme pour l'habitat privé. Nous vous proposons d'adopter les avenants pour l'exercice 2023 et de valider le Programme d'Actions Territorial (PAT) 2023.

Le Programme d'Actions Territorial, annexé à la délibération, rappelle tous les engagements que nous prenons en partenariat avec l'État pour engager des montants qui sont extrêmement importants, au regard du bilan de l'année écoulée, que vous trouverez sur la délibération et qui est, vous le constaterez, extrêmement positif. Nous atteignons tous les objectifs qui nous avaient été assignés dans

la précédente convention 2022, que ce soit pour la production de logements sociaux, pour l'accès sociale à la propriété, ou pour les logements spécifiques.

L'habitat privé est également concerné avec, là aussi, tout le travail qui est fait dans le cadre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Dans ce domaine de l'habitat privé, c'est l'Anah, avec sa déclinaison locale, qui gère les fonds.

Vous le voyez, pour 2023, nous avons obtenu des montants extrêmement importants qui vont permettre de soutenir le programme de production de logements locatifs sociaux, en engageant par ailleurs le budget métropolitain sur la base de subventions que nous avons déjà votées, mais qui restent identiques, avec des incitations particulières, notamment pour les très grands logements. Vous le verrez, la subvention d'aide au logement pour les Prêts Locatifs Aidés Intégration (PLAI), pour les T5 et plus, est portée à 20 000 euros, inchangée depuis l'année dernière.

Nous avons, de la même façon, un budget conséquent sur l'habitat privé, avec des objectifs qui sont importants également. Toulouse Métropole mobilise 1,2 million en autorisation de programme 2023, auquel s'ajoutent le reliquat 2022 d'un montant de 2 762 660 euros, les crédits du plan de relance à hauteur de 344 000 euros et les crédits du plan initiative copropriétés à hauteur de 2,7 millions; soit un total d'engagement financier de 7 millions pour 2023. La dotation des crédits de l'Anah pour l'année 2023, sur cette thématique de l'habitat privé, est de 17 122 255 euros, dont 10 500 000 euros pour les copropriétés en difficulté. Voilà pour la présentation de cette délibération qui est importante.

J.-L. MOUDENC

Merci. J'ouvre le débat. Je précise les règles fixées par la conférence des présidents, 20 minutes de débat global, trois minutes par groupe. Je demande vraiment à chacune et chacun des orateurs et des oratrices de faire l'effort de rester peu ou prou dans les trois minutes prévues. Qui souhaite prendre la parole en premier ? Madame MAURIN.

O. MAURIN

J'ai prévu une intervention qui fera plus de trois minutes. Je vous demande de respecter la hiérarchie des normes, je vous rappelle que la jurisprudence passe avant votre règlement intérieur, Monsieur le Président. Je réfléchirai, si vous deviez me couper, à saisir le tribunal d'une requête en annulation de votre décision.

J.-L. MOUDENC

Je vous couperai si jamais vous dépassez les trois minutes, je m'y engage.

O. MAURIN

Écoutez, c'est noté. Monsieur le Président et chers collègues, si nous nous félicitons de la légère inflexion de votre politique du logement, avec la légère augmentation de la production de logements très sociaux, le compte n'y est vraiment pas.

En effet, 40 % de 30 % de logement social ne fait en réalité que 12 % de logements locatifs très sociaux sur l'ensemble de la production de logements. J'ai repris tous vos chiffres pour tenter de voir à quoi conduit votre politique de logement et si elle offre des perspectives réelles d'amélioration et des réponses aux trop nombreuses demandes de logements sociaux en souffrance sur lesquelles s'appuie la collectivité pour justifier sa politique de toujours plus de béton.

Concernant les demandes de logement locatif social nous avons, en 2021, 38 600 demandes de logement locatif social. Or, 77 % de ces demandes relèvent des plafonds des logements très sociaux. Cela représente 29 700 demandes pour le logement très social, et tout ceci sans compter les étudiants et apprentis, car là, la demande dépasse 40 000. Il est sur ce point très inquiétant de noter la poursuite de l'augmentation des demandes liées au logement très social, passé en un an et demi de 75 à 77 %,

ceci après les augmentations importantes de ce taux depuis quelques années. Ceci démontre une nouvelle fois que les choix de la Métropole ne sont toujours pas destinés à résorber la demande des plus précaires, mais au contraire qu'elle a pour effet de l'amplifier.

En parallèle, sur l'objectif de production, rappelons que l'objectif de logements locatifs très sociaux a été fixé à 5 040 sur la période 2021-2026, soit six ans. Nous prévoyons donc d'en construire 840 par an sur le total de 7 000 logements à produire chaque année, soit seulement 12 %. À ce rythme, il nous faudrait désormais plus de 35 années pour répondre aux demandes actuelles, et ceci sans compter les demandes qui continuent d'affluer.

En parallèle, l'objectif est de produire 40 % de logements en accession libre, loyer libre et défiscalisation. Vous projetez d'en produire 2 800 par an. Sur les 35 ans qui seraient nécessaires pour produire les 29 700 logements très sociaux, cela nous amènerait à 98 000 logements de ce type en accession libre, loyer libre et défiscalisation.

Pour tenter de résumer, d'un côté nous allons mettre 35 ans pour répondre à l'actuelle demande de logement très social, sans compter les nouvelles demandes. Et de l'autre, on va produire trois à quatre fois plus de logements pour les investisseurs les plus aisés. On peut ainsi...

Monsieur le Président coupe le micro de Mme Maurin.

O. MAURIN

J'amènerai, je pense, un haut-parleur la prochaine fois, Monsieur le Président, si vous n'êtes pas...

Monsieur le Président coupe le micro de Mme Maurin.

K. TRAVAIL-MICHELET

Monsieur le Président me demande de répondre. De toute façon, Madame MAURIN, n'en rajoutez pas, vous avez fait pratiquement la même intervention l'année dernière lorsque nous avons présenté l'avenant pour l'année 2022. Toujours est-il que, et je prends à témoin l'ensemble des maires et des élus des 37 communes de la Métropole, l'effort est constaté. Il est probant. Vous-même vous le dites, et je vous en remercie.

Pour 2022, alors que c'était une année extrêmement complexe, pour les bailleurs notamment qui sont également en difficulté, nous atteignons largement nos objectifs. Nous poursuivons ces objectifs avec une augmentation significative et notable de la production des PLAI. Là-dessus, je vais vous redire ce qu'on s'est déjà dit l'année dernière. Nous ne sommes pas d'accord. Vous souhaiteriez qu'on puisse produire 100 % de PLAI. Nous sommes pour une diversité équilibrée de la production de logements. D'autres d'ailleurs dans votre groupe souhaitent qu'on construise davantage de logements sociaux type BRS (Bail Réel Solidaire), et du coup, moins des autres. Aussi je crois que nous sommes sur une production extrêmement équilibrée, très ambitieuse, 35 % de logements locatifs sociaux, outre en effet la production des logements sociaux en accession à la propriété, plus tout le logement abordable, avec 40 % de PLAI. Vous aurez noté que nous dépassons ce taux cette année, à hauteur de 43,5 % de PLAI. Nous faisons des progrès. Je crois que c'est ça qu'il faut noter, ainsi que, évidemment, les budgets conséquents que nous consacrons à ces dispositifs d'appui sur l'ensemble du territoire.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer ? Il n'y a pas d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer ? Vous préférez qu'on réentende Madame MAURIN. Très bien. Madame MAURIN, allez-y. Vous avez de la chance. La solidarité des groupes joue en votre faveur.

O. MAURIN

En fait, ce que je voulais dire, c'est que si on compare les moyens que la collectivité consacre et réserve aux plus aisés et ceux qu'elle consacre aux plus défavorisés, c'est quatre fois plus de logements pour les plus aisés que pour les plus défavorisés. Pourtant, ces derniers sont bien plus nombreux que les premiers. Aussi, nous comprenons bien à quelle population la politique du logement de Jean-Luc MOUDENC se destine. En fait, cette production minimale de logement social, elle sert de justification à la production bien plus importante de logements qui seront détenus par des investisseurs ou les familles les plus aisées.

Il est important de noter ce que dit le rapport des observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Occitanie de 2020, sur la territorialisation de la politique du logement. Il émet plusieurs alertes, appelant à proportionner la production de PLS à la demande des ménages, à territorialiser la production des différents types de logements, à recentrer la minoration foncière sur les logements plus sociaux, à mettre en œuvre une nouvelle politique des loyers permise par la loi égalité citoyenneté, à mettre en place un observatoire des restes à vivre, des taux d'effort, et en fait toute proposition que vous n'avez toujours pas fait suivre d'effet.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, vous ne répondez pas à la demande. Vous embolisez le système du logement social en produisant les logements qui ne correspondent pas à la demande, mais en produisant essentiellement et majoritairement de la défiscalisation sur lequel la vacance aussi est pendante.

C'est d'ailleurs intéressant que la Cour des comptes vous demande de faire un bilan de la vacance des logements produits en défiscalisation, que vous n'avez toujours pas produit. Et là, on pourra vraiment parler de votre politique du logement. Et là on pourra vraiment voir si quand vous faites un appel à construire davantage de logements, soi-disant pour loger les plus défavorisés et faire du logement social, si votre politique est conforme à ce que vous agitez. Merci.

J.-L. MOUDENC

Karine TRAVAL-MICHELET, pour éléments de réponse.

K. TRAVAL-MICHELET

Je suis désolée de vous dire, Madame MAURIN, que vous ne pouvez pas vous appuyer sur des rapports nationaux, certainement très intéressants, mais qui ne vont pas nous concerner.

O. MAURIN

Non, il s'agit de la Cour des comptes locale, Madame. Écoutez bien.

K. TRAVAL-MICHELET

Je vous engage à lire la page 3 du document pour considérer que l'argent de la Métropole, et donc de nos concitoyens, va exclusivement aux logements PLAI. Full stop, voilà. Vous ne pouvez pas dire que la politique métropolitaine du logement finance uniquement et pour la grande majorité le logement privé, parce que ce n'est pas vrai. Nous finançons uniquement et nous accompagnons uniquement par nos subventions et par la mobilisation du budget métropolitain l'aide aux logements PLAI, en abondant jusqu'à 20 000 euros, ce qui est quand même un effort important, les T5 sur lesquels on a aussi, vous le savez, le plus de demandes.

Ensuite, tout ce que j'ai rappelé tout à l'heure reste tout à fait exact. J'engage quand même les élus et les métropolitains qui nous écoutent à lire ces délibérations pour tirer le vrai du faux, parce que sincèrement, en vous écoutant, nous n'avons pas l'impression de vivre dans la même réalité.

J.-L. MOUDENC

Merci. D'autres orateurs éventuellement ? Non. Mes chers collègues, je vous propose d'en rester là pour la première séquence de notre séance d'aujourd'hui, de procéder à la pause déjeuner et de reprendre dans une heure, donc aux alentours de 15 h, nos travaux. Je vous remercie et vous souhaite bon appétit.

DEL-23-0270 - Modalités réglementaires et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Initiative Copropriétés - Convention d'OPAH Copropriétés multi-sites sur le périmètre du Grand Mirail : adoption d'un avenant n°1
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]**
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ALLAL, M. COGNARD.)

DEL-23-0215 - Réhabilitation 2023-2026 du parc locatif social : approbation des nouvelles modalités d'intervention
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-23-0217 - Bilan triennal de production de logements locatifs sociaux : signature des contrats de mixité sociale avec l'Etat et les communes en carence
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-23-0214 - Convention de délégation des aides à la pierre 2018-2023 - Habitat Public / Habitat Privé : adoption des avenants 2023 et validation du Programme d'Actions Territorial 2023
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]**
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, PERE.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ALLAL, M. COGNARD.)

Interruption de séance à 13h58

Reprise de séance à 15h14

7. Administration (chapitre 5)**J.-L. MOUDENC**

Bien, mes chers collègues, nous allons reprendre la séance sur le chapitre Administration. Oui, Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER

Monsieur le Président. Est-ce qu'on pourrait faire la vérification du quorum s'il vous plaît ?

J.-L. MOUDENC

Oui, bien sûr. J'ai attendu exprès avant de commencer. On m'a indiqué que le quorum était atteint. Je vais demander peut-être au service des assemblées de faire un comptage ou alors nous pouvons refaire

l'appel nominal. Nous pouvons procéder par le comptage, l'appel nominal ou la signature des registres. Vous souhaitez une signature des registres, très bien.

Il est procédé à la signature des registres de présence.

J.-L. MOUDENC

L'administration m'indique, à l'appui de la signature des registres, que nous avons dépassé le quorum. Je vais demander à Vincent TERRAIL-NOVÈS de présenter les délibérations du chapitre 5. Nous commençons avec la délibération 5.1.

V. TERRAIL-NOVÈS

Merci, Monsieur le Président. La première délibération concerne la désignation des membres du comité de déontologie des conseillers métropolitains. Il est proposé de constituer ce comité de déontologie par la nomination de Monsieur Jean-Marie CROUZATIER, professeur émérite des universités et président de la commission, Madame Danielle CHARRAS, magistrate honoraire et Madame Edith FOULON, également magistrate honoraire.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Il n'y en a pas. Deuxième délibération, je n'ai pas de signalements particuliers. Pas de demandes d'intervention sur les délibérations 5.3, 5.4 et 5.5. Nous passons à la 6ème délibération - Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur et de froid urbain du Quartier Grand Matabiau, quais d'Oc.

Il est proposé pour le comité métropolitain de suivi de l'installation « Chaufferie Biomasse » de désigner 7 membres titulaires et 7 membres suppléants. J'ai reçu les candidatures suivantes : Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Souhayla MARTY, Pierre TRAUTMANN, François CHOLLET, Pascal BOUREAU, Maxime LE TEXIER comme titulaires et Caroline ADOUE BIELSA, Cécile DUFRAISSE, Annette LAIGNEAU, Frédéric LEMAGNER, Jean-Pierre GASC, François BRIANCON et Patrick CHARTIER comme suppléants.

M. LE TEXIER

Il me semblait que nous devions approuver également le contrat de délégation sur cette délibération. J'ai déposé un amendement, qui normalement a été remis sur chaque table.

J.-L. MOUDENC

Oui, vous avez raison. C'est moi qui étais soucieux de rappeler la liste avant qu'on délibère, mais la délibération est plus large que la seule désignation du comité de suivi, effectivement. Sur ce projet d'amendement, on va écouter Pierre TRAUTMANN, qui a suivi le dossier.

P. TRAUTMANN

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du réseau de chaleur du Grand Matabiau, dont nous avons parlé assez longuement lors du dernier Conseil. Il se trouve que j'ai fait une erreur à ce moment-là, puisque j'ai accepté un amendement d'Antoine MAURICE et, dans l'amendement, j'ai accepté une clause qui était contraire au contrat. Or le contrat lui ne peut pas être modifié, parce qu'il doit être issu de l'offre finale des candidats. Nous sommes devant une inadéquation entre une délibération et le contrat. Ce que je vous propose, c'est de revenir sur la délibération, d'enlever une partie de ce qu'Antoine MAURICE se proposait d'ajouter et d'adopter le contrat tel qu'il était prévu avant.

Dans l'amendement proposé par Monsieur Antoine MAURICE, il y avait un comité de suivi, dont nous venons de désigner les représentants élus, plus toute une série d'autres personnes, qu'il est

proposé d'accepter. Il y a notamment des représentants des bureaux de quartier pour les cinq quartiers concernés. Il y en a deux par quartier. Il y avait huit représentants des usagers désignés par les comités syndicaux des huit copropriétés ayant la plus forte consommation d'énergie, un représentant de l'ADEME, un représentant de la DRAAF, un représentant de la région Occitanie, un représentant de l'Association des communes forestières de Haute-Garonne et un représentant d'Atmo Occitanie. Le comité intègrera de plus deux représentants du délégataire, donc de la société ENGIE, et le directeur général des services de Toulouse Métropole ou son représentant. Sur la composition de ce comité, j'ai vu que Monsieur LE TEXIER déposait un amendement, qu'il lui appartient de présenter. Je vous donnerai mon avis ultérieurement si vous le souhaitez, Monsieur le Président.

J.-L. MOUDENC

Très bien. Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER

Je vous remercie, Monsieur le Président. Auparavant, je tenais à m'excuser pour avoir fait signer tout le monde sur les registres, a priori c'est inutile puisque des élus ont quitté la pièce après avoir signé. Je ne le referai plus.

J.-L. MOUDENC

La plupart des signataires sont là.

M. LE TEXIER

La plupart, oui, mais plusieurs ont signé et sont partis dans la foulée.

J.-L. MOUDENC

Ah bon ? Mais j'imagine qu'ils sont très peu nombreux, franchement.

M. LE TEXIER

Je vous donnerai les noms.

J.-L. MOUDENC

Regardez l'assistance.

M. LE TEXIER

Je vous donnerai les noms. Ce sont des élus toulousains de la majorité.

J.-L. MOUDENC

Je vous laisse « fliquer » nos collègues. Moi je n'en ai pas l'habitude. Moi, je respecte les règles. On m'avait dit qu'il y avait le quorum. Vous l'avez mis en doute.

M. LE TEXIER

Très bien.

J.-L. MOUDENC

Pour que votre doute ne soit pas exploité à des fins de poursuite, j'ai préféré que l'on formalise les choses. Mais je constate tout de même que 99 % des signataires sont là.

M. LE TEXIER

Tout à fait. Je voulais, si vous le permettez, expliquer pourquoi nous portons cet amendement sur la création d'un comité de suivi citoyen, qui est un gage de diversité, puisque nous souhaitons élargir sa composition et même son fonctionnement, avec un comité externe au comité de suivi tel qu'il a été mis en place pour l'incinérateur, par exemple, par le passé. En fait, l'idée c'est de venir chercher des avis divergents et ce qui peut nourrir la démocratie, car nous vivons en ce moment une grave crise démocratique en France. En effet, je voulais m'adresser à Monsieur BRIAND, qui a fait des déclarations sur le système représentatif.

La démocratie, ce n'est pas un système. Ce n'est pas un régime. La démocratie, c'est un idéal. C'est celui d'impliquer en équivalence toutes les citoyennes et les citoyens. C'est un art également, celui d'organiser le conflit. C'est le fil rouge de nos interventions aujourd'hui. Et redire encore et encore que le régime dans lequel nous vivons, celui d'une république représentative, n'est en rien la garantie d'une démocratie qui fonctionne. L'histoire nous l'enseigne, de la démocratie athénienne aux Républiques italiennes du 16^e siècle. Je voudrais préciser un moment clé de l'histoire de France, de manière à ce qu'on comprenne la différence. Ce moment clé, c'est en 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle proclamait la loi et l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit d'y contribuer, que ce soit personnellement ou par leurs représentants. Mais dans la constitution de 1791, deux ans plus tard, l'apport personnel a disparu. Et il laisse place à « la nation d'où procède tout pouvoir ne peut exercer celui-ci que par délégation. La constitution française est représentative. » Alors pourquoi ce glissement ? Il est important de revenir sur l'histoire. C'est l'abbé Sieyès qui l'explique en 1789 dans un pamphlet resté célèbre. Pourquoi ? Il dit : « La France n'est pas et ne doit pas être une démocratie. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie, le peuple ne peut pas parler. Il ne peut agir que par ses représentants. » Cela conduit, au-delà du jury populaire, à exclure les citoyens de la décision politique. C'est ce qui fera dire même à Rousseau que la France est passée d'une aristocratie des nobles à une aristocratie élective. Et l'aristocratie, Monsieur BRIAND, pour vous expliquer, c'est la minorité dominante qui impose ses choix à la majorité. C'est la Jonction Est. C'est la réforme des retraites, 93 % des actifs contre. Une majorité qui n'est pas écoutée, qui est bafouée de manière répétitive, c'est la colère. Et c'est ce que nous avons vécu ce matin, avec des échanges à couteaux tirés entre nous, qui sont finalement le reflet de ce que vit la société française en ce moment, qui se fragmente, qui n'écoute plus. L'enjeu démocratique, il est là. Comment assurer la participation de celles et ceux à qui aujourd'hui on ne demande plus, depuis Sieyès, que l'adhésion, une fois tous les cinq ou six ans ? Comment passer de la légitimité institutionnelle à la légitimité vécue par les habitantes et les habitants ?

Et si on prend le sujet de cet amendement, on ne peut pas considérer que la représentation citoyenne est décidée par les maires de quartier. Il faut laisser des instances indépendantes, pouvoir collecter l'avis citoyen et le rapporter au niveau du comité de suivi métropolitain que vous comptez mettre en place. Il faut accepter cette différence. Il faut accepter l'avis contradictoire. Caroline HONVAULT en parlera lors de la présentation de son vœu. L'enjeu, c'est la confiance dans la politique publique. Le manque de transparence, les décisions occultes, les arrangements entre amis servent la culture de la peur. Les suspicions nourrissent l'exclusion et le refus de l'altérité. Et qui profite, dans l'ombre, de ce déni démocratique ? Qui bénéficie de la séquence catastrophique de fracture de la société française que nous vivons sous ce gouvernement ? C'est le Rassemblement national. Alors Monsieur MOUDENC, hier en point d'orgue d'un festival de celui que vous appeliez en novembre 2020 « mon ami Gérard DARMANIN », un sondage BFM tombait et annonçait qu'au second tour de la présidentielle, s'il se jouait aujourd'hui, Marine LE PEN serait présidente de la République.

J.-L. MOUDENC

Vous avez dépassé largement votre temps de parole indicatif.

M. LE TEXIER

Monsieur MOUDENC, nous sommes adversaires mais nous ne sommes pas ennemis. L'ennemi, c'est le fascisme. L'ennemi, c'est la haine de l'autre. L'ennemi, c'est l'exclusion. Vous êtes ici en position de faire un geste envers l'altérité et la diversité des opinions. Vous êtes en mesure, en acceptant cet amendement, de montrer un autre visage que celui de la stigmatisation de la contestation. Rompez avec le cercle vicieux et vicié de votre ami Gérald DARMANIN. Tendez la main et le cœur vers les citoyennes et les citoyens.

J.-L. MOUDENC

Je vais demander à Pierre TRAUTMANN de répondre sur votre amendement. Je fais deux remarques. Le geste, nous l'avons fait lors du dernier Conseil de Métropole ici même, puisque Monsieur MAURICE, il n'est pas là, avait proposé un comité de suivi. Le comité de suivi que nous venons de finaliser, à travers les noms que j'ai appelés, il est issu d'une idée d'Antoine MAURICE que nous avons reprise. Le geste auquel vous me conviez avec beaucoup de générosité, je l'ai déjà fait il y a plus d'un mois. Peut-être que cela vous a échappé.

Après, vous évoquez votre conception de la démocratie. Vous avez d'ailleurs, parmi les exemples pour illustrer votre propos, choisi la Jonction Est avec 92 % des personnes qui ne seraient pas écoutées. Je vous rappelle que la Jonction Est, c'est un bassin de vie de 30 000 habitants. Il y a eu une concertation publique. 300 personnes se sont manifestées sur 30 000 habitants. Et sur ces 300 personnes, effectivement, il y a 92 % qui ont voté contre. Et les mêmes ont appelé à une manifestation publique annoncée dans la presse en fin de semaine dernière. Elle a réuni 20 personnes. Voilà. Vous, vous considérez que parce qu'on ne prend pas l'avis de 92 % de 300 personnes et de 20 personnes sur un bassin de vie de 30 000 habitants, nous ne sommes pas démocratiques. A travers cet exemple, vous confirmez bien que vous et moi, nous avons une conception radicalement différente de la démocratie. Pierre TRAUTMANN va répondre sur votre proposition d'amendement.

P. TRAUTMANN

Monsieur le Président, il est difficile de repasser derrière vous. Sur le comité de suivi, j'avais dit la dernière fois que j'étais très favorable à l'amendement proposé par Monsieur MAURICE parce que dans ce genre de situation, pour ce genre d'équipement, lorsqu'on met les gens autour de la table et qu'on donne les informations, tout se dégonfle.

Dans ce dossier, nous avons un équipement qui n'est absolument pas polluant. Ce réseau de chaleur apportera beaucoup de bénéfices à beaucoup d'habitants. Je rappelle que 70 % de la chaleur produite dans ce réseau de chaleur va aux bâtiments existants. Il n'y en a que 30 % qui va à la ZAC. Aussi, mettre en place un comité de suivi, c'est, je pense, une très bonne chose. Les citoyens sont représentés puisque les citoyens qui s'impliquent, ils sont souvent dans le bureau de quartier. Il y en a deux par quartier. Donc il y a une dizaine de représentants des bureaux de quartier. Je pense que le maire de quartier choisira les gens qui sont le plus motivés et ceux qui s'intéressent le plus. Je ne vois pas pourquoi il les éliminerait.

Vous me demandez beaucoup de choses. Il est compliqué de faire la synthèse entre les propositions de Monsieur MAURICE et de Monsieur LE TEXIER. Je propose d'en rester à la situation initiale, celle proposée par Monsieur MAURICE, qui ne crée qu'un seul comité, un comité de suivi, plutôt que d'avoir deux comités, dans la proposition de Monsieur LE TEXIER. Je pense que les informations qui

sont données dans le comité de suivi unique seront suffisantes pour donner toutes les informations nécessaires. Monsieur le Président, je vous propose d'en rester à la délibération.

J.-L. MOUDENC

Nous allons en rester là. Après, une petite remarque de forme, mais vous n'y êtes pour rien, Monsieur LE TEXIER. Ce que je pense, c'est qu'il faut que l'on trouve une formule pour que la méthode de rédaction d'amendement à une délibération soit travaillée autrement, parce que moi, je découvre cela maintenant. La plupart des collègues découvrent votre amendement maintenant. Sur des vœux, ce n'est pas pareil parce que c'est plus souple. Et puis un vœu n'a pas le statut d'une délibération.

Je pense qu'il faudra qu'on réfléchisse à ce que l'amendement soit possible sur des délibérations, mais à condition de, peut-être, observer certains délais, ou qu'on se donne certains délais entre nous, de manière à ce que l'information soit diffusée. Là, je ne suis pas sûr que tout le monde puisse suivre. C'est quelque chose qui serait de nature à parfaire notre démocratie au sein du Conseil de la Métropole, je crois. Oui, Monsieur LE TEXIER, allez-y.

M. LE TEXIER

Effectivement, comme cela se complexifie, je voulais préciser à Monsieur TRAUTMANN qu'une solution pourrait être d'intégrer les membres des comités de quartier, qui sont une instance indépendante des bureaux de quartier, dans le comité de suivi, si vous choisissez d'en retenir qu'un. Mais là, on va complexifier les débats.

Je voulais indiquer qu'on vous rejoint, Monsieur le Président, sur la nécessité d'organiser les propositions d'amendements en amont. Nous avons fait parvenir celui-ci il y a plus de huit jours pour éviter cette situation. Malheureusement, le processus étant flou, ça a débouché à la situation d'avoir une feuille déposée entre midi et deux sur les tables. Donc à la conférence des présidents, nous sommes d'accord pour travailler sur une autre façon de faire pour les amendements.

Je vous confirme que nous n'avons pas la même vision de la démocratie. Pour nous, il faut des voix indépendantes, qui ne sont pas soumises au pouvoir politique, autour de la table. Et c'est en ce sens aussi que j'avais rajouté des associations loi de 1901, qui sont externes au périmètre décidé par la Métropole dans la liste. Je constate que ni les comités de quartier ni les associations ne seront représentés dans ce comité de suivi. Je le déplore et je prends note.

J.-L. MOUDENC

N'ayez crainte, les comités de quartier concernés seront associés d'une autre manière qu'en siégeant dans le comité de suivi. Je fais confiance aux maires de quartier pour faire circuler l'information comme il le faudra.

DEL-23-0246 - Désignation des membres de la commission de déontologie des conseillers métropolitains

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

DEL-23-0299 - Adhésion à la centrale d'achat RESAH pour accéder à l'offre dédiée aux collectivités territoriales

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]

- DEL-23-0030 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à l'entretien du réseau de chauffage urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°14 (protocole relatif aux opérations de fin de contrat)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]*
ABSTENTION [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, HARDY, HONVAULT, BOUBIDI, MM. DEHEURLES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, KARMANN.)
- DEL-23-0296 - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : adoption de l'avenant n° 5 (application d'un tarif forfaitaire pour charges exceptionnelles d'électricité et modification de la grille tarifaire)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [109 VOIX]*
ABSTENTION [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, HARDY, HONVAULT, BOUBIDI, MM. DEHEURLES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, KARMANN.)
- DEL-23-0304 - Approbation du principe de recours à un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)
- DEL-23-0329 - Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur et de froid urbain du Quartier Grand Matabiau, quais d'Oc : retrait de la délibération DEL-23-0029 approuvée en Conseil de la Métropole du 16 février 2023, approbation du choix du délégataire ainsi que du contrat de concession et création du comité de suivi**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]*
ABSTENTION [14 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, HARDY, HONVAULT, BOUBIDI, MM. DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, GIBERT, MAURICE, CHARTIER, KARMANN, BRIANÇON.)

8. Eau et Assainissement (chapitre 6)

J.-L. MOUDENC

Nous allons maintenant au point 6 - Eau et Assainissement. Sur la première délibération, je n'ai pas de signalements particuliers. Sur la seconde délibération - Avis sur le dossier d'enquête publique préalable et l'étude d'impact sur le rejet en Garonne à Toulouse de la station d'épuration de la SPL SAGE qui traite les effluents de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane - il y a une demande de vote disjoint. Madame ROBY, allez-y.

A. ROBY

Oui, il y avait une demande d'intervention de la part d'Odile MAURIN, qui est partie soutenir les manifestants contre la réforme des retraites. Je vais prendre son micro et lire son intervention. Monsieur le Président, chers collègues, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous nous interrogeons sur le principe d'obliger un maximum d'usagers à se raccorder à de grosses stations d'épuration. Nous pensons que pour suivre le cycle de l'eau, cela peut être problématique.

En effet, les hydrologues pensent qu'il faut ralentir l'évacuation de l'eau vers la rivière et vers la mer. Il serait préférable de créer des zones humides au plus près de la production et d'assainir l'eau de manière

plus biologique *in situ*. Les utilisateurs sont ainsi plus conscients des problématiques que ceux qui utilisent le tout-à-l'égout. Et même s'il faut contrôler le bon fonctionnement de leur station par des SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, ils connaissent rapidement les conséquences de leur mauvaise gestion.

Nous pensons que l'assainissement individuel devrait être généralisé et que l'assainissement collectif ne devrait être utilisé que quand il n'y a plus d'espace suffisant pour permettre l'assainissement individuel. C'est un peu comme l'incitation au compostage individuel qui devrait se généraliser.

Là encore, l'approche techno a induit des solutions qui montrent leurs limites. Qu'on nous explique pourquoi il est envisagé de plus en plus sérieusement d'utiliser les eaux usées pour arroser ? Pour l'instant, la distance Cugnaux - Portet étant de quelques kilomètres, le raccordement à Cugnaux ne nous paraît pas, en l'état actuel, problématique. Mais à cause d'une population qui croît très vite et que les choix politiques font croître très vite dans cette zone sud-ouest de Toulouse, il est prévu dans le même projet le doublement de capacité de cette même usine de Cugnaux. Et là, on retombe dans des choix techniques conventionnels, sans laisser la place à d'autres projets de gestion de l'eau alternatifs. Pour finir sur la consultation des élus de Toulouse, d'abord, puis de la Métropole alors que la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIVOM SAGe n'a pas encore été convoquée, cela ne nous paraît pas cohérent, voire même pas légal. Nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Heureusement que vous avez précisé que c'était une intervention de Madame MAURIN. Je ne l'aurais pas deviné, cette intervention étant, pour la première fois depuis longtemps, saluons l'événement, rentré dans le temps réglementaire convenu. Des éléments de réponse de Robert MEDINA.

R. MEDINA

Merci. D'abord sur l'assainissement individuel, il est question de fosses septiques. Et dans les fosses septiques, tout ne reste pas sur le terrain. Il y a aussi un effluent qui se déverse dans le milieu récepteur.

Tout d'abord, évidemment, l'intérêt majeur de proposer un traitement des eaux usées sur des unités de plus forte capacité est de multiplier les équipements, en termes d'investissement et de fonctionnement. Ce dimensionnement permet également aux collectivités de s'engager sur un programme de surveillance et un niveau de performance plus exigeant. Cette station intercommunale gérée par le SAGe, qui traite notamment les effluents de deux communes de Toulouse Métropole, existe depuis 1995 et a été étendue en 2015.

L'objet de cette étude d'impact fait suite, d'une part, au raccordement supplémentaire des effluents de la commune de Portet sur Garonne, qui rejette actuellement ses effluents traités en Garonne en amont des prises d'eau potable toulousaine, et, d'autre part, à l'extension à venir de la station pour les besoins liés à l'évolution démographique des communes qui y sont raccordées.

Le flux résiduel d'eaux traitées en Garonne ne doit pas dégrader la qualité de masse d'eau, ici la Garonne. L'étude d'impact et le dossier d'autorisation, plus généralement, tiennent compte de cette obligation, ce qui permet *in fine* aux services compétents de l'État de fixer des niveaux de rejet en adéquation avec le milieu récepteur. Et je vous laisse imaginer s'il fallait le gérer sur toutes les stations individuelles.

**DEL-23-0071 - Développement des usages autour des eaux usées retraitées - Projet Val'Réu :
adoption de l'accord de consortium
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

DEL-23-0376 - Avis sur le dossier d'enquête publique préalable et l'étude d'impact sur le rejet en Garonne à Toulouse de la station d'épuration de la SPL SAGe qui traite les effluents de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

9. Cohésion sociale et inclusion (chapitre 7)

J.-L. MOUDENC

Nous passons maintenant au chapitre 7 - cohésion sociale, je donne la parole à Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. La délibération 7.1 concerne la présentation du rapport d'évaluation finale du contrat de ville 2015-2022. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et sociale du 21 février 2014, dite loi Lamy, prévoit l'élaboration des contrats de ville ainsi que leur évaluation.

L'évaluation du contrat de ville a été confiée à l'AUAT, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine. Cette évaluation s'est déroulée de mars à novembre 2022 en trois étapes :

Une première étape a consisté à faire 16 portraits de quartier articulés autour de 35 indicateurs statistiques portant sur les trois piliers, cadre de vie, création de richesse et cohésion sociale. Un deuxième temps, d'avril à septembre 2022, a consisté à évaluer les actions inscrites au titre du contrat de ville. Une troisième étape, de septembre 2022 à novembre 2022, pendant laquelle 13 tables rondes ont été organisées pour évoquer la mise en œuvre d'actions concrètes du contrat de ville. Ces 13 tables rondes, déclinées en 17 ateliers, ont fait intervenir 150 acteurs de la politique de la ville.

A l'issue de ces différents temps forts, l'évaluation finale se compose de 4 livrables : un rapport d'évaluation complet, un rapport d'évaluation opérationnel, 16 portraits de quartier ainsi que les synthèses des 13 tables rondes. C'est le document qui est présenté dans cette délibération et qui est extrêmement complet.

J.-L. MOUDENC

Merci. Madame HONVAULT.

C. HONVAULT

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs.

Avant de commenter la délibération, je voudrais juste préciser qu'une partie de notre groupe est à la manifestation. D'autres membres de notre groupe sont restés au Conseil de la Métropole. Effectivement, nous avons un cas de conscience, puisque nous sommes évidemment tous solidaires du mouvement qui est dans la rue. Et en même temps, ici, c'est le seul endroit où nous pouvons porter une vision alternative publiquement et auprès de vous, même si j'avoue que j'ai parfois l'impression que cela ne vous intéresse pas beaucoup. C'est le seul endroit où nous pouvons porter la voix de citoyens qui comptent sur nous. Aussi, nous nous sommes retrouvés dans la difficulté de savoir où était notre place et nous avons fait le choix de diviser le groupe en deux.

Quelques mots sur ce rapport d'évaluation finale des contrats de ville, d'abord pour en souligner la grande qualité. En effet, ce document va bien au-delà de l'exercice obligé que constituent parfois les rapports d'évaluation, puisqu'en plus de faire un bilan des actions mises en œuvre, d'ailleurs parfois un

peu décevant par rapport aux objectifs qu'on s'était fixé, il dessine aussi des perspectives qui aideront à la rédaction du futur contrat de ville.

Ensuite, sur le temps imparti, je voudrais dire quelques mots sur un seul des axes développés dans ce document, celui du renouvellement urbain. Si les objectifs affichés, comme rééquilibrer l'offre de logement social à l'échelle de la Métropole ou mettre en œuvre une stratégie de diversification des quartiers, peuvent paraître louables, il nous semble nécessaire de rappeler qu'il y a actuellement une mobilisation importante qui conteste une partie des démolitions prévues. Cette mobilisation, elle est à la fois le fait d'un collectif d'architectes, qui souligne la qualité architecturale, écologique, économique et d'aménagement intérieur des bâtiments conçus par l'architecte Georges Candilis, et cette mobilisation est aussi le fait d'une partie d'habitantes et d'habitants des immeubles voués à être démolis.

Je ne sais pas qui a raison, mais ce qui est certain, c'est qu'on ne fait pas le bonheur des gens contre leur gré. Même la meilleure des mesures publiques, si elle n'est pas comprise et acceptée, ne peut pas être considérée comme pleinement satisfaisante. Et ce n'est pas en commençant à démanteler un immeuble alors que des habitants vivent toujours dedans que cela va contribuer à apaiser les choses. Cette mobilisation, il nous semble, signifie au minimum qu'il y a eu un défaut d'explication quelque part.

En outre, les programmes de renouvellement urbain, ce sont des programmes qui sont sur le long terme. Il se passe beaucoup d'années entre leur conception et leur réalisation. De nouvelles problématiques peuvent émerger entre temps, notamment des problématiques écologiques, qui ont tendance aujourd'hui, on entend de plus en plus des discours, à préférer les rénovations plutôt que les démolitions-reconstructions. Aussi, nous estimons qu'il pourrait être de la responsabilité des pouvoirs publics d'envisager d'adapter des projets en fonction des nouvelles connaissances.

Pour finir, un mot plus général sur ce qui fonde ces projets, à savoir la question de la mixité sociale. Ce que je vais dire là, ça ne sort pas de mon cerveau. Ça s'entend beaucoup, notamment de la part de la présidente du Codev, qui était là ce matin, que j'ai eu l'occasion d'entendre dans ma vie étudiante et professionnelle.

Cette ambition de plus de mixité pour ces quartiers, s'appuie sur l'idée que ceux-ci seraient des ghettos et qu'il faudrait donc les déghettoïser. C'est important de clarifier les termes, s'il est vrai qu'il y a dans ces quartiers une proportion importante de ménages pauvres et modestes, c'est d'ailleurs ce qui en fait la définition de QPV, si la question de la mixité concerne celle des origines, ces quartiers sont bien plus mixtes que les quartiers du centre-ville. Autrement dit, les quartiers les plus ségrégués dans une ville comme Toulouse ou dans la métropole, sont bien les quartiers les plus riches. Et même, on peut dire que ce phénomène de ségrégation dans les quartiers pauvres est une conséquence de l'existence de ghettos de riches. Aussi, la question de la déségrégation, elle doit se penser, il nous semble, à une échelle plus globale, à l'échelle de l'ensemble de la ville, voire de la métropole.

Autre questionnement, la question de la mixité a tendance à être mise en avant à partir d'un idéal républicain qui valoriserait le citoyen sans attache, qui s'abstrairait de ses origines. Cette vision est très française, en fait. Elle pourrait être discutée. Si ce que l'on recherche, c'est de créer des conditions d'un bien vivre ensemble, est-ce la question du habiter-ensemble ou celle du faire-ensemble, qui importe ? Et donc est-ce qu'il faut forcer la mixité sociale dans l'habitat, au nom du refus de la fracture urbaine et sociale, quitte à déplacer de force des populations, quitte à casser des réseaux de solidarité, construits parfois sur des décennies, ou est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas penser le faire-ensemble en organisant des moments de rencontre dans le cadre de l'éducation, par exemple, dans le cadre culturel, associatif ou citoyen ?

La question qui devrait être la nôtre, c'est : est-ce que ces populations se considèrent comme assignées à résidence ? Auquel cas, leur proposer une mobilité résidentielle est pertinent. Si ce n'est pas le cas, comme le laisseraient penser certaines des mobilisations qui se font jour depuis quelque temps, alors

peut-être que l'orientation que nous prenons n'est pas complètement la bonne. Encore une fois, je ne sais pas qui a raison. Sans doute, la réalité est complexe et diverse. Mais puisque cette mobilisation existe, peut-être que cela signifie qu'adopter une attitude responsable serait d'entendre ce que celles et ceux qui se mobilisent ont à dire et peut-être mettre en pause des projets en cours. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Des éléments de réponse par Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER

Sur les sujets politiques de la ville en particulier, Gaëtan COGNARD pourra peut-être compléter et voudra dire certains éléments.

Sur les questions plus générales, à la fois de logement, de réhabilitation, de cohésion de territoires, de cohésion sociale, c'est effectivement un débat de fond et de réflexion que nous avons, au titre de la cohésion sociale, avec des visions d'ensemble. Il s'agit de voir comment on évite les basculements, comment on met en place des politiques réfléchies et structurées pour éviter justement d'avoir des quartiers politiques de la ville (QPV). Malgré cet axe de travail très développé pour des stratégies convergentes sur les QPV, moins on aura de quartiers stigmatisés, et forcément meilleur ce sera.

Faire-ensemble, vous dites, ne pas forcer, bien évidemment, des mobilités résidentielles, tout cela, je crois qu'on serait plusieurs à pouvoir répondre sur tout ce qui est « faire la métropole » sur ces sujets de façon générale. Sur le logement, c'est tout ce qui est réfléchi, déployé, pour ne pas avoir des quartiers où il y a des publics en particulier avec les prédestinations que vous évoquez.

Il y a beaucoup de choses dans ce que vous dites, et à la fois, cela colle à une vision d'ensemble, et non pas au sujet particulier qui est présenté aujourd'hui. Tout cela, ce sont des choses que l'on travaille au quotidien et qui ne dépendent pas non plus uniquement des politiques métropolitaines, mais des politiques générales au sens large, avec toutes les institutions confondues dans la réflexion et avec des objectifs de vivre-ensemble.

Gaëtan COGNARD voudra peut-être apporter des précisions sur le sujet particulier politique de la ville et actions menées.

J.-L. MOUDENC

Monsieur COGNARD.

G. COGNARD

Madame HONVAULT, juste pour quelques sujets sur la question de la mixité résidentielle plus que de la mixité sociale, et par rapport au renouvellement urbain. Je vais reprendre quelques mots que vous avez pu évoquer. Vous avez dû le voir à la lecture de ce rapport d'évaluation, et je tiens moi-même à remercier l'AUAT et les services de la politique de la ville pour le travail mené. C'était bien dans la direction aussi qui avait été voulue par notre majorité de faire un rapport d'évaluation et de faire une évaluation constante, plus qualitative aussi, au regard des indicateurs, et s'intéresser demain aux parcours des personnes, et non pas utiliser simplement des données quantitatives.

Vous avez pris l'exemple notamment du renouvellement urbain. Vous avez dû noter que le parc social, entre 2014 et 2020, a augmenté de 3,2 % hors des QPV. C'est bien là toute l'ambition, car lorsqu'on parle de politique de la ville et de mixité sociale dans nos quartiers, c'est aussi pour faire de la mixité sociale résidentielle en dehors des quartiers. Et là, nous le voyons très concrètement, ça a marché.

Vous parlez d'une mobilisation importante. Je vais juste donner un exemple. Il y a eu une journée d'étude, il y a deux jours, à l'INSA sur le sujet des démolitions, uniquement sur les démolitions. Le débat était, disons, compliqué, étant donné qu'il n'y avait qu'un angle. C'est compliqué de ne voir que

l'angle de la démolition, comme quoi tout est mauvais. C'est un parti pris. Sur les 40 intervenants, il y avait quatre habitants, que l'on connaît bien, et militants. Quatre habitants.

Sur les personnes qui ont été interrogées, je le rappelle, notamment qui ont vécu le renouvellement urbain et pour lesquelles les bailleurs ont proposé de nouveaux logements, 83 % étaient satisfaits. Forcément, si vous interrogez les derniers, à qui parfois on a proposé sept logements et qui n'ont pas souhaité déménager, ils seront toujours contre.

Changez d'angle de vue, changez de perspective, ouvrez-vous. Il y a une note de l'INSEE, sur les 15 dernières années, qui date de février 2023, qui dit : « En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon les revenus, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes », pas forcément sur Toulouse. En allant au fond des choses et en allant précisément, les discours parfois dogmatiques ne tiennent pas.

J.-L. MOUDENC

Madame HONVAULT.

C. HONVAULT

Je vous remercie pour ces éléments. Je ne voulais pas porter un discours dogmatique. Et je ne crois pas l'avoir fait. Je voulais poser la question du doute et du questionnement à partir du moment où il y a une mobilisation.

Nous l'avons vu sur les sujets précédents, nous avons un désaccord sur : est-ce qu'on doit prendre en compte l'expression de personnes qui ne sont pas d'accord et de quelle manière on la prend en compte. J'étais à cette journée de présentation proposée par l'INSA. Il y avait 4 habitants, mais il y avait également des architectes. Il y avait un collectif d'architectes venu pour questionner la pertinence de la démolition de ces bâtiments, notamment pour des raisons écologiques.

Il me semble que c'est intéressant d'aller quand même creuser la question de la mixité résidentielle, parce qu'il existe des solidarités, quand ça fait des décennies que certains habitants sont dans un quartier. On vit tous par affinité. On fait tous des choix, notamment d'habitat, par affinité. Et on doit reconnaître ce droit aussi.

Je suis d'accord avec vous, ces choses-là sont complexes et elles ne sont pas tranchées. Mon discours ne se voulait pas dogmatique. Merci.

J.-L. MOUDENC

Merci, nous passons à la délibération 7.2.

S. BOUBIDI

Par cette délibération, vous nous demandez d'adopter le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques métropolitaines sur la période 2023-2026. Nous voterons bien sûr cette délibération.

En effet, au côté des associations et organisations locales, les collectivités territoriales et les élus ont un rôle majeur dans la mise en œuvre d'actions de lutte contre les discriminations et les inégalités entre les hommes et les femmes.

Il y a, cependant, dans cette délibération une phrase qui nous choque et que nous ne pouvons accepter. Je cite : « Depuis six ans, l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause des quinquennats du président de la République. » Non, la grande cause du quinquennat de Monsieur MACRON n'est pas l'égalité entre les femmes et les hommes, et je ne vous donnerai aujourd'hui pour preuve qu'un seul exemple, qui nous concerne tous et toutes, et plus particulièrement aujourd'hui en ce jour de mobilisation, l'impact de la réforme des retraites pour les femmes.

En effet, cette réforme injuste creuse encore plus le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes. Le recul à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite allongera davantage la durée d'activité

des femmes par rapport à celle des hommes. En 2021, les femmes ont touché en moyenne 1 145 euros de pension de retraite, contre 1 924 euros pour les hommes, soit un écart de 40 %, principalement parce qu'elles n'ont pas pu cotiser autant d'annuités, la faute à une carrière hachée par des maternités, l'éducation des enfants, des CDD et temps partiels. Et ce n'est pas la surcote de pension de 5 % maximum votée au Sénat qui suffira. Cette réforme ne fait qu'accentuer l'inégalité économique entre les femmes et les hommes.

Nous voterons cette délibération, mais nous ne pouvons accepter qu'il soit mentionné que l'égalité entre les femmes et les hommes soit la grande cause du quinquennat de Monsieur MACRON. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je trouve dommage d'avoir ce retour. J'entends que vous voterez la délibération, mais c'était bien un objectif fixé par le gouvernement. Je trouve toujours bon de dire que les objectifs sont des objectifs communs.

Venir faire ce que vous faites, je trouve que c'est dommage, parce que j'aurais préféré vous entendre dire que la Métropole au fond était très investie, les 37 communes de la Métropole, ce qui n'est quand même pas rien, sur un sujet comme le sujet de l'égalité.

Sachez, quand même, que ce n'est pas un plan d'action construit dans un coin. C'est un plan d'action travaillé avec l'ensemble des communes. Ces communes ont pratiquement toutes des référents élus et administratifs. C'est un portage, j'ai envie de dire, à double casquette, avec une implication très volontariste.

Il me semble qu'avoir des visions parfois positives serait intéressant, plutôt que de vouloir toujours au fond venir chercher la petite bête, sur une phrase, c'est assez fâcheux et dommage. C'est presque nier le travail qui a été fait par tous les membres de ces groupes de travail et par l'implication collective.

Je préfère au fond vous répondre, nous constatons les différences de traitement, les différences de salaire et le combat au quotidien pour une égalité réelle, c'est un combat que nous devons mener et nous le menons.

Justement, ce plan d'action, c'est la démonstration que les communes, comme la Métropole, sont moteur à la fois sur les politiques RH qu'elles mènent et sur les politiques publiques qu'elles mènent sur leur territoire au service de leurs citoyens. C'est la démonstration qu'elles peuvent être des vecteurs de changement et de mise en œuvre d'une société plus juste et plus égalitaire. Ce plan d'action, c'est cela. Les axes de travail que nous nous sommes fixés sont des axes de développement de culture commune de l'égalité, de mise en œuvre de véritables politiques publiques efficaces qui mèneront à une égalité réelle.

Je pense que notre Métropole n'a pas à rougir, car elle a une implication collective. Après avoir « benchmarké » pas mal de métropoles, je ne suis pas sûre qu'il y ait partout une telle implication des communes. Quand on est tous venus élargir à plein d'actions avant ce plan d'action, notamment sur les violences, quand on distribue plus de 450 000 poches à pain tous ensemble dans toutes les communes de la métropole pour lutter contre les violences, c'est un élément fédérateur. Quand on vient lancer le dispositif « Angela » dans l'ensemble des communes, pour avoir des réseaux de commerçants solidaires et d'institutions repérées, qui seront là à lutter toutes ensemble, c'est important. Quand on a des femmes inspirantes qu'on voit partout dans nos communes, avec le même message, se dire que toutes ces femmes ont des parcours exemplaires et qu'elles peuvent inspirer des jeunes filles ou d'autres femmes à considérer qu'elles en sont capables, c'est un travail volontariste d'ensemble. Je pourrais parler des heures de ce sujet.

J'ai juste envie de vous dire, parce que toutes les communes s'y mettent et à tous les niveaux, nous sommes agissants. Nous allons avoir un concours mixte de pétanque à Beaupuy. C'est un prochain rendez-vous très rapide. Je remercie Marc FERNANDEZ et l'ensemble des communes qui s'engagent, parce que ça passe aussi par le portage des élus à un moment donné tous ensemble pour dire « tiens, dans la pratique sportive, c'est un homme, une femme, et pas un sport que pour les hommes ». Voilà, en résumé. Je m'arrêterai là sinon je serai trop bavarde.

DEL-23-0221 - Contrat de Ville 2015-2022 : présentation du rapport d'évaluation finale

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-23-0295 - Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques métropolitaines 2023-2026

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-23-0293 - Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES ESCUDIER, ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

DEL-23-0294 - Plan Pauvreté : attributions de subventions aux associations - 1ère tranche 2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

DEL-23-0312 - Renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public "Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne" (CDAD 31)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES ESCUDIER, PHARAMOND, ALLAL, M. BOUCHE.)

10. Culture (chapitre 8)

J-L MOUDENC

Il n'y a pas de demandes d'intervention sur le chapitre 8 - Culture. Je mets donc les délibérations aux voix.

DEL-23-0232 - Muséum - Place Marketing Forum 2023 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'un espace à titre gratuit au bénéfice de la SPL Agence d'attractivité de Toulouse Métropole et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES ROBY, MAGDO, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES PLAGNEUX BERTRAND, HARDY, MIQUEL-BELAUD, POUPONNEAU, MM. MOUDENC, DARDELET, CARLES, PLANTADE.)

DEL-23-0225 - Muséum - Plateforme numérique du réseau des Musées d'Occitanie - Convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association des Conservateurs et Personnels scientifiques des Musées d'Occitanie : adoption de l'avenant n° 3
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-23-0148 - Crise sanitaire - Fonds d'urgence à destination des acteurs culturels - Action 45 - Convention cadre en faveur de la filière économique du livre du territoire de la métropole de Toulouse avec la Région Occitanie et l'Etat (DRAC Occitanie) pour la période 2020-2024 : approbation de la convention d'application opérationnelle et financière pour 2023
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-23-0227 - Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie) : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 (2ème versement) et adoption de conventions financières
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES ROBY, HONVAULT, MM. DEHEURLES, LE TEXIER.)

DEL-23-0228 - École Supérieure des Arts du Cirque de Toulouse-Occitanie : attribution de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 (second versement) et adoption d'une convention financière
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES FERRER, YARDENI, JACQUET VIOLLEAU, MM. GRASS, ANDRE GERARD.)

DEL-23-0309 - Association Européenne du Film d'Animation - Cartoon : attribution d'une subvention pour le Cartoon Forum au titre de l'exercice 2023 (2ème versement) et adoption d'une convention financière
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

DEL-23-0313 - Association culturelle " Classisco Pour la Musique à l'école " : attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2023
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

11. Propreté, Proximité et Pôles territoriaux (chapitre 9)

J-L MOUDENC

Nous passons au chapitre 9. Il y a une demande d'intervention sur l'unique délibération de ce chapitre. La parole est à Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues, je vais me permettre de faire un bond de plus de 20 ans dans le passé pour raconter un souvenir personnel. J'étais jeune à l'époque, c'était il y a longtemps. Je revenais de la fac. Je logeais à cette époque-là boulevard de Strasbourg, dans l'hypercentre de Toulouse.

Je garde un souvenir très marquant de ce jour où, sortant du métro à Jean Jaurès, j'avais vu de loin un homme qui, lui, sortait d'un restaurant gastronomique américain très réputé dont le symbole est un M jaune, avec un hamburger dans un boîtier en polystyrène emballé dans un grand sac de papier. Je l'ai vu, tout en marchant d'un pas pressé sur les allées Jean Jaurès, jeter le sac par terre, ouvrir le boîtier, se

saisir du sandwich et laisser tomber la boîte par terre, puis continuer son chemin tranquillement. Ce souvenir m'a profondément marqué. C'est curieux comme certains souvenirs restent et d'autres disparaissent, et que ceux qui restent peuvent paraître futiles.

Je pense que c'est ce jour-là que j'ai réalisé la non-conscience de certaines personnes et leur absence totale de respect pour la propreté, l'hygiène et la planète. Fort heureusement, toutes les personnes ne sont pas comme ça. Mais depuis 13 ans désormais que je vis aux Pradettes, pas très loin d'un fast-food dont le nom évoque une explosion qui vend des burgers, je suis effaré par la constance avec laquelle je vois trop régulièrement des emballages au nom de ce restaurant traîner par terre, alors même que de nombreuses poubelles sont disponibles dans notre quartier. Nous sommes donc évidemment favorables à cette délibération.

Par contre, je m'interroge. Cette convention est basée sur la bonne volonté. Mais qu'apporte-t-elle concrètement pour le fast-food ? La convention indique que la Métropole peut la résilier en cas de manquement. Mais quelles conséquences dans ce cas pour l'établissement ? Hormis la déclaration de bonne volonté, j'ai du mal à percevoir quelles mesures rendent cette convention incitative et attrayante pour les établissements concernés. Nous pouvons espérer que leur conscience écologique les motivera. Mais malgré ma naïveté et mon optimisme béat en l'humanité, je crains que ça ne suffise pas.

D'autre part, ce qui est mis en place localement auprès de ces établissements de restauration rapide est un premier pas. Il est espéré que progressivement, cette prise de conscience écologique soit demandée à tous les intervenants des différents secteurs de notre Métropole. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois que c'est Emilion ESNAULT qui va donner un certain nombre d'éléments de réponse.

E. ESNAULT

Merci, Monsieur le Président. L'intérêt de cette convention est de sensibiliser, d'améliorer le travail en partenariat avec ces établissements. Il s'agit d'améliorer la propreté aux abords de ces établissements, et d'élargir aussi aux food trucks. Il s'agit de prévoir un plan de travail de propreté partagé entre la Métropole et l'établissement. L'établissement y gagne aussi, à avoir des abords plus propres. Des abords propres, c'est aussi une attractivité améliorée pour l'ensemble des commerçants autour. Tout le monde y gagne. C'est un partenariat gagnant-gagnant.

DEL-23-0206 - Propreté de l'espace public : adoption d'une convention type avec les entreprises de restauration rapide et de vente à emporter
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

12. Mobilités (chapitre 11)

J.-L. MOUDENC

Nous passons au chapitre 11 - Mobilités, avec l'avenant au plan de financement et de réalisation GPSO.

Est-ce qu'il y a des souhaits de prise de parole sur le point 11 ? Monsieur CHARTIER.

P. CHARTIER

Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cet avenant n°1 au plan de financement du GPSO, je souhaiterais partager quelques rappels, des remarques et une inquiétude.

Je voudrais faire quelques rappels :

Un, à Toulouse, la part modale du TGV représente moins de 1 % des utilisateurs de Tisséo.

Deux, la création de la LGV Bordeaux-Toulouse va artificialiser plus de 3 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, au moment où se met en place la loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette. 3 000 hectares alors que, comme nous le voyons aujourd'hui avec le débat sur le PADD, la consommation d'ENAF (espaces, naturels, agricoles et forestiers) est un sujet majeur des années à venir pour l'ensemble des collectivités.

Trois, ce plan de financement a été mis en place dans l'urgence, fin 2021, avec en particulier l'adoption de la taxe sur les équipements par amendement à l'Assemblée nationale, adoption entre deux conseils métropolitains sans qu'il y ait eu vraiment de débat dans ce Conseil sur ce dispositif et alors que, grâce à la TSE, la Métropole reporte 30 % de son engagement financier sur les entreprises et nos concitoyens.

Quatre, la première étape du GPSO, c'est-à-dire les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse et au sud de Bordeaux (AFNT et AFSB) et la LGV se montent à 10,3 milliards, dont 424 millions portés sur 40 ans par la Métropole, le tout pour gagner une heure de trajet.

Cinq, finalement, pour trois ou quatre milliards de moins, il était possible de réaliser les mêmes aménagements au nord de Toulouse et au sud de Bordeaux, et une rénovation lourde de la ligne existante, permettant de gagner une demi-heure sur ce même trajet en faisant circuler des TGV à 200, 220 km/h.

Il y a donc eu un choix politique de la majorité métropolitaine de privilégier la LGV, qui profitera à celles et ceux qui se rendent quelques fois par an à Bordeaux ou Paris, au détriment d'un réseau de surface cohérent et efficace à l'échelle de la métropole qui profiterait à tous et au quotidien.

Le surcoût lié à ce choix, surcoût inutile pour l'ensemble des financeurs, l'est encore plus pour la Métropole. En effet, ce mandat a débuté avec un budget contraint, en raison des engagements financiers importants de la Métropole liés à la troisième ligne de métro, la Métropole étant l'un des principaux contributeurs de Tisséo. Depuis, se sont ajoutés une baisse des recettes voyageurs de Tisséo et du versement mobilité, liée à la crise Covid, l'engagement financier de la Métropole pour le financement du GPSO, objet de cet avenant, la forte hausse des tarifs d'énergie liée à la guerre en Ukraine, et pour finir, l'inflation. De plus, les coûts de réalisation des deux projets que sont GPSO et le métro vont très probablement être réajustés à la forte hausse au fil des années, tout cela alors que Toulouse Métropole est l'une des métropoles les plus endettées de France. En effet, en euros par habitant elle se classe quatrième sur 16. En conclusion, même si tout se passe financièrement comme envisagé par Monsieur BRIAND, les marges de manœuvre budgétaires seront très limitées pendant des années. Pour la Métropole, l'ensemble de ces choix politiques amènent pour des années à un assèchement de la capacité d'investir massivement dans la nécessaire transition écologique. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres orateurs ? Maxime BOYER pour éléments de réponse.

M. BOYER

Merci, Monsieur le Président. Notre collègue Sacha BRIAND viendra compléter mon propos. Peut-être pour rappeler quand même quelques éléments, mais d'ordre plus politique et général.

J'entends qu'on peut être contre la LGV, mais il est compliqué d'être contre la LGV et contre l'avion. Au final, on nous affirme qu'il ne faut plus d'avions entre Toulouse et Paris, qu'il faut combattre l'avion. C'était des propos tenus lors des dernières élections municipales. Et puis quand on s'engage pour le rail, on nous dit aussi qu'il faut être contre le rail. Vous avez une conception des mobilités particulière, à part rester chez vous en permanence. Je pense qu'il est important de pouvoir créer des liens, des liens à travers les airs, des liens à travers le rail, évidemment avec les autres territoires.

Cette délibération, il faut le dire, c'est un avenant qui permet de revoir cette convention de financement. Cette convention de financement a une particularité, c'est qu'aujourd'hui elle accueille une autre collectivité, un autre territoire, le Grand Dax. Nous constatons donc que la démarche qui est la nôtre est une démarche partagée par aujourd'hui 25 collectivités. Ce n'était pas nécessairement une démarche uniquement métropolitaine. C'est une démarche d'aménagement du territoire à l'échelle de la grande région.

Il faut souligner, je pense, ce partenariat, qui dépasse également les sensibilités politiques. Je suis assez surpris de vous entendre, Monsieur CHARTIER parce que vos amis au Conseil Départemental, et c'est positif, nous soutiennent et soutiennent la démarche qui est la nôtre aujourd'hui. A la Région, Carole DELGA soutient cette démarche, qui est une démarche d'infrastructure positive pour le développement du territoire. Il y a en effet aujourd'hui une petite connotation différente, certainement, que vous devez porter.

C'est un projet de développement qui est, il me semble, important pour le territoire. C'est aussi un projet écologique, qu'on le veuille ou pas, le rail, cela permet la substitution à des voitures thermiques. Sur les trajets entre Toulouse et Bordeaux, nombreux sont ceux qui se font en voiture aujourd'hui. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Madame MAGDO

H. MAGDO

Écoutez, vous pouvez faire une caricature des positions, mais quand on choisit en 2023, comme ça a été fait l'année dernière, ou en 2021 lors du projet, de s'appuyer sur un plan de construction d'une gare qui a été pensée à la fin des années 1990, la question de la transition écologique se pose.

Le GPSO, vous le répétez de façon régulière, est un vieux projet, mais c'est un vieux projet sur le papier aussi, avec des gares du siècle dernier.

Regardez ce que ça a donné à Montpellier. Les gares d'Aix et de Valence TGV sont des gares qui ont fonctionné parce qu'elles datent d'un ancien temps. La gare de Montpellier TGV, qui est entrée en fonctionnement il y a un peu moins d'une dizaine d'années, qui a gâché des terres, est une gare qui ne fonctionne pas. La GPSO est pensée exactement comme la ligne à grande vitesse Lyon-Marseille. On ne fait aucun cas des territoires, de ce qui s'est passé dans les 30 dernières années autour de la construction, du fait que les gens veulent être en ville.

Alors oui, pour Toulouse, c'est une bonne nouvelle parce que le TGV va arriver à l'intérieur de Toulouse, mais pour tout le reste du territoire, nous nous retrouvons sur un tracé de ligne à grande vitesse du passé. Ne nous faites pas croire que c'est vous, qui soutenez ce projet, qui êtes l'avenir et qui êtes écologiste. Au contraire, nous allons construire des gares qu'il faudra rejoindre en voiture, pour lesquelles il n'y aura aucun moyen de transport. Comme à Montpellier, nous allons faire sortir de terre des dizaines de bâtiments qui seront vides. Alors non, en l'état actuel ce projet n'est pas un projet écologique. C'est un projet du vieux monde qui cassera des territoires et qui ne permettra pas aux gens de se déplacer correctement, tout ça pour faire un Paris-Toulouse avec un gain de potentiellement 40 minutes. C'est une vaste blague, comme nous le répétons depuis un certain temps. Regardez ce projet dans le fond et arrêtez de dire qu'on est contre l'écologie quand on est contre ce GPSO. Oui, nous sommes pour une ligne à grande vitesse et une LGV qui arrivera à Toulouse, mais pas celle-ci, pas une ligne du passé.

J.-L. MOUDENC

Merci Madame MAGDO. Maxime BOYER, puis ensuite Sacha BRIAND complètera.

M. BOYER

Je voudrais juste donner un cas concret pour démontrer que ce n'est pas nécessairement une volonté d'être dans un vieux modèle. Si je prends l'exemple qui vient d'être cité tout à l'heure, c'est-à-dire la rénovation des lignes aujourd'hui existantes pour améliorer leur qualité, leur cadencement et autre, ça aboutissait tout simplement à une impossibilité d'exploiter ces lignes pendant trois, quatre ans. Ça veut dire que sur le tracé aujourd'hui existant, l'amélioration de l'existant c'était trois, quatre ans d'impossibilité d'utilisation. Or, c'est, je pense, une difficulté majeure en termes de transition écologique si pendant trois, quatre ans, on a une impossibilité de voyager en train entre ces deux territoires.

J.-L. MOUDENC

Sacha BRIAND.

S. BRIAND

J'ai deux, trois remarques. D'abord sur les allégations s'agissant de l'endettement, nous pourrons faire le point, par exemple, au terme du compte administratif 2022. Cela nous permettra peut-être d'avoir une vision un peu plus sérieuse que de prendre les chiffres de la période Covid qui a vu, en ce qui concerne notamment notre Métropole, une épargne en très forte baisse pour faire face à la crise.

Et nous pourrons peut-être également faire l'exercice un peu plus sérieux de faire la comparaison entre les métropoles en fonction de la nature des compétences qu'elles exercent directement ou de celles qui sont transférées.

Nous, nous le faisons, quand, en toute transparence ici, on évoque par exemple la dette portée par Tisséo. Il s'agit là d'une externalisation de la compétence transport, là où d'autres Métropoles, comme Bordeaux, gèrent cette compétence en direct. Il faut comparer des choses qui sont comparables pour pouvoir donner des éléments précis, et notamment le périmètre des compétences qui sont transférées. Cet exercice, nous pourrons le faire de façon très transparente avec des données comparatives qui soient stabilisées. J'observe simplement que parmi les grandes métropoles, si notre situation était aussi alarmante que celle qui est décrite, nous ne serions pas l'une des rares à ne pas augmenter la fiscalité cette année.

Et puis, sur le GPSO, je ne sais pas si Monsieur LACAZE est revenu de la manifestation, mais je serais curieux d'entendre le point de vue de Monsieur LACAZE puisqu'à la Région, il est totalement solidaire, comme nous le sommes nous-mêmes, de ce projet.

Et nous avons, lui et moi, avec d'autres aussi, l'occasion d'entendre la présidente de Région rappeler inlassablement que ceux qui disent que l'on peut faire une amélioration du système TER sans GPSO mentent. C'est ce qu'elle dit. Je crois que c'est vrai, que ceux qui disent cela mentent parce que sans GPSO, il ne peut pas y avoir de désengorgement des voies principales qui permettront demain peut-être de renforcer les cadences de TER.

Pour le reste, quant à la vision du passé, je crois que nos amis nous y ramènent très régulièrement au travers de leurs propres projets politiques.

J.-L. MOUDENC

Monsieur CHARTIER.

P. CHARTIER

Je voudrais apporter deux éléments de réponse.

D'abord, sur l'endettement de la Métropole, c'est l'endettement au niveau budget principal que j'ai comparé sur les 16 métropoles de France, sans compter les budgets annexes et, pour ce qui nous

concerne, sans le budget de Tisséo. Donc je pense que si on intégrait le budget Tisséo et les futures dettes de Tisséo, on exploserait le compte.

Quant aux AFNT et aux AFSB, vous savez très bien que le GPSO est l'objet de quatre DUP séparées, que vous avez artificiellement liées, mais que les AFNT et les AFSB auraient pu se réaliser sans le GPSO. C'est eux qui sont nécessaires pour effectivement mettre en place le RER métropolitain. Merci.

J.-L. MOUDENC

Madame MAURIN.

O. MAURIN

Re-bonjour, chers collègues. Je voudrais porter la contradiction à notre ami Sacha BRIAND parce qu'affirmer que le RER ne peut pas se faire sans le GPSO et sans la LGV, c'est réécrire l'histoire. Et l'histoire n'est pas écrite de cette manière. En effet, tout dépend de ce qu'on appelle le RER métropolitain, le service express métropolitain. Et tout dépend de quelle version on parle. Nous avons eu l'occasion dans cette assemblée d'évoquer à plusieurs reprises le projet qui est porté par Rallumons l'Étoile, qui est tout à fait clair, qui est tout à fait public. Vous le connaissez parfaitement. Ce projet se compose en plusieurs étapes.

Il y a une première étape qui a été proposée à partir de 2024, jusqu'en 2029, qui consiste tout simplement, sans modification des infrastructures, à organiser des circulations cadencées de 5h du matin à minuit, à la demi-heure. Ça, c'est possible demain. En tout cas, démontrez-nous le contraire. Démontrez-nous qu'il est impossible de faire ça entre 2024 et 2029.

Et puis, il y a une deuxième phase où effectivement, l'idée c'est de porter la cadence au quart d'heure. Et là effectivement, les aménagements ferroviaires du Nord toulousain ont tout leur intérêt et toute leur importance.

Il y a aussi la question de la diamétralisation, sur lesquels vous n'avez toujours pas tranché et sur lesquels vous n'êtes pas clairs, parce que les choix que vous allez faire peuvent hypothéquer l'avenir en la matière.

L'important, aujourd'hui, c'est qu'on puisse au moins démarrer la première phase pour décongestionner la métropole, c'est de votre responsabilité. Comme vous l'avez souligné, nous n'allons pas discuter du choix de la LGV. Ce n'est pas le lieu, même si on parle de GPSO. C'est acté, c'est fait. Ce dont il faut parler, c'est : « qu'est-ce qu'on fait pour décongestionner la métropole aujourd'hui ? » Pour décongestionner la métropole, on peut dès 2024 lancer ce projet de RER, accélérer les études.

Cela fait quelques années qu'on vous presse de donner des éléments. Vous nous avez avancé pendant deux ans que les études montraient que le projet était très coûteux et n'apporterait aucun gain de voyageurs. Le résultat, c'est quoi ? C'est que dans vos études multimodales, il s'avère que le coût n'est pas celui que vous aviez fixé. Il est bien moindre. Et il s'avère aussi que le gain de voyageurs qu'il y a à avoir et le report modal que ça apporte sont importants.

Maintenant, il faut accélérer. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi. Et quand vous nous dites que ce n'est pas de votre compétence, Monsieur le Président, là aussi vous nous racontez n'importe quoi. Ou alors il faudra nous expliquer comment vous avez trouvé le moyen d'intervenir en matière de LGV, qui n'est pas dans votre domaine de compétence. Vous le savez, je le sais. Et de nous dire que maintenant vous ne pourriez pas le faire pour le RER ! Ce sont des choix politiques. Soit vous continuez à privilégier la voiture, soit vous êtes écologique. Mais arrêtez de nous raconter n'importe quoi. Merci, cher monsieur.

J.-L. MOUDENC

Monsieur BRIAND. On est un peu hors sujet, mais on va répéter ce qu'on a dit déjà.

S. BRIAND

Madame me met au défi de démontrer que l'on ne pourrait pas augmenter la cadence sur les lignes actuelles sans les aménagements de GPSO. Je vous mets au défi de prendre le TER, Madame MAURIN. Allez, comme tous les usagers du TER, constater, avec le niveau de service actuel, 90 % de fiabilité, c'est-à-dire des trains qui partent approximativement à l'heure et qui arrivent de temps en temps. Expliquez que l'on pourrait sans aucun aménagement augmenter la cadence alors que les lignes sont tellement saturées qu'ils n'arrivent même pas à mettre les trains dessus. Pardonnez-moi, mais il n'y a pas besoin de grandes études, et en tout cas d'avoir fait Polytechnique, moi je n'ai pas fait Polytechnique, mais j'écoute les usagers du TER. Nous, sur le métro, quand on a seulement 99,8 % de fiabilité, les gens sur les réseaux sociaux demandent ce qui se passe. Les TER, c'est 91 % de fiabilité. Donc, cela ne marche pas. Ce n'est pas moi qui le dis, pour ce qui est des aménagements indispensables pour augmenter la cadence. C'est l'autorité organisatrice des TER, c'est-à-dire la Région Occitanie. Si vous avez une contestation de ces éléments, allez le faire à la Région, Madame MAURIN. Allez le faire, vous l'avez déjà fait par le passé, avec un hygiaphone. Moi, je me souviens de cette séance. Vous étiez avec un hygiaphone. Là aujourd'hui vous avez un micro, mais vous pouvez reprendre l'hygiaphone.

O. MAURIN

Alors, l'hygiaphone, c'est dans le téléphone. Je vois que nous avons les mêmes références culturelles mais je vous invite plutôt à parler de mégaphone. Ceci étant dit, je vais vous répondre, cher Monsieur, vous m'avez mise en forme, aujourd'hui, entre le Président et vous.

Sur le TER, vous me faites dire ce que je n'ai pas dit. Quand on parle de cadencement, il y a deux choses. Il y a le nombre de cadencements dans la journée, et il y a l'écart entre deux circulations. Ce sont deux choses différentes.

Moi, je vous parlais de faire un cadencement à la demi-heure, ce qui existe déjà aux heures de pointe. Il s'agit simplement de faire ce cadencement toute la journée. Pourquoi ? Parce que l'intérêt, c'est d'offrir des circulations à toutes les heures. Un transport ferré n'est attractif que s'il n'offre pas que des heures en contre-pointe. C'est d'ailleurs ce que font les Allemands, notamment, et d'autres pays. Il va falloir qu'on se modernise un petit peu.

Si vous allez voir des gens qui travaillent réellement, pas ceux qui sont à l'inspection générale des finances, je parle de gens qui sont vraiment les travailleurs, ceux qui sont dans la rue en ce moment, d'ailleurs. Ces gens-là, ce qu'ils attendent, c'est d'avoir des transports qu'ils puissent prendre à l'heure qui les arrange, en fonction de l'organisation de travail qu'ils ont. Vous savez aujourd'hui que les gens ont différents types d'organisation de travail. Certains ne vont travailler que certains jours dans la semaine, d'autres seulement à certains horaires. Si on veut utiliser un transport ferré, il faut que ce transport ferré soit disponible non pas seulement à 8h, à 12h, à 14h et à 17h, mais il faut qu'il soit utilisable à la demi-heure et au quart d'heure de préférence, entre 5h et minuit. Et là, effectivement, on change, on fait du report modal véritablement.

Et pour faire un cadencement toute la journée, la seule difficulté qu'il y a, c'est que cela va vous demander de travailler avec la Région. Mais il faut vraiment que vous travailliez avec la Région. Si vous n'êtes pas d'accord sur tout, vous avez des choses à faire en commun.

Ce travail en commun, il va devoir porter sur le fait de permettre que les travaux ne se fassent pas dans la journée, parce qu'effectivement, à ce moment-là, le cadencement n'est pas possible l'ensemble de la journée, il y a une rupture. Cela aussi, ça peut se régler. Il se trouve, figurez-vous, que c'est un des éléments que l'on a mis dans le rapport du CESER sur la convention TER, qui est passé à l'assemblée plénière il y a quelques jours. Et ça fait partie des éléments qui ont été demandés à la Région. Parce qu'effectivement, il faut pouvoir répondre aux besoins. Je suis tout à fait prête à en discuter longuement avec vous et je vous souhaite une bonne journée. Merci !

J.-L. MOUDENC

Bien. Je crois qu'on aura l'occasion d'en reparler, de toute façon.

Après, je vous demande, Madame, de vous référer à l'étude qui a été faite par la Région dans le cadre des études multimodales, et dont la synthèse a été rendue publique il y a quelques semaines, qui est très claire.

Nous pouvons avoir le service que vous demandez à l'horizon 2040, pour un investissement de 1,6 milliard, qui permettra d'avoir grosso modo 33 000 voyageurs en plus par jour à condition de prévoir un budget de fonctionnement de 85 millions d'euros par an.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que tout cela est intéressant, mais on a jugé, tous ensemble, la Région, le Département, la Métropole, Tisséo et l'État, qu'il fallait approfondir cette première étude. C'est ce qui va être fait. Et lorsque, pour préparer le volet mobilité du contrat de plan, le préfet nous convoquera, à partir du moment où il sera mandaté lui-même par le gouvernement, nous serons tous autour de la table, les mêmes que j'ai cités, pour voir comment on peut avancer, comment on peut traiter ce sujet, comment on peut traiter d'autres sujets et permettre à notre grande agglomération d'effectuer un saut de plus pour le développement des transports en commun et des déplacements. Voilà. Tout cela, ce sont des sujets de fond et on en reparlera nécessairement. Vous souhaitez reparler, allez-y.

O. MAURIN

Oui, excusez-moi, je suis vraiment désolée mais je vais devoir vous contredire. Les études multimodales, vous ne les avez pas bien lues. Vous êtes en train de nous répéter ce que nous racontait Jean-Michel LATTES depuis très longtemps, mais qui ne correspond pas à la vérité. La vérité, c'est quoi ? C'est qu'en termes d'hypothèse du nombre de voyageurs, c'est 100 000 voyageurs. Ce n'est pas 33 000, c'est 100 000 voyageurs. Effectivement, il y a différents scénarios. Il y en a un qui parle de 33 000. Après, quand vous évoquez le fait que c'est pour 2040, encore une fois, il y a deux phases. Effectivement, si on veut être au quart d'heure, l'idéal ce n'est pas 2029, mais pour 2029, on peut être à la demi-heure. Je pense qu'il faut vraiment être très précis sur ce sujet et ne pas désinformer nos concitoyens, parce que c'est un enjeu qui est extrêmement important.

J.-L. MOUDENC

Je suis d'accord, il ne faut pas désinformer, c'est la raison pour laquelle votre intervention m'amène à vous reprendre, parce que la désinformation, c'est exactement ce que vous venez de faire.

Je répète ce que j'ai dit il y a deux minutes. En investissant 1,6 milliard, dit cette étude, on draine 33 000 voyageurs supplémentaires. Et on atteint 100 000 voyageurs par jour, à partir du moment où 33 000 autres voyageurs supplémentaires auront été ajoutés par les AFNT et une fois que les AFNT seront réalisés. Autrement dit, vous voyez bien la situation. Il suffit de lire cette étude. Aujourd'hui, il y a 33 000 voyageurs. Avec les AFNT, 33 000 de plus. Et avec 1,6 milliard de plus par hypothèse, 33 000 de plus. Et c'est là qu'on atteint 100 000 voyageurs par jour. C'est ça qui est écrit.

Et l'hypothèse, et ce n'est pas moi qui ai fait l'étude, ce n'est pas moi qui ai posé l'hypothèse, mais elle est sur 2040.

Cette étude, elle est publique. La synthèse a été rendue publique, signée par les cinq autorités publiques qui ont commandité la douzaine d'études multimodales prévues au Contrat de plan État-Région précédent. Les choses sont très claires. Les 100 000 voyageurs, ils sont atteints s'il y a, effectivement, cet investissement de 1,6 milliard, qui rapporte lui-même, en tant que tel, seulement 33 000 voyageurs par jour. C'est ça, l'étude. Il suffit de la lire. Monsieur CHARTIER.

P. CHARTIER

Effectivement, mais pour 100 000 voyageurs par jour à moyen terme, ça fait quand même, si je ne m'abuse pas trop dans les comptes, on va dire 30 à 35 millions de voyageurs par an, à corréliser avec les 1,8 millions de voyageurs du TGV.

D'autre part, les 100 000 voyageurs par jour, c'est des gens qui habiteront à 10, 15, 20 kilomètres de la métropole, qui pour l'instant n'ont d'autre choix que d'être en voiture. Ce report modal de la voiture sur des distances relativement longues et saturant nos réseaux routiers, sur 100 000 personnes, est très important en nombre de kilomètres annuels.

D'autre part, sur la diamétralisation, ce que je voulais dire, c'est que pour l'instant, en gros, pour aller de Saint-Jory à Labège, comme il faut changer à Matabiau et qu'il y a un quart d'heure d'attente entre les trains, on met 40 minutes. Alors que pour aller de Saint-Jory à Matabiau, il faut 10-12 minutes, pour aller de Matabiau à Labège, il faut 9-10 minutes. Donc, si c'était fait en un seul tronçon, il faudrait 20 à 25 minutes pour faire cela, c'est-à-dire moins que la voiture, même quand il n'y a pas de bouchons. Voilà où se situe l'intérêt de la diamétralisation.

C'est pour cela que je suis d'accord avec ce que disait Madame MAURIN, la mise en place d'un RER métropolitain, pour décongestionner, pour les effets en faveur de l'écologie, de la transition écologique et de la baisse de consommation de carburant, d'émissions de gaz à effet de serre, etc., est largement bénéficiaire par rapport à la mise en place de la LGV.

J.-L. MOUDENC

En ce qui me concerne, je n'oppose pas la LGV et le RER ou les TER ou les trains de proximité. Là-dessus, je suis dans la vision de la présidente de Région, qui consiste à dire qu'il nous faut la LGV et qu'il nous faut développer le ferroviaire de proximité. Pour moi, ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est là où, Monsieur CHARTIER, nous sommes dans des visions divergentes.

P. CHARTIER

En quelque sorte, vous l'opposez, dans la mesure où vous dites que la mise en place du RER métropolitain, ça coûte cher, mais que la mise en place de la LGV, ça ne coûte pas cher. C'est une façon d'opposer les choses entre elles.

J.-L. MOUDENC

Écoutez, la LGV, elle est lancée. Il y a 25 collectivités qui se sont mises d'accord avec l'État. Nous avons signé, les choses sont engagées.

Le reste, ça reste à faire. Cela reste à étudier. L'intérêt que vous avez décrit, Monsieur CHARTIER, moi, j'y souscris. Je n'ai rien à retirer sur tout ce que vous avez dit. Nous sommes d'accord sur le fond et sur l'intérêt de cette approche. Après, le moment venu, lorsque les études auront été complétées, nous verrons si les moyens sont mobilisables. Et si on met les moyens à cet endroit-là, on ne les mettra pas ailleurs. Après, il y a des choix à faire, effectivement, et on les fera collectivement, comme d'habitude.

Madame MAURIN, allez-y mais il serait bien qu'on essaye d'avancer.

O. MAURIN

Écoutez, je pense qu'on pourrait débattre pendant des heures du sujet, et je pense que c'est important qu'on débattre de ce sujet. Justement, je voudrais juste finir sur la question de la méthode. Dire aussi que je suis pleinement d'accord avec Patrick CHARTIER. Sur la question de la méthode, ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas pu avoir un vrai débat sur ce sujet, de manière répétée, de manière argumentée, en travaillant chaque point. Non, parce qu'effectivement, vous nous écarterez de toutes les

décisions, de toutes la participation à la construction des politiques, où je pense qu'on pourrait apporter un certain nombre de choses. Vous vous privez de cette expertise. Vous vous privez du travail qu'on peut fournir et qu'on peut apporter dans l'intérêt de la collectivité et des habitants.

Aussi, ce que je vous invite à faire, c'est à nous associer beaucoup plus étroitement aux décisions, aux débats. Voyez, sur le PADD, quand vous nous communiquez les documents deux jours avant, et qu'il faut vous menacer d'un procès pour obtenir les documents, c'est fatigant. Cette énergie, je préférerais l'utiliser plutôt à travailler avec vous dans l'intérêt des Toulousains et des Métropolitains. Je vous invite vraiment à réviser vos méthodes.

Après, sur la question du RER, là aussi, il faut que vous dialoguiez, il faut que vous acceptiez d'écouter un peu ce que d'autres ont à dire. J'ai entendu dire que Rallumons l'étoile vous a demandé un rendez-vous, l'a répété. Je pense que c'est important que tout le monde se rencontre et qu'on avance sur ces sujets. Nous ne sommes pas là pour opposer un mode ou un autre, il s'agit simplement de faire des choix. Nous attendons de vous que les choix soient faits pour l'avenir, que ce ne soit pas des choix du passé. Merci.

J.-L. MOUDENC

Bien. Écoutez, Monsieur CHARTIER, rapidement. Tout ça pour des choses qui sont déjà décidées.

P. CHARTIER

Pour information, le conseil d'orientation des infrastructures, qui regroupe un ensemble d'experts, se propose quand même de déclasser le projet dans les priorités.

J.-L. MOUDENC

Et heureusement que le gouvernement n'a pas suivi ce conseil.

P. CHARTIER

Gouvernement qui a changé d'avis....

J.-L. MOUDENC

Heureusement que ce conseil n'a qu'une portée facultative et vous qui prônez le dialogue, moi, j'aurais bien aimé que ce conseil, avant de se prononcer, puisse entendre les élus locaux concernés, ce qui n'a pas été le cas.

La Première ministre a bien fait et je le lui ai dit, de ne pas suivre les observations, déplacées et irrespectueuses des collectivités locales, formulées par ce comité « Théodule ».

O MAURIN

Juste une...

J.-L. MOUDENC

Nous avons beaucoup débattu. Il faut quand même, je dirais, avoir beaucoup de patience pour entendre que c'est la première fois qu'on parlerait de la LGV ici et qu'on n'en aurait pas suffisamment débattu. J'avoue que parfois, il faut vraiment être patient. Bien.

O. MAURIN

Juste un point, Monsieur le Président. Sur le CPER. On se bat pour le CPER.

J.-L. MOUDENC

Nous allons voter.

DEL-23-0074 - Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) - Plan de financement et de réalisation du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : adoption de l'avenant 1
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]
CONTRE [7 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, MAGDO, BOUBIDI, MM. MAURICE, CHARTIER, KARMANN.)
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HARDY, HONVAULT, MM. EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER.)

13. Economie circulaire et déchets (chapitre 12)

J.-L. MOUDENC

Nous allons maintenant au chapitre 12, il y a deux délibérations. Le 3^e point concerne le débat public sur l'avenir de l'unité de valorisation du Mirail, la conférence des présidents de groupes a souhaité, à juste titre, qu'il y ait un débat spécifique d'une durée de 30 minutes, après la présentation. Donc je vais donner la parole à Vincent TERRAIL-NOVES pour faire la présentation, et nous ouvrirons le temps spécifique de débat comme décidé.

V. TERRAIL-NOVES

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire relativement court, et vous donner les éléments les plus importants de cette concertation. Pour rappel, cette concertation a concerné l'usine de valorisation énergétique de Toulouse Mirail. C'est une unité qui date de plus de 50 ans, qui incinère les déchets et qui produit de la chaleur pour les réseaux toulousains. Des travaux d'amélioration ont été faits au fil du temps, mais l'exploitation devient complexe du fait de l'âge de cet incinérateur. Au niveau juridique, il y a une Délégation de Service Public (DSP), qui est confiée à la SETMI, une filiale de Veolia, jusqu'au 7 janvier 2024, avec un prolongement qui a été autorisé jusqu'au 31 décembre 2024 pour faire coïncider la fin de cette DSP avec la fin de la DSP relative à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières, qui est aussi propriété de DECOSET. DECOSET a désigné une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage commune avec Toulouse Métropole pour gérer la fin de ces DSP et pour en lancer de nouvelles, sur lesquelles nous travaillons d'ores et déjà, pour ces deux incinérateurs. Et DECOSET, dans le cadre d'une volonté de débat public, a décidé de lancer une concertation, avec l'appui de la commission nationale du débat public (CNDP), ce qui n'était pas une obligation mais un choix délibéré et politique. Voilà, je le redis, c'était un choix délibéré et politique, que nous ayons cette concertation. Ça n'était pas obligatoire, nous l'avons voulu pour qu'il y ait un débat. Cette concertation s'est déroulée donc du 21 septembre au 27 novembre 2022, avec la désignation de deux garants par la CNDP. Deux garants qui avaient comme mission de vérifier que la concertation se passait dans de bonnes conditions, que nous répondions à toutes les demandes et toutes les attentes du public, que nous communiquions autant que possible tous les documents qui nous étaient demandés, etc. Donc le dispositif de concertation, ça a été une réunion publique de lancement, trois réunions publiques thématiques, quatre ateliers de concertation, deux réunions de quartier, dont une qui a été mise en place à la demande d'une association de quartier, alors que la concertation avait déjà débuté. 11 rencontres de proximité qui ont été faites sur les marchés, sur le territoire de Toulouse Métropole, mais aussi des autres EPCI membres de DECOSET. Un groupe de travail d'étudiants, qui ont été encadrés par un maître de conférences, et un panel citoyen qui a été animé par une personne indépendante, ce panel citoyen a été tiré au sort sous le contrôle de la CNDP. Dans cette concertation, il y avait trois solutions qui avaient été envisagées. La première solution, c'était une rénovation de notre incinérateur, avec comme objectif d'améliorer le traitement des fumées, de diminuer la

consommation d'eau, d'améliorer la performance énergétique de l'usine, de permettre également une meilleure exploitation de l'usine. Une deuxième solution était la reconstruction de l'outil industriel, donc pour répondre à une meilleure insertion urbaine grâce à une prise en compte de la vie de quartier et un plan architectural adapté, pour atteindre de meilleurs rendements énergétiques grâce à l'innovation. En fait pour réduire notamment les rejets et pour permettre de meilleures conditions d'exploitation et de maintenance. Enfin, la troisième solution qui pour nous était écartée de fait, mais qui a dû être intégrée comme l'impose la réglementation dans le cadre des concertations avec la commission nationale du débat public, il est en effet imposé de traiter le sujet « si rien ne change ». Donc la troisième solution, c'était le maintien de l'usine en l'état. Si l'usine est maintenue en l'état, nos quatre fours ne fonctionneront plus à partir de 2035. Donc si cette solution 3 est retenue, cela veut dire pas de possibilité d'avoir un exutoire pour nos ordures ménagères à incinérer. Quelques chiffres sur la concertation : 1 143 personnes ont participé aux différentes rencontres, 332 aux réunions publiques, 118 aux ateliers, 693 lors des débats mobiles. Il y a eu 230 contributions qui ont été faites sur le site Internet, 135 questions-réponses, 95 avis, dont 13 ont été détaillés avec des pièces jointes, 293 questionnaires ont été remplis lors des débats mobiles, et 208 en ligne. Et puis à noter également, nous avons distribué 10 000 lettres « T » dans les quartiers environnants de l'incinérateur, c'est-à-dire les quartiers de Saint-Simon, Lafourquette, Le Mirail, pour informer de la mise en place de la concertation, avec un questionnaire que les personnes pouvaient renvoyer. Vous voyez, quand on regarde, alors que nous avons distribué ces 10 000 lettres T dans les boîtes aux lettres des habitants, et que nous étions présents sur les sites mobiles, il n'y a eu que 293 questionnaires remplis, alors que la communication de ce côté-là était importante. Et puis nous avons également donné 588 lettres T aux associations, les associations notamment de défense de l'environnement, qui étaient tenues de les distribuer également à leurs adhérents et aux personnes avec lesquelles elles étaient en contact. Un bref rappel de la procédure administrative. Suite à cette concertation, les garants ont remis un rapport le 13 janvier. DECOSET avait deux mois pour produire un rapport répondant à ce rapport des garants. Il fallait produire un rapport dans lequel nous montrions que nous prenions en compte les observations faites par les garants lors de la concertation, et que nous prenions en compte également les différentes demandes et les avis qui avaient été émis lors de la concertation. Il y a eu ensuite une information en Bureau de DECOSET, et en Comité syndical. Présentation ensuite aux parties prenantes, le 6 mars 2023. Ce qu'on appelle les parties prenantes, c'est notamment les associations qui s'étaient beaucoup impliquées pendant la concertation, que nous avons voulu recevoir, pour les informer des décisions que nous avons prises, afin qu'elles ne les apprennent pas par la presse. Donc, ces associations, Zero Waste, les Amis de la Terre, France Nature Environnement, Eau Secours, etc., avaient été invitées avant la conférence de presse du 6 mars. Et nous avons ensuite présenté notre rapport à la commission nationale du débat public, qui s'était réunie en plénière le 14 mars. Notre rapport, donc, qui avait été émis après celui des garants, faisait état des décisions que nous avons prises, et également justifiait les points de vue par rapport aux arguments qui avaient été échangés au cours de la concertation avec les différentes personnes qui y avaient été associées. Ensuite, nous avons dû faire part des procédures et des outils que nous mettons en place pour la suite de la concertation, puisqu'en fait, cette concertation, elle porte certes sur le devenir de l'incinérateur, mais elle va en réalité nous mener jusqu'à 2032, date à laquelle le futur incinérateur devrait être mis en service. Je vais passer très rapidement là-dessus. Dans notre rapport, nous avons répondu à un certain nombre d'arguments qui avaient été avancés. Nous avons notamment évoqué les moyens à mobiliser pour réduire la production des déchets incinérés. Il est vrai que la question du calibrage du futur incinérateur est importante. Aujourd'hui, nous incinérons 285 000 tonnes, pour une autorisation administrative de 330 000 tonnes. Il est vrai que la capacité du futur incinérateur était à questionner, et un certain nombre de personnes associées à la concertation nous ont dit : "Vous n'êtes pas suffisamment ambitieux dans la réduction du volume des déchets." DECOSET a alors expliqué que la politique de réduction des déchets, c'était les EPCI qui en avaient la

charge. Et donc, nous avons intégré au bilan de la concertation la possibilité pour DECOSSET de mobiliser plus et de s'impliquer plus, alors que DECOSSET n'a pas aujourd'hui la compétence, avec des outils pour essayer de contraindre un peu plus les EPCI à aller dans le sens de la réduction des déchets. Nous avons également interrogé le territoire de chalandise. Aujourd'hui, nous avons à peu près 25 000 tonnes qui sont traitées par des territoires qui sont extérieurs à la Haute-Garonne. Je pense notamment au département des Hautes-Pyrénées. Et cette question a été pointée du doigt par les associations, pointée du doigt par les personnes qui se sont associées à la concertation. Dans notre plan de calibrage, de dimensionnement du futur incinérateur, nous avons intégré, au titre de la solidarité territoriale, à nouveau les déchets du département 65, et peut-être ceux du 32, puisqu'en parallèle, l'État impose aux collectivités qui enfouissent de réduire de moitié la capacité d'enfouissement. Et donc un grand nombre de départements, dont le Gers notamment, vont se retrouver avec un déficit de traitement de leurs ordures ménagères. Il était évoqué la possibilité de bénéficier de l'incinérateur du Mirail. Et nous avons entendu notamment les associations de quartier, qui étaient prêtes à travailler, et à accepter que l'incinérateur reste dans le quartier, mais qui trouvaient totalement inacceptable que nous fassions venir des déchets d'aussi loin, disant : "Nous, nous faisons un effort et nous avons des contraintes dans notre quartier avec la présence de cet incinérateur, que le 65, que le 32 se réunissent, prennent leurs responsabilités et construisent elles-mêmes leur incinérateur ou trouvent des exutoires." Et donc la décision qui a été prise, suite à cette forte contestation du territoire de chalandise, ça a été d'indiquer aux territoires du 65 et du 32 qu'à partir de 2032, nous ne pourrions plus accueillir leurs déchets. Il leur reviendra donc de trouver des solutions, à terme, pour pouvoir le faire. Nous avons ensuite traité également du site et de son intégration, donc nous avons donné quelques éléments sur la capacité du site à pouvoir accepter un nouvel outil industriel, puisque nous avons la place de reconstruire tout en continuant à exploiter l'incinérateur actuel, il n'y a donc pas de rupture de charge du service. Et nous avons également apporté des précisions, notamment avec le lien d'extension du réseau de chaleur, puisque la capacité d'incinération influe sur la capacité d'extension ou pas du réseau de chaleur. Donc tout cela a également été intégré dans notre rapport final, et nous avons indiqué qu'avec le calibrage que nous proposons et le dimensionnement, il ne pourra quasiment plus y avoir d'extension du réseau de chaleur. Enfin, nous avons également répondu à des questions et avancé des arguments concernant le modèle économique et les relations que nous entretenons avec les délégataires. Cela, c'est la façon dont DECOSSET a répondu au bilan des garants. Sur la question du dimensionnement de l'unité, je vous ai dit qu'aujourd'hui, nous incinérions 285 000 tonnes. Nous avons fait des hypothèses pour l'avenir, des hypothèses qui étaient basées sur la croissance de la population. Le scénario qui a été choisi et privilégié par DECOSSET est celui en lien avec toutes les prévisions du PLUi-H, du SCoT, etc., c'est-à-dire population haute d'ici 2050. Ensuite, c'était la question de la production des déchets. Certes, nous devons faire corrélérer l'augmentation de la population avec l'objectif de diminution de déchets par habitant. Donc là-dessus, nous avons pris en compte deux hypothèses. Deux hypothèses de réduction des déchets, en fonction des plans individuels des EPCI. Avec un premier niveau de réduction à - 23 %, un deuxième niveau plus ambitieux à - 29 %. Et nous avons ensuite combiné cette hypothèse de réduction des déchets avec l'hypothèse d'accroissement de la population. Et nous avons proposé à cette époque-là, donc au moment du dossier initial de la concertation, un dimensionnement de notre incinérateur à 280 000 tonnes. Je rappelle qu'aujourd'hui, il est à 285 000 tonnes. On proposait donc 280 000 tonnes, mais avec une augmentation de la population importante, ce tonnage était donc corrélé à une réduction des déchets par habitant, comme indiqué précédemment. Dans le rapport que nous avons fait à la suite du rapport des garants, qui nous demandait de mieux prendre en compte notamment l'avis du public, nous avons intégré les objectifs ambitieux de réduction des déchets de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (AGEC). C'est-à-dire qu'avec la loi AGEC, nous devrions être beaucoup plus en deçà de ce que nous ont donné comme objectifs les différents EPCI. Et nous avons donc, dans ce rapport-là,

intégré deux hypothèses de production de déchets en 2035, c'est-à-dire 313 000 tonnes et 320 000 tonnes. Et puis nous avons aussi comparé cela avec l'objectif très ambitieux qui était l'objectif proposé par l'association Zero Waste, donc l'association "Zéro Déchets". Le fait que je vous dise le nom de cette association vous indique un petit peu vers quels objectifs ils ont souhaité nous orienter, donc des objectifs très ambitieux. Et eux, avec leurs calculs et le rapport qu'ils ont émis, nous proposaient un besoin d'incinérateur, en comptabilisant celui de Bessières également, de 257 000 tonnes à 267 000 tonnes. DECOSET a proposé de réduire la capacité de l'incinérateur à 240 000 tonnes, donc nous estimons que nous sommes à une fourchette basse. Il fallait à la fois que nous ne soyons pas trop réduits, pour ne pas avoir sur les bras des déchets que nous ne serions pas en mesure de traiter. C'est notamment le cas aujourd'hui ce qui se passe à Ivry, puisque l'incinérateur a été fortement réduit, sous la pression de certaines associations. Et aujourd'hui, eh bien, les collectivités doivent trouver des exutoires ailleurs, sont donc dépendantes du prix du marché et cela a un surcoût très important pour la collectivité, et ne règle pas pour autant la réduction des déchets à la source, puisque les déchets sont bien là. Et bien qu'ils aient essayé de faire rentrer un pied pointure 40 dans une chaussure pointure 35, il y a toujours les déchets qui sont présents. Donc là, vous avez une hypothèse qui reprend la production des ordures ménagères résiduelles en fonction des objectifs. La réglementation, c'est ce que nous devons atteindre avec la loi AGEC. Ensuite, scénario 1, scénario 2, ce sont les scénarios qui avaient été pris dans le dossier fourni par DECOSET initialement, donc avant la concertation. Après, vous avez le scénario de Zero Waste. En positionnant le dimensionnement de notre incinérateur à 240 000 tonnes, c'est-à-dire 45 000 tonnes de moins qu'aujourd'hui, vous voyez que notre variable d'ajustement est l'incinérateur de Bessières. Donc nous disons qu'avec 240 000 tonnes, nous sommes aujourd'hui en mesure de traiter la quasi-totalité des déchets, quelle que soit l'hypothèse de référence. Que ce soit l'hypothèse de Zero Waste, que ce soit l'hypothèse de la réglementation, que ce soit l'hypothèse initiale que nous avons prise lors du dossier initial de la concertation. Pourquoi nous disons cela ? Parce qu'aujourd'hui, nous devons nous positionner sur un dimensionnement pour l'intégrer dans la DSP qui sera mise en œuvre d'ici un an et demi. Et donc nous devons nous engager sur un objectif de production des déchets, mais qui pourra évoluer au fil du temps. Nous nous positionnons aujourd'hui pour un incinérateur qui entrera en fonction en 2032. Or, quasiment à cette période-là, en 2032, nous devons avoir le même travail pour l'incinérateur de Bessières, dont l'activité des fours arrivera à échéance en 2040. Avec un positionnement de 240 000 tonnes à l'incinérateur du Mirail, nous traitons la quasi-totalité, quelles que soient les hypothèses, et nous disons : "D'ici 2032, nous verrons comment se comportent nos concitoyens dans le cadre de la réduction des déchets, et nous adapterons à ce moment-là la capacité et le dimensionnement de l'incinérateur de Bessières." Autrement dit, vous avez donc les variations de l'incinérateur de Bessières. Si par exemple nous suivions la réglementation "population haute", avec Toulouse à 240 000 tonnes, il faudra que l'incinérateur de Bessières passe de 190 à 80 000 tonnes en 2035. Ce sera la décision que nous devons prendre à ce moment-là. Autrement dit, il y a à la fois un objectif ambitieux, affiché, sur la réduction de la capacité de l'incinérateur du Mirail, mais nous ne nous mettons pas dans le rouge, puisque nous avons un atout sur le territoire, c'est d'avoir un deuxième incinérateur, qui servira alors de variable d'ajustement, en fonction de ce que nous observerons concrètement dans les foyers et dans les ménages de la métropole et des sept autres EPCI de DECOSET. Ensuite, nous avons répondu à quelques recommandations et demandes de précision des garants. Je vous parlais tout à l'heure de la possibilité de mieux influencer sur les plans locaux de réduction des déchets ménagers et assimilés des EPCI. DECOSET est en cours d'élaboration d'un schéma stratégique qui permettra de mieux s'impliquer dans ce travail. Nous avons également répondu concernant la mise en concurrence de la nouvelle DSP pour une plus grande transparence vis-à-vis des riverains et des parties prenantes, notamment sur la provenance des déchets pour l'exploitation actuelle, mais aussi en matière de suivi des rejets et des nuisances. Le point positif, c'est que nous

investissons aujourd'hui sur des travaux provisoires, mais nous allons installer des capteurs, notamment sur la cheminée de l'incinérateur actuel, pour augmenter et améliorer notamment les mesures des rejets. Nous devons ensuite faire un travail sur la localisation, conduit dans le cadre d'une enquête publique, où nous nous sommes engagés à étudier plusieurs terrains alternatifs. Même si, évidemment, tout cela est très compliqué de par la réglementation et de par l'acceptabilité, j'ai envie de dire, des populations et des élus, d'accueillir un outil industriel de ce type. Et puis enfin, nous avons également répondu à la demande d'extension de la commission de suivi de site (CSS), puisque lors de la réunion à laquelle j'ai assisté mercredi dernier en préfecture, d'ores et déjà nous avons demandé à Monsieur le Préfet d'intégrer l'association Bellefontaine. Cette association a été intégrée et était présente la semaine dernière à la CSS. Tout ça pour vous dire que la concertation va se poursuivre, par différents outils que DECOSET met en place. Nous avons un nouveau garant qui a été nommé par la commission nationale du débat public et qui doit nous accompagner sur la deuxième phase, notamment jusqu'à l'enquête publique qui se déroulera en 2026, pour un début de chantier de la future UVE en 2027, et une fin de chantier prévue en 2032. Voilà de façon très simplifiée, les éléments de cette concertation, et les différentes décisions que nous avons prises à l'unanimité au Bureau de DECOSET et lors du Comité syndical.

J.-L. MOUDENC

Merci. Le débat est ouvert pour une durée, fixée par la conférence des présidents de groupe, de 30 minutes, ce qui implique une intervention de chaque groupe à hauteur de 5 minutes, donc je vous demande de faire l'effort de synthèse réclamé par la conférence des présidents. Aymeric DEHEURLES.

A. DEHEURLES

Je vais tâcher de tenir en 5 minutes, je ne garantis rien, mon intervention est un petit peu plus longue que d'habitude. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues. Le bilan de la concertation rendu par les garants de la CNDP reprend et souligne de nombreux points que les associations qui se sont impliquées dans le débat avaient déjà fait remonter. Malgré les efforts et la communication mise en place, peu de personnes ont répondu à la consultation. Comment expliquer ce peu d'engouement ? Par plusieurs facteurs. Le bilan a pointé des horaires peu appropriés pour les gens actifs, des lieux excentrés pour les réunions, des changements d'horaires mal communiqués, décourageant les quelques volontaires qui s'étaient déplacés. On peut ajouter à ça des facteurs sociologiques. L'incinérateur du Mirail est là depuis longtemps. La plupart des personnes présentes dans le quartier l'ont toujours connu, et beaucoup ne se questionnent même pas sur la possibilité d'un quartier sans cet incinérateur. Il est là, il fait partie du paysage, ils sont résignés. De plus, avec la crise économique que nous connaissons, avec l'explosion du coût des produits essentiels, la préoccupation de la plupart des gens était, au moment de la concertation, de pouvoir boucler leurs fins de mois. Fort heureusement, désormais, on leur a offert la possibilité de se préoccuper, à la place, de leur éventuelle retraite. Mais, à la réflexion, je me demande si c'est réellement un progrès social. Pas sûr. Le bilan pointe clairement et explicitement la trop faible implication de Toulouse et sa métropole sur la concertation. De nombreuses personnes se sont étonnées et indignées de voir si peu d'élus. Si peu ? En fait un seul, Monsieur TERRAIL-NOVES. Etant donné sa double casquette de vice-président en charge des déchets et de président de DECOSET, il était logique qu'il soit là. Mais s'il avait été accompagné par d'autres élus, ça aurait été apprécié. Lors des différentes réunions, il y avait plus d'élus de l'opposition que de la majorité. C'est assez surprenant, étant donné la très large alliance que vous avez formée. Beaucoup des personnes présentes étaient extrêmement critiques sur les élus, d'ailleurs, ça devrait toutes et tous vous interpeller. Il a également été pointé la faible ergonomie du site Internet, des outils de concertation mal adaptés. Mais surtout, ce sont les scénarios

proposés qui ont passablement énervé les gens. Trois scénarios étaient proposés, vous les avez cités, dont un totalement irréaliste : ne rien faire. Il n'y avait donc réellement de choix qu'entre deux options : rénover ou reconstruire, mais reconstruire à l'identique. Et c'est là que le bât blesse, parce que d'autres scénarios étaient possibles, à commencer par celui défendu par Zero Waste, vous en avez parlé également : reconstruire, mais avec une plus faible capacité. Pourquoi ? Parce qu'il y a obligation de réduire les déchets, et donc, mécaniquement, moins de déchets, moins de capacité nécessaire. On pourrait s'inquiéter justement de cette réduction des déchets, qui prend beaucoup trop de temps à se dessiner dans notre métropole. D'ailleurs, les comparaisons avec d'autres métropoles font mal. Bon. Je suis rassuré, aujourd'hui avec la délibération que nous avons votée tout à l'heure sur la convention avec les fast-foods, la réduction des déchets a fait un grand pas en avant. Mais, malgré tout, nous sommes très en retard. L'incitation faite aux gens de mettre leurs déchets organiques au compost plutôt que dans les ordures ménagères pourrait participer à cette réduction des déchets. À nous de nous donner les moyens pour la mettre en place efficacement. Parmi les trop faibles participantes et participants, beaucoup venaient du monde associatif. Mais il y avait également des étudiantes et étudiants, vous en avez parlé, et un panel citoyen constitué par tirage au sort. Curieuse façon, d'ailleurs, de sélectionner les gens. Quand on voit ce que ça a donné à Toulouse pour le conseil municipal, vous devriez vous méfier ! Plusieurs ont émis la recommandation de se pencher sur la tarification incitative. Mais suite à un rapport commandé par la Métropole, elle est déjà enterrée. Espérons qu'elle soit compostable, ça sera au moins ça de gagné. L'impression générale des gens, et ça a été souligné dans le bilan, c'est que la décision semblait déjà actée. Nous avons pu le vérifier tout à l'heure en votant pour la délégation du réseau de chaleur, d'ailleurs. Dernier point soulevé par les gens et par le bilan, le périmètre de collecte des déchets. Il convient de s'interroger sérieusement sur la poursuite de l'incinération pour le compte de communes ne faisant pas partie du périmètre de DECOSET. Donc vous avez répondu à ça tout à l'heure, on peut espérer qu'à partir de 2032, le périmètre sera limité à celui de DECOSET. Et surtout, surtout, il faut communiquer, échanger avec les riverains, les impliquer dans le suivi, être transparents avec eux sur les mesures de pollution. Bâtir ensemble, c'est quand même nettement mieux que d'imposer. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Merci. Oui, Madame CABANES.

H. CABANES

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues. Nous faisons le bilan de cette concertation sur l'unité de valorisation énergétique du Mirail. Pendant cette période de concertation, la mobilisation de la majorité toulousaine a plutôt été timide, comme cela avait été mentionné par les garants du débat public dans le rapport final. Nous aurions pu en effet nous attendre à un peu plus d'implication pour faire vivre ce débat, pour au moins faire la publicité de cette concertation sur l'ensemble du territoire métropolitain, parce que ça nous concerne toutes et tous, et ça nous permettrait aussi, à travers ce sujet, de faire métropole. D'autant plus que Toulouse Métropole est la plus importante communauté de communes parmi les huit établissements qui composent le syndicat DECOSET, en charge du traitement de nos déchets. Il est à souligner que les habitantes et les habitants qui ont participé à cette concertation ont d'abord parlé d'une première chose, ils n'ont pas parlé de l'incinérateur. Le premier sujet à retenir, c'est la réduction de la production de déchets. C'est ce sujet-là, majoritairement, qui a été émis par nos concitoyennes et nos concitoyens, avant même d'envisager les différents scénarios qui étaient proposés à la concertation. Ils ont bien compris qu'il s'agit d'un enjeu de société. L'attente de nos concitoyennes et de nos concitoyens, pour les aider sur la réduction des déchets, est forte, d'autant que, comme on le sait toutes et tous, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, surtout dans un contexte de raréfaction de

nos ressources. Le choix de DECOSSET, à l'issue de cette concertation, comme vous l'avez expliqué, est donc de reconstruire une usine sur le même site qu'actuellement, avec une capacité d'incinération un peu moindre. Vous proposez un dimensionnement de la future usine à 240 000 tonnes de déchets. Pour mémoire, il est actuellement incinéré 285 000 tonnes sur le site. Il y a donc effectivement une diminution qui est envisagée, mais nous constatons que vous n'avez pas pris en compte les dernières lois que nous devons pourtant toutes et tous respecter. Il s'agit des trajectoires de réduction des déchets qui sont proposées dans votre scénario, dans votre choix, qui ne respectent pas la loi AGEC de 2020, la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire. Vous refusez de vous engager dès maintenant dans une politique volontariste, qui permettrait de respecter la loi AGEC, et celles qui vont venir, puisqu'il y en a d'autres très probablement qui vont aller encore dans ce sens de réduction des déchets. Vous reportez le sujet en disant que si par miracle la quantité de déchets venait à diminuer jusqu'au niveau de ce qui est demandé par la loi, alors on réviserait le tonnage qui est actuellement incinéré à Bessières. Vous présentez des scénarios de diminution de déchets à incinérer pour le Mirail que vous savez non conformes à la loi et vous allez construire un nouvel incinérateur sur la base de ces hypothèses, pour une durée de vie de plusieurs décennies. DECOSSET ne respecte pas la loi dans ses projections et prend comme excuse, pour ne pas être ambitieux, que le territoire a déjà 30 ans de retard. Mais au contraire, nous devons saisir cette occasion pour devenir exemplaires. En quelque sorte, nous sommes mauvais élèves en matière de réduction des déchets depuis de trop nombreuses années et vous entérinez cette situation comme si elle était inéluctable. D'autres métropoles, notamment des métropoles écologistes, ont des projections ambitieuses de diminution de déchets. Nous restons une fois encore à la traîne. Il est vrai que la région Occitanie, dans son ensemble, n'est pas parmi les régions les plus vertueuses en matière de réduction des déchets. Mais si Toulouse et sa métropole ne font pas d'efforts, ne donnent pas l'exemple, que pouvons-nous attendre des autres territoires ? La réduction des déchets n'est ni illusoire ni inatteignable. Nous savons qu'avec un peu de volonté et des moyens financiers, la réduction drastique de quantité des déchets est possible. On le voit dans des villes comme Lyon ou Grenoble, qui se sont fixé de réduire leurs ordures ménagères de moins 50 % d'ici 2030, alors que DECOSSET se fixe pour ambition de les réduire seulement de 27 % entre 2020 et 2050. Or, comme vous l'avez dit tout à l'heure, finalement, d'ici 2032, « on verra comment se comportent les citoyens », comme si la collectivité ne pouvait pas être actrice de cette réduction des déchets. On reporte finalement l'action auprès des individus, alors qu'on sait très bien que les collectivités publiques et locales, particulièrement en matière de réduction des déchets, sont très importantes et peuvent être motrices. Alors que là, on a l'impression qu'on joue un rôle uniquement passif. Nous vous enjoignons une nouvelle fois de réellement prendre à bras-le-corps ce sujet de la réduction des déchets. Vos administrés vous le demandent, comme vous avez pu le constater dans le bilan de cette concertation.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il des souhaits d'expression d'autres orateurs ? Oui, Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER

J'ai vu qu'il restait une petite minute à Aymeric DEHEURLES, donc je voudrais parler d'une chose, j'ai un sentiment de fatalité. On a eu le même discours de la part de Madame LAIGNEAU, on a eu le même discours plusieurs fois de la part de Monsieur CHOLLET. "Les gaz à effet de serre, c'est une fatalité, c'est comme ça. Les gens n'y arrivent pas, ils ont du mal, on va espérer qu'ils fassent mieux à l'avenir. Les déchets, c'est une fatalité. Il y a des déchets, c'est comme ça, donc on va construire quelque chose qui convient. Pareil, les voitures, c'est une fatalité. Il y a des voitures donc on va attendre et on verra bien ce qui se passe." Les 9 000 habitants par an, c'est une étude de l'INSEE, effectivement, c'est ce qu'on a eu jusqu'à présent. Mais si effectivement, pendant 10 ans, on dit qu'on

va continuer à accueillir 9 000 habitants parce que par le passé, c'est ce qui est arrivé, évidemment, cette fatalité, ce sentiment de se complaire dans l'immobilisme, c'est effectivement tout ce qui va nous arriver. Les déchets, ils ne réduiront pas comme ça. Et je rejoins ce que disait Madame CABANES. Avoir une vision politique, c'est avoir du courage. Dans le rapport de DECOSET, il est marqué partout "prudence, prudence, prudence, prudence, ne rien changer, ne pas bouger." Nous sommes en retard sur les transports, sur les gaz à effet de serre, sur les déchets. C'est le même constat pour le PADD. Mais la fatalité, on peut lutter contre, il s'agit d'avoir une vision politique et du courage politique. Donc je redis ce que j'ai dit ce matin, on ne peut pas se satisfaire d'une phrase qui est : "Ben oui, il y a des déchets."

J.-L. MOUDENC

Vincent TERRAIL-NOVES.

V. TERRAIL-NOVES

Pour répondre à toutes les interventions, il y a eu pas mal d'inexactitudes. D'abord, "DECOSET ne respecte pas la loi." Non, DECOSET n'a pas de loi à respecter. DECOSET est propriétaire d'un outil industriel dans lequel les EPCI membres amènent les déchets que produisent leurs habitants. Et ceux qui doivent respecter la loi, ce sont les EPCI. C'est-à-dire la loi AGECE, elle s'impose aux EPCI, elle ne s'impose pas à DECOSET. Donc ce n'est pas DECOSET qui ne respecte pas la loi, ou DECOSET qui aurait vu trop grand. Non, je vous l'ai dit, DECOSET a pris les plans locaux de réduction des déchets ménagers et assimilés, a regardé quels étaient les objectifs des EPCI, et a projeté les chiffres qui étaient fournis par les EPCI. Après, que l'on considère que les EPCI ne vont pas assez vite, c'est possible. D'ailleurs, on est en train de réfléchir, avec DECOSET, comment on pourrait, effectivement, un peu plus encourager les EPCI à aller plus vite. Pour ce qui concerne la métropole, qui concerne 75 % des habitants, c'est vrai que nous ne sommes pas bons élèves dans la réduction des déchets. Et ce n'est pas un secret de polichinelle. On en produit plus qu'ailleurs. Donc on est en train de travailler à la façon dont on va réduire de façon accélérée les déchets dans les années qui viennent. Qui a fait le précédent plan de réduction des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la période qui se termine ? Marc PÉRE. Donc il faudra demander à Marc PÉRE, il est là ? Non, il n'est pas là. Il faudrait demander à Marc PÉRE pour quelle raison le plan local de réduction des déchets ménagers et assimilés, qui termine la période qui nous couvre actuellement, était insuffisamment ambitieux, puisque c'est ce que vous avez indiqué. Bon. Nous sommes en train de travailler sur l'avenir, moi, j'ai une petite idée. Je pense qu'effectivement, la culture de réduction des déchets dans notre métropole n'était pas portée avec suffisamment d'ambition et qu'il faut le temps d'enclencher les choses. Pour autant, je vous ai indiqué que nous avions des objectifs, qui étaient ceux de la loi AGECE, puisqu'à 240 000 tonnes, on respecte parfaitement les objectifs de la loi AGECE. On les respecte parce que, au moment où nous mettrons en fonctionnement l'incinérateur de la SETMI, nous devons réfléchir au calibrage de celui de Bessières. Et donc il faudra peut-être que Bessières, qui fait aujourd'hui trois fours, ne fasse plus que deux fours, ou ne fasse plus qu'un seul four pour couvrir ce territoire-là et que le territoire de cette partie de DECOSET ne vienne pas, par exemple, à l'incinérateur du Mirail, qui est un secteur un peu plus éloigné géographiquement. Donc avec 240 000 tonnes, on respecte parfaitement, on respecterait également les hypothèses de Zero Waste. Voilà. Avec 240 000 tonnes, on respecte aussi les hypothèses de Zero Waste, parce que notre atout sur le territoire, c'est d'avoir un deuxième incinérateur. Et nous verrons alors si nous respectons le rythme AGECE, je vous ai indiqué que c'était 80 000 tonnes pour le futur incinérateur de Bessières. Et si nous allons aussi loin que ce que veut Zero Waste, nous disons "chiche", si on va aussi loin, si nos plans de réduction sont aussi ambitieux et que les habitants sont aussi impliqués, eh bien on aura un incinérateur à 30 000, 40 000 tonnes à Bessières. Donc ça n'est pas incompatible, et on respecte parfaitement ces objectifs.

Monsieur DEHEURLES, vous aviez dit qu'il y avait peu de personnes, à cause des dates des réunions, des lieux des réunions, etc., qui n'étaient pas l'idéal. C'est vrai, c'était 18h30, on les a par la suite adaptés plutôt à 19h, on n'a pas eu plus de monde. Et il y avait la capacité aussi de suivre ces ateliers et ces conférences en visio. On a eu quelques personnes qui ont suivi en visio. "Il n'y a pas eu beaucoup d'élus de la majorité." Mais en fait, il n'y avait pas besoin d'avoir des élus de la majorité. C'était des débats et des tables rondes, des ateliers de concertation qui étaient organisés avec des experts. Donc les élus de la majorité ou moi-même n'avions pas vocation à venir interférer dans l'accès à l'information que nous donnions à la population. Ce n'était tout simplement pas souhaité, qu'il y ait des élus de la majorité, ou des membres du bureau de DECOSET. Ce n'était pas le lieu, il ne fallait pas que les élus interfèrent, justement, dans la concertation, et qu'on laisse les gens s'exprimer, à l'écart justement des décideurs publics et des élus. Ensuite, vous avez dit : "Il n'y avait que trois scénarii." Oui, il y avait trois scénarii. Il y avait ne rien faire, vous l'avez critiqué, mais c'était une obligation. À partir du moment où vous saisissez la CNDP, la CNDP vous oblige à étudier ce cas : si vous ne faites rien, qu'est-ce qui se passe ? Pour justifier que justement, on puisse étudier l'évolution d'un projet, qu'il soit d'un incinérateur, d'une usine d'épuration, enfin tous les sujets qui sont traités par la CNDP. Donc c'était une obligation. Ensuite, vous dites : "tout était ficelé". Évidemment, il fallait que DECOSET ait un positionnement, une base de discussion. Nous, on avait dit : "On pense que 280 000 tonnes, c'est justifié et c'est raisonnable. Bon, vous avez vu qu'avec la concertation, on est arrivés à réduire ce dimensionnement. Donc en réalité, rien n'était acté, puisque les garants eux-mêmes ont reconnu, lors de la plénière de la CNDP à laquelle j'ai assisté le 14 mars dernier, que nous avons vraiment pris en compte les avis des uns et des autres, et que nous avons tenu compte de la concertation. Ensuite, vous avez dit : "Le périmètre sera limité à DECOSET." Non, pas seulement. Certes, nous avons exclu le 65, nous avons dit au 32 que nous ne l'accepterions pas, mais nous continuerons à accueillir Le Muretain, de par la proximité géographique, alors qu'il n'est pas adhérent à DECOSET. Même s'il y réfléchit, aujourd'hui, le Muretain n'a pas adhéré à DECOSET. Le Bassin Auterivain et la vallée Sud de la Lèze, qui sont des territoires immédiats et à proximité, nous continuerons à les accueillir. Ensuite, Madame CABANES a dit : "D'autres Métropoles ont des objectifs de réduction des déchets ambitieux." Alors, oui, peut-être, mais le travail que nous avons à faire, c'est de travailler sur notre futur plan de réduction. Et en réalité, c'est le travail que nous allons mener et qui vous sera présenté dans les semaines et les mois qui viennent, où nous allons montrer toutes les actions que nous mettons en place au service du public et des habitants, pour justement inciter et travailler à la réduction des déchets de façon plus ambitieuse et plus importante que nous l'avons fait jusqu'à présent. Enfin, je conclurai en disant que nous aurons quand même la capacité, avec une reconstruction, d'avoir un incinérateur qui sera très performant d'un point de vue environnemental. Aujourd'hui, DECOSET investit 46 millions d'euros pour être conforme à la réglementation au premier janvier, et réduire le rejet des oxydes d'azote à 150 milligrammes par nanomètre cube. Et nous espérons qu'avec un nouvel outil industriel, on soit en dessous de 40 milligrammes par nanomètre cube, et même largement en dessous. Donc on a aussi une opportunité pour faire un choix de reconstruction de cet incinérateur. Et puis, nous faisons également des travaux actuellement, je le dis parce que c'était dans le débat tout à l'heure et je me suis dit que j'allais apporter la précision, mais c'est Bruno ESPIC qui est chargé des travaux à DECOSET et qui s'investit beaucoup. Ces travaux actuels que nous faisons à DECOSET, notamment sur l'incinérateur et sur les fumées, font que nous allons réduire de 230 000 mètres cubes par an l'utilisation d'eau, puisque, désormais, nous mettons un système sec pour traiter les fumées. Et donc vous ne verrez plus, d'ici un an ou un an et demi, le panache de fumée blanche qui s'échappe de la cheminée de l'incinérateur, puisque désormais, il y aura un traitement sec des déchets.

J.-L. MOUDENC

Madame CABANES.

H. CABANES

Juste deux points de précision. Sur la loi AGEC et le respect ou non de cette loi, c'est inscrit par vous-même, dans votre rapport. Il est écrit : "Ces scénarios, pourtant réalistes et ambitieux, ne respectent pas la trajectoire prévue par la loi AGEC." Donc je n'ai fait que reprendre ce qu'il y avait d'écrit. Ensuite, le deuxième point sur lequel je voudrais insister, je trouve qu'il y a une problématique dans la prise de décision. Parce que finalement, quelque part, on définit une quantité à incinérer au Mirail, et vous venez de nous expliquer que les projections ne sont pas faites. C'est-à-dire que le schéma stratégique de DECOSSET est en cours d'élaboration, le travail de Toulouse Métropole sur le schéma directeur des déchets est aussi en cours de préparation, et ces documents qui devraient être des documents pris en compte pour la prise de décision, pour le calibrage à valider pour un incinérateur tel que le Mirail, en fait, ces documents-là ne font pas partie des données d'entrée dans la prise de décision que vous décidez aujourd'hui. Et moi, ça, intellectuellement, ça me pose problème, puisque finalement, quelque part, on inverse les décisions, et j'ai la sensation que c'est un rendez-vous manqué.

V. TERRAIL-NOVES

Sur les projections qui sont faites, nous les avons prises à partir des PLPDMA existants, et nous avons appliqué une réduction de 23 ou de 29 %. Ce qui est conséquent, parce que ça veut dire que pour notre collectivité, il faut passer de 257 kilos à 203 kilos par habitant. Ça représente 50 kilos, et 50 kilos, c'est énorme. Pour vous donner un ordre d'idée, il faut le vérifier, mais je crois que le Sicoval a mis plus de 10 ans pour réduire de 50 kilos la production de ses déchets. Voilà. Donc nous avons pris des hypothèses qui sont des hypothèses réalistes, c'est en ce sens que vous avez vu dans le rapport inscrit qu'effectivement, avec moins 23 et moins 29 %, qui sont des efforts énormes, on ne reste quand même pas dans le cadre de la loi AGEC parce qu'ici, nous partons de très loin. Et nous disons : "Nous allons mettre en œuvre, dans le futur plan de réduction des déchets ménagers et assimilés, toute une partie d'outils supplémentaires qui vont nous permettre de tendre vers la loi AGEC." Parce que la loi AGEC, ça ne s'impose pas. Il faut tendre vers ce qui est proposé par la loi AGEC. Donc on fera le maximum pour y être, mais malgré tout, on ne peut pas dire qu'on est dans l'illégalité. Ce travail-là va être ouvert prochainement. Et dans le rapport que nous avons soumis à la concertation, il y avait une réduction de 29 %. C'est vrai qu'on part de tellement loin que même avec 29 %, on n'est pas dans le cadre de la loi AGEC. Mais il faut aussi que les objectifs soient réalistes, puisqu'au-delà de ce qui peut être théorique, et de ce que l'on aimerait de façon, j'ai envie de dire, idéale, il y a la réalité qui s'impose à nous. Et la réalité qui s'impose à nous, c'est que nous considérons que, malgré des efforts très importants, nous aurons toujours des tonnages en quantité importante à incinérer.

J.-L. MOUDENC

Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER

Oui, j'entends bien, Monsieur TERRAIL-NOVES, qu'on est dans la difficulté, qu'on a du mal, effectivement, alors qu'on est parmi les derniers de la classe, on a du mal, mais sur les chiffres : 203 kilos, si je prends Rennes ou Grenoble, ils sont à 183. Et c'est ce qu'on prévoit, ici, d'atteindre en 2050 ! C'est-à-dire qu'on va atteindre ce que font Rennes et Grenoble, qui ne sont quand même pas non plus des villes toutes petites ou avec une particularité socio-économique spécifique par rapport à nous, 31 ans après ce qu'ils font déjà ! J'entends, ce qui est compliqué, quand on est très mauvais, c'est

d'accélérer très fort. Grenoble toujours, mais aussi Lyon, ont prévu de réduire de 50 % leur situation actuelle. Grenoble étant parmi les bons élèves, en plus. Et nous, on prévoit 27 % de réduction contre 50 pour les autres. C'est-à-dire qu'ils ont prévu de décroître deux fois plus vite alors qu'ils sont déjà bien mieux positionnés que nous. Donc il y a un vrai problème d'ambition. Vous parliez à juste titre du schéma directeur. Sur le schéma directeur, il va falloir mettre beaucoup, beaucoup plus de moyens et beaucoup plus de volonté qu'aujourd'hui sur, par exemple, le ramassage des déchets verts, où on parle d'expérimentations, de points d'apport volontaire, qui sont déjà déployés partout en France, alors que nous, on est au point zéro. Il va falloir repenser le budget sur la prévention des déchets, où on est à 0,6 % du budget déchets de Toulouse Métropole, alors que la plupart des villes sont au moins à 2 %. Alors, vous avez raison, on prend rendez-vous parce qu'aujourd'hui, on n'y est pas du tout. Et vu où on est, ça devrait être très simple, beaucoup plus simple que bien d'autres métropoles, de s'améliorer.

J.-L. MOUDENC

Madame MAGDO.

H. MAGDO

Oui, rapidement parce que ce document-là que vous projetez n'est pas dans l'ordre du jour dynamique. Je vous l'avais demandé, à DECOSET, vous nous aviez dit que ce n'était pas tout à fait le même document, que vous nous le fourniriez après notre rencontre, mais nous ne l'avons pas eu. Et là, nous n'avons pas non plus les documents qui nous ont été présentés pour nous appuyer dessus, pour pouvoir travailler en amont. Donc ce serait bien si vous pouviez, je crois qu'Hélène CABANES vous l'a demandé tout à l'heure, si vous pouviez nous envoyer ces documents-là, s'il vous plaît, à l'ensemble des élus.

V. TERRAIL-NOVES

Je pense que tous ces documents sont publics, ils sont sur le site de DECOSET, à la fois le rapport des garants et notre propre rapport. Ils sont aussi sur le site de la CNDP, donc ils sont parfaitement accessibles à tout un chacun, y compris au-delà des élus que nous sommes. Pour répondre à Monsieur LE TEXIER, il faut être prudent quand on compare les productions de déchets par habitant, parce qu'on met aussi, dans les déchets par habitant, dans la collecte du service public, une grande partie de la production de professionnels. Et je vais vous donner un ordre d'idée, à Toulouse Métropole, nous collectons, c'est-à-dire le service public collecte les bacs d'ordures ménagères des professionnels, c'est-à-dire des moyennes surfaces de commerces, des artisans et des commerçants. Nous pouvons en collecter jusqu'à 15 bacs de 600 litres par semaine. Les bacs de 600 litres, ce sont des gros bacs. Donc lorsque nous collectons 15 bacs de 600 litres pour une moyenne surface, nous le comptons dans la production de kilos par habitant, dans la production de déchets par habitant. D'autres collectivités, la plupart, ont fortement réduit l'étendue du service public. Par exemple, à un, deux, quatre mètres cubes. Et ça veut dire que dans certaines collectivités, vous en citez un certain nombre, au-delà de deux mètres cubes de déchets, ça n'est plus le service public qui collecte. Le privé, le commerçant, l'artisan, doit faire appel à un service privé pour traiter ses déchets. Et vous avez une grande partie de tonnage qui ne rentre plus en jeu dans la comptabilité de la production de déchets par habitant. Donc il est évident que si nous, nous enlevions par exemple une très grande partie de la production des déchets des professionnels, mécaniquement, nous réduirions d'un grand nombre de kilos par habitant la production de déchets. C'est quelque chose qu'il faut peut-être envisager, c'est quelque chose auquel il faut peut-être que nous réfléchissions, c'est vrai que dans le cadre de la loi AGEC et dans la trajectoire qui nous est imposée, c'est une réflexion que je ne m'interdis pas d'avoir dans les semaines qui viennent. Et nous serons probablement tous amenés, par exemple, à réfléchir et à travailler là-dessus. Donc oui, vous avez raison, on a du retard, quand on compare en production de déchets par habitant,

on est loin par rapport à d'autres, mais d'autres, par exemple, ont exclu du service public un certain nombre de producteurs, ce qui n'est pas notre cas. Donc parfois, on ne compare pas des choses comparables.

J.-L. MOUDENC

Bien, merci, je crois qu'on a bien débattu. Je ferai deux petites remarques. Quand on parle du niveau d'ambition, à travers cette seule opération, en passant à 240 000 tonnes au lieu de la situation actuelle, on réduit de 2 % les émissions de gaz à effet de serre, donc c'est quelque chose de considérable. La deuxième remarque, en forme de réflexion, parce qu'il faut justement réduire le volume des déchets que l'on va brûler, on décide, en ayant écouté les citoyens, de ne plus accepter le département des Hautes-Pyrénées, demain le département du Gers. Je mets cela en rapport avec ce qu'on s'est dit ce matin, où au contraire, on entendait un certain nombre de réflexions disant qu'il fallait que la Métropole s'ouvre et coopère davantage avec les territoires ruraux et avec les villes moyennes de la région. Donc vous le voyez, mes chers collègues, nous sommes facilement dans des injonctions contradictoires lorsque nous avons des débats sur tous les sujets qui nous occupent.

DEL-23-0322 - Economie circulaire : adoption d'une convention d'objectifs transition économique avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse (CCIT)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-23-0323 - Economie circulaire : adoption d'une convention d'objectifs transition économique avec la Chambre des métiers de la Haute-Garonne
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

14. Aménagement et Politique foncière (chapitre 13)

J.-L. MOUDENC

Nous allons au chapitre 13. Sur la troisième délibération, Madame HARDY souhaite intervenir.

I. HARDY

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, c'est une délibération sur laquelle nous avons eu l'occasion d'échanger au sein du conseil municipal de Toulouse, donc je serai synthétique. Pour autant, je rappelle qu'avec cette délibération, nous reprenons la saga de la réhabilitation du secteur de Basso Cambo, puisque l'annonce d'un projet n'est pas nouvelle, mais on n'a toujours pas de projet d'ensemble. Je ne reviendrai pas sur l'historique, en revanche, vous nous avez indiqué le 10 mars dernier que c'est à l'aménageur que vous aviez confié la réalisation d'un plan-guide. Quel en est le calendrier ? Quelle est la méthode choisie par l'aménageur ? Les habitants, les associations seront-ils associés à la réalisation de ce plan-guide, comme ça a pu être le cas dans certains autres quartiers il y a quelques années ? Par ailleurs, vous avez affirmé que le projet de e-gaming prévu aux Argoulets serait implanté sur ce site, en êtes-vous certain ? Nous doutons, quand même, de la cohérence de l'implantation de ce type de structure dans un schéma global qui, aujourd'hui, n'est pas établi. De la même manière, vous nous indiquez toujours la réalisation d'un cinéma multiplex sur le site, et pourtant, il n'apparaît pas sur le plan. C'est pour nous une aberration, à l'heure où ces modèles sont réinterrogés et sont surtout des outils de financiarisation au service du développement de la grande distribution. Encore une fois, regardez les énormes difficultés que rencontre le dernier multiplex en date, qui est l'UGC de Montaudran, dont on ne sait s'il va pouvoir continuer son exploitation. Nous pensons que proposer des nouveaux produits culturels ne signifie pas la même chose que développer un projet culturel. Enfin, question à laquelle vous n'avez pas répondu, nous voyons apparaître le nom de Spot M. Est-ce issu de la mission de marketing territorial qui avait été confié en 2016 à un

groupement privé, qui visait à proposer pour chacun des six quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain de la métropole toulousaine une stratégie de repositionnement ? Merci.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur EL ARCH.

J. EL ARCH

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération confirme ce que disait ma collègue Odile MAURIN. On sacrifie des logements sociaux pour des logements libres. C'est pour ça que nous allons voter contre cette délibération. Ce sont là des milliers de mètres carrés qui vont être cédés à un opérateur sur le secteur Basso Cambo, pour devenir des logements libres, pour créer de la mixité sociale, comme disait Monsieur COGNARD, à l'époque, pour justifier cet aménagement urbain, avec des, excusez-moi la prononciation, des "gaming" et des "coliving", c'est-à-dire des résidences hôtelières de luxe, et de gros dispositifs de jeux vidéo. Quelle est la cohérence, alors qu'on manque de 40 000 logements sociaux sur la métropole et 50 000 logements sociaux sur le plan départemental ? Monsieur Sacha BRIAND, ce matin, nous parlait de "racisme de classe". Monsieur Sacha BRIAND est un grand champion de la rhétorique inversée, puisque ce genre de dispositif d'aménagement de territoire déplace des populations qui sont déjà sur place pour laisser place à des gens qui ont de l'argent. On déplace des couches populaires, aujourd'hui, beaucoup plus loin de la métropole. Pour payer beaucoup plus cher et beaucoup plus petit. On vous l'a dit à plusieurs reprises, et vous continuez dans la même logique de votre politique d'ancien logiciel. L'aménagement du territoire doit s'appuyer sur les atouts et les forces de l'existant, les consolider et bâtir du nouveau, s'il le faut. Aujourd'hui, au vu de la crise climatique, environnementale et sociale que nous traversons, nous ne pouvons plus faire d'urbanisme comme si ces facteurs n'existaient pas. Nous devrions plutôt aller vers la rénovation du bâti, la rénovation thermique et favoriser les espaces verts. Merci.

J.-L. MOUDENC

D'autres interventions ? Donc je laisse Dominique FOUCHIER intervenir. Je sais que Gaëtan COGNARD pourra également amener un certain nombre de précisions.

D. FOUCHIER

Oui. Gaëtan COGNARD, Annette LAIGNEAU également, réponses toulousaines à des questions toulousaines. Simplement, je veux redire aux collègues le cœur de cette délibération, parce que les sujets qui sont évoqués là, finalement, sont des sujets qui sont évidemment en lien avec la délibération. Ils concernent pour l'un la stratégie du renouvellement urbain sur un quartier, Basso Cambo, et l'autre sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur Reynerie. Le cœur de cette délibération, c'est un processus assez original qui vise à lier deux opérations d'aménagement, de renouvellement urbain sur un secteur d'habitat et sur un secteur commercial. Donc il y a une originalité qui tient à la propriété foncière. Un certain nombre de fonciers appartiennent à des foncières privées, d'autres à du public, Toulouse Métropole, Ville de Toulouse. L'objectif est de lier, au travers de ce protocole, finalement, deux opérations, ou deux projets d'aménagement dans l'intérêt, effectivement, de pouvoir trouver, avec un opérateur, un équilibre qui permette de réaliser ces deux opérations. Donc je voulais simplement dire, rappeler qu'effectivement, cette délibération ne porte pas sur l'ensemble des projets urbains de ces deux secteurs, elle porte sur ce protocole, et à mon sens, il y a de l'intérêt à avancer sur ce type de protocole et ce type d'opération.

J.-L. MOUDENC

Gaëtan COGNARD.

G. COGNARD

Merci, Monsieur le Président. Et pour compléter ce que Monsieur FOUCHIER dit, effectivement, c'est plus qu'une originalité, c'est très vertueux. C'est comment faire en sorte qu'un emplacement qui a une importance, une valeur importante pour un certain nombre de promoteurs, je vais utiliser un mot qui va vous faire plaisir, qui est "territoire premium". Mais il s'agit d'obliger à ce que des promoteurs qui sont très intéressés par ce territoire de faire en sorte qu'il puisse y avoir, oui, un cinéma, un projet d'e-gaming, mais aussi des habitats, pour non pas favoriser seulement la mixité résidentielle, mais aussi la mixité des usages dont nos quartiers prioritaires et populaires ont besoin, parce qu'il faut aussi amener de l'activité dans nos quartiers. Et donc il s'agit de faire profiter, obliger, et encadrer le promoteur qui sera intéressé, par souci de solidarité aussi et lui dire : vous allez vous y intéresser, parce que c'est suffisamment compliqué, à commercialiser parfois aussi du côté de Reynerie. C'est ça, l'importance. Encadrer. Ça n'a pas forcément été fait sur d'autres territoires, et auparavant sur d'autres mandatures. Là, on fait en sorte d'encadrer et d'inciter, par solidarité territoriale. Donc oui, c'est complètement vertueux. Pour répondre sur le sujet du marketing territorial, de l'identité territoriale, je préfère parler de ça. Pour l'identité territoriale, oui, qui a été travaillée précédemment, notamment sur Spot M, c'est ce qui arrive, c'est ce qui est en train de se mettre en place sur la Reynerie, parce que les réhabilitations sont en cours, il y a aussi des constructions-démolitions, mais il y a aussi et beaucoup d'investissements de la part de la collectivité pour redonner envie d'y venir, pour tous les Toulousains, aussi, à la journée. Pour profiter de cette base nautique, où j'espère vous voir le 12 juillet, avec nous, pour l'inauguration de cette base nautique, véritable îlot de fraîcheur pour tous les Toulousains. Avec aussi demain une Cité de la danse, des parcours pour les jeunes autour du lac de Reynerie, un terrain de pétanque complètement renouvelé, pour les habitants de la Reynerie. Et demain, sur Basso Cambo aussi, avoir un cinéma, avoir aussi l'objectif du e-gaming pour la deuxième ville en France, on pourrait avoir ça, oui, c'est intéressant. Et faire la mixité des usages, c'est primordial. On peut nuancer, on peut faire de la mixité des usages pour faire avancer nos quartiers de manière complémentaire. Merci.

DEL-23-0219 - Grand Parc Margelle : reconnaissance de l'intérêt métropolitain

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-23-0285 - ZAC Borderouge (Toulouse) - Mandat de travaux pour étude et réalisation d'infrastructures primaires par la SEML Oppidea : approbation du bilan de clôture

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, COGNARD, SERP, CHOLLET, MEDINA, ROUGE MICHEL, CARLES, JOP.)

DEL-23-0026 - Toulouse - Secteurs Basso Cambo et Reynerie : approbation d'un protocole partenarial relatif à la cession conjointe de terrains

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

CONTRE [17 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN.)

15. Economie, innovation et emploi (chapitre 14)

J.-L. MOUDENC

Sur ce chapitre, il n'y a pas de demandes d'intervention. Je mets donc les délibérations aux voix.

DEL-23-0317 - International - Loi Oudin - Projet Ramallah : avenant de prolongation à la convention avec l'Agence Française du Développement (AFD)
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]**

DEL-23-0318 - Europe - Semaine de l'Europe - Edition 2023 : soutiens aux associations
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]**

DEL-23-0315 - Economie Sociale et Solidaire - soutiens aux opérateurs - programme d'actions 2023
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD, M. MAURICE.)

DEL-23-0319 - Emploi - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (1ère tranche 2023)
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]**

16. Voirie (chapitre 15)

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour.

DEL-23-0242 - Pibrac - Sécurisation de la M24 (route de Lévigac) - Projet de création du giratoire de la Chauge et Projet d'aménagement du lieu-dit Peyrolles : approbation des Avant-Projets
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]**
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, HARDY, MAGDO, BOUBIDI, MM. CUJIVES, MAURICE, CHARTIER, KARMANN.)

DEL-23-0241 - Toulouse - Projet Urbain Empalot - Aménagement du parc de la Poudrerie et parvis du groupe scolaire Léo Lagrange : approbation de l'Avant-Projet (AVP) et du coût d'objectif
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]**
ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, KARMANN.)

17. Ecologie, développement durable, transition énergétique (chapitre 16)

J-L MOUDENC

Au chapitre 16, sur la première délibération, il y a intervention de Madame ROBY.

A. ROBY

Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous faites voter une énième délibération d'accompagnement à la mise en place de la ZFE, qui encore une fois représente un pansement sur une jambe de bois. Après le pass « petit rouleur » qui ne règle pas le problème de stationnement des véhicules qui ne disposent pas de garage individuel, après les quelques cacahuètes données aux Crit'Air 4 et 5, voici les miettes pour les véhicules Crit'Air 3. Plutôt que d'avoir réfléchi, d'avoir anticipé des alternatives à la voiture, car je rappelle que nous sommes au courant de la mise en place de la ZFE à Toulouse depuis 2015, tout de même, soit huit ans, donc nous avons largement le temps de travailler à une offre de transport convenable, par exemple initier un RER toulousain, multiplier les lignes de bus en site propre, sécuriser les pistes cyclables. Ce sont juste des idées que je vous soumetts, au cas où elles vous intéresseraient. Eh bien, plutôt que d'y avoir réfléchi, vous n'avez strictement rien fait et nous payons aujourd'hui le prix de votre impréparation et de votre inconséquence depuis maintenant deux mandats. Nous nous retrouvons dans une situation où vous demandez aux habitants de remplacer des voitures par d'autres voitures. Des habitantes et des habitants de la métropole dont un tiers doivent remplacer leur véhicule d'ici janvier. Ils vous en remercient, notre métropole est définitivement entre des mains dopées au goudron et à la route. J'anticipe déjà votre réponse culpabilisante : "Vous ne voulez pas protéger les habitants qui souffrent de la pollution, vous n'êtes pas écologiste, vous ne voulez pas lutter contre la pollution atmosphérique." Bien entendu, ce n'est absolument pas le cas et ces pauvres arguments que vous nous répétez *ad nauseam* ne trompent personne. S'il y a bien des personnes qui se soucient des habitants, que vous délaissez depuis bien longtemps, c'est bien nous. Et la mise en place de la ZFE, c'est justement la conséquence de n'avoir jamais lutté contre la pollution. Par votre inaction et par les miettes que vous donnez aux plus précaires, vous les assignez à résidence. Vous immobilisez une partie de la population. L'ultra-mobilité pour les plus aisés, l'immobilité pour les plus précaires, voilà votre projet et celui du gouvernement que vous soutenez. Je le rappelle, vouloir protéger la santé des habitants et des habitantes de la métropole toulousaine des émissions des gaz à effet de serre, ce sont aussi nos objectifs et voici quelques pistes. La vignette Crit'Air, tout d'abord, est basée sur l'année de construction du véhicule, sans prendre en compte la cylindrée, le poids ou le malus écologique. C'est une aberration. La consommation d'énergie et la pollution sont impactées par le poids du véhicule et par son énergie grise de production, on le sait. Allez-vous vous positionner auprès de vos collègues du gouvernement ? Et ça tombe bien, nous avons la chance d'avoir une ministre, ici au sein du Conseil métropolitain, qui pourrait s'en saisir pour demander à ce qu'il y ait une refonte de cette vignette Crit'Air et demander, par exemple, c'est une idée, un malus sur les SUV (Sport Utility Vehicle) de plus de 1,3 kilo. Il est, autre point, tout simplement impossible pour la plupart des personnes circulant dans cette zone, d'acheter un véhicule récent au coût trop élevé. Enfin, le système actuel des aides, c'est ce sur quoi je m'attarderai, est bien trop complexe, concerne trop peu de monde, et surtout, le reste à charge demeure beaucoup trop important pour que les habitants puissent changer de véhicule. Les aides actuelles ne permettent pas aux populations les plus précaires de changer de véhicule. L'entrée de gamme électrique avoisine les 24 000 euros, et le reste à charge est de 6 000 euros pour les foyers les plus modestes, qui sont en dessous de 14 000 euros, soit l'équivalent d'un SMIC par mois. En moyenne, sur l'offre électrique, le reste à charge est supérieur à 20 000 euros, toutes aides confondues. Les aides que vous proposez aujourd'hui sont insuffisantes. Vous allez nous faire voter le fait que des personnes qui vivent avec 500 euros par mois bénéficieront d'uniquement 500 euros pour s'acheter un véhicule d'occasion Crit'Air 2. Mais c'est le seul qu'ils pourront se permettre, puisque bien sûr, avec des faibles revenus, on ne va pas s'acheter un véhicule électrique ou un SUV flambant neuf. En gros, il faudrait qu'ils avancent un an de revenus pour changer de véhicule. Est-ce que vous pensez vraiment que cela est concevable ? Et bien sûr, ces personnes n'ont pas d'autre choix que de

prendre la voiture, vu la pauvreté de l'offre de transports en commun existant dans notre métropole. Avec votre inaction, les ZFE vont juste agir comme une gentrification, sous couvert d'écologie, qui va conduire à exclure les plus pauvres de notre ville. C'est pour ces raisons que la stratégie nationale et locale ne peut s'axer uniquement sur un renouvellement du parc automobile, qui est un véritable cadeau à l'industrie automobile, financé avec l'argent public. Plusieurs alternatives, j'ai bientôt terminé, doivent être intégrées au déploiement de ces ZFE. Telle qu'est conçue la ZFE, c'est une zone d'exclusion, davantage qu'un bol d'oxygène pour notre agglomération. Parce qu'elle est injuste et inefficace, particulièrement dans un contexte de contraction du pouvoir d'achat, nous vous demandons, Monsieur le Président, de revoir votre copie, comme l'ont fait d'autres maires, d'ailleurs, et présidents d'autres métropoles. Ouvrez une concertation permettant de trouver d'autres solutions, privilégiant notamment la densification du réseau de transports, les tarifs des déplacements, et des Crit'Air. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

Monsieur CHARTIER.

P. CHARTIER

Monsieur le Président, chers collègues. Certains éléments de cette délibération vont dans le bon sens. L'aide à l'autopartage, l'extension de la prime aux véhicules Crit'Air 3 concernés par la mise en place de la ZFE dès le premier janvier 2024, comme ça vient d'être dit. Et pour les particuliers, l'extension de la prime à l'achat d'un véhicule peu émissif d'une catégorie plus légère que le véhicule détruit, la prime pour le changement de motorisation, et la surprime bio-GNV. D'un autre côté, pour rappel, la législation ZFE met l'accent sur les polluants NOx et les particules fines dont la concentration est un problème dans les métropoles, mais moins hors des métropoles. En revanche, il y a un angle mort, les émissions de CO2. Les véhicules légers, même anciens, sont souvent moins émetteurs de CO2 que les gros SUV qui encombrant nos métropoles. De même, en termes de bilan de CO2, il faut regarder toute la chaîne, en y incluant la fabrication des véhicules, qu'ils soient thermiques ou électriques. Donc un véhicule thermique ancien en bon état, surtout s'il est Crit'Air 2 ou 3, peut être intéressant pour le changement de motorisation, ou avoir une seconde vie hors de la métropole. Or, l'ensemble des primes proposées par la Métropole met l'accent sur le remplacement des véhicules par d'autres véhicules moins polluants, avec destruction des véhicules polluants. Et au premier janvier 2024 seront exclus de la ZFE, comme cela a été dit, l'ensemble des véhicules Crit'Air 3, soit environ 90 000 des 400 000 véhicules de la métropole. Dont 60 000 diesels qui auront entre 13 et 18 ans. Ces véhicules qui, quand ils sont bien entretenus, sont encore en bon état général et peuvent servir hors de la métropole, pourquoi les faire détruire ? En revanche, il y a un trou dans la raquette métropolitaine. Rien n'est prévu pour favoriser le report modal vers les transports en commun. Ainsi, sur le site de Tisséo, ne sont proposées que les seules solutions de changement de véhicule, alors qu'il faudrait d'abord proposer aux habitants de changer de mode de transport. Il pourrait par exemple être proposé une prise en charge de l'abonnement Tisséo pendant un ou deux ans, ou des aides au covoiturage, selon les mêmes modalités que la prime autopartage. Pour l'accompagnement de la ZFE, il serait sans doute très utile, voire indispensable, de mettre en place un guichet unique des mobilités, proposant l'ensemble de ces solutions alternatives au remplacement d'un véhicule par un autre véhicule, des solutions que sont les transports en commun, les modes actifs, le covoiturage. Il serait primordial de prioriser le réseau REV, ainsi qu'un réseau de transport en commun de surface capacitaire, RER métropolitain par exemple. Ce sont ces solutions de transition écologique, au bénéfice de tous, que nous, écologistes, mettrions en avant pour agir à la fois sur les émissions de polluants, mais aussi sur celles de gaz à effet de serre, ce qui serait en phase avec les objectifs du PCAET. Je vous remercie.

J.-L. MOUDENC

D'autres orateurs ? Je laisse la parole à François CHOLLET pour éléments de réponse.

F. CHOLLET

Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, en préambule, vous signaler qu'il y a des erreurs qui se sont glissées dans le règlement tel qu'annexé à la délibération. C'est-à-dire que les éléments que nous avons votés au cours du dernier Conseil de Métropole n'ont pas été introduits. Je voulais simplement le signaler, cela sera corrigé. Pour répondre à Madame ROBY, ce que vous dites n'est quand même pas crédible. La ZFE est une question difficile, c'est sûr. Dire qu'il n'y a pas eu, dans la dynamique ZFE telle qu'elle existe depuis 2019, d'alternative au changement de voiture et que la politique de cette métropole est basée uniquement sur le changement des véhicules, c'est faux. Tout le développement des transports en commun, tout le lien que nous avons eu avec Tisséo au jour le jour, j'allais dire, pendant ces années, pour adapter le système de transports en commun, les bus, les stations-relais, tout ce que nous avons développé en matière de vélo, jamais cette métropole n'a investi autant en matière de déplacements doux, également pour les piétons, tout ça va à l'encontre de ce que vous dites. Donc je dis non, effectivement. Cette dynamique de la ZFE a inclus, depuis le début, l'alternative et une incitation au changement de mode. Ensuite, je trouve que vous êtes courte sur la question de la santé. Là-dessus, vous dites : "Oui, bien sûr, c'est votre alibi." Ce n'est pas un alibi, la santé. La santé, c'est 240 000 personnes qui bénéficient d'une amélioration de la qualité de l'air. Ce n'est pas rien, c'est quelque chose qui est prouvé, avec en plus des normes de qualité de l'air qui vont être revues, il faut s'y attendre dans l'année qui vient. Ce bénéfice en matière de santé, il est accrédité par l'OMS, l'OMS ne s'était pas prononcée depuis 2003 sur le sujet. Et je pense qu'il y a des arguments scientifiques qui sont très forts dans ce sens-là. Donc l'argument santé, il est tout à fait vrai. Ensuite, vous dites "la vignette Crit'Air". Oui, c'est vrai, ce que vous dites sur la vignette Crit'Air, le concept de la vignette Crit'Air et son utilisation peut être critiquée, effectivement. C'est une responsabilité gouvernementale sur laquelle, effectivement, la métropole a peu d'accès. Je dis simplement que nous avons introduit, puisque vous parliez des gros véhicules et des SUV en particulier, dans l'attribution des primes, Monsieur CHARTIER l'a signalé, nous avons introduit cette notion de changement pour un véhicule de plus petite taille. Ensuite, vous faites une prospective sur le coût des changements de véhicule. Je vous rappelle simplement que ce que vous dites n'est pas la réalité, il est possible d'aller vers l'achat de véhicules d'occasion moins émissifs, en particulier, on peut aller aussi vers la location de longue durée. Donc il y a des dispositifs plus variés que ce que vous nous dites. Et plus accessibles. Monsieur CHARTIER, vous parlez de la question du rebut, c'est une vraie question de fond, la question du rebut. Parce que changer une voiture sans accéder au rebut, ça veut dire que cette voiture, si elle ne pollue pas chez nous, elle va aller polluer ailleurs. Donc c'est un débat qui n'est pas simple, je trouve. Je pense, en tout cas on en a parlé en commission, c'est effectivement quelque chose qui n'est pas simple à gérer. Ensuite, ce que je peux dire, moi, c'est qu'effectivement, la ZFE bénéficierait, bénéficiera, je l'espère, d'une homogénéisation des règles. C'est une question posée par les gens que nous rencontrons, dans différentes villes, y-aura-t-il une simplification des procédures. C'est vrai que nous instruisons la prime qui est la prime métropolitaine, et les services travaillent, ont développé une expertise dans l'instruction de ces dossiers. Mais nous n'avons aucune prise sur les autres primes, sur les primes de l'État, en particulier, qui sont en général gérées par les concessionnaires, plus ou moins. Ensuite, je dirais que pour les revenus modestes, pour cette prime et cette délibération-là, nous sommes à 18 000 euros par part fiscale, et nous sommes supérieurs au cadre le plus bas, qui était à 13 000 euros par part fiscale, de façon à nous caler sur l'équivalent d'un SMIC, à peu près. Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je voulais apporter. Je trouve simplement que repartir sur le manque d'alternatives, sur la négation de l'amélioration en matière de santé, c'est quelque chose de compliqué à mon avis, à ce stade du débat.

Même si, effectivement, la mise en place de la ZFE peut poser des problèmes à nos concitoyens et ils nous le disent.

J.-L. MOUDENC

Monsieur CHARTIER.

P. CHARTIER

En fait, pour les histoires de pollution aux NOx et de particules fines, le souci principal, c'est la concentration de polluants. Cette concentration de polluants, elle est dans les métropoles. En revanche, il ne s'agit pas de dire qu'on va polluer à la campagne, mais la densité de véhicules quand on est hors des métropoles, hors des zones embouteillées, étant beaucoup plus faible, il n'y a aucun risque d'atteindre les seuils, même de les envisager. Voilà. Et en regardant ça d'un côté et de l'autre, le fait qu'un véhicule qui a 13 ans, qui est bien entretenu, etc., qui consomme moins, enfin qui émet moins en termes de gaz à effet de serre, qui émet peut-être un peu trop en termes de NOx, mais moins en gaz à effet de serre, et qui ait encore peut-être 5 ou 10 ans de vie devant lui, c'est à ce moment-là qu'il faut se poser la question du rebut. Je ne dis pas que c'est la solution, je dis que ce n'est pas du tout envisagé sous cet angle, et je pense que ça aurait été nécessaire de l'envisager sous cet angle. Après, j'avais un autre petit point à faire. En fait, quand on demande une aide voiture, sur la Métropole, rien d'autre n'est proposé. Or, dans d'autres métropoles, comme à Lyon ou à Strasbourg, il y a des conseillers mobilité, a priori, à Strasbourg, un passage obligatoire devant un conseiller mobilité, qui va donner toutes les solutions envisageables. Donc voilà, la solution remplacement d'un véhicule par un autre véhicule n'est pas une solution de transition écologique, dans la mesure où les véhicules, même électriques, de toute façon, en termes de particules fines, émettent autant qu'un véhicule thermique. Les particules fines, c'est lié au freinage et aux pneus. Donc qu'on soit électrique ou thermique, c'est pareil. Donc voilà, ce n'est pas la solution de transition écologique de changer des véhicules thermiques pour des véhicules électriques. C'est une des solutions, mais ce n'est pas la solution. Et je trouve que sur la métropole, les autres solutions ne sont pas suffisamment mises en avant. Je vous remercie.

F. CHOLLET

Oui, nous sommes d'accord sur le fait que c'est une solution, malgré tout. Je voulais simplement vous redire, la question du rebut et du débat sur le rebut reste en cours. Simplement, ce que vous ne voyez pas, c'est qu'en matière d'aides à la voiture, effectivement, dans tous les courriers que nous recevons, et nous en recevons, il y a des réponses qui sont faites et qui incitent au changement de mobilité, qui évoquent la possibilité de changement modal. Donc les services ont bien intégré cela, et dans tous les contacts que l'on a, à travers les courriers, mais aussi à travers les primes, ces choses-là sont discutées. C'est clair.

J.-L. MOUDENC

Deux ou trois précisions. D'abord, Madame ROBY, avec le ton de procureur que vous affectionnez et dont vous nous gratifiez régulièrement, vous avez fait une déclaration qui vous ressemble, c'est-à-dire une déclaration outrancière, à laquelle je souhaite répondre sur plusieurs points. D'abord, beaucoup de métropoles ne mettent pas en place, n'ont pas mis en place des aides financières à la transition pour le changement de véhicule. Parmi les métropoles qui ont mis en place ces aides, nous sommes la métropole dont les critères sont les plus larges et les plus généreux. Et pour aller dans le sens de la remarque que faisait à l'instant Monsieur CHARTIER, dès octobre 2020, dans le système d'aides que nous avons voté ici à une écrasante majorité, nous avons justement refusé d'aller dans la voie du tout-électrique. Parce que nous savons que le tout-électrique, au-delà des inconvénients que vous avez évoqués, cher collègue, n'est pas à la portée des plus modestes, y compris avec l'ensemble des aides

qui existent. C'est pourquoi on a, dès le départ, pris le parti d'une pluralité d'aides, que ce soit vers l'électrique, vers le véhicule neuf, vers le véhicule d'occasion, vers le rétrofit également. Ce que je veux dire également, et on n'a pas attendu que Madame ROBY s'exprime, c'est que nous avons été parmi les élus qui, dès l'année dernière, ont protesté contre un certain nombre de dispositions, d'organisation des ZFE. Et, à la suite de cela, le ministre BÉCHU, et non pas, comme le disait Pierre LACAZE ce matin, le président de la République, le ministre BÉCHU a proposé que l'on fasse un groupe de travail avec tous les élus des agglomérations concernées, également un certain nombre d'associations, de représentants du monde économique, pour réfléchir à des améliorations. Parce que c'est vrai, il y a beaucoup d'inconvénients, il y a beaucoup de défauts, et là où on peut se rejoindre, par contre, et je l'ai dit publiquement il y a plusieurs mois, c'est sur le fait d'avoir comme critère uniquement l'ancienneté du véhicule, c'est-à-dire la vignette Crit'Air. C'est un critère unique qui est un peu inique, et il faut, je crois, élargir le spectre de l'analyse pour avoir quelque chose de beaucoup plus souple et de beaucoup plus réaliste sur ce qui compte, au fond, c'est-à-dire la pollution provoquée par le véhicule. Ça ne tient pas, loin de là, qu'à l'ancienneté du véhicule concerné. Donc c'est dans cet esprit-là que j'ai accepté de coordonner un groupe de travail, avec une collègue Europe Écologie Les Verts de la Métropole de Strasbourg. Et justement, toutes ces questions-là, tous ces inconvénients que nous constatons, qui ne sont pas contestables, nous les travaillons. Chaque semaine, on se réunit, et à la fin de ce semestre, nous produirons un catalogue de propositions et j'espère que le gouvernement retiendra le maximum de ces propositions, qui vont dans un sens que nous souhaitons tous, je pense, qui est de concilier l'impératif de santé publique, qui n'est pas négociable, avec la prise en compte de la réalité sociale et de la situation des plus modestes, que ce soit les personnes, les foyers les plus modestes, ou les entrepreneurs les plus modestes, je pense aux petits artisans. Voilà. Après, sur tout ce qui a été dit sur la politique des transports en commun et les outrances que vous avez proférées, nous sommes l'agglomération qui fait le plus d'efforts en matière de transports en commun de toute la France après le Grand Paris. Nous avons doublé le budget vélo, qui atteint un niveau qui n'a jamais été atteint ici sur la métropole toulousaine. Le pourcentage des investissements routiers n'a jamais été aussi faible dans l'ensemble de nos investissements en matière de mobilité. On est sur un rapport autour de 90 % pour l'alternative à la route, et 10 % pour les investissements routiers, donc effectivement, je crois que nous sommes exemplaires et volontaristes. Et lorsque je compare ce que nous faisons à ce que font la plupart des autres, je crois que véritablement, on n'a pas à rougir, même si, je le concède bien évidemment, il y a toujours des progrès à faire, et d'ailleurs la délibération d'aujourd'hui montre bien qu'on veut aller plus loin par rapport au dispositif qu'on a déjà mis en place.

DEL-23-0279 - Plan de relance - Evolution des primes à la transition écologique - Extension de la prime véhicule plus propre au remplacement des véhicules crit'Air 3
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES ROBY, MAURIN, HONVAULT, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, LE TEXIER, RIBEYRON, KARMAANN.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MAGDO.)

DEL-23-0280 - Transition énergétique - Guichet Unique de la Rénovation Énergétique : adoption de la Charte d'engagement et de mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé (modification de la délibération DEL-21-1101 du 16 décembre 2021)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-23-0082 - GEMAPI : adoption d'une convention cadre et d'une convention opérationnelle de partenariat avec la cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (C.A.T.Z.H)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

18. Ressources humaines

J.-L. MOUDENC

Nous avons ensuite le chapitre 18 à traiter, les ressources humaines. Madame BLEUSE, allez-y. Sur laquelle vous souhaitez intervenir ? Sur la troisième, d'accord.

M. BLEUSE

Et dernière de ce conseil, vous pouvez le dire, Monsieur. Donc concernant cette délibération 18.3, comme depuis nombre de conseils métropolitains, vous présentez au vote une délibération qui a pour objet de créer des contrats de projet. En l'occurrence, pour cette délibération, quatre contrats de deux ou trois ans, et d'une durée pouvant se prolonger à six ans maximum. Ces quatre contrats, c'est un chargé de mission de formation supérieure en innovation publique, deux chargés d'opération 100 000 Arbres de formation paysagiste niveau BTS ou licence, et un chargé de projet 2 tonnes, la fameuse formation dont nous avons parlé ce matin, contrat de formation supérieure en environnement et en transition énergétique. Premier point, il n'est pas mentionné, dans cette délibération, le périmètre d'action de chacun de ces quatre contrats de projet. Et pourtant, la description des missions interroge, en particulier pour les chargés d'opération 100 000 Arbres. La rémunération de certains de ces salariés, de ces quatre salariés en contrat de projet, sera-t-elle refacturée, par exemple, à la Ville de Toulouse, qui jusqu'en 2022, se voyait refacturée de l'ordre de 40 millions d'euros de charges de personnel ? C'est une première interrogation que nous avons, ces quatre contrats de projet sont-ils tous des recrutements exclusivement pour les missions de la Métropole, ou certains auront-ils tout ou partie de leur temps de travail refacturé à certaines communes ? En tout cas, c'est ce qui existe sur la Ville de Toulouse pour certains, et pour des montants significatifs. Deuxième point sur cette délibération, en faisant le choix de contrats de projet, Toulouse Métropole renonce à intégrer, et surtout à conserver les compétences dont elle a besoin maintenant et dont elle aura besoin au cours des années à venir. En faisant le choix des contrats de projet, Toulouse Métropole précarise ses salariés. Nous le disons à chaque fois que vous présentez ce type de délibération, et nous le redirons à chaque fois. Enfin, en faisant le choix des contrats de projet, Toulouse Métropole se comporte à l'identique des entreprises qui gèrent à très court terme, sans vision, et confirme, si cela était nécessaire, que ses choix, les choix de Toulouse Métropole, sont bien ceux du social-blanchiment et de l'écolo-blanchiment, quelque part un peu, de la propagande. Il s'agit juste de répondre ponctuellement à quelques missions. Notre groupe Métropole Écologiste ne votera pas cette délibération, comme les précédentes que vous avez présentées dans le même cadre, et nous attendons la réponse à notre question sur les périmètres d'action de ces contrats, et peut-être d'ailleurs des précédents contrats adoptés en Conseil.

J.-L. MOUDENC

Merci. Y a-t-il une autre intervention sur cette troisième délibération ? Donc je demande à Henri DE LAGOUTINE de donner à notre collègue des éléments de réponse.

H. DE LAGOUTINE

Sur la question du périmètre, il est dommage que la question n'ait pas été posée à la commission de modernisation et des finances, à laquelle je participe systématiquement. Là, je suis absolument incapable de répondre instantanément à cette question. Donc on verra ça par une réponse écrite. Mais vous savez qu'il y a un schéma de mutualisation, et que chaque année sont contrôlées les nécessités éventuelles de refacturation entre la Métropole et la Ville centre et entre la Ville centre et la Métropole. Sur la question de la précarisation, on va se répéter les choses à chaque Conseil, donc vous

connaissez déjà ma réponse. Sur votre troisième argument disant qu'on fait à l'identique des entreprises qui gèrent à court terme, je vous signale simplement que les entreprises n'ont pas la possibilité de conclure des contrats de projet, ça n'existe pas dans le droit du travail. Sauf dans le bâtiment, où il y a les contrats de chantier. Mais sinon, les contrats de projet, c'est réservé justement à la fonction publique.

J.-L. MOUDENC

Merci. Donc on vous envoie un petit courrier complémentaire sur le point précis que vous avez soulevé.

DEL-23-0256 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MAGDO.)

DEL-23-0330 - Création d'emplois de collaborateurs de groupes - Complément aux délibérations n° 20-0786 du 17 décembre 2020, n°21-0269 du 1er avril 2021, n°21-1262 du 16 décembre 2021, n°22-0215 du 10 février 2022, n°22-0572 du 23 juin 2022, n°22-1132 du 20 octobre 2022 et n°22-1345 du 8 décembre 2022

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-23-0257 - Créations d'emplois non permanents - Contrats de projets pris en application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]*

CONTRE [17 VOIX] (MMES BLEUSE, CABANES, ROBY, MAURIN, HARDY, MAGDO, HONVAULT, BOUBIDI, MM. LACAZE, EL ARCH, DEHEURLES, CUJIVES, LE TEXIER, MAURICE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN.)

19. Voeux

J.-L. MOUDENC

Nous avons épuisé l'ordre du jour des délibérations. J'ai été destinataire de deux vœux déposés par nos collègues des groupes AMC et Métropole Écologiste Solidaire et Citoyenne. Le premier concerne l'autoroute Toulouse-Castres, nous invitant à nous positionner contre ce projet. Et le second vœu concerne, je dirais, un ensemble de sujets qui, de manière très concrète, à travers les trois articles de conclusion, porte premièrement sur l'exercice du maintien de l'ordre dans le cadre des manifestations actuelles, en interpellant le préfet ; deuxièmement, sur des états généraux de la démocratie, qui seraient donc organisés par le gouvernement selon ce vœu, et troisième sujet, sur la réforme des institutions. J'ai décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour ces deux vœux, puisqu'ils sont tout à fait étrangers à l'objet et aux compétences de la Métropole. Pour le second, c'est évident, ça relève du débat national, il faut que le Parlement travaille ces sujets. Et j'invite les deux groupes en question à s'adresser aux députés et aux sénateurs qui siègent au Parlement pour qu'ils relayent ces idées. Quant à l'autoroute Toulouse-Castres, elle n'est pas située sur le territoire métropolitain, et si le Département de la Haute-Garonne participe à son financement, pour autant, la Métropole, elle, n'y participe pas. Par conséquent, ces deux vœux ne sont pas inscrits, ne seront pas débattus. Y a-t-il des questions diverses ? Madame CABANES.

H. CABANES

Je veux juste revenir sur votre annonce. On vous envoie les vœux suffisamment à l'avance, il me semble. Ça fait partie de la procédure, on respecte ce qui est prévu, et vous annoncez là, à 18h30, je ne

sais pas exactement quelle heure il est, au dernier moment, que vous ne souhaitez pas qu'on présente notre vœu contre l'autoroute Toulouse-Castres, considérant que ça ne vous concerne pas, parce qu'effectivement, l'autoroute ne doit pas aller de Toulouse à Castres, j'ai dû mal comprendre le projet, très probablement. Donc je trouve ça particulièrement désagréable d'apprendre cela au dernier moment, sachant que le vœu a été envoyé dans les délais requis et suffisamment tôt, et que vous auriez pu le dire en conférence des présidents, que vous refusez de débattre de ce sujet. Et je note que vous refusez, donc, d'intégrer un vœu qui parle de notre territoire, puisque cette autoroute aura un impact sur l'ensemble de la métropole toulousaine.

J.-L. MOUDENC

Écoutez, je peux vous prévenir auparavant si ça vous fait plaisir, la prochaine fois, mais j'ai souhaité informer l'ensemble des élus métropolitains. Il me semble normal que les élus métropolitains soient informés que vous aviez déposé ces vœux, et les raisons pour lesquelles je ne les inscris pas. Après, on peut changer la procédure et à ce moment-là, je pourrai me prononcer avant, et alors, les élus métropolitains ne connaîtront pas l'existence de votre intention de déposer ce type de vœu. Je ne sais pas ce qui est le mieux pour l'information des élus métropolitains, mais moi, il m'a semblé que le mieux était de dire les choses ici, maintenant, devant le conseil métropolitain tout entier. Mais bon, on changera la procédure si ça vous fait plaisir.

Alors il y avait Madame HONVAULT et Madame HARDY.

C. HONVAULT

Je partage ce qui vient d'être dit par Madame CABANES. Enfin, c'est déjà arrivé, je trouve qu'il y a quand même un flou sur la question des vœux, chers collègues. Les vœux, il faut le comprendre, c'est le seul moment où nous, les élus qui ne sont pas dans la majorité, on peut exprimer notre vision, faire des propositions de délibérations, en gros. Donc c'est important. Surtout dans le contexte actuel, dont on a parlé ce matin toute la journée, d'une partie importante de la population qui ne se sent pas entendue. Voilà, je trouve ça particulièrement dommage. Il y a un flou, c'est ce que je voulais dire, il y a un flou sur les vœux, parce qu'il est arrivé que des vœux soient présentés par vous, la majorité, et qui ne sont pas aussi proches que ça de la réalité de la Ville ou de la Métropole. En plus, pour ce qui concerne notre vœu, il y avait quand même un aspect assez précis puisqu'on faisait référence à une étude de la fondation Jean JAURÈS qui faisait état du résultat de l'étude sur un malaise démocratique, et qui disait, mot pour mot, dans la présentation de cette étude : "Les communes, les élus locaux..." Donc les communes, ici, il y en a quand même 37, on représente 37 communes, elles ont une responsabilité pour mettre en place des débats pour favoriser une acceptation, pour parler d'une refondation démocratique. Donc je pense que ça avait sa place ici, on aurait pu en parler, ça aurait été intéressant. Mais dont acte. C'est vous qui décidez.

J.-L. MOUDENC

Madame HONVAULT, ce n'est pas la première fois que je refuse des vœux pour les motifs que j'ai indiqués, c'est toujours les mêmes. Et jusqu'ici, personne n'a protesté parce que j'informais tout le Conseil, et je procédais au retrait pendant le Conseil. C'est la première fois que l'on me dit que j'aurais dû prévenir les élus auteurs du vœu auparavant. Moi, je ne suis pas du tout opposé au fait de vous prévenir avant. Tout à l'heure, enfin il y a quelques heures, j'ai dit qu'il fallait qu'on travaille de manière plus précise le *modus operandi* pour les amendements. Je suis prêt à ce que, là aussi, sur la recevabilité des vœux, on soit peut-être plus précis. Et s'il faut convenir entre nous que les vœux que je n'inscris pas, il faut que cette non-inscription soit connue un petit peu plus tôt, moi, je suis très ouvert à ça. Voilà. Donc pendant trois ans, on a fonctionné autrement, si vous voulez changer, moi, je peux, ça ne me dérange pas du tout. Après je comprends ce que vous dites, Madame HONVAULT, à

savoir que pour vous, c'est un moyen d'expression et de mettre des sujets sur la table que je n'inscris pas forcément à l'ordre du jour. Je vous fais observer que la plupart des vœux que vous avez déposés depuis trois ans, ils ont été discutés. Ils ont été discutés parce que justement, ils rentraient bien dans l'objet de ce que nous sommes et de ce que nous devons faire de par les attributions que la loi nous a conférées. Vous dites que le groupe auquel j'appartiens a pu déposer des vœux qui, selon vous, se situaient en dehors de ce champ de compétence. Moi, je n'ai pas souvenir de quelque vœu que ce soit qui aurait répondu à ce critère, et je note d'ailleurs que vous n'avez cité aucun exemple pour illustrer votre point de vue de ce côté-là.

20. Questions diverses

J.-L. MOUDENC

Voilà. Donc OK pour travailler la gestion des vœux autrement, si vous le souhaitez. Madame HARDY, un mot ?

I. HARDY

Bonjour. Oui, j'ai la pression de mes petits camarades pour être rapide.

J.-L. MOUDENC

Ah, la pression des camarades, en démocratie, ça compte.

I. HARDY

Simplement, j'ai une question diverse sur un tout autre sujet, les travaux du Bazacle, puisque ça fait plusieurs années que l'on parle de ces travaux, qui sont vraiment nécessaires. Et on sait que c'est une vraie piscine, donc si effectivement tout s'effondre, on va avoir une vraie problématique. L'année dernière, les travaux n'ont pas pu se faire en raison de Toulouse Plages. Ils avaient été, je pense, programmés cette année. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? On a pas mal d'interrogations sur ce sujet. Est-ce qu'ils vont avoir lieu cette année ? Merci.

J.-L. MOUDENC

Est-ce qu'il y a un élu qui suivrait ce dossier et qui aurait des informations ? Bon, apparemment pas. Donc on recherche et on vous répond. Vous voyez, si par contre, vous m'aviez prévenu à l'avance, j'aurais fait rechercher et vous auriez eu la réponse en direct. Voilà, il faut faire simple, dans la vie. Très bien. Merci à vous tous et bonne soirée.

La séance est levée à 18H30.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Nina OCHOA

Jean-Luc MOUDENC

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil du 6 avril 2023 est publiée sur le site internet <https://metropole.toulouse.fr> et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service des Assemblées de Toulouse Métropole. »

ANNEXES



Présentation du rapport d'activité du Codev

6 avril 2023



I. Un Codev de plus en plus sollicité

II. Le Codev : boîte à idées et boîte à outils participatifs de la Métropole

III. Des contributions et avis

IV. L'animation du débat public

V. Des coopérations avec d'autres Codevs

I. Un Codev de plus en plus sollicité



- . Un climat de confiance et d'échange
- . Le Codev : un réservoir d'idées alimenté par des citoyen·nes bénévoles
- . Une interface avec la société locale, dans une séquence nationale et internationale tourmentée

II. Le Codev : boîte à outils participatifs de la Métropole



Expérimentation de 2 comités de ligne REV

8 temps d'échange sur les REV 1 sud et REV 10 Ouest



2tonnes édition Toulouse

- . 7 ateliers élus communaux et métropolitains
- . 10 ateliers en séminaire des directeurs et 11 ateliers agents
- . 57 ateliers grand public
 - 12 ateliers citoyens pour les quartiers
 - et 3 ateliers dans les communes

III. Contributions et avis

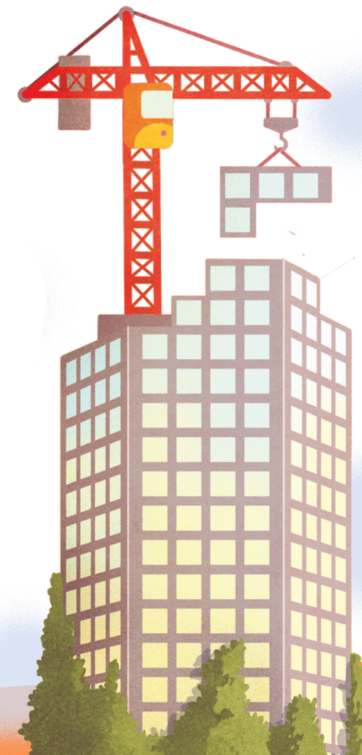


Des contributions inscrites dans un dialogue Codev - élu·es - services

- . Réponse à la saisine "*Quelle politique jeunesse pour la métropole ?*"
- . Plaquette "*Comment faciliter le REV ?*", à destination des élus et des agents
 - . Note d'observation sur le PADD du PLUIH
- . Travail exploratoire sur la saisine sur l'égalité femmes-hommes

Publications en projet pour 2023

- . Publication anniversaire pour les 10 ans du Codev
- . Livret sur "*le ZAN, une opportunité pour repenser la densité*"
- . Mise à jour du memento "*Qui fait quoi dans la métropole ?*"



IV. Animation du débat public



- . Conférence sur la Jeunesse : présentation du livre « La Fracture »
- . Entre préservation et développement du territoire : Les collectivités face au ZAN
- . Développer la métropole tout en préservant ses espaces agricoles et naturels :
Quels impacts du ZAN sur l'immobilier d'entreprise toulousain ?
- . Faire cohabiter les jeunes et les vieux : l'intergénérationnel, effet de mode ou véritable solution ?

. Y aura-t-il de l'électricité à Noël ?

La Métropole toulousaine à l'heure de la sobriété énergétique

. Toulouse face aux risques majeurs
(à venir, le mardi 11 avril salle Sénéchal)



V. Coopération avec les autres Codevs



. Table ronde sur "*Production et consommation d'énergie en Occitanie : complémentarités entre territoires ? Quelle place pour la société civile ?*" en partenariat avec le Codev de Montpellier

. Table ronde sur "la gestion de l'eau et ses usages" en partenariat avec le Codev de Tarbes (à venir, le 12 mai)

. Campus des Codev Occitanie "*Complémentarités territoriales rural-urbain-périurbain*", en partenariat avec la coordination régionale des Codevs





Présentation du rapport d'activité du Codev

6 avril 2023

Merci de votre attention !

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat Plui-H de Toulouse Métropole

*Conseil Métropolitain
06 avril 2023*



**Débat sur les
orientations
générales du PADD**

toulouse
métropole

- **Le PADD proposé au débat**
- **Propositions d'évolution du projet de PADD suite aux débats et contributions**

Le socle :

- Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire ;
- Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances
- Axe 3 : Préparer la métropole de demain : innovante, attractive et solidaire

Les perspectives d'accueil et d'aménagement :

Objectifs chiffrés à l'échelle métropolitaine :

- Accueil démographique global
- Objectifs en lien avec le ZAN : accueil dans les espaces urbanisés, limitation de l'étalement urbain, réduction consommation ENAF et ouverture de zone à l'urbanisation.

Cartographie des principes métropolitains

Une ambition : Concilier attractivité, sobriété et solidarité pour une Métropole résiliente et agréable à vivre

Un fil conducteur : Vers un PLUi-H bas carbone, climat et santé



Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

1/ Faire de la **Trame Verte et Bleue** un élément fondateur du projet Métropolitain

2/ Maintenir une **agriculture** durable en proximité pour garantir le lien des habitants à leur alimentation

3/ Préserver et valoriser la ressource en **eau**

4/ Préserver des **sols** vivants

5/ Développer les **énergies renouvelables** et de récupération

Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances

1/ Renforcer le lien entre urbanisme et **mobilités**

2/ Faire de la **proximité** un élément essentiel du **cadre de vie** et de réponse aux besoins des habitants

3/ Prendre en compte la **vulnérabilité** et la **santé** dans le projet d'aménagement

4/ Conforter l'**identité** du territoire pour renforcer l'attachement des habitants

5/ Offrir aux habitants un haut niveau de **qualité urbaine et environnementale**

6/ Offrir à chacun de **bonnes conditions d'habitat**

Axe 3 : Préparer la métropole de demain : innovante, attractive et solidaire

1/ Répondre aux besoins en **logements pour tous**

2/ Conforter la politique d'**organisation et de valorisation des activités et espaces économiques**

3/ Conduire une **stratégie foncière métropolitaine ambitieuse** pour mettre en œuvre le projet

LE PADD : 2/ Le scénario d'accueil et d'aménagement

Toulouse Métropole doit se préparer à accueillir sur la période **2025-2035** :

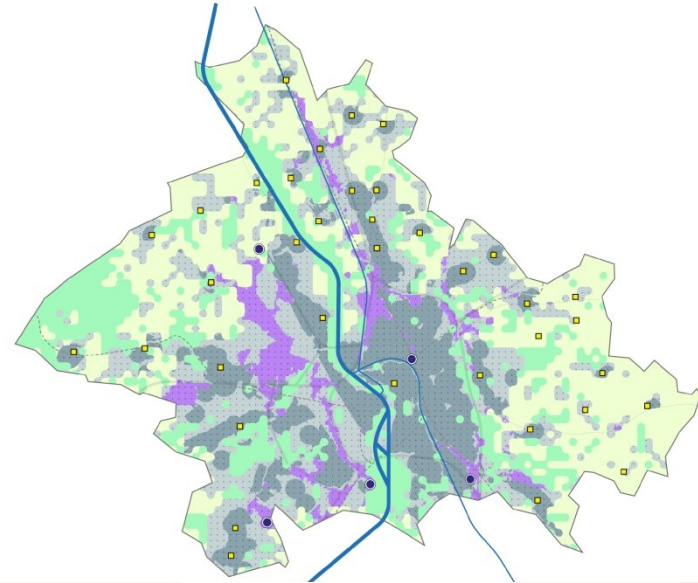
- environ **90 000 habitants**,
- nécessitant la production de **72 000 logements**,
- l'accueil de **51 000 emplois** pour répondre aux besoins des entreprises,
- et la réalisation des équipements publics accompagnant ce développement.

FAIRE DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES
LE POINT DE DÉPART DU PROJET D'AMÉNAGEMENT



Objectif : modérer la consommation d'ENAF de 50 % par rapport aux 10 ans précédant l'arrêt du PLUi-H et planifier l'ouverture à l'urbanisation de 550 ha maximum.

DÉVELOPPER LA VILLE SUR ELLE-MÊME
POUR RÉPONDRE À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Objectif : accueillir plus de 75 % des logements au sein de l'enveloppe urbaine.

Un projet de PADD soumis au débat et ayant donné lieu à des contributions

Débats dans les Conseils Municipaux

Débats dans les Conseils municipaux des 37 Communes membres de Toulouse Métropole : entre le 25 janvier et le 10 mars 2023.

Observations des personnes publiques associées et consultées (PPA/PPC)

Réunion du 07 mars 2022 et courriers.

Observations de : la DDT, la CMA, le CD31, la Chambre d'Agriculture, Tisséo SMTC, la Communauté de communes « Grand Ouest Toulousain », l'Association de « Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais », la Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie et l' Association « Amis de la Terre Midi-Pyrénées ».

Observations du CODEV

Réunion du 20 mars 2023 et note d'observations.

Contribution écrite du groupe MESC

Contribution écrite du 10 février 2023.

Propositions d'évolution du projet de PADD suite aux débats et aux contributions

Préambule

→ Intégrer le **principe de coopération, notamment en terme d'économie et de mobilité avec les autres territoires** comme nécessaire à un aménagement cohérent du territoire et indispensable à l'atteinte des objectifs que se fixe aujourd'hui la Métropole.

1/ SOCLE

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

→ Renommer l'orientation 1.1.3. Maintenir et renforcer la valeur écologique de la nature en ville et notamment la trame arborée pour **faire apparaître la notion de création d'espaces de nature en ville.**

→ La sous-orientation 1.1.2 exprime déjà un objectif de création de corridors est-ouest sur le territoire. Néanmoins cet enjeu, lié à la **connectivité entre les grands parcs** pourra également être rajouté dans la sous-orientation 1.1.4. relative aux projets de grands parcs.

→ Rajouter dans l'orientation 1.2.2, la possibilité de développer des **projets d'agriculture urbaine** sur les espaces libres en milieu urbain.

→ Rajouter dans l'orientation 1.1.4, la **préservation et la restauration de l'intégralité des cours d'eau du Touch, des canaux, de l'Hers et de la Garonne**, la valorisation des éléments patrimoniaux attachés à ces cours d'eau et le développement des aménagements dédiés aux modes doux.

Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une Métropole des courtes distances

→ Mieux faire état des **études engagées dans la perspective du développement d'un Réseau Express Régional - Services Express Métropolitain.**

Propositions d'évolution du projet de PADD suite aux débats et aux contributions

Axe 3 : Préparer la Métropole de demain: innovante, attractive et solidaire

- Mentionner plus explicitement le projet structurant de **Réseau Express Vélo (REV)** comme armature principale du maillage d'itinéraires cycles, ayant vocation à se connecter aisément au reste du réseau cyclable en s'attachant aux objectifs de continuité de traitement des itinéraires et de qualité homogène permettant d'assurer une sécurité optimale et d'apporter une attractivité au réseau.
- Mentionner le projet des **AFNT** entre Saint-Jory et Matabiau qui permettra d'améliorer la desserte (TER, fret et TGV).
- Compléter l'orientation 2.3. relative à la prise en compte de la vulnérabilité et la santé pour intégrer la prise en compte et la **lutte contre le risque incendie.**
- Compléter l'orientation 2.4 relative à l'identité du territoire pour développer le **rôle patrimonial et paysager joué par le Canal du Midi** sur le territoire.
- Préciser dans l'orientation 3.1.2 que la **priorisation de la consommation d'ENAF se fera dans le respect de la TVB et de la nature en ville.**
- Le sous-titre de l'orientation 3.2.2 sera supprimé afin de ne pas utiliser le terme *sanctuariser* mais mieux traduire l'**objectif de maintenir une capacité d'accueil cohérente au regard de l'attractivité du territoire et des besoins des entreprises,** notamment à travers la préservation, la densification et le renouvellement des zones d'activités dédiées mais aussi par le renforcement des possibilités d'accueil dans les zones mixtes.
- Compléter l'orientation 3.2.3. pour évoquer la **diversification des filières et de l'accueil d'entreprises ou de commerces de « l'après première-vie » et de la transition écologique.**

2/ SCENARIO D'ACCUEIL ET D'AMENAGEMENT

→ **Mieux préciser les critères de définition de l'enveloppe urbaine** en indiquant notamment qu'elle regroupe les fonctions urbaines et constitue le support principal de l'accueil du développement urbain pour les décennies à venir. Actualiser la cartographie associée.

→ Reformuler le paragraphe sur l'avion décarboné pour évoquer plutôt le **développement de la filière aéronautique innovante**.

→ Corriger une erreur matérielle: remplacer la mention de l'article L101-2 du code de l'urbanisme par l'article L151-5 du code de l'urbanisme.

Bilan de la concertation préalable sur l'unité de valorisation énergétique de Toulouse

6 avril 2023

RAPPORT DU MAITRE D'OUVRAGE A
L'ISSUE DE LA CONCERTATION
PREALABLE



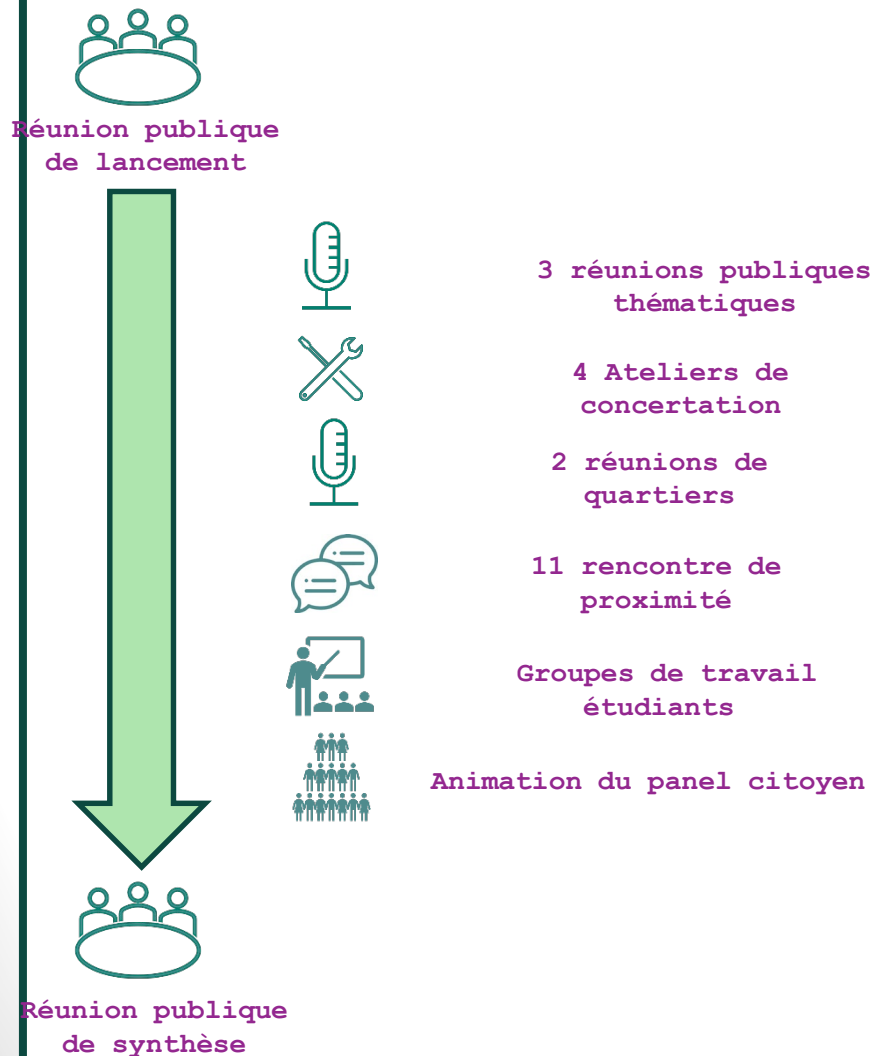
➤ **UVE de Toulouse:**

- Une unité âgée de plus de 50 ans
- Une unité incinérant les déchets et produisant de la chaleur pour les réseaux toulousains
- Des travaux d'amélioration au fil du temps => une exploitation complexe

➤ **Dispositif juridique**

- Une exploitation de l'UVE dans le cadre d'une DSP confiée à la SETMI (filiale de Véolia) jusqu'au 7 janvier 2024 avec un prolongement autorisé jusqu'au 31 dec. 2024
- Une AMO commune DECOSSET / TM pour gérer la fin des DSP actuelles et le lancement des nouvelles DSP
- Une concertation préalable qui s'est déroulée du 21/09 au 27/11/2022

RAPPEL DU DISPOSITIF DE CONCERTATION



RAPPEL DU PROJET

SOLUTION 1 : Les rénovations de 1^{er} et 2nd

- Améliorer le traitement des fumées et diminuer la consommation d'eau
- Améliorer la performance énergétique de l'usine
- Permettre une meilleure exploitation de l'usine

SOLUTION 2 : La reconstruction

- Répondre à une meilleure insertion urbaine grâce à une prise en compte de la vie du quartier et un plan architectural adapté
- Atteindre de meilleurs rendements énergétiques grâce à l'innovation

SOLUTION 3 : Le maintien de l'usine en

- Fonctionnement de l'usine jusqu'en 2032 suite aux travaux de rénovation réalisés en 2022.
- La vétusté des équipements nécessitera de programmer la fermeture de l'usine.
- Cette fermeture aurait un impact sur : la collecte, le transfert et le traitement des déchets ainsi que sur l'alimentation du réseau de chaleur de la ville de Toulouse.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION:

- **Nombre global de participant.e.s aux rencontres : 1 143**
 - 332 aux réunions publiques,
 - 118 aux ateliers,
 - 693 aux débats mobiles.

- **Nombre total de contributions sur le site internet : 230**
 - 135 questions/réponses
 - 95 avis (dont 13 avis détaillés avec pièce jointe)
 - 293 questionnaires remplis lors des débats mobiles et 208 en ligne

LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

- **Rapport des garants** remis le 13/01.
- **Rapport Decoset** à produire dans les 2 mois.
- **Informations en bureau et comité syndical** pour partager les données à intégrer dans le rapport => une procédure juridique cadrée par la réglementation impliquant une confidentialité jusqu'à la réunion plénière de la CNDP.
- **Présentation aux parties prenantes le 6 mars**
- **Conférence de Presse le 6 mars**
- **Présentation en plénière CNDP** le 14 mars.
- D'ores et déjà des **réunions de quartier** prévues

- **Un rapport qui doit préciser :**
 - Les décisions prises par Decoset et les justifier par rapports aux arguments échangés arguments échangés durant la concertation préalable,
 - Les procédures et outils de continuité de la concertation.

➤ **Un rapport exhaustif**

- document de référence conservant le déroulement de la concertation
- Synthèse des avis et prises de position
- Synthèse détaillée de chaque cahier d'acteur publié sur la plateforme dédiée

➤ **Réponse aux arguments avancés**

Sur tous les thèmes abordés :

- Les moyens à mobiliser pour réduire la production de déchets à incinérer
- Le territoire de chalandise
- Le site et son intégration
- La pris en compte des rejets, nuisances et impacts sanitaires
- Le lien avec l'extension du réseau de chaleur
- Le modèle économique et les relations avec les délégataires

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

SYNTHÈSE

INTRODUCTION

PARTIE 01.

La concertation préalable sur le projet d'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail

1. État des lieux de la gestion des déchets sur le territoire de Decoset
2. Le cadre de la concertation préalable
3. Rappel des trois solutions soumises à la concertation

PARTIE 02.

Les enseignements tirés de la concertation préalable et les décisions prises pour le projet

1. La synthèse des avis, remarques et observations émis au cours de la concertation préalable
2. Les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage aux contributions des participants
3. Les décisions du maître d'ouvrage portant sur le projet et tenant compte des enseignements issus de la concertation

PARTIE 03.

Les mesures prises pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable et la poursuite de la participation

1. Les réponses du maître d'ouvrage aux recommandations des garants
2. Les dispositifs proposés pour prolonger la participation du public

CONCLUSION

ANNEXES

- **Hypothèses pour le dimensionnement :**
 - Deux hypothèses de population basées sur les scénarios de l'INSEE.
 - Deux hypothèses de réduction de la production déchet (-23 ou -29% d'ici 2050 soit 206 et 199 kg/hab) intégrant les politiques des EPCI en matière d'extension des consignes de tri, de tri à la source des biodéchets et d'incitativité.
 - Une combinaison de ces deux hypothèses pour aboutir à 4 scénarios

- **Objectif ambitieux de production des déchets incinérables (loi AGEC) :**
 - DMA 2010 = 498 kg/hab - réglementation pour la baisse de la production de DMA (-15% /2010) et le taux de recyclage (65%)
= soit une production 2035 de 313 kt (sc 1) à 320 (sc 2)

- **Les objectifs très ambitieux de l'association Zero Waste Toulouse :**
 - DMA 2010 = 498 kg/hab - Taux de recyclage 65% - OMR = 100 kg/hab
= soit un besoin 2035 de 257 kt (sc1) à 267 (sc2)

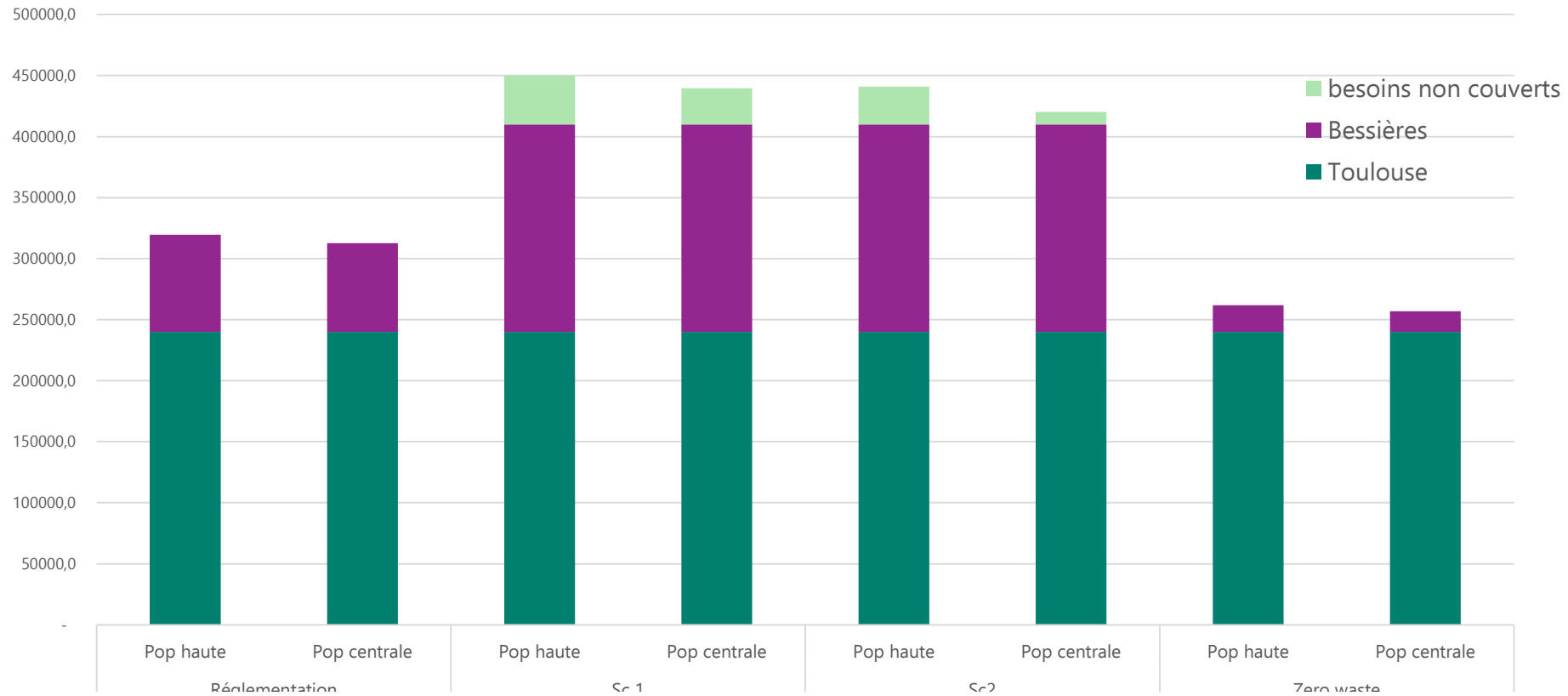
L'UVE de Toulouse dimensionnée au minimum à 240 kt est indispensable dans tous les cas de figure, éventuellement complétée par l'UVE de Bessières reconfigurée

PRODUCTION GLOBALE EN TONNES ET BESOIN DE DIMENSIONNEMENT DE L'UVE DE TOULOUSE

En tonnages			2035							
	Réglementation		Sc 1		Sc2		Zero waste			
	Pop haute	Pop centrale	Pop haute	Pop centrale	Pop haute	Pop centrale	Pop haute	Pop centrale	Pop haute	Pop centrale
OMR	177 927	171625	255 803	246 742	243 793	235 158	120 095	115 841		
Tout venant (déchèteries + PàP)	-	-	42 033	40 544	45 636	44 020	-	-		
Refus des filières de recyclage (Tri + Com)	15 612	15 059	16 218	16 218	15 612	15 059	15 612	15 059		
Collectivité 31	35 000	35 000	45 000	45 000	45 000	35 000	35 000	35 000		35 000
DAE	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000		85 000
DASRI	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000		6 000
Total	319 539	312 684	450 054	439 504	441042	420 237	261708	256 901		
Bessières	79 539	72 684	170 000	170 000	170 000	170 000	21708	16 901		
Toulouse	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000		240 000
besoins non couverts	-	-	40 054	29 504	31042	10 237	-	-		

PRODUCTION GLOBALE EN TONNES ET BESOIN DE DIMENSIONNEMENT DE L'UVE DE TOULOUSE

Tonnages Decoset en 2035 – Répartition par UVE



- **Le schéma stratégique en cours d'élaboration permettra :**
 - Une meilleure coordination avec les EPCI membres.
 - De se donner des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets.

- **La mise en concurrence pour la nouvelle DSP et le contrat intégrera l'obligation :**
 - D'une grande transparence vis à vis des riverains et parties prenantes.
 - Notamment en matière de provenance des déchets.
 - Mais aussi en matière de suivi des rejets et nuisances.

- **Le travail sur la localisation sera conduit nécessairement dans le cadre de l'enquête publique :**
 - Présentation de plusieurs sites alternatifs.
 - Association des parties prenantes à l'analyse des sites alternatifs.
 - Explication des contraintes juridiques spécifiques liées à la localisation des ICPE.

- **La demande d'extension de la CSS à l'association Bellefontaine a d'ores et déjà été formulée à la préfecture :**
 - Possibilité de réunir la CSS deux fois par an.
 - S'inscrit dans la volonté de Decoset d'échanger plus régulièrement avec les parties prenantes.

ENGAGEMENTS SUITE AUX RECOMMANDATIONS DES GARANTS EN MATIERE DE CONTINUUM



➤ **Le continuum de la concertation permettra de continuer à associer toutes les parties prenantes**

- Pour le projet de reconstruction de l'UVE
- Au-delà pour la mise en œuvre du schéma stratégique et les activités de Decoset en matière de réduction des déchets
- Mais aussi pour la définition précise des outils du continuum

➤ **Des outils de communication diversifiés sont d'ores et déjà envisagés**

- Site internet dédié et modernisation du site internet de decoset + site internet du délégataire
- Réseaux sociaux
- Création de newsletters
- envoi systématique des informations à la mailling list des parties prenantes

➤ **Des outils d'association des publics**

- Extension de la CSS + CCSPL
- Commissions de suivi du continuum + commission de suivi de la mise en œuvre du schéma stratégique + conférence élargie
- Réunions publiques + réunions de quartiers

➤ **Des outils de sensibilisation du grand public**

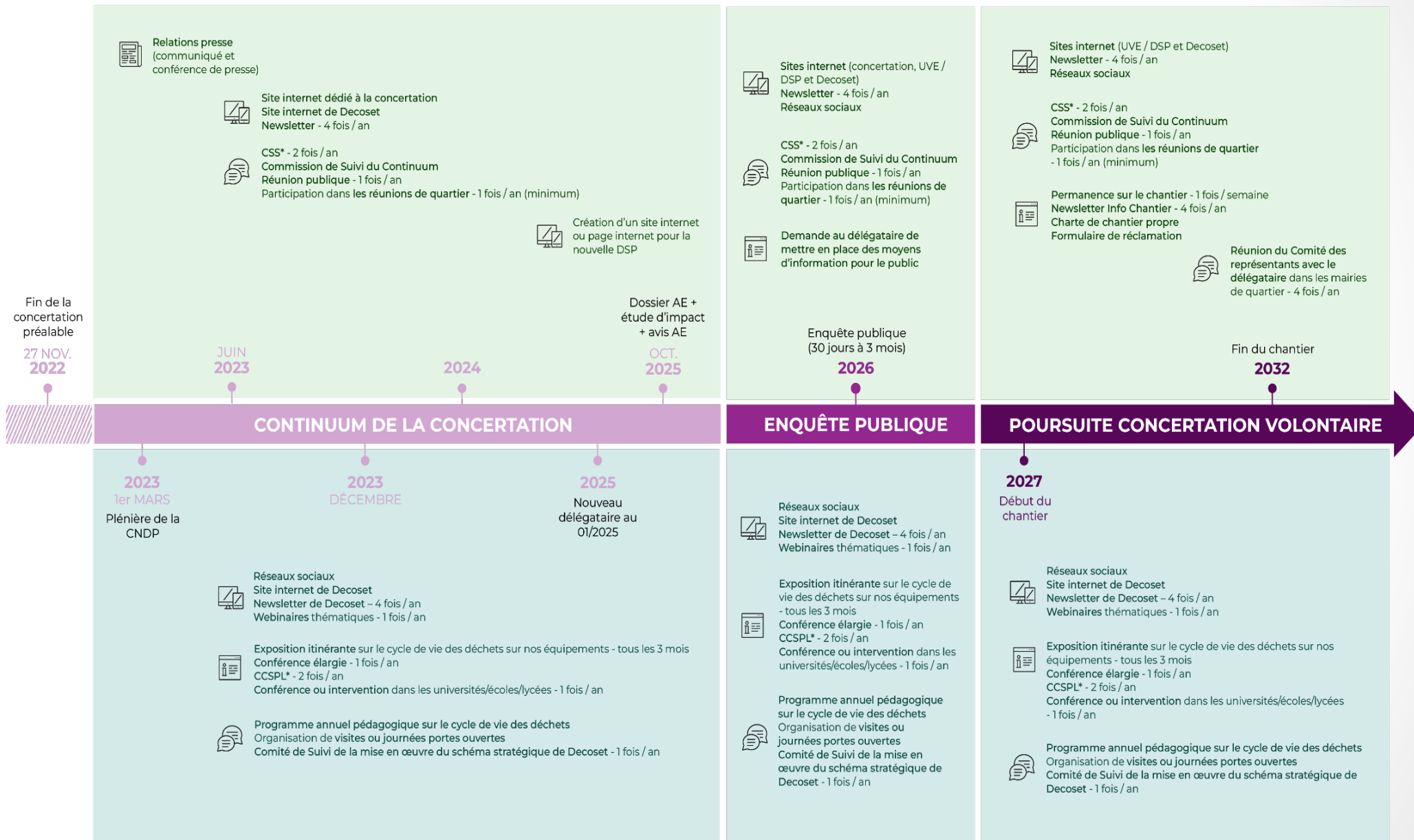
- Webinaires
- Interventions dans les lycées / universités / grandes écoles
- Organisation de journées portes ouvertes
- Exposition permanente sur les sites Decoset
- Définition d'un programme annuel de sensibilisation dans tout le territoire

LE PROJET DE CONCERTATION CONTINUE



EN LIEN AVEC L'UVE
TOULOUSE-MIRAIL ET
LA CONCERTATION

EN LIEN AVEC LES
COMPÉTENCES DE
DECOSSET



projet de diapositives pour la présentation au conseil
métropolitain du 6 avril 2023

*CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
*CSS : Commission de Suivi de Site

Diapositives complémentaires

HYPOTHÈSE DE PRODUCTION PAR HABITANT

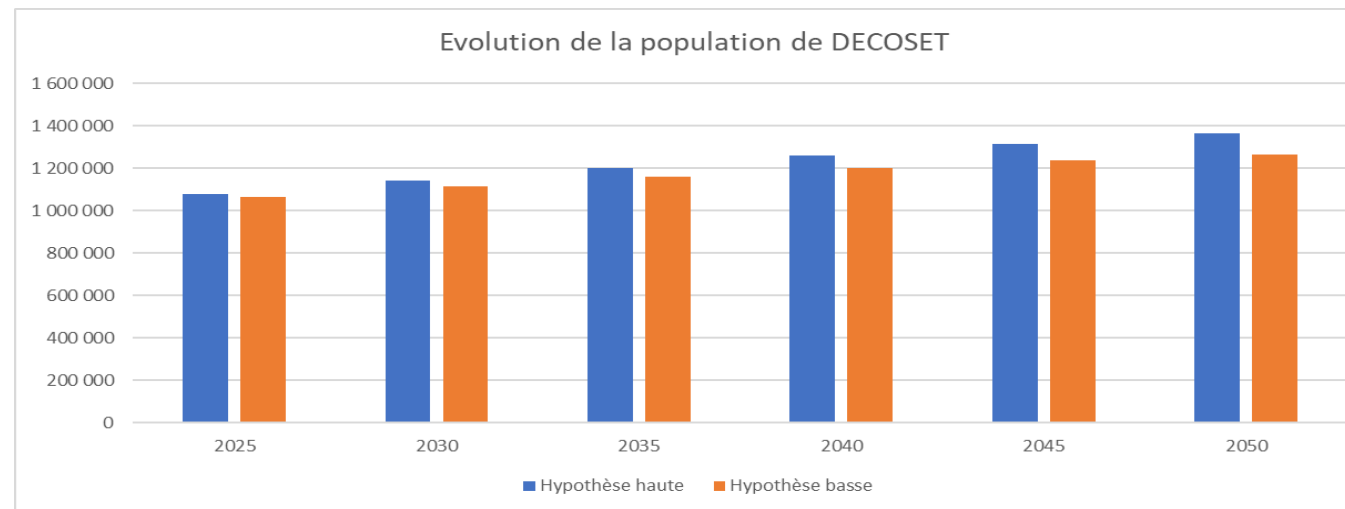


en Kg/hab	2010	2020	2035			
			Sc 1	Sc2	Réglementation	Zero waste
		Réel				
DMA	498	481	méthode différente		423	410
OMR		251	213	203	148	100
Tout venant (déchèteries + PàP)		41	35	38		
Refus des filières de recyclage (Tri + Compostage)		25	14	13	13	13
Collectivité 31			Selon les objectifs transmis			
DAE			baisse de 19% selon PRPGD			
DASRI			Selon besoins de la filières 6 kT			

LA POPULATION CONCERNÉE

	% annuel d'augmentation de la population	2015 - 2020	2020- 2025	2025- 2030	2030- 2035	2035- 2040	2040- 2045	2045- 2050
→	Scénario population basse	1,07%	0,81%	0,69%	0,56%	0,43%	0,32%	0,21%
→	Scénario central	1,17%	1,04%	0,91%	0,80%	0,68%	0,58%	0,49%
→	Scénario population haute	1,29%	1,29%	1,16%	1,06%	0,95%	0,83%	0,76%

Evolution moyenne constatée sur les populations INSEE publiées entre 2017 et 2021



➤ **Prise en compte de l'articulation entre les 2 UVE: Toulouse et Bessières:**

- En ce qui concerne le dimensionnement
- En ce qui concerne la complémentarité au niveau de l'énergie produite

A l'origine réflexion plutôt centrée sur l'UVE de Toulouse

➤ **Préférer la reconstruction pour permettre**

- Une meilleure insertion urbaine
- Une plus grande ouverture sur le quartier
- La réduction des nuisances

À l'origine la solution rénovation pouvait permettre un cout d'investissement limité et éviter de traiter la question de la localisation géographique et donc les contestations des riverains

➤ **Nécessité de rester ouvert sur la question de l'implantation du nouvel équipement**

- Dans le cadre de l'enquête publique, examen de sites alternatifs
- Associations des parties prenantes à la recherche de sites alternatifs

À l'origine site actuel privilégié

➤ **Capacité définie uniquement en fonction des seuls besoins de valorisation des déchets:**

- Sans prise en compte des besoins liés à l'extension du réseau de chaleur
- Sans prise en compte des enjeux économiques

À l'origine réflexions centrées sur un maintien ou une augmentation des capacités pour maximiser les rendements

➤ **Capacité définie uniquement en fonction des besoins du territoire et des territoires proches (département 31)**

- Pas de prise en compte des 35 kt du SMTD 65 actuellement valorisés sur le site
- Pas de prise en compte des besoins de 100 kt SMTD 65 / Gers / Comminges

À l'origine réflexions sur la base d'une solidarité territoriale large

➤ **Capacité définie en intégrant les scénarios les + ambitieux**

- Scénarios trajectoire loi ZAGEC
- Scénarios 0 waste

À prise en compte des seuls 2 scénarios techniques Decoset

➤ **Prise en compte de la nécessité de faire évoluer le positionnement de Decoset par rapport aux EPCI membres:**

- Rôles de Decoset reformatés
- Mise en place de dispositifs permettant une meilleure coordination entre Decoset et les EPCI adhérents
- Prise en compte d'objectifs plus engageants

Intégration de ces éléments dans le schéma stratégique

➤ **Nécessité de mieux associer les parties prenantes et le public**

- Non seulement au continuum de la concertation mais aussi lors de l'enquête publique, en phase chantier puis au-delà
- Non seulement pour les enjeux et thématiques liés au projet mais aussi aux activités, schémas stratégiques, objectifs, actions et évaluation des activités de Decoset et des EPCI en matière de gestion des déchets

À l'origine réflexions centrées sur l'UVE